ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

« … Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d'œuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que nous nous sommes choisi pour consolider la construction d'un Etat marocain moderne, empreint des valeurs d'unité, de progrès, d'équité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire. »

Extrait du Discours Royal
à l'occasion de la fête du trône
du 30 juillet 2012

Table des matières

Partie I : Le Maroc dans son environnement mondial et régional 3

1. Croissance économique mondiale modérée en 2012 et perspectives de reprise entravées par la persistance des déséquilibres 4

1.1. La fragilité de l'économie européenne pèse sur la croissance mondiale 4
1.1.1. Détérioration de la situation de la zone euro avec une aggravation de la crise financière et sociale 4
1.1.2. Léger redressement de l'activité aux Etats-Unis tiré par la consommation des ménages et atténué par la morosité de l'économie européenne 5
1.1.3. Ralentissement de l'activité au Japon affectée par l'essoufflement des dépenses de reconstruction et la faiblesse de la demande européenne 6
1.1.4. Croissance moins forte dans les pays émergents tirée par la demande intérieure 6
1.2. La région MENA : Le processus de transition démocratique peine à se stabiliser 6
1.3. Commerce mondial : Le ralentissement en 2011 s'accentue en 2012, une amélioration attendue pour 2013 7
1.4. Affaiblissement de l'euro sur les marchés de change internationaux 9
1.5. Maintien des cours des matières premières à des niveaux élevés 10

2. L'ouverture de l'économie marocaine : retombées et enjeux 12

2.1. Le Maroc dans le voisinage Euro méditerranéen 12
2.1.1. Renforcement des relations Maroc-Union européenne 12
2.1.2. L'Union maghrébine : en attente d'une relance 13
2.1.3. Union pour la Méditerranée : Un appel à projet 14
2.2. Retombées des accords d'association et de Libre Echange 15
2.2.1. Evolution des échanges Maroc-UE 15
2.2.2. Echanges Maroc-Etats-Unis : Progression spectaculaire des importations 16
2.2.3. Dynamisme des échanges avec la Turquie tiré par les importations 17
2.2.4. Rebond des IDE en provenance des pays du Golfe 18
2.2.5. Repli des exportations vers les pays de l'Accord d'Agadir en 2011 18
2.3. Le déficit structurel de la balance commerciale alourdi par l'ampleur des chocs conjoncturels creuse le déséquilibre de la balance courante 19
2.3.1. Contribution des accords de libre échange au déficit commercial 20
2.3.2. Impact de la dépréciation de l'Euro 21
2.4. L'Afrique subsaharienne : un important potentiel d'échanges à exploiter 22
2.5. Attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers dans un monde fortement concurrentiel 23
2.6. Positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux 26
2.7. Opportunités sectorielles à l'international 27
2.7.1. L'industrie automobile marocaine sur la carte mondiale des constructeurs 27
2.7.2. Repositionnement du Maroc sur la carte mondiale de l'aéronautique 27
2.7.3. Phosphates et dérivés : consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial 27
2.7.4. Agroalimentaire et pêche : des avantages comparatifs à l'export à valoriser 28
2.7.5. Offre touristique : Mutation démographique et socioéconomique au niveau mondial à prendre en considération 29
2.7.6. Offshoring : Opportunités à saisir 29

PARTIE II : Evolution de l'économie nationale : Résilience et défis 30

1. Acquis de croissance consolidée et capacité de résilience à préserver 31

1.1. Résilience de l'économie nationale 31
1.2. Contribution significative de la demande intérieure à la croissance du PIB 32

1.3. Analyse du compte des transactions courantes 33

2. Consolider la double diversification sectorielle et spatiale : un impératif pour appuyer la croissance, rester compétitif et répondre aux exigences de développement 35

2.1. Diversification Sectorielle : Nouvelle dynamique et défis sectoriels à relever 35
2.1.1. Secteurs en maturité stratégique : perspectives prometteuses pour les années à venir 36
2.1.2. Secteurs émergents: nouveaux leviers de développement 42
2.1.3. Réajustement compétitif et repositionnement stratégique des secteurs à potentiel 44
2.1.4. Poursuite de la modernisation des secteurs d'appui vecteur de croissance : 48
2.1.5. Secteur financier en appui à la croissance 54
2.2. Diversification Spatiale : Emergence de nouveaux pôles de croissance 57
2.2.1. Apports régionaux à la richesse nationale 58
2.2.2. De nouvelles vocations régionales à la faveur des dynamiques sectorielles 60
2.3. Persistance de certaines fragilités structurelles 61
2.3.1. Faible compétitivité du tissu productif 61
2.3.2. Problématique du financement et de l'épargne 63

3. des acquis sociaux importants mais aussi des insuffisances 64

3.1. Vers une politique sociale en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes 65
3.1.1. Un contenu insuffisant en emploi de la croissance économique 65
3.1.2. Nouvelles mesures pour renforcer le processus de promotion d'emploi 67
3.2. Education et Formation Professionnelle 67
3.2.1. Des résultats encourageants en termes de scolarisation et d'alphabétisation 67
3.2.2. Des mesures particulières à entreprendre dans le cadre d'un plan stratégique pour la période 2013-2016 68
3.2.3. Vers une nouvelle vision stratégique intégrée du développement de la Formation Professionnelle à l'horizon 2020 68
3.3. La santé publique : vers une nouvelle charte de la santé 69
3.3.1. Des améliorations notables pour certains indicateurs sanitaires 69
3.3.2. Nouvelle charte de la santé : le programme « Intidarat » une plateforme interactive pour lancer une nouvelle réforme de la santé 69
3.4. Action sociale 70
3.4.1. La 2ème phase de l'INDH : Consolider les acquis et corriger les dysfonctionnements 70
3.4.2. Couverture médicale : Généralisation du RAMED 71
3.4.3. L'urgence d'une réforme du secteur de la retraite 71

4. Renforcement de la gouvernance : Un impératif pour la réussite des politiques économique, financière et sociale 72

4.1. La réforme de la justice 72
4.2. La régionalisation avancée 73
4.3. La gouvernance territoriale 73

PARTIE III : Finances publiques 75

1. Tendances structurelles des Finances Publiques 76

1.1. Analyse du comportement des Recettes 77
1.1.1. Les recettes fiscales 77
1.1.2. Recettes non fiscales 83
1.2. Dépenses de l'Etat : Importance des charges exceptionnelles 84
1.2.1. Dépenses ordinaires 84
1.2.2. Dépenses de biens et services 85
1.2.3. Charges d'intérêt de la dette 86
1.2.4. Croissance exceptionnelle de la charge de la compensation 86
1.2.5. Consolidation des dépenses d'investissement 86
1.2.6. Endettement contenu du Trésor malgré un solde budgétaire déficitaire 87

2. Politiques budgétaire et fiscale 87

2.1. Politique fiscale **87**
2.1.1. Mesures d'harmonisation et de modernisation du système fiscal 88
2.1.2. Renforcement de la capacité de financement des PME 88
2.1.3. Mesures d'incitation à l'investissement 88
2.1.4. Mesures d'ordre social 89
2.2. Politique douanière **89**
2.3. Politique budgétaire **90**

3. Soutien de l'Etat à l'activité économique et sociale **90**

3.1. Le soutien financier de l'Etat : direct et indirect **91**
3.2. Appui foncier de l'Etat **93**

4. Projet de Loi de Finances 2013 ..... **95**

4.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2013 ..... **95**
4.1.1. Contexte international en 2013 : reprise graduelle mais fragile menacée par une contagion de la crise de la zone euro 95
4.1.2. Croissance soutenue de l'économie nationale en 2013 96
4.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2013 ..... **100**
4.2.1. Amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, renforcement de l'appareil productif et développement des instruments de promotion de l'emploi 100
4.2.2. Réduction des disparités sociales et spatiales et lutte contre la pauvreté 101
4.2.3. Mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles 102
4.2.4. Rétablissement progressif des équilibres macro-économiques 102
4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2013 ..... **103**
4.3.1. Ressources financières 103
4.3.2. Dépenses de l'Etat 104
4.3.3. Déficit budgétaire et son financement 105

Annexes : **107**

Liste des acronymes

A

ADII	Administration des Douanes et des Impôts Indirects
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices des Revenus
AIE	Agence Internationale de l'Energie
ALEA	Accord de Libre Echange Approfondi
AMITH	Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
APD	Aide Publique au Développement
APE	Appel Public à l'Epargne
ATV	Accord Textile-Vêtement

B

BAM	Bank Al-Maghrib
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BPO	Business Process Outsourcing
BTP	Bâtiment et Travaux Publics

C

CAS	Compte d'Affectation Spécial
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEI	Communauté d'États Indépendants
CIC	Conseil International des Céréales
CL	Collectivités Locales
CMD	Contrôle Modulé de la Dépense
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCE	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSPE	Conseil Supérieur pour la Promotion de l'Emploi
CVS	Comité de Veille Stratégique

D

DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DEPP	Direction des Etablissements Publics et de la Privatisation

E

EAU	Emirats Arabes Unis
EIA	Département Américain d'Energie
END	Enquête Nationale Démographique
ENNVM	Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages
EP	Entreprises Publiques
ESSB	Etablissement de Soins de Santé de Base
ETCM	Enquête Trimestrielle de Conjoncture auprès des Ménages

F

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FEC	Fond d'Equipement Communal
FED	Réserve Fédérale.
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Environnement
FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
FP	Formation Professionnelle

G

GES	Gaz à Effet de Serre
GID	Gestion Intégrée des Dépenses
GMS	Grande et Moyenne Surface

H

HCP	Haut Commissariat au Plan

I

IAM	Itissalat Al Maghrib
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPD	Institutional Profiles Database
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITO	Information Technology Outsourcing
L	
LME	London Metal Exchange
M	
MDP	Mécanisme de développement Propre
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
MINEIE	Ministère Français de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MSCI-EM	Morgan Stanley Capital International Emerging Markets
MW	Mégawatt
N	
NTIC	Nouvelles Technologies d'information et de la Communication
O	
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	Office Chérifienne de Phosphates
OIS	Organisation Internationale du Sucre
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONDH	Observatoire National du Développement humain
ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National d'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
P	
PAT	Pays d'Accueil Touristique
PDRT	Programmes de Développement Régional Touristique
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMV	Plan Maroc Vert
PNAL	Programme National d'Assainissement liquide
PNAP	Plan National d'Actions Prioritaires
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNEI	Pacte National d'Emergence Industrielle
PNMV	Plan National Maroc Vert
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PSLB	Position Structurelle de Liquidité des Banques
PSM	Plan Solaire Méditerranéen
R	
R&D	Recherche et Développement
RCFP	Régime Complémentaire de la Fonction Publique Unifié
RDB	Revenu Disponible Brut
REC	Référentiels des Emplois et des Compétences
REF	Rapport Economique et Financier
S	
S&P	Standard & Poor's
SFDA	Société de Financement du Développement Agricole
SGMB	Société Générale Marocaine des Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOMAC	Société Marocaine de Construction Automobile

T

TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TEP	Tonne Equivalent de Pétrole
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIC	Taxes Intérieure de Consommation
TMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

U

UE	Union européenne
UEMAO	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UPM	Union pour la Méditerranée
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International

V

VAR	Vaccin Anti Rougeole
VAT	Valeur Ajoutée Totale

Z

ZLE	Zone de Libre Echange

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance en volume du commerce de marchandises par région en 2011 8
Graphique 2 : Croissance en volume du commerce mondial de marchandises 9
Graphique 3 : Evolution de la parité euro-dollar 9
Graphique 4 : Indices des prix des produits de base (base 100 en 2005) 10
Graphique 5 : Part des échanges établies dans le cadre de l'accord d'association Maroc-UE dans le total des échanges du Maroc avec l'UE 16
Graphique 6 : Evolution du déficit structurel de la balance commerciale 19
Graphique 7 : Déficits commerciaux dans le cadre des ALE 20
Graphique 8 : Contribution des ALE au déficit commercial 21
Graphique 9 : Part des exportations dans le cadre des accords de libre échange dans les exportations total vers les pays signataires 21
Graphique 10 : Taux de change de l'Euro et du Dollar face au Dirham 22
Graphique 11 : Part du Maroc dans les flux d'IDE destinés à l'Afrique 24
Graphique 12 : Les IDE hors UE doublent entre les périodes (2004-2007) et (2008-2011) 25
Graphique 13 : Evolution de la croissance du PIB réel 31
Graphique 14 : Contributions sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée réelle totale 32
Graphique 15 : Evolution de la décomposition du solde courant en % du PIB 34
Graphique 16 : Echanges extérieurs de biens et services en % du PIB 35
Graphique 17 : Structure moyenne du PIB régionalisé sur la période 1998-2010 58
Graphique 18 : PIB régionalisé/habitant (1998-2010) 59
Graphique 19 : Spécialisation et concentration industrielles des régions économiques du Maroc (2010) 60
Graphique 20 : Répartition de la population active occupée 15 ans et plus selon les branches d'activité et le milieu de résidence 65
Graphique 21 : Structure de la population urbaine en chômage par groupe d'âge et par diplôme 66
Graphique 22 : Comparaison de l'élasticité des recettes fiscales par rapport à l'activité économique du Maroc avec un échantillon de pays 78
Graphique 23 : Evolution du taux apparent de la TVA 82
Graphique 24 : Manque à gagner au titre des droits à l'importation découlant des différents accords de libre échange 83
Graphique 25 : Evolution de la structure des dépenses budgétaires entre 2001 et 2011 84
Graphique 26 : Part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales totales 91
Graphique 27 : Part des aides directes dans les dépenses totales 92

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contributions des composantes de la demande à la croissance du PIB 33
Tableau 2 : Contributions des recettes fiscales et non fiscales à l'évolution des recettes ordinaires .. 77
Tableau 3 : Evolution des recettes issues du contrôle fiscal..... 79
Tableau 4 : Evolution de la structure des recettes fiscales 79
Tableau 5 : Ratio d'efficience de l'IS (comparaison internationale) 80

Introduction générale

La préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) 2013, intervient dans un contexte mondial et régional perturbé porteur de plusieurs défis. Ralentie considérablement en 2011, l'activité économique mondiale semble pâtir en 2012 et la sortie de crise s'avère plus complexe et plus problématique que prévu. En effet, même si la première vague des effets de la crise financière commence à s'atténuer, l'économie mondiale se trouve confrontée à de nouveaux risques dont, notamment, la crise des dettes souveraines en Europe, la volatilité des prix des matières premières,…, générant le doute quant aux perspectives de croissance et de reprise économique.

Au niveau régional, les aléas des transitions politiques à horizon démocratique, en cours dans le MENA et les menaces qui pèsent sur les équilibres macroéconomiques de certains pays de la région, conjugués à la persistance de taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes[1], interpellent les Etats à repenser les paradigmes de leurs modèles de développement et à lancer dans l'urgence des programmes d'une croissance soutenable, inclusive et répondant à la demande sociale d'équité, de solidarité et de transparence.

Dans ce contexte, le Maroc a, certes, pu réussir sa transition démocratique, couronnée par l'adoption par le peuple marocain, le premier juillet 2011, d'une nouvelle Constitution, mais il reste confronté à plusieurs défis.

C'est ainsi que le Rapport Economique et Financier 2013 s'essaie, dans la première partie, à interroger ces évolutions de l'environnement international et régional pour en déceler les enjeux les plus importants, les défis les plus pressants et les opportunités à saisir.

La deuxième partie du REF sera dédiée à l'analyse des fondements du modèle de développement économique marocain, en termes d'acquis de croissance consolidée et de capacité de résilience, mais également en termes de défis qui se profilent en relation, notamment, avec la persistance d'un ensemble de fragilités structurelles qui risquent de compromettre l'élan économique enregistré au cours de cette dernière décennie.

En effet, le Maroc a réussi à incorporer les fruits des réformes démocratiques initiées et les acquis du passé récent à son modèle de développement économique national. Ce modèle a été fondé sur la consolidation de la croissance endogène, par le renforcement de l'investissement public, l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et la poursuite du processus de diversification du tissu productif, à travers l'accompagnement des stratégies sectorielles clairement conçues tout en impliquant le monde de l'entreprise, ce qui apporte, aujourd'hui, plus de visibilité aux opérateurs.

Néanmoins, des inquiétudes grandissantes commencent à se profiler en relation, notamment, avec le creusement persistant de notre déficit commercial. En effet et malgré l'importante capacité de résilience démontrée par l'économie nationale face à la crise économique et financière mondiale depuis 2008, cette dernière a fini par révéler la faiblesse de notre offre exportable au moment où s'est affirmée une tendance haussière effrénée des importations. Dès lors, le solde des transactions courantes devient structurellement déficitaire et commence à peser sur les capacités de financement face des besoins croissants en investissement.

Conscient de ces défis, le Gouvernement s'est engagé dans sa déclaration à consolider et à renouveler ce modèle de développement économique pour l'inscrire dans une trajectoire de

[1] Rapport sur le Budget Genre - 2013, Direction des Etudes et des Prévisions Financières

développement fort et diversifié sur le plan sectoriel et territorial, compétitif, créateur de richesse et d'emploi décent et fondé sur une logique de redistribution équitable des fruits de la croissance.

C'est dire que la question de la répartition équitable des fruits de la croissance s'impose, aujourd'hui, comme une préoccupation majeure, non seulement, sur un plan éthique mais aussi au regard des exigences de la relance économique. C'est à ce titre que la deuxième partie tentera de faire le point sur l'évolution des principaux indicateurs de développement humain, en relation avec les performances économiques enregistrées, en mettant en exergue les acquis indéniables, mais aussi les déficits sociaux prononcés, notamment, en matière d'emploi, d'éducation, de formation, de santé et de protection sociale.

Pour atteindre un niveau de développement satisfaisant et une croissance forte et durable, l'économie marocaine doit disposer de ressources suffisantes pour son financement dans un cadre macroéconomique sain et équilibré. Ainsi, la 3ème partie du REF, après avoir mis l'accent sur l'évolution et les mutations structurelles qui se sont opérées au cours de la dernière décennie et évalué l'impact des réformes menées sur les finances publiques, se propose de restituer la logique du PLF 2013 en termes d'axes de réformes et de mesures à entreprendre à partir des priorités retenues.

Au total, gagner le pari d'une croissance solide et durable dont les fruits seraient accessibles à l'ensemble des citoyens tiendra aussi à la capacité des acteurs à poursuivre les chantiers de réformes initiés et surtout celles interpellées par l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution pour moderniser l'armature institutionnelle du pays, améliorer sa gouvernance et favoriser, au maximum, la participation citoyenne et démocratique des populations.

Partie I : Le Maroc dans son environnement mondial et régional

La reprise de l'économie mondiale entamée en 2010 a été de courte durée. L'année 2011 replonge la zone euro dans la crise de dette souveraine entraînant le ralentissement de l'économie mondiale. Après 5,1% en 2010, la croissance de l'économie mondiale a ralenti à 3,8% en 2011, en lien avec les effets de la crise de la dette de la zone euro, de la catastrophe japonaise, des cours élevés du pétrole, ainsi que du resserrement des politiques monétaires dans les pays émergents.

Ce refroidissement rapide de l'économie mondiale prolonge le ralentissement en 2012, avec une croissance prévue de 3,3%, sous le poids des problèmes financiers persistants en Europe et de la croissance moins forte que prévu dans les pays émergents. Les principaux indicateurs économiques sont en repli en Europe, aux États-Unis, mais aussi en Chine, en Inde et au Brésil. Le déclin des flux commerciaux internationaux, l'envolée des prix de produits de base, la baisse du tourisme et la réduction des envois de fonds dans nombre de pays en développement ont contribué à une détérioration de leur balance des opérations courantes.

Dans cette conjoncture dépressive au cœur de laquelle se trouve la zone euro, la monnaie européenne s'est affaiblie face à un dollar plus fort, aggravant davantage les comptes extérieurs des pays partenaires de la zone euro et des pays importateurs de pétrole dont les transactions sont, de surcroît, facturées en un dollar plus fort.

Le Maroc n'a pas échappé aux effets de ces turbulences et la fragilité structurelle de nos échanges commerciaux ressurgit et rappelle l'urgence d'un renforcement de la vocation exportatrice de notre économie. La conclusion d'une série d'accords de libre-échange avec nos partenaires privilégiés, - U.E, AELE, pays arabes, USA et Turquie- visait le développement de nos exportations par une meilleure intégration des filières de production et la diversification des débouchés tout en bénéficiant des meilleures conditions d'approvisionnement en intrants importés et d'accompagnement des grands programmes d'investissement. Force est de constater que notre balance commerciale est déficitaire vis-à-vis de nos partenaires. Le poids aggravé des importations par le renchérissement de la facture énergétique et par le besoin croissant de l'économie nationale en intrants et en investissements n'a pu être amorti par des exportations encore en deçà de notre potentiel.

Il n'en demeure pas moins que, dans sa démarche progressive et anticipatrice, le Maroc reste attaché à son processus de développement, poursuivant son intégration à l'économie mondiale, menant avec détermination son processus de réformes économique et sociale d'une part et la consolidation de son processus démocratique d'autre part.

Les efforts du Maroc en matière démocratique ont été couronnés en 2011 par l'obtention du pays du statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte évolutif, l'opportunité nous est offerte pour consolider le processus de modernisation du système juridique et institutionnel afin d'accroître la convergence avec l'acquis communautaire et d'intensifier l'intégration au marché européen.

Entre processus de démocratisation en marche dans les pays de la région et crise de la zone euro, premier partenaire du Maghreb, l'intégration régionale s'impose en principal levier au développement, notamment, en raison de ses effets en matière de création d'économies d'échelles. Cette intégration constitue un puissant gage pour crédibiliser le partenariat avec l'Union européenne et renforcer l'attractivité de la région pour les flux d'IDE. Parallèlement, le Secrétariat pour l'UpM est appelé à jouer un rôle moteur pour constituer *« un véritable catalyseur et une force motrice pour réaliser la prospérité partagée sur les deux rives de la Méditerranée »,* comme rappelé dans le Discours Royal du lundi 30 juillet 2012.

Dans cette articulation stratégique Nord-Sud, le Maroc consolide son positionnement sur les marchés subsahariens. Il reste, néanmoins, que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles est d'autant plus urgente que, les objectifs en matière d'exportation tardent à se concrétiser et les fragilités de nos comptes extérieurs, accentuées par la crise, constituent une préoccupation majeure.

1. CROISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE MODEREE EN 2012 ET PERSPECTIVES DE REPRISE ENTRAVEES PAR LA PERSISTANCE DES DESEQUILIBRES

La croissance économique mondiale poursuit son ralentissement en 2012, entravée par la persistance des déséquilibres et par les effets de la crise de la dette de la zone euro, de la hausse des cours des matières premières et du resserrement de la politique économique dans les pays émergents au cours de l'année passée.

Les perspectives économiques mondiales devraient se redresser à l'horizon 2013, mais restent menacées, notamment, par une aggravation de la crise de la zone euro. Parmi les autres risques baissiers pour la croissance mondiale figure un resserrement budgétaire excessif dans les pays développés, en particulier, aux Etats-Unis, une déstabilisation des marchés mondiaux des obligations et de change, du fait des déséquilibres des finances publiques au Japon et aux États-Unis, ainsi qu'un retournement possible de l'activité économique en Chine ou dans d'autres grands pays émergents.

1.1. La fragilité de l'économie européenne pèse sur la croissance mondiale

L'économie mondiale poursuit son ralentissement en 2012, avec une croissance prévue à 3,3% contre 3,8% en 2011 et 5,1% en 2010[2]. Les rythmes de croissance restent, toutefois, différenciés selon les pays et les régions. En 2013, la croissance économique mondiale resterait anémique à 3,6%, selon le FMI. Elle reste, toutefois fragile, déséquilibrée et menacée par des risques de dégradation élevés.

1.1.1. *Détérioration de la situation de la zone euro avec une aggravation de la crise financière et sociale*

Les perspectives économiques de la zone euro se sont nettement dégradées sur la dernière période, en lien avec l'aggravation de la crise de la dette souveraine et son impact sur la confiance économique. Le PIB devrait se contracter de 0,4% en 2012 après une performance de 1,4% en 2011, avant de se redresser timidement à 0,2% en 2013, selon les prévisions du FMI.

L'activité dans la zone euro est affectée par les effets de l'austérité budgétaire, la montée du taux de chômage et le désendettement du secteur privé. Les économies du centre de la zone euro, comme l'Allemagne et la France, maintiennent une croissance positive ou nulle. La récession atteint, par contre, plusieurs pays du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). Des mesures ont été prises, visant, notamment, le renforcement des ressources des pare-feu de la zone euro (FESF/MES)[3], la consolidation de la discipline budgétaire, la création d'une instance unique de supervision du secteur bancaire et l'engagement de réformes sur les marchés des produits et du travail.

[2] Selon le FMI « *Perspectives de l'économie mondiale* », mise à jour d'octobre 2012.

[3] Le Mécanisme européen de stabilité (MES), doté d'une capacité de prêts de 500 milliards d'euros, remplace le Fonds européen de stabilité financière (FESF).

En outre, un assouplissement supplémentaire de la politique de la BCE, combiné à un élargissement des mesures exceptionnelles en faveur des banques, devraient contribuer à soutenir la croissance et à atténuer les pressions sur les crédits bancaires et souverains de la zone euro. Le FMI préconise la construction d'un pare-feu mondial, à partir de ressources additionnelles. Les pays du G-20 se sont engagés en juin 2012 à renforcer la capacité de prêt du FMI de plus de 456 milliards de dollars.

L'économie allemande devrait enregistrer une croissance modérée de 0,9% en 2012 et en 2013, après 3,1% en 2011, affaiblie par la crise régionale et la faiblesse du commerce mondial. Toutefois, la demande intérieure prend la relève. La consommation des ménages est soutenue par la bonne tenue de l'emploi et l'investissement par la solide position financière des entreprises.

En France, après une croissance de 1,7% en 2011, tirée par la demande intérieure, l'activité économique s'est nettement affaiblie. Le PIB réel ne devrait progresser que de 0,1% en 2012 pour se redresser modestement à 0,4% en 2013. La contraction des marges des entreprises entrave l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est affecté par la hausse du taux de chômage, qui avoisine les 10%, et par les mesures d'assainissement des finances publiques.

En Italie, les perspectives économiques se sont fortement détériorées, avec une contraction attendue du PIB de 2,3% en 2012 et de 0,7% en 2013, contre une croissance de 0,4% en 2011. Les exportations sont freinées par le ralentissement de la demande mondiale et une faible compétitivité. La consommation privée est bridée par la nécessité du désendettement et par la hausse du chômage. La poursuite du resserrement budgétaire pour redresser les finances publiques devrait atténuer la défiance des marchés mais pèsera sur la croissance à court terme[4].

En Espagne, l'activité économique devrait se contracter de 1,5% en 2012 et de 1,3% en 2013, après une reprise de 0,4% en 2011. La situation économique continue de se dégrader, dans un contexte de forte interdépendance entre crise bancaire et crise de la dette souveraine et la faiblesse du commerce mondial. La demande intérieure est grevée par les mesures d'austérité budgétaire, la poursuite du désendettement du secteur privé et la fragilité persistante du marché immobilier. Elle est également affectée par la forte hausse du taux de chômage. Toutefois, la modération des coûts salariaux a induit une amélioration de la compétitivité des entreprises.

Hors zone euro, la croissance du Royaume-Uni devrait se contracter en 2012 de 0,4% contre une croissance de 0,8% en 2011, avant de se redresser en 2013 (1,1%). La faiblesse de la demande intérieure est conjuguée à un ralentissement de la demande internationale, en particulier de la zone euro[5]. La demande interne est affectée par les mesures d'austérité budgétaire, le désendettement du secteur privé et la hausse du chômage. Toutefois, la croissance devrait s'accélérer, à mesure que la hausse des revenus réels, découlant d'un ralentissement de l'inflation, soutiendrait la consommation privée et qu'une demande extérieure plus vigoureuse redynamiserait les exportations et l'investissement des entreprises.

1.1.2. *Léger redressement de l'activité aux Etats-Unis tiré par la consommation des ménages et atténué par la morosité de l'économie européenne*

La croissance américaine devrait se redresser de 2,2% en 2012 et de 2,1% en 2013 contre 1,8% en 2011. La reprise de la consommation privée, principal moteur de l'économie américaine, est soutenue par une amélioration du revenu des ménages, une relative stabilisation du marché immobilier et la modération des cours des produits pétroliers. Toutefois, l'écart de production devrait rester largement négatif cette année et l'année prochaine. Le taux de chômage devrait rester élevé, supérieur à 8% à l'horizon 2013. De même, le redémarrage de l'investissement résidentiel est ralenti par le stock de biens immobiliers invendus et par les expulsions massives. La demande étrangère est freinée par la morosité de l'économie de la zone euro et le ralentissement de la croissance en Chine et dans d'autres pays émergents.

[4] L'agence Moody's a abaissé en juillet 2012 de deux crans la note souveraine de l'Italie, qui passe de A3 à Baa2. La note de Moody's, assortie d'une perspective négative, est inférieure à celle de Standard & Poor's et de Fitch Ratings.

[5] L'agence Moody's a attribué une perspective négative à la note AAA au Royaume-Uni.

En somme, la reprise économique américaine ne devrait être que graduelle. Elle reste fragile, menacée par un risque d'aggravation de la crise de la zone euro et un resserrement budgétaire « trop rapide » en 2013. Dans ce contexte, la Fed envisage de maintenir une politique monétaire très accommodante d'ici 2014, maintenant, notamment, son taux directeur nul et prolongeant son programme nommé "Operation Twist" d'échanges d'obligations du Trésor américain, des bons du Trésor à maturité courte en obligations à maturité longue.

1.1.3. *Ralentissement de l'activité au Japon affectée par l'essoufflement des dépenses de reconstruction et la faiblesse de la demande européenne*

Après une expansion du PIB de 1,3% au premier trimestre 2012 et une quasi-stagnation de 0,2% au deuxième, l'économie japonaise devrait marquer un net ralentissement pour enregistrer une croissance de 2,2% pour l'ensemble de l'année, affectée par la faiblesse de la demande étrangère, en particulier de la Chine et de l'Europe, ainsi que par la hausse du yen. La croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré de 1,2% en 2013, affectée par l'essoufflement des dépenses liées à la reconstruction du pays.

Les perspectives économiques sont menacées par les risques liés à la crise de la zone euro, à l'appréciation du yen et aux déséquilibres persistants des finances publiques. Les marges de manœuvre budgétaires du gouvernement sont étroites, avec des taux d'endettement public et de déficit budgétaire estimés respectivement à près de 236,6% et 10% du PIB pour 2012.

1.1.4. *Croissance moins forte dans les pays émergents tirée par la demande intérieure*

La croissance des pays émergents et en développement ralentit mais reste encore solide, grâce à la résilience relative de la demande intérieure. Elle devrait s'établir à 5,3% en 2012 après 6,2% en 2011, avant de se redresser légèrement en 2013 à 5,6%. Le tassement de la croissance des pays émergents en 2012 est lié à l'impact du durcissement antérieur des politiques monétaires nationales, pour contenir les pressions inflationnistes, ainsi qu'à l'atonie de la demande extérieure.

Les perspectives des économies émergentes sont menacées par la faiblesse de la demande en provenance des pays avancés, la montée de l'aversion au risque et son impact sur la volatilité des flux de capitaux. Toutefois, dans un contexte de modération de l'inflation et de baisse des cours des matières premières, la plupart des pays émergents disposent d'importantes marges de manœuvre budgétaires et monétaires pour relancer la croissance.

Les rythmes de croissance des marchés émergents restent très variables entre les pays et régions, avec une relative meilleure résilience pour les pays de l'Asie (6,7% en 2012 et 7,2% en 2013), menés par la Chine (7,8% et 8,2%) et l'Inde (4,9% et 6,0%). L'Amérique latine devrait enregistrer une croissance modérée (3,2% et 3,9%), affectée par les difficultés actuelles de l'économie brésilienne dont la croissance devrait ralentir à 1,5% en 2012 pour se rétablir à 4% en 2013. La région de l'Europe centrale et orientale connaîtrait une chute de son rythme de croissance (2% et 2,6% en 2012 et 2013). En revanche, les rythmes de croissance de la région MENA et de l'Afrique subsaharienne devraient se renforcer, respectivement, de 5,3% et 5% en 2012 et de 3,6% et 5,7% en 2013.

1.2. La région MENA : Le processus de transition démocratique peine à se stabiliser

Les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) ont relativement bien surmonté la crise mondiale, quoique avec des rythmes de croissance différenciés. Cependant, la région reste confrontée à un climat d'incertitude lié au processus de transition démocratique. A moyen terme, les perspectives de croissance s'ouvrent à des scénarios positifs, surtout si les changements politiques sont accompagnés d'une meilleure gouvernance et de réformes profondes et accélérées. Dans ce contexte, le Maroc, favorisé par une transition démocratique précoce, devrait consolider son positionnement stratégique dans la région pour mieux saisir les opportunités d'avenir.

La croissance des économies de la région MENA devrait se renforcer en 2012 pour atteindre 5,3% contre 3,3% en 2011, avant de passer à un taux modéré de 3,6% en 2013[6]. La croissance des principaux pays exportateurs de pétrole est soutenue par l'augmentation de leur production pétrolière et de leur demande intérieure, tandis que l'activité en Libye rebondit après la fin de l'ancien régime. La croissance des recettes pétrolières permet de financer d'ambitieux programmes de dépenses publiques. Toutefois, en 2013, la croissance dans les pays pétroliers devrait s'atténuer au fur et à mesure que les prix du pétrole se stabiliseront.

Dans les pays importateurs de pétrole de la région MENA, la situation économique reste difficile, avec une croissance estimée à 1,2% en 2012 après 1,4% en 2011. En Afrique du Nord, les échanges commerciaux, les flux d'investissement, les envois de fonds et le tourisme manquent actuellement de vigueur. Toutefois, selon les dernières prévisions du FMI, la reprise de l'activité devrait se renforcer en 2013, avec un net redressement attendu en Egypte (3%), en Tunisie (3,3%) et au Maroc[7] (5,5%). Ces économies seraient soutenues par la reprise graduelle de l'activité économique. Cependant, le coût de financement restera pénalisé par la hausse des primes de risque, notamment, en Egypte et en Tunisie.

Cependant, plusieurs risques baissiers persistent, aux premiers rangs desquels figurent la poursuite des mouvements sociaux et les incertitudes sur les transitions politiques dans quelques pays de la région. La persistance des tensions accentuerait la baisse des recettes du tourisme, qui représentent une part importante des recettes en devises dans certains pays (Egypte, Tunisie, Maroc). L'instabilité politique combinée à une hausse du coût de capital se traduira par une déprime de l'investissement, un fléchissement des entrées d'IDE et une augmentation des sorties de capitaux à court terme.

Les déficits budgétaires des pays importateurs de pétrole en Afrique du Nord se sont aggravés sur les dernières années, affectés par la crise européenne et l'augmentation des dépenses sociales. Les pressions inflationnistes persistent dans de nombreux pays de la région MENA, accentuées par les cours élevés du pétrole et des produits alimentaires et par la hausse des dépenses publiques. La région est fortement tributaire des importations de céréales, d'huiles et de sucre) et certains pays dépendent également des importations de pétrole. La hausse des prix internationaux est répercutée partiellement sur les prix intérieurs en Égypte, en Tunisie, en Algérie et désormais au Maroc. En 2013, l'inflation devrait se modérer dans l'hypothèse d'une baisse des cours des matières premières.

La région MENA enregistre un taux de chômage des plus élevés au monde, surtout chez les jeunes (près de 25% contre 14% pour la moyenne mondiale). Le taux de chômage des jeunes[8] varie selon les pays, allant de 18 à 43%, avec des niveaux relativement plus élevés pour les jeunes diplômés et les femmes. En Algérie et au Maroc, le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation.

1.3. Commerce mondial : Le ralentissement en 2011 s'accentue en 2012, une amélioration attendue pour 2013

Après une progression modeste de 5% enregistrée en 2011, le commerce mondial de marchandises en volume devrait poursuivre, selon l'OMC, son ralentissement à 2,5% en 2012. Ce repli s'explique par les perspectives de décélération de la croissance économique mondiale, en relation avec la crise de la dette souveraine en Europe, les effets du désendettement bancaire sur l'économie réelle et les répercussions du rééquilibrage budgétaire.

Après un redressement de 13,8% en 2010, les exportations mondiales de marchandises en volume n'ont augmenté que de 5% en 2011. Les économies développées ont vu leurs exportations augmenter de 4,6% en 2011, contre une progression moyenne de 5,3% pour le reste du monde. De leur côté, les exportations des pays en développement hors Chine se sont appréciées à un rythme légèrement plus faible que celui des pays développés, bien que ces derniers intègrent la baisse des exportations en provenance du Japon (-0,4%). Ceci s'explique, notamment, par l'interruption de la production et de la

[6] Prévisions FMI, octobre 2012

[7] Les prévisions du MEF tablent sur une croissance de 3,4% en 2012 et de 4,5% en 2013.

[8] Les jeunes de 15 à 24 ans représentent un cinquième de la population de la région MENA, selon l'ONU.

livraison des hydrocarbures par la Libye (-75%), les inondations en Thaïlande au dernier trimestre ainsi que la perturbation des chaînes d'approvisionnement reliées au Japon.

De leur côté, les importations mondiales de marchandises ont affiché une hausse de 4,9% contre 13,7% en 2010. Celles des économies développées se sont accrues de 2,9% seulement, contre 8,3% pour les économies en développement et de la CEI[9].

Graphique 1 : Croissance en volume du commerce de marchandises par région en 2011

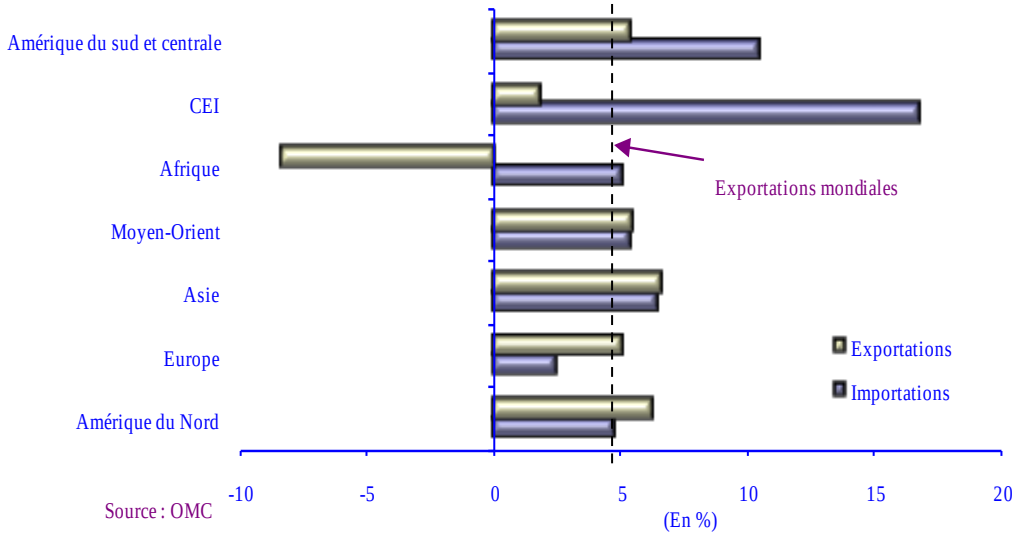

En valeur, le commerce mondial de marchandises s'est apprécié de 19,5% à 18,3 trillions de dollars, dépassant le record de 16,1 trillions dollars atteint en 2008. La hausse des prix des produits primaires, à l'origine de cette performance, explique l'augmentation historique de la part des économies en développement et de la CEI dans les exportations (47%) et dans les importations (42%) mondiales, niveau jamais atteint depuis 1948.

Les exportations mondiales de services commerciaux ont progressé de 11% passant à 4,2 trillions dollars, après une croissance de 10% en 2010. Cette évolution est tirée par une augmentation de 12% pour les services voyages, 11% pour les autres services commerciaux et 9% pour les transports. Ainsi, les services commerciaux ont représenté 18,6% de la valeur totale des exportations mondiales.

Pour l'année 2012, l'OMC prévoit une performance plus faible des échanges commerciaux en lien avec la décélération de la croissance économique mondiale. Les exportations mondiales en volume devraient augmenter de 2,5%[10], inférieure à la croissance moyenne enregistrée sur les 20 dernières années (5,5%). Les exportations des pays en développement et de la CEI réaliseraient une croissance de 3,5%, et celles des pays développés évolueraient de 1,5% seulement.

Pour l'année 2013, le commerce mondial de marchandises en volume devrait s'inscrire en hausse de 4,5% selon l'OMC[11]. Les exportations des pays développés devraient augmenter de 3,3% et celle des pays en développement et de la CEI de 5,7%. Cependant, ces perspectives du commerce mondial restent liées, en particulier, à l'effet des politiques mises en place par la zone euro ainsi qu'à l'évolution des prix des matières premières au niveau mondial.

[9] La Communauté des Etats Indépendants est une association regroupant 11 des 15 anciennes républiques de l'Union soviétique.
[10] 3,4% selon le FMI. « Perspectives de l'économie mondiale». octobre 2012.
[11] 4,6% selon le FMI. « Perspectives de l'économie mondiale». octobre 2012.

Graphique 2 : Croissance en volume du commerce mondial de marchandises

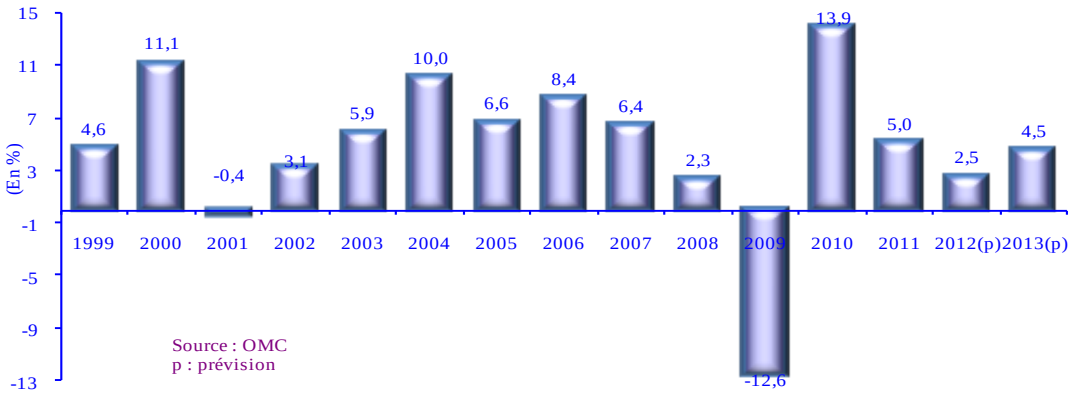

Compte tenu de ces évolutions, en particulier chez nos principaux partenaires commerciaux, la demande étrangère de marchandises adressée au Maroc en volume devrait connaître un ralentissement de son rythme de croissance en 2012 pour enregistrer une croissance de 0,7% environ, après avoir affiché 4,4% en 2011 et 12% en 2010. Cette évolution est liée aux importations peu dynamiques des pays de l'Union européenne et particulièrement des principaux partenaires commerciaux du Maroc, notamment la France et l'Espagne. Selon l'OMC, les importations des pays avancés n'augmenteront que de 0,4% en 2012, contre 2,9% en 2011 et 11% en 2010, et celles des pays émergents et en développement de 5,4%, contre 8,3% en 2011 et 18,3% en 2010. En 2013, la demande adressée à notre pays devrait maintenir un taux de croissance d'environ 1%. Ce résultat reste lié à l'évolution de l'économie mondiale, en particulier la zone euro et la mise en place des politiques d'ajustement nécessaires au redressement de l'activité économique et des échanges commerciaux en particulier.

1.4. Affaiblissement de l'euro sur les marchés de change internationaux

Depuis le début de l'année 2012, les marchés de change internationaux ont été marqués par des fluctuations importantes. Les difficultés économiques des pays de la zone euro et les incertitudes entourant les perspectives de la région ont affaibli la monnaie européenne. Ramené à 1,28 dollar en moyenne au cours des neuf premiers mois, l'euro s'est ainsi déprécié de 9 % environ par rapport à la même période de 2011 où il avoisinait 1,41 dollar.

Graphique 3 : Evolution de la parité euro-dollar

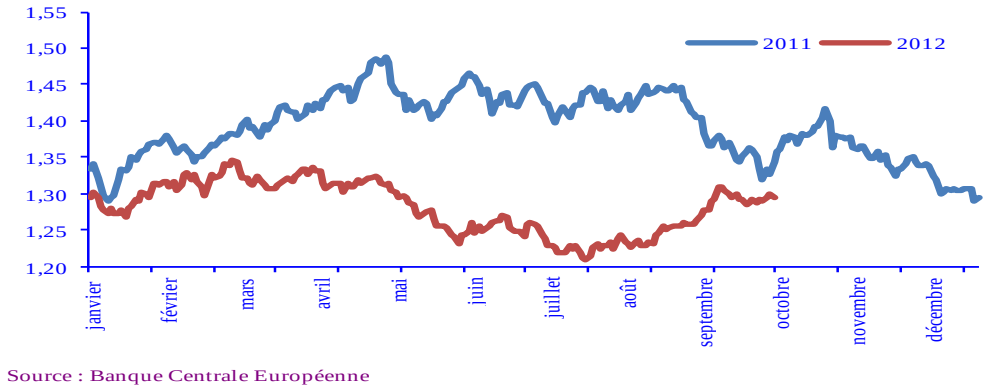

L'évolution du taux de change de l'euro à l'égard du dollar depuis le début de l'année 2012 a été marquée par deux tendances distinctes. Une dépréciation du dollar face à l'Euro jusqu'au milieu du mois de mars. Cette évolution est liée principalement à une dégradation de la balance commerciale américaine et à une augmentation de l'excédent commercial de la zone euro recouvrant une contraction des importations des pays en crise.

Dans sa 2ème phase, jusqu'à fin juillet, l'euro a affiché une dépréciation, attribuée à la détérioration de l'activité économique en Europe. L'euro a atteint le 24 juillet 2012 un taux de 1,21 dollar, soit son plus bas niveau depuis deux ans. Les programmes d'assainissement des finances publiques ont pesé sur les dépenses tant des ménages que des administrations publiques. L'indice de confiance des chefs d'entreprises et des consommateurs dans la zone euro s'est nettement replié depuis mars et, le secteur manufacturier se contracte pour le 13ème mois consécutif en août.

D'un autre côté, la faiblesse de l'euro au cours de cette période est liée à l'appréciation du dollar sous l'effet du redémarrage de l'économie américaine. La croissance a été soutenue par le rebond des dépenses d'investissement des entreprises et par la demande du secteur privé. Par ailleurs, les créations nettes d'emploi aux Etats-Unis se sont renforcées au cours de ces derniers mois. Toutefois, une appréciation de l'euro a été observée à partir du mois d'août, portant son cours à 1,29 dollars au 10 octobre, suite notamment, à de nouvelles anticipations d'assouplissement monétaire aux États-Unis.

1.5. Maintien des cours des matières premières à des niveaux élevés

Les cours des matières premières s'étaient inscrits dans une forte tendance haussière depuis le début de l'année 2009, en raison de la reprise vigoureuse de la demande mondiale combinée à des contraintes diverses sur l'offre de certains produits. La hausse a été aggravée par les achats spéculatifs et par le retour des tensions géopolitiques. Selon la Banque mondiale, l'indice des prix des produits énergétiques a augmenté de 144,5% entre son creux de février 2009 et son pic de mars 2012. De son côté, l'indice des prix des produits non énergétiques a marqué une hausse de 53,5% sur la même période, tiré par le rebond des cours des métaux et minerais de 110% et des produits alimentaires de 45%.

A partir du second trimestre 2012, la tendance haussière des cours des matières premières, observée jusqu'au début de l'année, s'est inversée. L'indice des prix des produits énergétiques a reculé de 21,5% entre les mois de mars et juin, et celui des produits non énergétiques de 6,3% sur la même période, suite au repli des cours des métaux et minerais de 11,2% et des produits alimentaires de 2,8%.

Cependant, la flambée récente des prix des céréales et oléagineux et des produits énergétiques traduit les incertitudes qui continuent de peser sur la conjoncture internationale. En effet, les indices des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires se sont réorientés à la hausse, depuis le mois de juillet pour s'établir, respectivement à 188,8 et à 200,3 à fin septembre, en augmentation de 54% et 4,2% par rapport à juin. Par contre, l'indice des produits non énergétiques s'est inscrit en hausse de 4,9% depuis juin pour atteindre 192,1.

Graphique 4 : Indices des prix des produits de base (base 100 en 2005)

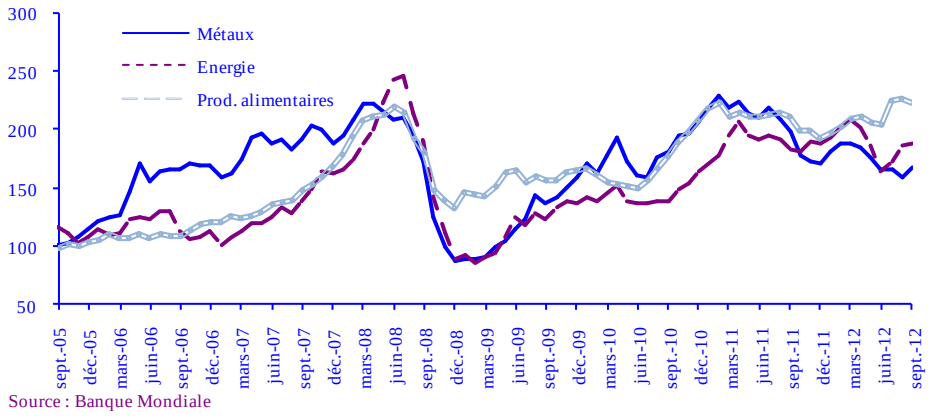

Source : Banque Mondiale

Les cours du pétrole[12] ont poursuivi leur hausse en 2012 pour s'établir à 106 dollars le baril en moyenne sur les neuf premiers mois, contre 104,3 dollars pour l'année 2011 et 76,9 dollars en 2010. Ils ont fluctué

[12] Il s'agit de la moyenne Dubaï/Brent/WTI (pondération égale).

dans une fourchette assez large, comprise entre 118 dollars en mars et 91 dollars en juin. Tirée par la demande des pays émergents et la baisse de l'offre dans la Mer du Nord, la montée des cours de pétrole est freinée, par ailleurs, par la hausse du dollar, la faiblesse de la demande des pays avancés, ainsi que par des niveaux relativement élevés des stocks et de la production des pays de l'OPEP, en particulier l'Arabie Saoudite et l'Iraq. Les capacités excédentaires effectives de l'OPEP, se situent actuellement à près de 3mbj, dont les deux tiers en Arabie saoudite. Ainsi, la demande mondiale de pétrole devrait croître modérément de 0,9 mbj en 2012 et 0,8 mbj en 2013, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les dernières prévisions de la banque mondiale et du FMI tablent sur des cours moyens de pétrole aux alentours de 106 dollars en 2012 et de 105 dollars en 2013.

La persistance à la hausse des cours mondiaux du pétrole en 2012 a fortement impacté le commerce mondial, ce qui a lourdement pesé sur la situation de la balance commerciale du Maroc. Avec une dépendance énergétique de près de 95% et un dynamisme de la consommation énergétique, le déficit de la balance énergétique contribue dans une large mesure à l'aggravation du déficit commercial, et constitue près de 44% du déficit commercial en 2011. A fin août 2012, les importations énergétiques ont enregistré une augmentation de 9,5%, en glissement annuel, expliquée principalement par la forte dépréciation de la parité moyenne du Dirham face au Dollar, de l'ordre de 8,3% et dans une moindre mesure par l'effet prix notamment ceux du gasoil et fuel. Le déficit commercial enregistré à fin août 2012, s'explique à hauteur de 46,6% par le renchérissement du prix à l'importation des produits énergétiques et l'effet taux de change.

Par ailleurs, le renchérissement de la facture énergétique a induit une hausse de 15,8% en glissement annuel des dépenses de compensation. Celles-ci ont atteint près de 36,9 milliards de dirhams à fin Aout 2012, dépassant de 4,4 milliards, l'enveloppe globale consacrée pour l'année 2012 (32,5 milliards de dirhams).

Pour limiter les effets sur le budget de l'Etat, le gouvernement a annoncé une hausse des prix à la consommation de l'essence, du gasoil et du fuel industriel à compter du 2 juin 2012. Ainsi, le prix de l'essence a augmenté de 2 dirhams/litre et celui du gasoil de 1 dirham/litre. De son côté, le prix du fuel industriel a augmenté de 988 dirhams la tonne.

Phosphates et dérivés : la demande serait soutenue par l'envolée des prix des céréales

Les cours du phosphate brut ont atteint 186,2 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2012, en hausse de 3,8% en glissement annuel. Les prix des engrais phosphatés DAP et TSP se sont établis respectivement à 542,3 et 465,3 dollars en moyenne sur la même période, marquant des baisses annuelles respectives de 13% et 12,1%. Ils ont, toutefois, marqué une nette remontée par rapport à leur creux de mars 2012, de 14% et 9,9% respectivement, tirés par une reprise de la demande. Le marché des engrais phosphatés reste soutenu à court terme par un équilibre serré entre l'offre et la demande mondiales, ainsi que par la flambée récente des prix des céréales qui encourage une utilisation plus intensive des fertilisants pour augmenter le rendement des cultures.

Produits alimentaires : forte volatilité des cours, en lien avec les changements des conditions météorologiques

Les prix mondiaux de la plupart des denrées alimentaires ont enregistré une baisse au terme du premier semestre 2012 par rapport à leurs sommets de 2011. La baisse est particulièrement plus prononcée pour les produits laitiers, les huiles et le sucre.

Les marchés des céréales et des oléagineux connaissent de fortes fluctuations, essentiellement en raison des conditions météorologiques. Après une situation globalement stable pendant la première moitié de l'année 2012, les cours se sont inscrits en forte hausse en lien avec la détérioration des perspectives de récolte, affectée par une sécheresse aux États-Unis et dans la zone Mer Noire ainsi que par une faible mousson en Inde. Ainsi, l'indice des prix des céréales et des oléagineux (GOI) du Conseil International des Céréales (CIC) a atteint un nouveau record historique le 20 juillet, en hausse de 28,4% depuis début juin et de 32% depuis début 2012.

Les cours du blé tendre (SRW) ont atteint un plus haut de 19 mois de 343,6 dollars la tonne en septembre 2012, en hausse 40,4% depuis le début de l'année. Les prévisions de la production mondiale de blé pour la saison 2012/13 sont révisées à la baisse à 665 Mt. Les stocks de blé devraient se replier de 17 Mt à 182 Mt, représentant près de 27% de la consommation projetée. Les cours du blé sont soutenus par la flambée de ceux du maïs qui incite à l'utilisation du blé dans l'alimentation animale.

Face aux tensions actuelles sur les prix agricoles, un Forum de réaction rapide a été créé à l'initiative du G20, en juin 2011. Composé de hauts responsables ministériels des principaux pays producteurs, importateurs et exportateurs, il a pour rôle de « constituer un lieu de discussion et de concertation sur la prévention et la réponse aux crises de marché ».

2. L'OUVERTURE DE L'ECONOMIE MAROCAINE : RETOMBEES ET ENJEUX

2.1. Le Maroc dans le voisinage Euro méditerranéen

2.1.1. *Renforcement des relations Maroc-Union européenne*

Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action et dans la concrétisation du Statut avancé

Le Maroc a accompli des progrès notables sur le front de la libéralisation politique et l'instauration d'une base démocratique solide. L'année 2011 a été caractérisée par une évolution politique majeure couronnée par une réforme constitutionnelle adoptée par le référendum le 1er juillet. La réforme de la justice reste un défi essentiel pour asseoir l'Etat de droit et consolider la crédibilité des réformes.

Les efforts du Maroc en matière démocratique ont été couronnés en 2011 par l'obtention du statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En matière des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la coopération entre l'UE et le Maroc au sein du Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies s'est intensifiée grâce à l'élection du Maroc en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2012-2013.

En matière de coopération commerciale, l'Accord d'Association Maroc-UE a marqué la fin du démantèlement douanier progressif, pour les produits industriels le 1er mars 2012. La Commission européenne et le Maroc comptent entamer des négociations, avant la fin de l'année, en vue de ratifier un accord de libre-échange «approfondi et global». L'année 2012 a été, par ailleurs, marquée par la signature de l'Accord agricole Maroc-UE, portant sur l'accélération de la libéralisation du commerce des produits agricoles transformés et des produits de la pêche. Ainsi, six ans après le lancement des négociations en 2006, l'accord agricole Maroc-UE a finalement été adopté par le Parlement européen. Outre la plus-value qui sera générée au niveau douanier, l'accord va permettre l'augmentation des quotas des exportations, l'élargissement de la liste des produits bénéficiant du libre accès sans contingentement et sans limitation des quantités dans les pays de l'UE, ainsi que le maintien du niveau de protection des filières marocaines sensibles.

Par ailleurs, le programme « Réussir le statut avancé », lancé par l'UE en 2011, vise à appuyer le Maroc dans le processus de convergence réglementaire, notamment, par rapport aux normes industrielles, sanitaires et phytosanitaires et dans les secteurs de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'emploi et de la protection sociale. A cet égard, l'UE propose l'élaboration d'un programme national de convergence réglementaire qui définit les priorités, pour assurer une harmonisation progressive. Quelques actions concrètes sont déjà menées dans des secteurs pilotes comme les services financiers (assurances) et les marchés publics.

Au niveau du financement, le Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013, signé entre le Maroc et l'UE en juillet 2010, consacre une enveloppe indicative de 580,5 millions euros, soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 18% par rapport au PIN 2007-2010. Au titre du programme d'action 2012, la Commission européenne a alloué un montant de 112 millions d'euros, après 139 millions pour celui de 2011. Ce financement vient en appuie à la politique de gestion et de protection de la forêt, et, à

la réforme de la gestion des finances et de l'administration publiques (programme "Hakama"). La Commission européenne a également octroyé au Maroc une allocation supplémentaire de 80 millions d'euros au titre du programme SPRING[13]. Dans le cadre du Programme « Appui à la promotion de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'égalité », l'Union européenne a accordé, en juillet 2012, un don de plus de 45 millions euros au Maroc. Ce programme est destiné au développement de politiques et de programmes sectoriels qui contribuent à l'égalité entre les sexes, assurant, aux femmes, une meilleure protection juridique et un meilleur accès aux postes de décision. Les mesures retenues concernent les domaines juridique, politique, institutionnel et culturel[14].

Encadré 1 : Une nouvelle politique européenne de voisinage (PEV) pour accompagner la transition dans le Sud de la Méditerranée

La nouvelle stratégie de voisinage de la commission européenne, présentée en mai 2011, inscrit les valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit en responsabilité mutuelle. Pour atteindre ces objectifs, la nouvelle PEV est dotée d'un budget supplémentaire de 1 milliard d'euros, sous forme de subventions, en complément aux 5,7 milliards d'euros déjà alloués pour 2011-2013. L'essentiel de ces ressources supplémentaires (670 millions d'euros) sera fourni par le biais de deux programmes-cadres: SPRING pour le voisinage méridional (budget de 540 millions d'euros pour la période 2011-2013) et EaPIC[15] pour le voisinage oriental (budget de 130 millions d'euros pour la période 2012-2013). Les deux programmes seront centrés sur la promotion de la transformation démocratique et du renforcement des institutions, et, sur le soutien d'une croissance durable et solidaire. Des dotations ont déjà été annoncées pour le Maroc, l'Algérie, la Jordanie et la Tunisie. Le reliquat a été essentiellement consacré aux programmes de mobilité (Tempus, Erasmus Mundus, etc.) et à l'appui des organisations de la société civile et des acteurs non étatiques.

Par ailleurs, le plafond des prêts pouvant être octroyés aux pays partenaires par la Banque européenne d'investissement (BEI) a augmenté de 1,15 milliard d'euros, dont 1 milliard d'euros pour les pays du voisinage méridional de l'UE. D'autre part, grâce à l'extension de la portée des opérations couvertes par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), des actions peuvent être menées au Maroc, en Égypte, en Jordanie et en Tunisie. Dans ce sillage, un montant d'au moins 100 millions d'euros, provenant en partie du budget de l'UE, a été consacré au soutien de l'identification et de la préparation des projets.

2.1.2. *L'Union maghrébine : en attente d'une relance*

Entre processus de démocratisation en marche dans les pays de la région et crise de la zone euro, premier partenaire du Maghreb, l'intégration régionale s'impose en principal levier à une transition réussie pour l'ensemble de la région, notamment, en raison de ses effets en matière de création d'économies d'échelles, nécessaires pour pallier à la faible taille des marchés domestiques, et d'accroître les flux d'investissements directs étrangers.

Les échanges commerciaux entre pays maghrébins d'un montant global de 4,7 milliards de dollars en 2011, affichent une nette amélioration durant la dernière décennie. En hausse de plus de 23,7%, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 2004, illustrant ainsi une ouverture balbutiante des pays membres en faveur du cadre régional.

L'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre pays maghrébins montre que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux[16]. Cette situation laisse penser que ces pays

[13] SPRING (Support for Partnership, Reform and Inclusive Growth) : Programme d'aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive. Il vise à apporter un soutien accru aux pays du Sud de la Méditerranée engagés dans des processus de réformes démocratiques.
[14] Pour plus de détail CF Rapport Genre 2013.
[15] EaPIC : programme d'intégration et de coopération du partenariat oriental.
[16] Echanges unilatéraux : chevauchement nul ou non significatif entre les exportations et les importations

pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché porteur pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière issues du Maroc et de la Tunisie, qui représentent eux même des marchés porteurs pour les produits énergétiques de l'Algérie et de la Libye.

Cependant, le commerce intra-zone est caractérisé par la similarité de certaines économies maghrébines, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie (le degré de similarité des deux pays sur le marché de l'UE était de 70,6% en 2011). Parallèlement, l'indice de complémentarité est estimé au sein de l'UMA à 25,9% en 2011 alors que son commerce intra-régional se situe autour de 1,8%. Ces évolutions traduisent un potentiel de commerce à l'intérieur de la sous-région largement inexploré.

Concernant les investissements, les flux d'IDE à destination des pays du Maghreb affichent, malgré leur progression, une dégradation de leur part dans l'IDE mondial et à destination de l'Afrique, passant, respectivement, de 0,7% à 0,4% et de 2,5% à 2,8% entre 2006 et 2011.

Dans ces conditions, et selon les travaux de la DEPF, et pourvu que les conditions politiques et réglementaires soient réunies, le relèvement de l'intensité bilatérale des échanges entre ces pays à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements régionaux des pays en développement, notamment, le Mercosur (où le niveau d'intensité des échanges est de 1), fait ressortir, toutes choses égales par ailleurs, un manque à gagner en termes d'échanges commerciaux estimé à plus de 3 milliards de dollars annuellement, ou l'équivalent de 1% du PIB des pays du Maghreb[17],ce qui portera au double les échanges actuels.

2.1.3. *Union pour la Méditerranée : Un appel à projet*

Si le bilan relatif au fonctionnement de l'UpM laisse entrevoir un certain nombre de difficultés, il n'en demeure pas moins que les domaines de coopération euromaghrébine ne manquent pas: énergie, notamment solaire, développement durable, transports maritimes et terrestres, télécoms, etc.. Le Secrétariat de l'UpM (SUpM) a un rôle primordial dans cette synergie recherchée.

Au niveau du financement, il a été procédé à la création, en mai 2010, d'un Fonds d'investissement, dénommé Inframed, de 385 millions d'euros qui devrait à terme mobiliser un financement d'1 milliard d'euros. Il bénéficie de la contribution de l'Agence française de développement et de son homologue allemand, de la Caisse des dépôts et consignations et de ses homologues dans plusieurs pays partenaires, de la Banque européenne d'investissement, de la Commission européenne et de la Banque mondiale.

Ainsi, l'UpM a permis des avancées plus ou moins concrètes dans plusieurs domaines, notamment :

- Le renforcement de la solidarité face aux catastrophes naturelles : un accord a été obtenu pour la création d'un centre stratégique pour la protection civile en Méditerranée. La structure envisage d'intégrer également un centre d'alerte aux tsunamis avec une dimension euro-méditerranéenne.
- Le secteur de l'énergie: un accord renforçant le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) entre les consortiums industriels Desertec et Medgrid a été conclu en novembre 2011. Le Secrétariat de l'UpM a été chargé de sa mise en œuvre. Le SUpM a signé des protocoles d'accord avec Desertec Industrial Initiative et l'Observatoire Méditerranéen de l'Energie, en marge de la 5ème conférence sur les énergies renouvelables dans la région MENA (Menarec 5), en mai 2012. Le SUpM et Medgrid ont également signé un protocole d'accord, en janvier 2012, en vue de renforcer leur coopération dans les infrastructures d'interconnexions Méditerranéennes et des outils de financement.
- La coopération dans le secteur de l'eau: Les grandes lignes de la stratégie de long terme et un calendrier relatif à son élaboration ont été définis en décembre 2008. Une première série de projets concrets a été identifiée. Parmi ces projets, figurent l'extension de l'une des deux importantes stations d'épuration du Caire en Egypte, et une station de dessalement pour Gaza.

[17] L'estimation de la DEPF se limite aux gains issus du commerce des biens, en prenant en compte la capacité de production et le niveau de création d'échanges des pays concernés.

- La stratégie urbaine durable: les ministres de l'UpM en charge du développement urbain durable ont adopté, en novembre 2011, une déclaration pour son élaboration.

Parallèlement, le Centre Méditerranéen pour l'Intégration (CMI) de Marseille, créé en octobre 2009, sur une initiative de la Banque Mondiale[18], vise à apporter une contribution au développement de programmes structurants pour la région méditerranéenne, liés à l'urbanisme et au développement territorial, à l'environnement et à l'eau, à l'emploi et à la mobilité du travail, à l'économie de la connaissance, à l'innovation et à la technologie, au transport et à la logistique. A la lumière des changements survenus dans la région MENA, le CMI s'implique dans le processus de Deauville, sollicité pour l'élaboration d'un plan d'action pour le commerce et l'investissement dans la région.

A cet égard, de nouvelles initiatives du Partenariat de Deauville pour aider les pays arabes en transition, ont été avancées lors de la réunion des ministres des finances et des représentants des institutions financières internationales tenue le 20 avril 2012 à Washington. Les principales mesures convenues concernent le lancement d'une nouvelle initiative pour aider les cinq pays arabes à accéder aux marchés financiers et l'examen de la mise en œuvre d'un nouveau "Fonds de transition". Ce dernier servirait à accorder des subventions et de l'assistance technique afin d'aider les pays en transition à renforcer leurs institutions ainsi qu'à concevoir et à mener des réformes à l'échelon national.

En outre, il a été décidé d'étendre le mandat géographique de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), de façon à y inclure l'investissement et la promotion d'initiatives privées au sein des pays en transition. Ainsi, la BERD sera éventuellement en mesure d'investir jusqu'à 3 milliards d'euros par an dans la région.

2.2. Retombées des accords d'association et de Libre Echange

2.2.1. *Evolution des échanges Maroc-UE*

Quoique moins dominant que par le passé à la faveur d'une diversification progressive vers les marchés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, l'UE reste le partenaire privilégié du Maroc en termes d'échanges commerciaux, d'investissements, de source de flux touristiques ou de transferts de nos concitoyens résidants à l'étranger (MRE). Avec un montant de 270,5 milliards de dirhams en 2011, nos échanges commerciaux avec l'UE ont représenté 50,8% du total échangé avec l'extérieur en 2011 contre 67% en 1999. Le solde commercial est structurellement déficitaire atteignant 70,4 milliards de dirhams et le taux de couverture a été ramené à 58,7%. La France et l'Espagne constituent nos principaux partenaires commerciaux, intervenant en 2011, respectivement, par 32% et 26,2% des échanges avec la zone, soit 16,3% et 13,3% du total de nos échanges commerciaux.

Les exportations marocaines vers l'UE ont atteint 100 milliards de dirhams en hausse de 12% par rapport à 2010. Les produits finis de consommation en représentent 35%, notamment, les vêtements confectionnés (50,8%) et les articles de bonneterie (21,7%) ; les produits finis d'équipement industriel, 22,6% du total exporté vers l'UE dont les appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (10%) ; et les produits d'alimentation, boissons et tabac 18%.

Les importations marocaines de l'UE s'élèvent à 170,5 milliards de dirhams en 2011. Les demi-produits représentent 26,5% du total importé. Les produits finis d'équipement industriel représentent le deuxième groupe de produits, avec une part de 25,7% du total des achats. Les produits finis de consommation (22,1% des importations), sont constitués en particulier des voitures de tourisme (19%) et des matières et ouvrages divers en plastique (11%).

Dans le cadre de l'accord de libre échange Maroc-UE, les exportations marocaines, s'établissant à 29,9 milliards de dirhams, en 2011, ont connu une nette progression de 34,7% par rapport à 2010, sensiblement supérieure à celle des importations. A 75,3 milliards de dirhams, Celles-ci se sont

[18] Y sont représentés les gouvernements d'Egypte, de France, de la Jordanie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie ainsi que les représentants de la Banque Européenne d'Investissement et la Banque Mondiale.

améliorées de 12,9%. La part de nos ventes dans ce cadre s'est ainsi élargie, portée à 30% dans les exportations totales à destination de cette zone en 2011. Elles ont été principalement constituées des demi-produits (28,7%), particulièrement l'acide phosphorique et les engrais naturels et chimiques; des produits alimentaires (25,6%), notamment les tomates fraîches, les crustacés, mollusques et coquillage et les poissons de conserve; des produits finis à la consommation (18,1%) tels que les produits de textile, ainsi que des produits bruts d'origine minérale (15,2%), principalement le phosphate.

La part de nos importations dans le cadre des accords dans le total importé de cette zone est revenue à 44% en 2011. Elles ont été composées des demi-produits (33,9%), particulièrement les produits chimiques et les matières plastiques artificielles ; des produits finis d'équipement industriel (29,7%), notamment les voitures industrielles et les machines et appareils divers ; ainsi que des produits finis de consommation (24%), tels que les voitures de tourisme et les médicaments. Ainsi, sur la période 2008-2011, 58,2% des demi-produits importés de l'UE se font dans le cadre des accords, 49,7% pour les produits finis d'équipement et 44,5% pour les biens de consommation.

Graphique 5 : Part des échanges établies dans le cadre de l'accord d'association Maroc-UE dans le total des échanges du Maroc avec l'UE

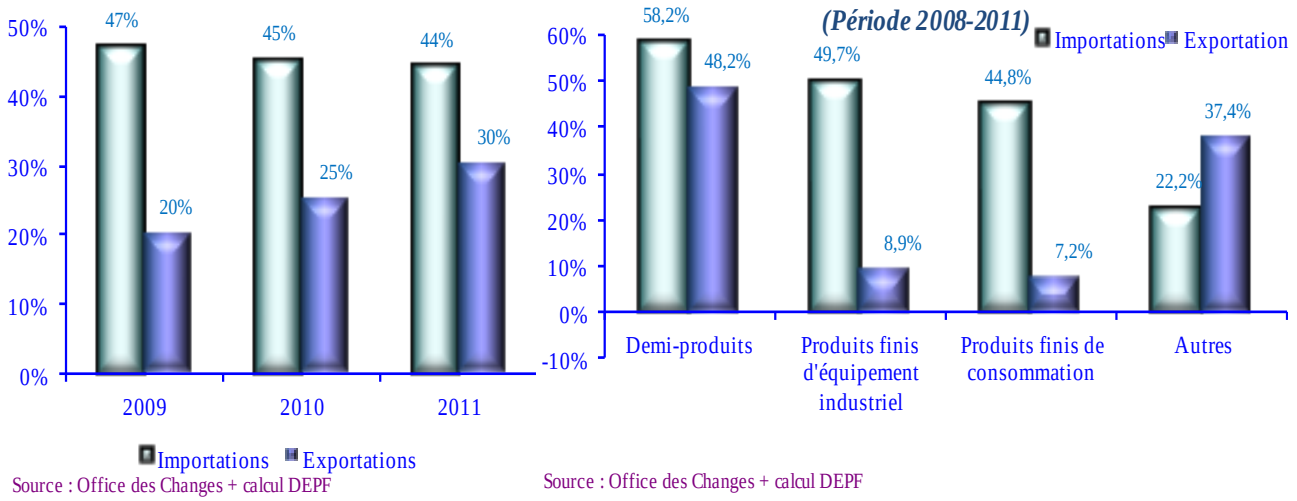

Les flux d'investissement étranger en provenance de l'UE[19] sont également en net repli de 44,5% imputable à la crise européenne. Contrebalancés par des IDE en provenance notamment des pays arabes, les flux d'IDE européens, atteignant 14,8 milliards dirhams en 2011, ne représentent plus que 57,8% du total des IDE reçus contre 76,1% en 2010. Toutefois, les flux touristiques en provenance de l'UE se sont maintenus autour de 3,9 millions d'arrivées en 2011 et en 2010. On relèvera la prédominance des touristes français (45,7%), espagnols (17,9%) et anglais (9,1%). Les transferts des marocains résidents dans les pays de l'UE se maintiennent sur un trend haussier atteignant 43,7 milliards dirhams, soit 74,6% du total des transferts des MRE, et ce malgré un taux de chômage atteignant les 11% en moyenne pondérée chez nos principaux pays d'accueil. La répartition de ces recettes par pays de provenance laisse apparaître la prédominance des transferts reçus de la France (50,6%), de l'Espagne (13,5%) et de l'Italie (13,4%).

2.2.2. *Echanges Maroc-Etats-Unis : Progression spectaculaire des importations*

L'accord de libre échange entre le Maroc et les Etats-Unis est entré en vigueur le 1er janvier 2006. Celui-ci est un accord relativement complet, abordant quasiment tous les domaines, en l'occurrence le libre accès aux marchés des produits agricoles, industriels et, pour la première fois, les services. Dans une

[19] France, Portugal, Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, UEBL, Italie, Suède, Norvège, Chypre et Irlande.

dynamique particulière, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 36,5 milliards de dirhams en 2011, soit 6,9% du commerce extérieur total de notre pays. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus, le 3ème fournisseur du Maroc et son 4ème client. Cependant, le déficit commercial atteint 21,4 milliards de dirhams, et, le taux de couverture, en forte baisse, s'établit à 26,1% en 2011.

Les exportations marocaines vers les Etats-Unis ont évolué de manière significative, se chiffrant à 7,6 milliards de dirhams en 2011 après 5,6 milliards en 2010. Les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont atteint 28,9 milliards de dirhams en 2011, après 21 milliards en 2010 et moins de 6 milliards en moyenne sur la période 2002-2005. Leur part dans les achats extérieurs du Maroc s'est significativement élargie, passant à 8% en 2011, après seulement 4% en 2002.

Ce déséquilibre prononcé entre la faiblesse des exportations et la vive remontée des importations s'explique d'un côté, par la rigueur des règles et des normes d'exportation vers les Etats-Unis et d'un autre côté, par la faible diversité des produits marocains exportés vers les Etats-Unis. Ces derniers sont constitués de produits à faible valeur ajoutée.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange, les échanges entre les deux pays se sont établis à 17,8 milliards de dirhams en 2011, soit 48,8% du total échangé avec les Etats-Unis. Le volume importé dans ce cadre a atteint 12,7 milliards de dirhams, et, les exportations 5,1 milliards de dirhams. Ainsi, seuls 43,8% des importations en provenance des Etats Unis se font dans le cadre de l'ALE parallèlement à 68% pour les exportations. C'est au niveau des investissements américains directs à destination du Maroc que l'échange est plus profitable pour le Maroc. Ceux-ci portent sur 1.126 millions de dirhams en 2011, en hausse de 78%, devenant le 8ème investisseur étranger au Maroc.

En dépit des diverses opportunités qu'il offre, l'ALE Maroc-Etats-Unis n'a pas encore produit tout son potentiel. La progression des exportations marocaines vers ce pays demeure limitée, tandis que les flux d'IDE devraient progressivement s'adjuger un rôle plus conséquent en matière d'approfondissement des liens de partenariats entre les deux parties.

2.2.3. *Dynamisme des échanges avec la Turquie tiré par les importations*

Signé en 2004, l'ALE avec la Turquie, entré en vigueur en janvier 2006, prévoit l'accès immédiat des produits industriels d'origine marocaine au marché turc, alors que les droits de douane et taxes sur l'importation des produits turcs seront éliminés progressivement sur une période de dix ans. Ainsi, le volume global du commerce bilatéral s'est établi à plus de 12,2 milliards de dirhams en 2011 en hausse de 31,5% par rapport à 2010. Ce rebond est attribuable à la forte croissance, de 47%, des importations marocaines de la Turquie qui ont atteint 9,4 milliards en 2011. De leur côté, les exportations vers la Turquie sont en baisse de 3,2%, pour s'établir à 2,8 milliards de dirhams.

Dans le cadre de l'accord de libre échange, le volume des échanges commerciaux entre les deux partenaires s'est situé à 7,3 milliards de dirhams en 2011, soit 59,9% du total échangé avec la Turquie. Les exportations dans ce cadre, à 2,1 milliards de dirhams, atteignent 74,5% de nos ventes vers ce pays, et les importations d'un montant de 5,2 milliards de dirhams représentent 55,6% du volume importé. Ces dernières sont constituées de demi-produits, de produits finis de consommation et de biens d'équipements industriels, représentant respectivement 49%, 24,1% et 21,7% des importations marocaines en provenance de la Turquie. Globalement, la poursuite du dynamisme commercial entre les deux partenaires devrait à terme pencher à la faveur d'un partage plus profitable des gains issus de l'échange. L'amélioration de l'avantage compétitif des entreprises nationales dans certains secteurs clés à l'instar du textile-habillement, à travers un approvisionnement à bon marché par le truchement du cumul diagonal des règles d'origine, pourrait constituer à cet effet un des aspects favorables de cet accord.

En matière d'investissement, les IDE turcs à destination du Maroc restent encore limités, ne dépassant pas 102 millions de dirhams en 2011. Toutefois, la participation active des entreprises turques, aux appels d'offres internationaux lancés par le Maroc, suggère des perspectives de partenariat prometteuses.

Certaines grandes entreprises turques ont été déclarées adjudicataires de plusieurs projets, en l'occurrence d'autoroutes, de lignes ferroviaires et de construction.

En général, les opportunités associées à l'accord de libre-échange Maroc-Turquie sont multiples. Outre l'augmentation des échanges commerciaux et la dynamisation des flux d'investissements directs turcs vers l'économie nationale, cet accord serait de nature à favoriser l'accessibilité des produits marocains à destination des marchés de l'Union européenne via le système Pan-euro-méditerranéen de cumul des règles d'origine. Il serait également un chaînon important dans le processus d'intégration à l'échelle de la région méditerranéenne, constituant de ce fait un bouclier face aux menaces suscitées par la montée en puissance de la concurrence asiatique.

2.2.4. *Rebond des IDE en provenance des pays du Golfe*

Les IDE en provenance des pays du Golfe ont augmenté de 51% en 2011, pour atteindre 7 milliards de dirhams, contre moins de 250 millions en 2001. Cette vive remontée a concerné principalement les Emirats Arabes Unis qui ont porté leurs investissements au Maroc à 4,5 milliards en 2011, soit une augmentation de 71%, suivis de l'Arabie Saoudite avec un montant de 1,6 milliard, soit le triple en un an.

L'accord de libre-échange entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis, signé en juin 2001, et, entré en vigueur en juillet 2003, semble avoir conforté aussi bien nos échanges commerciaux que l'attrait des investissements émiratis. Concernant les règles d'origine, l'ALE prévoit l'entière obtention ou une valorisation d'au moins 40% du prix départ usine du produit[20].

Ainsi, depuis son entrée en vigueur, les échanges commerciaux entre les deux pays ont progressé de 41,6% en moyenne annuelle, pour atteindre 3,2 milliards de dirhams, soit 0,6% du commerce extérieur du Maroc. Les exportations vers les EAU ont progressé de 54,1% en moyenne sur la période contre 46,3% pour les importations.

En 2011, les exportations marocaines vers les EAU ont totalisé 744 millions de dirhams seulement, en forte baisse par rapport à 1,3 milliard en 2010. Les principaux produits exportés sont constitués de demis-produits et d'or industriel. Les importations, à 2,5 milliards de dirhams, sont en hausse de 49,7%, tirées principalement par les demi-produits (54%). Par contre, les IDE émiratis à destination du Maroc ont sensiblement progressé depuis 2003. Ceux-ci ont atteint 4,5 milliards de dirhams en 2011 contre 118 millions en 2002, en hausse de 71,2% par rapport à 2010. Ainsi, les EAU se sont classés, en 2011, au deuxième rang des investisseurs étrangers au Maroc, juste après la France.

De plus, le Maroc est devenu aujourd'hui une destination privilégiée des touristes émiratis avec plus de 14.500 visiteurs en 2011 contre seulement 5.000 en 2000. Les recettes des voyageurs émiratis au Maroc sont passées à 968 millions de dirhams en 2010, contre seulement 333 millions de dirhams en 2000. L'ouverture de la ligne aérienne directe Casablanca-Dubaï est une mesure d'accompagnement de cet essor à travers la facilitation du déplacement des touristes et hommes d'affaires vers les deux pays. D'ailleurs, la compagnie "Emirates" projette d'instaurer une ligne quotidienne entre les deux villes. Parallèlement, les transferts des marocains résidants aux EAU sont en progression soutenue depuis 2000, portés à plus de 2,9 milliards de dirhams, soit près de six fois plus qu'en 2003.

2.2.5. *Repli des exportations vers les pays de l'Accord d'Agadir en 2011*

L'Accord d'Agadir vise à promouvoir l'intégration économique sud-sud et le partenariat euro-méditerranéen, à travers la création d'une zone de libre-échange au niveau régional. Depuis son entrée en vigueur en 2007, l'Accord d'Agadir a contribué à renforcer la dynamisation des échanges commerciaux entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

[20] L'article 10 de l'Accord de Libre Echange Maroc-Emirati prévoit que les règles d'origine spécifiques, en cours de négociations au sein du Comité Technique des Règles d'Origine de la Ligue Arabe, seront appliquées dès leur adoption.

Les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays ont doublé depuis 2006, pour atteindre 8,3 milliards de dirhams en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 14%. Leur part dans le total du commerce extérieur marocain à 1,6% en 2011, reste en deçà des aspirations en comparaison avec les autres pôles régionaux. La part des importations ressort à 1,8% et celle des exportations à 1,1%. Le déficit chronique de la balance commerciale du Maroc vis-à-vis des autres pays de l'accord s'est aggravé en 2011, atteignant 4,5 milliards de dirhams, principalement avec l'Egypte et dans une moindre mesure avec la Tunisie. Le taux de couverture s'est nettement dégradé en 2011 pour s'établir à 29,8% contre une moyenne de 36% sur la période 2006-2010, recouvrant une hausse des importations (+11%) et un fort repli des exportations (-23%).

Dans le cadre de l'Accord d'Agadir, les échanges commerciaux ont atteint près de 4 milliards de dirhams en 2011, en hausse de 13% après une forte progression de 10% en 2010 et de 66% en 2009. Leur part dans les échanges commerciaux avec les trois partenaires est ainsi passée à 48% en 2011 contre 42,9% en 2010. Les importations dans ce cadre ont atteint près de 3,5 milliards de dirhams en 2011, représentant 54,5% des importations totales en provenance des trois pays. Les exportations, encore faibles, ont reculé de 8,2% pour représenter 24% des exportations vers les trois partenaires, couvrant à peine 13,1% des importations effectuées dans ce cadre. En somme, l'Accord d'Agadir n'est pas encore profitable pour le Maroc, malgré la tendance haussière des exportations. C'est surtout l'Egypte et dans une moindre mesure la Tunisie qui tirent profit des échanges commerciaux avec le Maroc. L'Egypte a un avantage comparatif dans plusieurs produits échangés, grâce, notamment, à sa meilleure compétitivité énergétique.

2.3. Le déficit structurel de la balance commerciale alourdi par l'ampleur des chocs conjoncturels creuse le déséquilibre de la balance courante

Pour la quatrième année consécutive, le solde des transactions courantes de la balance des paiements s'est continuellement dégradé pour atteindre 64,6 milliards de dirhams en 2011, soit une aggravation de près de 30 milliards de DH sur la période. Ainsi, l'alourdissement du déficit commercial (184 milliards de dirhams en 2011) de 35,6 milliards par rapport à 2010, n'a été que partiellement compensé par la relative bonne tenue des services et des transferts courants. Ce déficit structurel des échanges de biens est lié, notamment, à une concentration de l'offre exportable sur quelques produits et à faible contenu technologique, un faible niveau de diversification des marchés d'exportation d'une part, et, d'autre part à la vulnérabilité de l'économie nationale à la volatilité des cours aussi bien des matières premières que des principales devises de facturation.

Graphique 6 : Evolution du déficit structurel de la balance commerciale

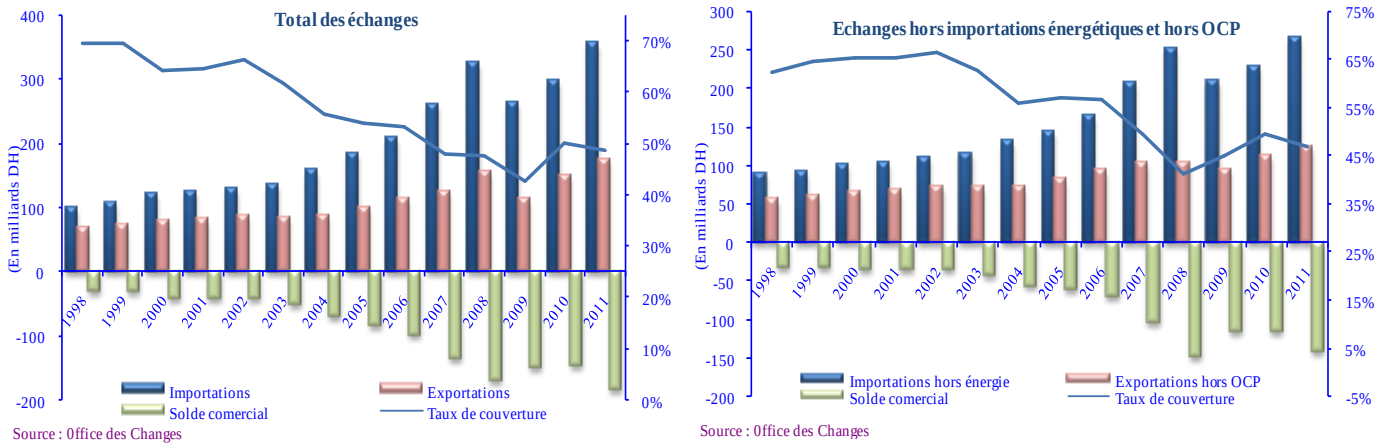

2.3.1. *Contribution des accords de libre échange au déficit commercial*

La conclusion d'une série d'accords de libre-échange avec nos partenaires privilégiés, tels que l'UE, l'AELE, les pays arabes, les USA et la Turquie visait le développement de nos exportations et la diversification des débouchés tout en bénéficiant des meilleures conditions d'approvisionnement en intrants importés et d'accompagnement des grands programmes d'investissement.

Cependant les objectifs en matière d'exportation tardent à se concrétiser. Les fragilités de nos comptes extérieurs, accentuées par la crise, constituent désormais une préoccupation majeure des pouvoirs publics surtout que le déficit du compte courant alourdit nos besoins de financement et pourrait peser sur notre processus de développement.

Force est de constater que notre balance commerciale est déficitaire vis-à-vis de nos partenaires signataires d'accord d'association ou de libre échange. Ces déficits se sont sensiblement creusés avec le début de la crise internationale, avec néanmoins une légère atténuation en 2010, en lien avec la reprise perçue. Celle-ci a cependant été de courte durée et l'année 2011 replonge la zone euro dans la crise, entraînant dans son sillage le ralentissement de l'économie et par là le commerce mondiale.

Graphique 7 : Déficits commerciaux dans le cadre des ALE

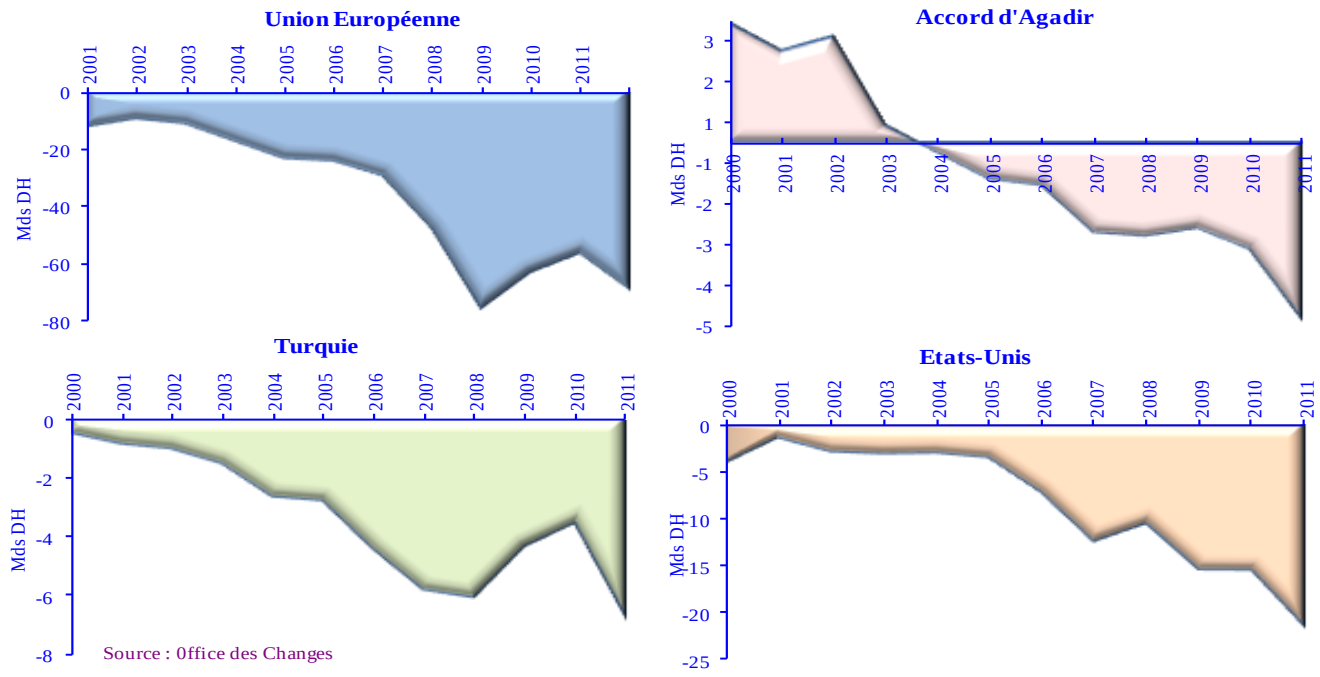

Ainsi, le déficit commercial du Maroc dans le cadre des ALE s'est davantage alourdi en 2011, totalisant 59,1 milliards de dirhams pour représenter 32,1% du déficit commercial global et 57% du déficit réalisé avec les pays signataires des ALE. Ce déficit a été creusé notamment, avec l'UE, lequel a atteint, en 2011, 45,4 milliards de dirhams.

A noter qu'en 2011, l'aggravation du déficit, à plus de 5 milliards de dirham par rapport à 2010, a été plus importante avec les Etats-Unis de 1,7 milliard portant le déficit à -7,5 milliards de dirhams et avec la Turquie de 1,3 milliard pour un déficit de 3,2 milliards de dirhams. Par contre, les effets de la crise ne se sont pas répercutés sur les échanges entre le Maroc et l'UE, grâce notamment à l'amélioration notable des exportations (+34,7%). Les échanges avec l'AELE ont dégagé un solde déficitaire, de 48,1 millions de dirhams, alors qu'ils dégageaient des soldes excédentaires auparavant, suite au repli important des exportations. Les échanges dans le cadre de l'accord d'Agadir ont enregistré un déficit de 3 milliards, en aggravation de 541,6 millions de dirham.

Graphique 8 : Contribution des ALE au déficit commercial

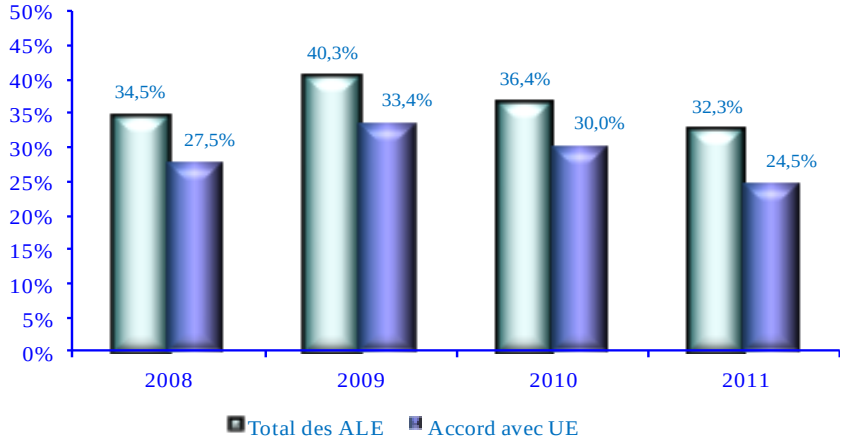

Source : Office des Changes + calcul DEPF

Le déficit global dans le cadre des ALE est dû principalement au poids des importations, constituées principalement des demi-produits (31%), des produits finis d'équipement industriel (25,2%) et des produits finis de consommation (22%).

Ainsi, près de 57% de nos importations en demi-produits se font dans le cadre des ALE, et, 47,3% de nos achats à l'extérieur des produits finis d'équipements industriel bénéficient des accords. On relèvera par ailleurs, l'importante hausse des importations des biens de consommations en 2011 et, notamment, dans le cadre des ALE qui ont représenté 48,8% du total importé en biens de consommation.

Graphique 9 : Part des exportations dans le cadre des accords de libre échange dans les exportations total vers les pays signataires

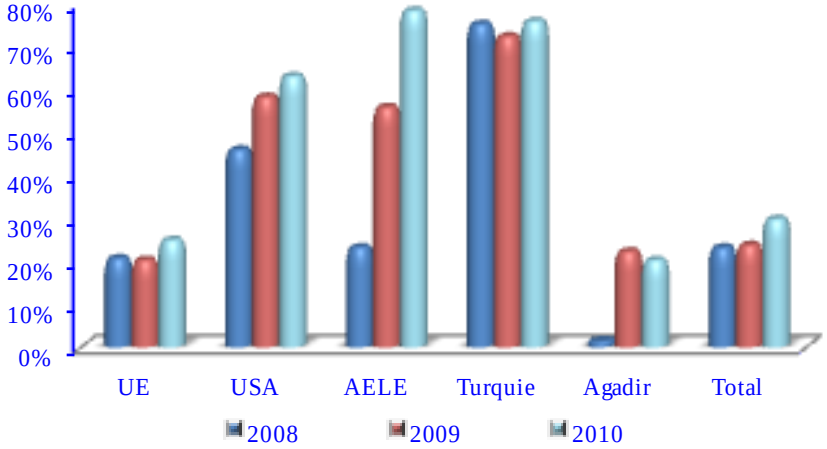

Source : Office des Changes + calcul DEPF

Les exportations réalisées dans le cadre des ALE ont connu une amélioration notable. A l'exception de l'UE et des pays du QUAD, près de 70% des exportations, voire plus, se font dans le cadre des ALE. Vis-à-vis de l'UE, l'accord agricole et celui des services en cours, seront de nature à élargir les exportations. Toutefois, les exportations globales restent loin de leur potentiel.

2.3.2. *Impact de la dépréciation de l'Euro*

L'évolution de l'euro-dollar n'a pas été sans conséquence sur les échanges commerciaux à travers son impact sur la valeur du dirham. Ce dernier est indexé à un panier constitué de ces deux devises, avec une part importante de l'Euro par rapport au billet vert. Une telle structure permet à la monnaie nationale de conserver une position relativement stable par rapport à la monnaie européenne.

Ainsi, entre janvier et mars, le dirham s'est déprécié (apprécié) face à l'euro (dollar). Cette évolution s'est inversée depuis et jusqu'à fin juillet. En août, le dirham s'est légèrement déprécié à l'égard de l'Euro (-0,2%) et apprécié face au dollar (+0,8%), en glissement mensuel. Au total, le dirham s'est déprécié, en glissement annuel, sur les huit premiers mois de 2012, de 8,3% à l'égard du dollar et s'est apprécié de 1,7% vis-à-vis de l'euro.

Graphique 10 : Taux de change de l'Euro et du Dollar face au Dirham

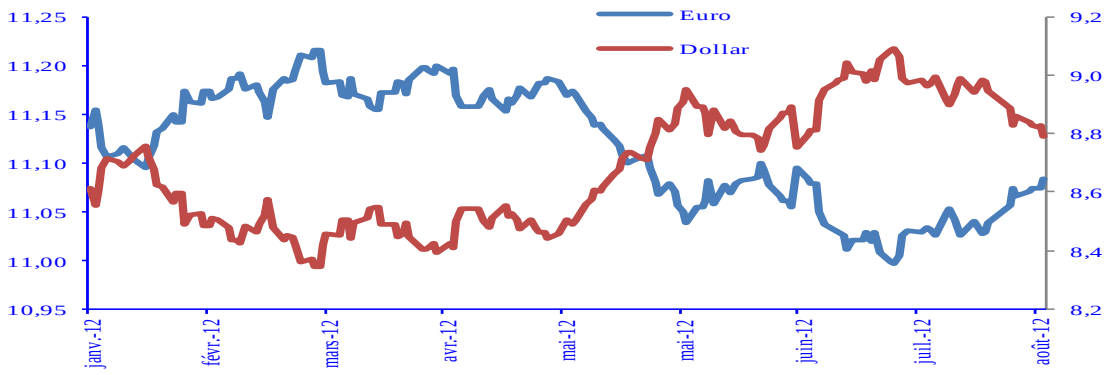

Source : Bank Al-Maghrib

Cette évolution aurait engendré, toutes choses égales par ailleurs, une aggravation du déficit commercial du Maroc d'environ 4,9 milliards de dirhams au cours des huit premiers mois de 2012 du fait de l'effet change. Ce déficit est dû à une hausse de la valeur des importations d'environ 8 milliards de dirhams, contre une amélioration de celle des exportations de plus de 3 milliards. Les produits d'énergie et de lubrifiants représentent à eux seuls 84% environ de l'aggravation de ce déficit, en lien avec une hausse de la valeur de leurs importations de 4,3 milliards de dirhams. L'aggravation du déficit commercial est attribuée également aux produits alimentaires, dont le solde commercial s'est détérioré de 1,2 milliards de dirhams, celui les produits finis de consommation de 1 milliard de dirhams et des biens d'équipement de 551 millions de dirhams. Inversement, les exportations des phosphates et dérivés se sont renchéries de près de 2 milliards de dirhams suite à l'appréciation du dollar.

2.4. L'Afrique subsaharienne : un important potentiel d'échanges à exploiter

Conscient de l'importance du marché africain subsaharien en termes stratégique, économique et commercial, le Maroc s'est engagé dans la voie du renforcement de ses relations avec les pays de cette région. Des efforts non négligeables ont été déployés afin de consolider son positionnement sur les marchés subsahariens à travers, notamment, la signature d'accords de commerce avec plusieurs pays et l'instauration d'un cadre juridique incitatif aux relations commerciales et d'investissement avec cette région. En parallèle, le Royaume a mené des actions à caractère promotionnel visant à faciliter l'accès du secteur privé marocain aux marchés africains.

Ainsi, les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne, ont atteint 11,9 milliards dirhams en 2011, soit trois fois plus en une décennie, recouvrant une vive remontée des exportations à destination de l'Afrique subsaharienne, plus importante que celles vers l'Afrique du nord. De fait, le solde commercial du Maroc avec l'Afrique subsaharienne s'est amélioré, passant d'un déficit de près de 7,2 millions dirhams en 2000 à un excédent de 3,8 milliards en 2011.

Le premier client du Maroc en 2011, au niveau de l'Afrique subsaharienne, est le Sénégal, suivi par la Mauritanie, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali. Ces cinq pays absorbent 42% du total des exportations marocaines vers cette région. Les produits alimentaires sont en tête, suivis par les produits chimiques et les machines et matériels de transport. Le premier fournisseur est le Nigeria, contribuant à près de la moitié des acquisitions de la région en 2011. Les importations marocaines de l'Afrique subsaharienne sont constituées dans leur majorité de produits de base.

L'analyse de l'évolution des importations de l'Afrique subsaharienne par pays montre que la Chine, suivie de la France, est devenue le principal partenaire commercial, avec 15,7% des importations totales de l'Afrique subsaharienne en 2011, contre 4,7% seulement en 2000.

S'agissant du Maroc, bien que sa part au niveau de ce marché ait progressé entre 2000 et 2011, passant de 0,14% à 0,26%, son poids commercial demeure encore faible dans cette région. Néanmoins, malgré ce faible poids, il se positionne relativement mieux comparativement à d'autres pays de l'Afrique du Nord, notamment, l'Algérie et la Tunisie. Sur le plan sectoriel, le Maroc a amélioré son positionnement sur les marchés des produits alimentaires et des produits chimiques. En revanche, le marché des produits manufacturés marque un léger repli.

Parmi les efforts déployés pour intégrer le marché de l'Afrique subsaharienne, le Maroc développe une politique de rapprochement avec l'UEMOA (Union Economique et Monétaire ouest africaine) et la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale). L'Accord Commercial et d'Investissement avec l'UEMOA a été paraphé fin 2008, après huit ans de négociations. S'agissant de la CEMAC, un projet d'accord de libre échange est actuellement à l'étude par les deux parties. L'ouverture également des lignes aériennes vers des pays d'Afrique subsaharienne par Royal Air Maroc et l'implantation de filiales bancaires d'AttijariWafabank et de BMCE Bank ont été des facteurs stimulants pour les opérateurs privés marocains dans cette région.

En dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, la percée marocaine sur ce marché n'a pas permis d'améliorer sensiblement la part de marché du Maroc. La politique africaine du Maroc devrait être renforcée, notamment, à travers le ciblage des partenaires prioritaires, l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des accords en vigueur, l'adaptation de l'offre exportable à la demande africaine, la restructuration et le renforcement de la chaîne de la promotion.

2.5. Attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers dans un monde fortement concurrentiel

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde ont augmenté de 16% en 2011, selon le dernier rapport de la CNUCED « World Investment Report », publié en juillet 2012, et ce malgré la persistance de la crise économique et financière globale et de la crise de la dette en Europe. Ainsi, les flux d'IDE se sont établis à 1.524 milliards de dollars, dépassant le niveau moyen d'avant-crise (2005-2007). De son côté, le Maroc a enregistré une hausse de 60% des flux d'IDE en 2011, selon ce rapport, pour s'établir à 2,5 milliards de dollars, après trois années consécutives de baisse.

Les IDE à destination des pays développés ont connu une forte progression de l'ordre de 20,8% pour s'établir à 748 milliards de dollars, soit 49% des IDE mondiaux. L'Union-européenne et l'Amérique du Nord affichent des hausses de 32% et de 21% respectivement par rapport aux niveaux de 2010. Dans les pays en développement, les flux d'IDE ont atteint en 2011 un nouveau sommet à 684 milliards de dollars, soit une hausse de 11% et une part de 45% des IDE mondiaux. Toutefois, cette hausse masque des différences entre différentes régions. Les flux d'IDE vers l'Asie ont continué leur progression; ceux à destination de l'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que des pays en transition ont enregistré une croissance supérieure à la moyenne. A l'inverse, les flux d'IDE vers l'Afrique semblent poursuivre la tendance baissière de l'année antérieure.

Sur le plan sectoriel, la hausse des flux d'IDE en 2011 a été marquée par un rebond dans le secteur primaire et dans le secteur des services, après deux années de déclin aux dépens du secteur manufacturier. Les IDE dans le secteur des services ont atteint 570 milliards de dollars, principalement dans les domaines de l'électricité, du gaz et de l'eau, ainsi que dans les transports et télécommunications. Les flux d'investissement dans le secteur primaire, d'une valeur de 200 milliards de dollars, ont été stimulés par le niveau élevé des prix des matières premières et par les consolidations industrielles.

Pour ce qui est des modes d'investissement, les projets de création ou d'extension des capacités physiques, dont la valeur avait décliné pendant deux années consécutives, se sont maintenus en 2011 à

904 milliards de dollars, représentant près de 60% de l'IDE total. Les fusions-acquisitions ont par contre augmenté de 53% pour s'établir à 526 milliards de dollars, stimulées par un accroissement des grandes opérations d'une valeur supérieure à 3 milliards de dollars par projet.

Au niveau du Maroc, selon le rapport de la CNUCED, après trois années successives de baisse, les flux d'IDE vers le Maroc ont affiché une forte progression de 60% en 2011, s'établissant à 2,5 milliards de dollars contre 1,6 milliard en 2010. Contribuant à 6% des IDE destinés à l'Afrique en 2011 et à 33% des IDE vers l'Afrique du nord, le Maroc a fait mieux que certains pays comme la Tunisie et l'Egypte, dont les flux d'IDE ont baissé au cours de cette année.

Graphique 11 : Part du Maroc dans les flux d'IDE destinés à l'Afrique

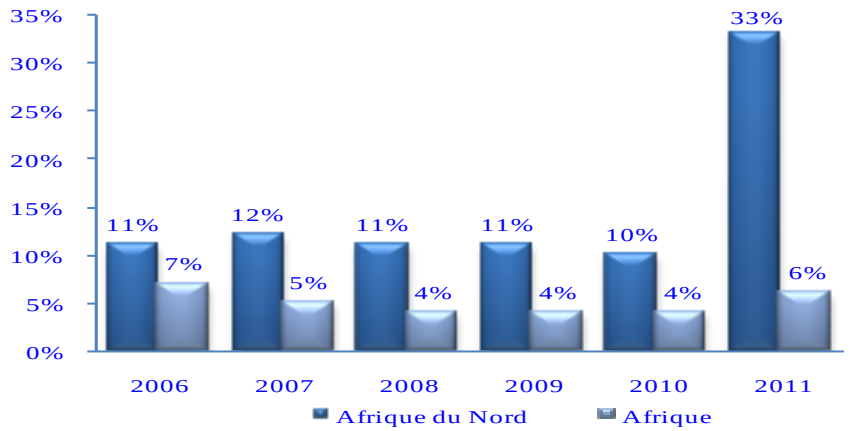

Source : « World Investment Report ». CNUCED, juillet 2012.

Selon les statistiques de l'Office des changes, les flux d'IDE destinés au Maroc en 2011 ont atteint 25,6 milliards de dirhams, ou près de 3,2 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de dollars nets des dépenses d'investissements directs, tel que publié par la CNUCED. L'écart entre ces deux montants réside dans le fait que ce dernier évalue les IDE sur une base nette, c'est-à-dire les recettes d'IDE diminuées des dépenses correspondant aux opérations de dépenses d'investissements.

La répartition géographique des IDE montre que la France, premier pays investisseur au Maroc, a vu ses investissements baisser en 2011 à 8,5 milliards de dirhams contre 20,5 milliards en 2010, qui comptait toutefois l'entrée de France Telecom dans le capital de Méditel. En contrepartie, d'autres pays ont augmenté leurs investissements au Maroc, tels que les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite avec 4,5 contre 2,6 milliards de dirhams en 2010 pour le premier et 1,6 contre 0,6 milliard pour le second. Les investissements des Etats Unis sont passés de 0,6 à 1,1 milliard de dirhams.

Sur le plan sectoriel, l'immobilier arrive au premier rang avec 8,2 milliards de dirhams en 2011, soit une hausse de 11% par rapport à l'année précédente. Les IDE dans le secteur industriel sont passés de 4,8 à 6,2 milliards de dirhams sur la même période. De même, les IDE dans le secteur de l'énergie et des mines ont nettement progressé atteignant 1,8 milliard de dirhams en 2011 après 754 millions en 2010. Inversement, le secteur du tourisme a connu un recul des entrées d'IDE de 36% en 2011, attribué principalement aux effets de la crise économique chez les principaux partenaires du Maroc.

Aussi, convient-il de relever qu'entre les deux périodes (2004-2007) et (2008-2011), si les flux en provenance de notre principal partenaire, l'Union européenne en crise sévère, ont baissé, les IDE hors Union-européenne sont passés de 6 à 9,2 milliards de dirhams en moyenne auprès, notamment, des Etats-Unis, la Suisse, la Turquie, le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

Graphique 12 : Les IDE hors UE doublent entre les périodes (2004-2007) et (2008-2011)

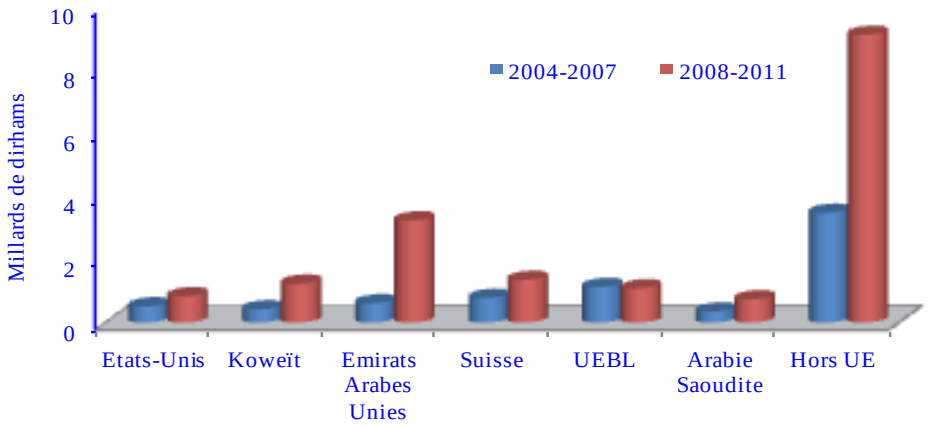

Source : Calcul DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

Selon les estimations de la CNUCED, l'IDE mondial devrait connaître une légère hausse en 2012, avec des flux atteignant près de 1.600 milliards de dollars. Ces flux devraient concerner aussi bien les pays développés que les pays en développement et en transition, pour s'établir à près de 780, 720 et 100 milliards de dollars respectivement. Toutefois, l'incertitude économique, notamment en zone Euro, et la possibilité d'un ralentissement de la croissance dans les grandes économies émergentes pourraient décliner l'intérêt des entreprises à investir à l'étranger. Cette perception est confirmée par l'enquête annuelle de la CNUCED auprès des dirigeants des sociétés transnationales. La moitié des répondants ont exprimé une opinion neutre ou indécise sur le climat d'investissement en 2012.

Sous réserve d'absence de choc macroéconomique majeur, les projections de la CNUCED sur le moyen-terme laissent anticiper des flux d'IDE en croissance modérée et régulière, pour s'établir à 1.800 milliards de dollars en 2013, puis 1.900 milliards de dollars en 2014. Cette croissance concernera les trois groupes de pays, développés, en développement et en transition.

Pour le Maroc, et en dépit de la légère baisse des IDE observée au début de 2012, cette année devrait connaître une bonne performance par rapport à 2011. En effet, le groupe français Danone a racheté 37,8% supplémentaire du capital du groupe marocain « Centrale Laitière », pour un montant de 550 millions d'euros, portant ainsi sa participation dans ce groupe de 29,2% à 67%. Une autre opération d'investissement d'envergure concerne l'entrée dans le capital de la « Banque Centrale Populaire » du Maroc du deuxième groupe bancaire français, la « Banque Populaire Caisse d'Epargne ».

D'un autre côté, le Ministère du Tourisme a présidé la signature, en juin 2012, d'un accord de partenariat entre Hilton Worldwide et le Groupe Espagnol Inveravante qui prévoit l'ouverture de deux nouvelles unités hôtelières à Tanger, dont la gestion sera confiée à l'opérateur international Hilton Worldwide. Le Hilton Hotel & Residences devrait entrer en service en avril 2015 et le Hilton Garden Inn en décembre 2014. Il y a lieu de rappeler, dans ce cadre, la création en 2011 du Fonds d'investissement touristique "Wissal Capital", qui vise à développer le tourisme dans le pays, grâce à un partenariat avec les fonds souverains du Qatar, des Émirats Arabes Unis et du Koweït.

Les perspectives d'attrait de nouveaux IDE par le Maroc demeurent liées à l'évolution de l'activité économique et financière, particulièrement, dans la zone euro. Cette dernière subit encore les effets de la crise des dettes souveraines, ce qui risque de pousser certains pays, à encourager leurs entreprises à investir localement et d'inciter à la relocalisation dans les pays d'origine.

2.6. Positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux

Afin d'évaluer de manière fiable la compétitivité et l'attractivité globale des pays, plusieurs institutions internationales établissent, chaque année, un classement mondial des pays en se basant sur différents critères. Les rapports publiés par ces institutions ont, certes, quelques limites méthodologiques, mais ils permettent de positionner notre économie par rapport à des pays concurrents ou partenaires, et d'apprécier son rythme, comparativement à la norme mondiale et régionale, en matière de conduite et de mise en œuvre des réformes dans différents domaines.

Selon le dernier rapport du Forum Economique Mondial (FEM, 2012), le positionnement du Maroc en matière de compétitivité globale s'est amélioré de trois rangs. Des progrès ont été réalisés dans différents domaines, notamment, en matière d'institutions et d'infrastructure, ainsi pour ce qui est du développement du marché financier et de transfert de technologie.

En matière des technologies de l'information et de la communication (TIC), le FEM a classé le Maroc à la 83ème position parmi 138 pays, soit une amélioration de 5 places par rapport à l'année dernière. Notre pays a enregistré de bonnes performances en particulier au niveau des indicateurs relatifs à la concurrence du secteur d'Internet et de la téléphonie, la disponibilité du capital-risque, la couverture du réseau mobile, l'utilisation d'Internet et la disposition de l'Etat des technologies avancées. L'amélioration du positionnement mondial du Maroc nécessite, en revanche, des efforts importants, notamment, au niveau de la législation relative aux TIC, les tarifs des communications des téléphones mobiles et la capacité d'innovation des entreprises.

Par ailleurs, le Maroc est le pays qui a le plus amélioré sa réglementation des affaires, selon l'édition 2012 du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale. Notre pays figure ainsi en tête des 12 économies qui ont le plus amélioré la facilité de pratiquer des affaires. Le Maroc se situe désormais au 94ème rang au niveau mondial parmi 183 pays, gagnant 21 places par rapport à l'année dernière. Cette amélioration découle des mesures prises en vue de faciliter l'exercice des activités des entreprises dans trois domaines, à savoir l'obtention de permis de construire, la protection des investisseurs et le paiement des impôts. Certaines contre-performances sont néanmoins relevées au niveau, notamment, de la création d'entreprise et de l'obtention de prêts notamment par les PME.

En matière de liberté économique, le positionnement du Maroc au niveau mondial s'est amélioré de 6 rangs. Selon le rapport de l'Heritage Foundation, des progrès ont été réalisés dans différents domaines, notamment, en matière de liberté fiscale, monétaire, des affaires, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.

Dans son rapport « World Investment Report » 2012, la CNUCED classe le Maroc en 21ème position selon l'indice de contribution de l'IDE[21]. Ainsi, le Maroc se situe dans le 2ème quartile des pays, avec une bonne contribution des IDE au développement général de l'économie nationale, à l'exception de la contribution aux dépenses de recherche et développement pour laquelle le Maroc fait partie du 4ème quartile.

Globalement, les différents rapports témoignent des efforts du Maroc dans les domaines de la stabilité politique, du cadre macro-économique, du système financier et de l'ouverture de l'économie. L'amélioration du classement du Maroc en matière du climat des affaires témoigne des efforts accomplis dans les domaines du renforcement de la gouvernance et de la transparence, de la modernisation du cadre juridique des affaires, de la simplification des procédures administratives, de la promotion des conditions d'accès à l'immobilier et du renforcement de la compétitivité des régions.

[21] Cet indice classe les pays sur la base du poids de l'IDE et des filiales étrangères dans l'économie en termes de valeur ajoutée, emploi, salaires, revenus fiscaux, exportations, dépenses de R&D et de formation de capital.

2.7. Opportunités sectorielles à l'international

Dans un contexte mondial peu porteur pour l'économie nationale, l'enjeu consiste pour le Maroc, afin de mieux préparer la sortie de crise, d'accroître sa compétitivité et de transformer les risques potentiels en opportunités en exploitant ses avantages comparatifs dans des secteurs dynamiques[22]. Ces débouchés sectoriels à l'international offrent indéniablement d'importants relais de croissance voire des points d'inflexion à même d'inscrire notre appareil productif et, de là, nos échanges dans de nouvelles trajectoires économiques.

2.7.1. *L'industrie automobile marocaine sur la carte mondiale des constructeurs*

Dans le sillage des mutations structurelles que connaît le secteur de l'automobile à l'échelle mondiale, le Maroc commence à se positionner en tant que plateforme d'investissement, de production et d'exportation compétitive et attractive à l'échelle régionale et mondiale. En effet et suite au bouleversement structurel de la demande du marché automobile marquée par une montée en puissance des pays émergents, un changement profond s'accélère au niveau de la géographie de la production automobile avec une tendance accrue à l'externalisation régionale et vers les pays offrant des avantages avérés en termes de conditions de production, de logistique et d'environnement des affaires (en 1990, plus de 80% de la production étaient concentrés dans les pays industrialisés contre 43 % en 2010). Profitant de son positionnement géostratégique, le secteur automobile marocain a connu, lors de la dernière décennie, un fort développement sur les deux fronts Equipementiers et Constructeurs comme en témoigne la hausse spectaculaire de son chiffre d'affaires à l'export avec une moyenne de 30% l'an sur la période 2004-2011. En effet, le Maroc a connu la plus grande discontinuité industrielle en Afrique avec l'implantation du grand projet Renault, qui devrait générer, à terme, plus de 3,5 milliards d'euros de recettes supplémentaires à l'export, le plaçant, ainsi, parmi les principaux pourvoyeurs de devises. Capitalisant sur les efforts réalisés et en cours (logistique avec le port Tanger-Med, Plateformes industrielles, formation…) et afin d'asseoir une véritable industrie automobile de rang mondial, le Maroc œuvre à renforcer le taux d'intégration de la construction automobile pour le porter à environ 80% et attirer un second constructeur majeur au niveau mondial.

2.7.2. *Repositionnement du Maroc sur la carte mondiale de l'aéronautique*

Profitant des changements profonds dans la chaîne de valeur des principaux constructeurs mondiaux (Boeing, Airbus, Bombardier) orientés vers l'optimisation des conditions de la production notamment à travers la formation d'une main d'œuvre qualifiée, le secteur aéronautique marocain se positionne de plus en plus parmi les plateformes attractives et compétitives à l'échelle mondiale. Le nombre d'entreprises opérant dans le secteur, entre 2001 et 2011, est passé d'une dizaine à une centaine d'opérateurs de référence internationale, dont EADS, Boeing, Snecma, Aircelle, Creuzet et Daher et le chiffre d'affaire à l'export a grimpé, en moyenne annuel, de plus 25% sur les 5 dernières années. En effet et dans le sillage des opportunités qu'offre la nouvelle reconfiguration mondiale marquée par une demande de plus en plus soutenue des pays émergents (Chine, Inde, Brésil…) comme en témoigne le renforcement des commandes des constructeurs (plus de 4500 appareils d'airbus et près de 4000 appareils Boeing), la destination Maroc s'est vue consacrée par l'installation du 3ème constructeur mondial d'avions, Bombardier, qui vise à réaliser, dès 2013, une unité de production de nouvelle génération pour un investissement de 200 millions de dollars et 850 emplois directs et 4.000 indirects.

2.7.3. *Phosphates et dérivés : consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial*

Disposant de la plus importante réserve mondiale en phosphates, le Maroc, à travers le Groupe OCP, se positionne en tant que premier exportateur mondial de phosphates sous toutes formes avec un portefeuille de plus de 150 clients sur les 5 continents. Ce positionnement qui s'accélère d'année en

[22] Pour plus de détail, Cf partie II : Point 2.1.

année est le fruit des choix stratégiques pris par le Groupe OCP afin de tirer profit du dynamisme que connaît la demande mondiale tirée, essentiellement, des principales puissances agricoles, à l'instar de l'Amérique latine et de l'Asie dont la part dans la consommation mondiale des engrais est passée à 70% en 2010. Ce repositionnement stratégique du groupe OCP s'est concrétisé par un renforcement de la part des dérivés de phosphate (74% des exportations globales de l'OCP en valeur contre moins de 53% en 2000) et un recentrage sur les principales puissances agricoles, à l'instar de l'Inde et du Brésil dont la part, pour les engrais est passée de seulement 22% en 2000 à près de 52% en 2011. En termes de perspectives, en phase avec les transformations agricoles qui s'opèrent au niveau mondial, la demande mondiale devrait évoluer à un rythme moyen de 3,6%[23] l'an pour atteindre 73 millions de tonnes en 2020. Afin de tirer profit de ces opportunités et consolider son rôle de leadership, le groupe OCP a lancé un programme d'envergure axé sur un chantier industriel dont l'enveloppe budgétaire est de l'ordre de 115 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

2.7.4. *Agroalimentaire et pêche : des avantages comparatifs à l'export à valoriser*

Le Maroc dispose d'importantes opportunités à l'export sur le marché agroalimentaire. Pour mettre à profit ses atouts, le Maroc, ayant adopté une politique d'ouverture sur de nouveaux marchés potentiels (USA, Turquie, Canada, pays arabes Méditerranéens, pays de l'UMA, pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA…) et de renforcement de sa compétitivité sur les marchés traditionnels (Nouvel Accord de libre échange avec l'UE), devrait accélérer la mise en œuvre du cadre concessionnel de ses échanges afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UE son principal partenaire commercial.

Sur le plan de la pêche, les opportunités d'expansion du secteur sur le marché international sont considérables, notamment, avec l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer. Ainsi, la proximité des marchés demandeurs, particulièrement le marché de l'UE, premier importateur mondial de poissons et premier client du Maroc, est un atout fondamental car il permet des économies importantes en termes de coût de transport.

Actuellement, le secteur de l'export au Maroc ne profite pas pleinement de cette ouverture commerciale. En effet, malgré la noblesse des espèces exportées, les produits marocains sont présentés au niveau des marchés à l'export dans des conditions de qualité moyenne alors que les normes de qualité sont de plus en plus exigeantes. L'ouverture des marchés mondiaux, combinée à la richesse des côtes marocaines en poissons, donnent au Maroc un avantage compétitif certain à condition de répondre aux exigences des marchés en termes de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits.

Il est à noter que les exportations marocaines de produits de la mer sont concentrées sur le marché de l'UE et quelques pays d'Asie et d'Afrique. Toutefois, les marchés à forte demande en ces produits, tels que les Etats-Unis, la Russie et d'autres pays d'Asie et d'Afrique, restent peu explorés. Par produit exporté, une confrontation entre les principales destinations des exportations marocaines de produits de la mer et des premiers marchés demandeurs des produits en question au niveau mondial, révèle que, pour les conserves de sardines, où le Maroc détient une position de leader sur le marché mondial, la majeure partie des exportations marocaines est destinée à quelques pays de l'UE et quelques pays d'Afrique (Nigéria, Guinée, Ghana).

Par ailleurs, la situation de la demande mondiale montre qu'en 2010, l'Afrique du Sud est le premier importateur de conserves de sardine à l'échelle mondiale. La Russie et les Etats-Unis sont considérés parmi les plus grands importateurs de ce produit. Également, pour les semi-conserves de maquereaux, les exportations sont destinées à des pays à faible demande, tels que l'Italie et l'Espagne, alors que le Maroc est totalement absent sur les grands marchés demandeurs en ces produits, à savoir le Sri Lanka, les Etats-Unis et le Japon.

[23] Source: British Sulfur, SRI, Fertecon

Il est à signaler que l'Asie reste une zone à potentiel important pour les produits marocains de la mer, à l'instar de la Corée et la Chine qui sont parmi les premiers importateurs respectivement de poulpe et de calmar congelés, alors que les exportations marocaines pour ces deux produits, sur cette zone, sont concentrées sur le Japon. De même, la Malaisie et la Thaïlande sont parmi les gros importateurs de poissons frais et représentent des marchés à fort potentiel de croissance.

2.7.5. *Offre touristique : Mutation démographique et socioéconomique au niveau mondial à prendre en considération*

Au niveau du secteur touristique, nombreuses sont les mutations qui vont toucher la structure démographique du monde durant la prochaine décennie, engendrant ainsi des changements au niveau du profil des touristes et les produits qu'ils demandent. Ces changements doivent être pris en considération afin de profiter de l'énorme potentiel de croissance que recèle l'activité touristique mondiale à l'horizon 2020. Selon les projections du Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme (WTTC) pour les dix prochaines années, l'activité touristique mondiale devrait enregistrer un taux de croissance annuel moyen de 7% pour atteindre 9,6% du PIB mondial.

Par conséquent, la compétitivité des destinations dépendra de leur capacité à développer et à commercialiser des produits touristiques à une population vieillissante (sans négliger les jeunes), multiethnique et dont l'espérance de vie s'est accrue. En effet, la population mondiale des seniors augmenterait de 26% d'ici 2030 et les personnes âgées de 50 ans et plus représenteraient alors le tiers de la population mondiale, compte tenu du déclin de la fertilité et de l'accroissement de la longévité. À l'inverse, les économies émergentes, qui commencent à occuper une proportion de plus en plus importante de la population mondiale, verraient leur population de jeunes augmenter sensiblement en raison d'un taux de natalité élevé. Par conséquent, les efforts doivent être de plus en plus orientés, à côté des séniors vers ce marché composé pour l'essentiel de jeunes (les jeunes couples asiatiques et sud-américains) à la recherche d'une offre touristique diversifiée et à des prix abordables.

2.7.6. *Offshoring : Opportunités à saisir*

Au niveau mondial, l'externalisation tend aujourd'hui à prendre de l'essor à la faveur des stratégies de recentrage sur les cœurs de métier retenus par des opérateurs économiques. Ces logiques de spécialisation, menées dans un but d'efficience, se sont traduites notamment par la cession des activités non stratégiques et/ou le recours accru à l'externalisation pour les activités dites « périphériques » (développement de logiciels, les back-office, les centres d'appel, la plupart des processus de paiement et de transaction, …). Ainsi, selon les estimations de Datamonitor, le marché mondial du BPO francophone outsourcé représenterait près de 22 milliards de dollards US à l'horizon 2013 dont 16% serait offshoré. Du secteur des centres d'appels (CRM), présentant le potentiel outsourcé le plus important du BPO francophone de 9,1 milliards de dollars à l'horizon 2013, l'outsourcing s'est étendu entre autres, aux secteurs des ressources humaines (RH) et de la comptabilité–finances (F&A) avec un potentiel respectif en 2013 de 7,5 milliards de dollars et 2,5 milliards de dollars. Les services financiers représentent le troisième potentiel du BPO francophone en 2013 avec 1,1 milliard de dollars.

Au total, les différentes restructurations en cours dans le monde offrent de nouvelles opportunités qui permettraient au Maroc de concrétiser ses ambitions et de jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle configuration des systèmes productifs régionaux et mondiaux. La juste mesure de ses acquis, de ses fragilités et de son potentiel de réformes et de modernisation, constitue un préalable précieux pour conduire des politiques publiques à la hauteur d'une nouvelle ambition, somme toute, légitime.

PARTIE II : EVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : RÉSILIENCE ET DÉFIS

« Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entraînés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre pays, et ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficients, afin de concrétiser les objectifs escomptés. »

Extrait du Discours Royal du 30 juillet 2012

Dans un contexte international et régional perturbé, le modèle de croissance marocain a fait preuve de solidité et de résilience et a révélé un fort potentiel de progrès. Le Maroc a, en effet, réussi à conjuguer ses réformes démocratiques et les acquis du passé à son modèle de développement économique, pour préserver un niveau de croissance proche de 5% à la faveur d'une diversification et d'une modernisation accrues de sa base productive et d'une spécialisation progressive dans des activités à forte valeur ajoutée.

Grands piliers de la croissance économique nationale, la consommation intérieure et l'investissement, soutenus par un système financier moderne et restructuré, ont enregistré une dynamique particulière, permettant d'amortir l'effet du ralentissement de la demande extérieure et de préserver la stabilité économique du pays face à la crise financière et économique internationale.

Du côté de l'offre, le Maroc s'est engagé à accélérer et à consolider la mise en œuvre des différents programmes et plans sectoriels qui préfigurent les mutations structurelles de l'économie marocaine. Cette vision volontariste s'inscrit dans la dynamique soutenue des réformes et une dynamique de modernisation productive à travers la déclinaison sectorielle de politiques publiques, conçues et bâties autour d'un référentiel ouvert sur les défis et les opportunités à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Néanmoins, des inquiétudes grandissantes commencent à se profiler en relation, notamment, avec la persistance d'un ensemble de fragilités structurelles qui risquent de compromettre l'élan économique enregistré au cours de cette dernière décennie, comme en témoigne le creusement persistant de notre déficit commercial. En effet, et malgré l'importante capacité de résilience démontrée par l'économie nationale face à la crise économique et financière mondiale, celle-ci a révélé la faiblesse de notre offre exportable à un moment où les importations se sont inscrites dans une tendance haussière effrénée. D'où une situation de plus en plus préoccupante de notre balance des paiements et par conséquent de notre capacité de financement.

Dans une période post-crise difficile, l'économie nationale devrait retrouver son rythme de croissance stable et équilibré et ce, sous réserve d'un arbitrage responsable et réfléchi des priorités et d'un ciblage efficace des niches de croissance. Dans le même sens, une territorialisation intelligente des stratégies sectorielles devrait permettre une diffusion spatiale des fruits de la croissance et une répartition territoriale équilibrée. Le succès de ce choix passe, également, par la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution, notamment en matière de gouvernance.

Sur le plan social, et malgré les acquis réalisés au cours de cette dernière décennie, plusieurs défis devraient être relevés dans ce contexte particulier qui suppose une accélération des réformes structurelles, ainsi qu'une réorientation de la politique sociale. La question de l'éducation s'affiche en tête des priorités nationales. Le Dernier discours de Sa Majesté le Roi du 20 août, a mis en exergue l'importance et l'urgence de ce chantier fondamental qui doit jouer un rôle important dans la formation des générations montantes appelées à s'investir pleinement dans le processus de développement et de progrès démocratique de notre pays.

Avec une croissance économique génératrice de moins d'emplois, le chômage urbain des jeunes et, particulièrement les diplômés, constitue également une grande préoccupation. Les problématiques liées à l'inadéquation quantitative et qualitative entre la formation et l'emploi font figure de priorité dans le traitement de la question de l'emploi. En matière de santé, la couverture médicale demeure insuffisante et concentrée autour des agglomérations et la question de la protection sociale se pose désormais dans de nouveaux termes.

1. ACQUIS DE CROISSANCE CONSOLIDEE ET CAPACITE DE RESILIENCE A PRESERVER

1.1. Résilience de l'économie nationale

L'analyse structurelle de la croissance nationale confirme l'engagement certain du Maroc sur la voie de la diversification de la base productive et d'une tertiairisation croissante du tissu productif national. Cette mutation a été favorable à la consolidation de la résilience de l'économie nationale face aux différents chocs exogènes.

L'économie nationale a pu réaliser un taux de croissance annuel moyen de 4,9% en moyenne par an sur la période 2006-2011 contre 3,8% entre 1999 et 2005, et ce malgré plusieurs facteurs défavorables, notamment, l'instabilité du rendement du secteur agricole et les perturbations de l'environnement international.

En effet, par rapport à l'année 2010, l'économie nationale a marqué une amélioration à la hausse du taux de croissance passant de 3,6% à 5% en 2011. Cette évolution résulte conjointement de l'évolution de 5,6% de la valeur ajoutée agricole, contre un recul de 1,9% en 2010, et de la consolidation de l'activité non agricole de 5,2% au lieu de 4,2% une année auparavant.

Graphique 13 : Evolution de la croissance du PIB réel

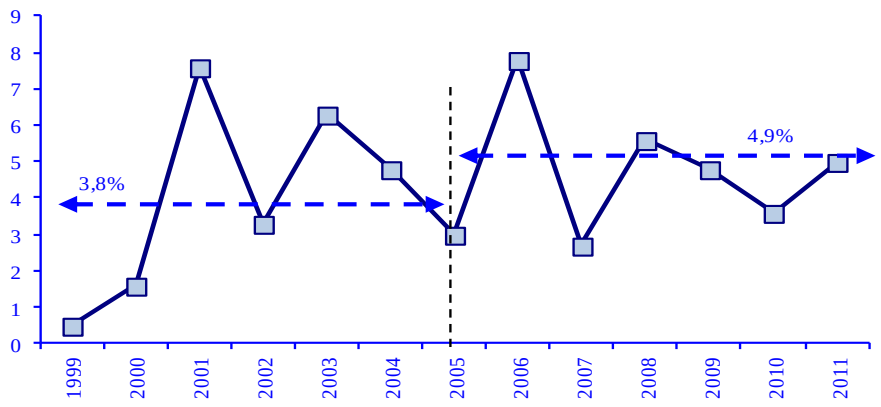

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

Le rythme d'évolution de la valeur ajoutée totale a accusé une certaine amélioration au cours de la période 2006-2011 par rapport à la période 1999-2005 avec un taux d'accroissement de 4,7% en moyenne par an au titre de la première période, contre 3,9% durant la deuxième. A cette évolution, le secteur tertiaire contribue significativement avec 2,8 et 2,6 points de croissance en moyenne avec un rythme d'évolution moyen de 5% et 4,7% par an sur les deux périodes respectivement. Il est à signaler

que la part de ce secteur dans la valeur ajoutée totale, toujours prépondérante, a légèrement progressé entre les deux périodes passant d'une moyenne de 55,2% à 56% au titre de la deuxième période.

Pour le secteur primaire, la valeur ajoutée a accusé un accoisement annuel moyen de 6,9% sur la deuxième période après 0,6% en 1999-2005. Par conséquent, sa contribution à la valeur ajoutée totale a connu une nette amélioration entre les deux périodes, passant de 0,1 point à 1,2 point, sachant que sa part moyenne dans le total de cette valeur ajoutée est restée quasi stable (autour de 17%). Cette évolution résulte d'une dépendance moindre de la production agricole des aléas climatiques et des efforts publics pour la modernisation et le renforcement du secteur dans le cadre du Plan Maroc Vert.

Pour le secteur secondaire, le passage du taux de croissance du secteur de 3,8% en 1999-2005 à 3,4% en 2006-2011, conjugué au repli de sa part moyenne dans la valeur ajoutée totale de 28% à 26%, s'est traduit par un certain repli de sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée totale de 1,1 point à 0,9 point respectivement.

Graphique 14 : Contributions sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée réelle totale

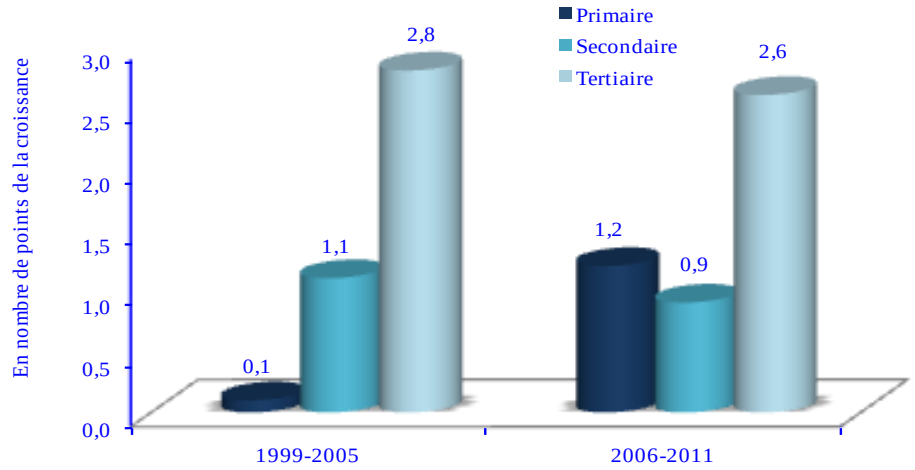

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

La baisse de la contribution du secteur secondaire à la valeur ajoutée totale entre les deux périodes est attribuable à la décélération de la croissance de la valeur ajoutée des industries de transformation de 3,2% à 2,7% en moyenne par an, eu égard à leur poids élevé dans la valeur ajoutée secondaire réelle avoisinant 60% en moyenne sur la période 1999-2011 (plus de 16% de la valeur ajoutée totale). En revanche, la branche du bâtiment et travaux publics, couvrant environ 19% de la valeur ajoutée du secteur et 5% de la valeur ajoutée réelle totale en moyenne sur la même période, a connu une amélioration du taux d'accroissement de sa valeur ajoutée, passant de 5,8% en 1999-2005 à 6,6% entre 2006 et 2011.

Une analyse par branche d'activité permet de constater que les bonnes performances du secteur tertiaire relèvent, notamment, du dynamisme de la branche des postes et télécommunication et de celle des activités financières et assurances, représentant des parts moyennes respectives de 6% et 5,6% de la valeur ajoutée réelle totale sur la période 1999-2011. Les valeurs ajoutées correspondant à ces branches ont évolué à des taux respectivement de 9,1% et 6,6% en moyenne annuelle sur la période 2006-2011 après 21,4% et 3,7% sur la période 1999-2005 respectivement.

1.2. Contribution significative de la demande intérieure à la croissance du PIB

La consommation finale intérieure demeure le principal levier de la croissance économique nationale avec une contribution qui s'est consolidée au cours de 2006-2011, passant à 3,7 points après 2,3 points entre 1999 et 2005.

Tableau 1 : Contributions des composantes de la demande à la croissance du PIB

Agrégats	TCAM (en %)				Contribution(*)			
	1999-2005	2006-2011	1999-2011	2011	1999-2005	2006-2011	1999-2011	2011
Consommation finale	3,1	5,0	4,3	6,8	2,4	3,8	3,3	5,0
Ménages	*3,0*	*5,1*	*4,3*	*7,4*	*1,8*	*3,0*	*2,5*	*4,2*
Administrations publiques	*3,3*	*4,5*	*4,2*	*4,6*	*0,6*	*0,8*	*0,8*	*0,8*
FBCF	6,2	6,5	6,9	2,5	1,6	2,0	2,0	0,8
Exportations des B&S	8,1	4,2	6,8	2,1	2,4	1,4	2,2	0,7
Importations des B&S	7,0	6,1	7,1	5,0	-2,3	-2,7	-2,8	-2,2
Produit intérieur brut	**3,8**	**4,9**	**4,7**	**5,0**	**3,8**	**4,9**	**4,7**	**5,0**

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

(*) La contribution moyenne d'une composante sur une période est donnée ici par le produit entre le TCAM et la part moyenne de cette composante en valeur sur la même période. Elle est mesurée en nombre de points de la croissance.

Principale composante de la demande, la consommation finale des ménages (plus de 58% du PIB sur la période 1999-2011) a vu sa contribution passer de 1,8 point de croissance en 1999-2005 à 3 points en moyenne entre 2006 et 2011. En effet, le rythme de croissance de cette composante s'est amélioré de plus de deux points entre les deux périodes, passant en moyenne de 3% à 5,1% par an. Ces performances ont été favorisées par les mesures prises à la faveur de la consolidation du pouvoir d'achat des ménages, en relation, notamment, avec les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et le soutien des produits de base empêchant la transmission de la volatilité des prix des matières premières à l'international sur les prix intérieurs et le niveau de l'inflation.

S'agissant de la Formation Brute du Capital Fixe, elle a enregistré une amélioration au niveau de sa part moyenne dans le PIB sur la période 2006-2011 pour atteindre 31% contre moins de 26% en 1999-2005. Son rythme de progression s'est légèrement accéléré, passant de 6,2% en moyenne par an durant la première période à 6,5% durant la deuxième. Ce dynamisme, tirant profit de l'évolution favorable des crédits d'équipement et des crédits immobiliers, a permis à cette composante de contribuer à la consolidation de la demande intérieure et de préserver une contribution significative à la croissance du PIB, passant de 1,6 point en moyenne durant la première période à 2 points sur la période la plus récente.

Néanmoins, la contribution positive des éléments de la demande finale intérieure n'a pas été confortée par l'évolution des échanges extérieurs qui s'est traduite par une contribution négative de -1,3 point en moyenne sur la période 2006-2011 contre une faible contribution positive de 0,1 point au cours de 1999-2005. Cette tendance s'explique, d'une part, par la décélération des exportations des biens et services, aux prix constants, impactées par la dépression du commerce mondial, évoluant à un taux annuel moyen de 4,2% entre 2006 et 2011 après 8,1% durant la première période et, d'autre part, par l'évolution soutenue des importations de biens et services à un taux de plus de 7% par an en moyenne sur la période 1999-2011 et à un rythme supérieur à celui des exportations sur la période 2006-2011 (6,1%), en lien avec le dynamisme de l'investissement et de la consommation finale intérieure.

1.3. Analyse du compte des transactions courantes

Le solde du compte des transactions courantes a commencé à être négatif depuis l'année 2007, tiré par un solde commercial structurellement déficitaire, sous l'influence, notamment, du poids de la facture énergétique et des importations des produits finis d'équipement industriel, des demi-produits et des produits alimentaires. Excédentaire à hauteur de 2,8% du PIB en moyenne entre 2001 et 2006, le solde courant a enregistré des déficits importants au cours des trois dernières années de la décennie 2000, augmentant davantage en 2011 à 8% du PIB, soit un déficit moyen de 4,7% entre 2007 et 2011.

Graphique 15 : Evolution de la décomposition du solde courant en % du PIB

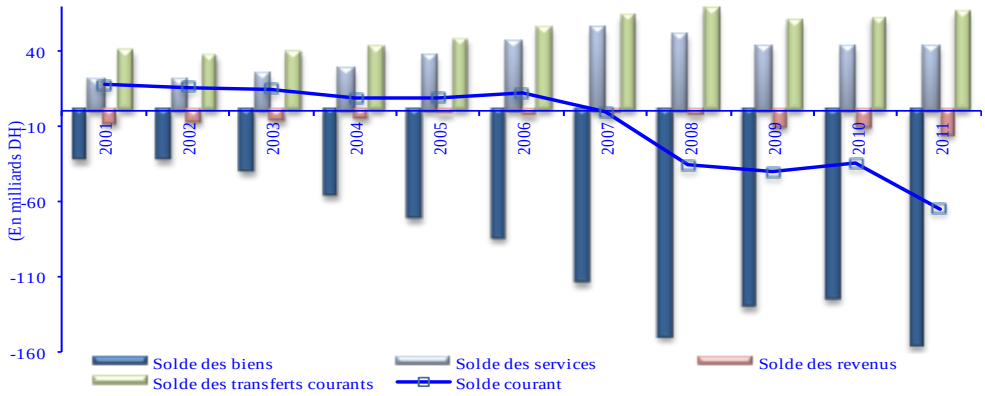

Source : Office des Changes

Sur la durée, en une décennie, avec une aggravation annuelle moyenne de 15,5% entre 2001 et 2011, le solde de la balance commerciale est resté structurellement déficitaire en moyenne d'environ 17,1% du PIB. Cette aggravation n'est, cependant, pas sans rapport avec l'envolée d'une croissance appelée à franchir un nouveau palier plus gourmand en importations de biens d'équipement, de biens intermédiaires et surtout en produits énergétiques dont les prix ont enregistré des pics insoupçonnés par le passé. Autant donc de produits incompressibles au regard des besoins du développement du pays.

Ainsi, les produits énergétiques ont occupé le premier poste de nos importations avec une facture qui est passée de 5,2% du PIB en 2001 à 11% du PIB en 2011. Le solde énergétique a accusé une détérioration de 16,1% en moyenne durant la même période. Cette évolution, alimentée par les besoins de l'activité économique nationale est attribuable, surtout, à la montée des prix du baril de 24,5 dollars au titre de l'année 2001 à 111,8 dollars au titre de 2011, soit une hausse annuelle moyenne de 16,4%.

D'un autre côté, en relation avec les besoins en importations induites par un effort soutenu et sans précédent d'investissement, le déficit du solde des biens d'équipement a connu un creusement significatif de l'ordre de 9% en moyenne entre 2001 et 2011. En pourcentage du PIB, ce solde s'est détérioré de 1,3 point, passant de 5,2% durant 2001-2006 à 6,5% en moyenne entre 2007 et 2011. Cette évolution trouverait son origine, notamment, dans la tendance des acquisitions de matériel, machines et appareils divers et de celle des achats de voitures industrielles et tracteurs.

Mais en dehors de cette logique de développement, somme toute compréhensible, une autre évolution semble s'affirmer, interpellant, plus que jamais, notre capacité à honorer certains de nos besoins de consommation. En effet, le solde des biens finis de consommation est devenu déficitaire à partir de l'année 2004. Il est passé d'un excédent de 1,7 milliard de dirhams (ou 0,4% du PIB) en 2001 à un déficit de près de 23,6 milliards de dirhams (ou 2,9% du PIB) à fin 2011, en liaison avec une hausse importante des importations de certains produits (les voitures particulières, les machines d'usage général, les appareils d'émission et de transmission…).

Contrairement au solde des biens, le solde des services et celui des transferts courants ont contribué à la faveur de l'atténuation du déficit courant. Le solde des échanges de services a progressé de 7,3% en moyenne annuelle entre 2001 et 2011, pour s'établir à près de 43,5 milliards de dirhams en 2011. Ces échanges ont enregistré un excédent de l'ordre de 6,3% du PIB en moyenne sur cette période, suite à des excédents moyens de 6,4% du PIB pour les échanges touristiques, de 0,5% pour les services de communication et de 0,6% pour les services rendus aux entreprises.

Ces performances étaient, toutefois, insuffisantes pour compenser les déficits largement supérieurs relatifs aux échanges de biens. En effet, la balance des biens et services est demeurée structurellement négative avec un déficit moyen de 53 milliards de dirhams sur la période 2001-2011 et atteignant jusqu'à 113,7 milliards de dirhams en 2011, soient des déficits de 8,1% du PIB en moyenne sur la période et de 14,2% pour la dernière année.

Graphique 16 : Echanges extérieurs de biens et services en % du PIB

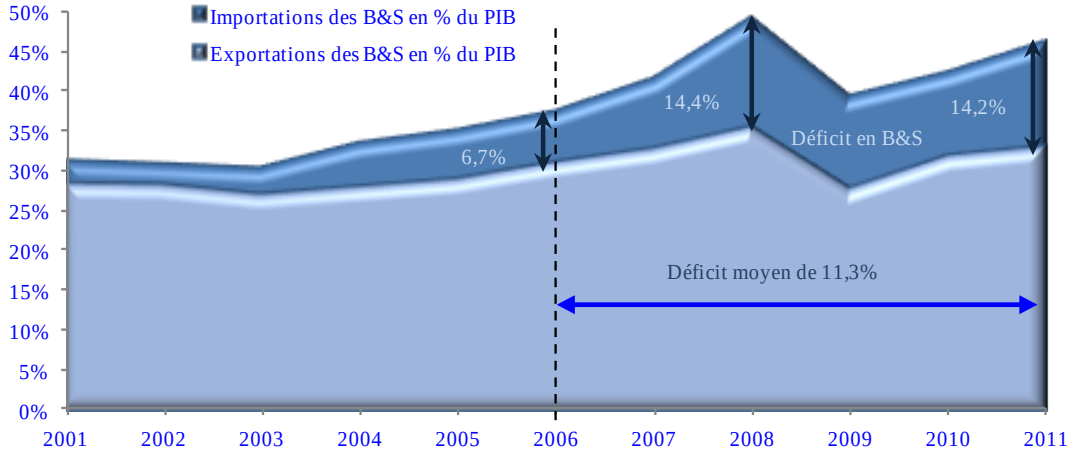

Source : Office des Changes

S'élevant à 65,6 milliards de dirhams en 2011, l'excédent de la balance des transferts courants s'est consolidé de 5% l'an depuis 2001, pour s'établir à une moyenne de 8,9% du PIB sur la période 2001-2011. Cette appréciation relève majoritairement des recettes nettes des transferts privés, constitués essentiellement des envois de fonds des marocains résidents à l'étranger et couvrant plus de 95% du solde des transferts courants en moyenne en 2001-2011, qui ont progressé de 4,7% l'an entre 2001 et 2011 pour s'établir à plus de 63 milliards de dirhams sur la dernière année.

La balance des revenus, caractérisée elle aussi par un solde structurellement déficitaire, a connu une aggravation du déficit au cours des trois dernières années, passant de 0,6 point du PIB en 2008 à plus de 2 points du PIB en 2011.

S'agissant des avoirs de réserves, l'ensemble des relations extérieures avec le reste du Monde s'est soldé en 2011 par une contraction des réserves en devises de 21,2 milliards de dirhams, successivement à un accroissement de ces avoirs de plus de 10,1 milliards de dirhams en 2010. Cette variation de réserves a été positive tout au long de la période 2001-2007 avec un accroissement moyen d'environ 21 milliards de dirhams par an. La baisse des avoirs de réserves en 2011 a ramené le stock de ces réserves à un niveau équivalent à près de 5,2 mois d'importations de biens et services, contre 7 mois en 2010. Ce niveau a été en moyenne de 9,4 mois d'importations sur la période 2001-2007 avant de chuter à environ 6,7 mois au cours de l'année 2008.

2. CONSOLIDER LA DOUBLE DIVERSIFICATION SECTORIELLE ET SPATIALE : UN IMPERATIF POUR APPUYER LA CROISSANCE, RESTER COMPETITIF ET REPONDRE AUX EXIGENCES DE DEVELOPPEMENT

2.1. Diversification Sectorielle : Nouvelle dynamique et défis sectoriels à relever

Le maintien d'une croissance pérenne génératrice d'emploi et inclusive ne peut avoir lieu sans l'appui des secteurs productifs (agriculture, mines, industries, …) arrimés à des canaux de transmission à même de supporter cet appareil productif (logistique, énergie, …). En outre, l'appui du secteur tertiaire (commerce, tourisme, télécoms,…) s'est avéré incontournable pour garantir un support efficient de l'appareil productif et d'en améliorer sa productivité tout en enclenchant une profonde transformation socio-économique qui a débouché sur la tertiarisation progressive de l'économie nationale. Cette mutation permet également à l'économie nationale de tirer amplement profit des opportunités offertes par la mondialisation et de la libéralisation des échanges ainsi que de l'augmentation de la demande des services.

2.1.1. Secteurs en maturité stratégique : perspectives prometteuses pour les années à venir

2.1.1.1. Accélération de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert

Au bout de quatre années de mise en œuvre, le Plan Maroc Vert (PMV) continue d'avoir des impacts tangibles sur les performances du secteur agricole marocain avec, notamment, un renforcement de la résilience du secteur vis-à-vis des aléas climatiques à travers une reconfiguration du tissu productif agricole et une amélioration des indicateurs de compétitivité du secteur. Néanmoins, la réussite de ce Plan demeure tributaire des réformes structurelles qui méritent d'être déployées, dont, en particulier, la réforme des circuits de commercialisation des produits agricoles ainsi que l'adaptation du tissu productif national aux évolutions du marché mondial.

En effet, le secteur agricole marocain est actuellement confronté à un environnement international qui devient de plus en plus volatil, porteur de menaces mais aussi de réelles opportunités. Il est ainsi prévu que la volatilité des prix des produits agricoles de base persisterait durant la prochaine décennie[24] et que ces prix se maintiendraient à un palier plus élevé. Cela exige, notamment, l'adoption de nouvelles formes de sécurisation des approvisionnements en produits agricoles de base, en particulier, en termes de nouveaux outils de gestion des risques liés aux marchés mondiaux.

D'un autre côté, le secteur est confronté à l'aléa climatique qui est actuellement traité en tant que donne structurelle dans la politique agricole. A ce titre, le dérèglement climatique affectera plus le secteur agricole, notamment dans sa partie relative aux cultures pluviales[25]. La lutte contre ce phénomène exige l'accélération de la mise en œuvre des actions stratégiques intégrées dans le cadre du PMV dont, notamment, l'orientation du modèle de production agricole vers le renforcement de la productivité et du poids des filières moins vulnérables à la sécheresse.

Par ailleurs, et vu que le secteur agricole marocain intègre un processus irréversible d'ouverture sur les marchés extérieurs, dont notamment, celui de l'UE, qui sont fortement compétitifs, il devient nécessaire d'accélérer la mise à niveau de l'agriculture marocaine pour réussir cette intégration dans le marché international à travers, notamment, le renforcement des performances du secteur en termes de productivité et de valorisation des produits agricoles.

Face à ces divers enjeux, la mise en œuvre du PMV est jugée prometteuse, comme en témoigne l'évolution des indicateurs d'activité du secteur. Ainsi, la production agricole a augmenté de 40% entre 2007 et 2011[26]. De même, sur la période 2010-2012, 38,1 milliards de dirhams ont été investis dont, d'une part, 134 projets relevant du pilier I avec un investissement de 27,9 milliards de dirhams pour une superficie de 182.000 ha et bénéficiant à 182.438 agriculteurs, et, d'autre part, 319 projets concernant le pilier II avec un investissement de 10,3 milliards de dirhams sur 611.494 ha et au profit de 470.955 agriculteurs.

En termes d'optimisation de l'usage des facteurs de production, d'importantes réalisations ont été enregistrées. Ainsi, la superficie équipée en irrigation localisée a atteint 289.000 ha en 2011 contre 160.000 ha en 2007 (+81%), l'utilisation des tracteurs est passée à 6,6 unités par 1000 ha en 2011 contre 5,2 unité/1000 ha en 2005-2007, l'utilisation des engrais a atteint 0,14 tonne par ha en 2011 contre 0,13 t/ha en 2005-2007 et l'usage des semences sélectionnées est passé à 1,1 million de quintaux en 2011 contre 0,73 en 2005-2007 (+50%).

[24] Source : OCDE-FAO (2012) : « *Perspectives agricoles 2012-2021* ».

[25] Les simulations de l'impact du changement climatique sur les productions agricoles au Maroc, élaborées par la FAO, la Banque Mondiale et l'INRA-Maroc, tout en considérant le niveau de technologie actuel inchangé, indiquent qu'après 2030, que le blé et l'orge pluviaux connaitraient une chute de 20% de rendement à partir de 2050 et les cultures pluviales d'hiver (céréales, les légumes et les cultures oléagineuses) perdraient plus de 30% de rendement après 2050. Source : CIHEAM (2010) : « *Impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Maroc et en Tunisie et priorités d'adaptation* ».

[26] Source : Département de l'Agriculture (2012).

Pour ce qui est de la sécurisation de la production agricole à travers le renforcement du soutien à l'investissement agricole dans un contexte marqué par la prééminence de l'aléa climatique, un système d'assurance multirisque climatique a été mis en place dont les objectifs en termes de superficies souscrites en 2011/2012 ont été dépassés de 10% à près de 330.000 ha. De même, un projet d'intégration du changement climatique dans la mise en œuvre du PMV a été lancé visant, notamment, le renforcement des capacités des institutions publiques et privées et la dissémination des technologies d'adaptation au changement climatique auprès des agriculteurs relevant de cinq régions ciblées. Ce projet est financé par le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCF) sur la période 2011-2014.

D'un autre côté, dans l'objectif d'une gestion durable des ressources hydriques, une réforme du système gestionnaire des périmètres irrigués a été amorcée avec le renforcement du partenariat public-privé dans ce domaine. Cette orientation stratégique, dont l'étude de faisabilité concernant le périmètre de la Moulouya est achevée et celle relative aux périmètres du Haouz et de Azemmour-Bir Jdid est en cours de mise en œuvre, est de nature à améliorer le service de l'eau d'irrigation, renforcer l'équilibre financier de ces périmètres et rationaliser le soutien public à ces établissements.

En termes d'amélioration du niveau de valorisation et de compétitivité des filières à haute valeur ajoutée sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur, des efforts considérables ont été déployés pour la réalisation de l'objectif fixé à l'horizon 2015 consistant en la création de six agropoles dans différentes régions agricoles du Royaume. A ce titre, deux de ces pôles entreront en service en 2012, à savoir l'agropolis de Meknès et celui de l'oriental. L'optimisation de la chaîne de valeur agricole est renforcée également à travers l'installation d'agrégateurs potentiels dans diverses filières agricoles via le processus de partenariat public-privé relatif aux terres agricoles du domaine public. Dans ce cadre, les pouvoirs publics lanceront en 2012 une quatrième tranche portant sur 20.000 ha concentrés sur les petits et moyens projets de moins de 100 ha.

En matière d'intégration de l'agriculture marocaine dans le marché mondial, un accord de libéralisation progressive et raisonnée des échanges agricoles a été conclu entre la Maroc et l'U.E en 2012. Cet accord, qui entrera en vigueur dès la saison d'exportation 2012/2013, engendrera des acquis significatifs pour l'agriculture nationale à la faveur, d'une part, de l'augmentation des quotas des exportations[27], de l'élargissement de la liste des produits bénéficiant du libre accès sans contingentement, et, d'autre part, du maintien de la protection des filières marocaines sensibles (céréales et viandes rouges en particulier).

Néanmoins, l'atteinte des objectifs stratégiques du PMV est tributaire de l'engagement des réformes structurelles nécessaires dont, en particulier, la réforme des circuits de commercialisation. En effet, la chaîne de valeur agricole demeure fortement handicapée par la gestion inefficace des maillons à l'aval de la chaîne de production agricole dont, en particulier, ceux relatifs aux abattoirs et aux marchés de gros des produits agricoles. Cette situation est aggravée par les dispositions de la loi sur la circulation des viandes au Maroc qui limitent fortement le transport des viandes entre les villes du pays. Cela exige donc d'accélérer la réforme de cette loi à travers l'adoption d'une gestion déléguée de ces structures permettant leur mise en conformité avec les normes sanitaires. Par ailleurs, la garantie de la transparence des marchés agricoles à travers une gestion des marchés de gros indépendante donnerait plus de visibilité aux agriculteurs et les autres opérateurs du secteur et les inciterait à investir davantage dans l'amélioration de leur compétitivité.

2.1.1.2. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis

Le secteur de la pêche joue un rôle socio-économique de toute première importance, en raison du potentiel considérable qu'il recèle en matière d'investissement, d'emploi, d'exportation et de création de valeur ajoutée. Toutefois, les différentes difficultés qui persistent le long de la chaîne de valeur du

[27] Toutefois, des efforts considérables restent à déployer pour saisir ces opportunités étant donné les faibles performances enregistrées actuellement en termes de taux d'utilisation des contingents tarifaires offerts par l'UE en faveur du Maroc (2010-2012): 44,3% pour la clémentine, 19,5% pour les oranges et de 9,3% pour la pomme de terre, 2% pour le jus d'orange et 4,8% pour les légumes en conserves.

secteur de la pêche marocain ne permettent pas de répondre efficacement aux niveaux d'exigence des marchés demandeurs. Pour faire face à ces enjeux, le Plan Halieutis, qui a été lancé en 2009, enregistre des avancés significatifs dans le sens de la consolidation de la durabilité de la ressource, du renforcement de la compétitivité du secteur de la pêche, ainsi que du développement de l'aquaculture.

Ainsi, la gestion de la ressource halieutique constitue l'une des plus grandes avancées de la stratégie Halieutis et ce, en lien avec l'opérationnalisation des plans d'aménagement de la crevette, du merlu et celui des algues marines. De même, le plan d'aménagement des petits pélagiques[28] est opérationnel, suite au lancement des appels d'offres relatifs à l'exploitation du stock.

Parallèlement à ces plans d'aménagement, le département de la Pêche a interdit, depuis juin 2010, l'utilisation des filets maillants dérivants, dans un but de préservation de la biodiversité marine et de la protection d'espèces vulnérables capturées accidentellement. De même, le Département a renforcé les mesures de contrôle pour lutter contre la pêche non déclarée et non réglementée à travers la mise en place d'un système de positionnement et de suivi continu des navires de pêche par satellite (VMS).

En vue d'améliorer la compétitivité du secteur, plusieurs actions ont été entreprises dont, notamment, la réalisation du pôle de compétitivité à Agadir à travers le projet du parc Haliopolis[29] la première tranche de commercialisation des terrains destinés aux industries de transformation a été achevée. De même, des conventions de partenariat ont été conclues avec les professionnels, au niveau de chaque port, dans le cadre du projet de généralisation de l'utilisation des contenants normalisés, à travers l'introduction des caisses en plastique. Ces conventions définissent les obligations et les responsabilités des parties concernées. Le coût global de cette action est de l'ordre de 163 millions de dirhams.

Par ailleurs, il est à noter que les exportations halieutiques, qui présentent des atouts et des opportunités leur attribuant un potentiel de développement élevé, gagneraient à être renforcées à travers, notamment, la valorisation de la ressource halieutique sur l'ensemble de la chaîne de valeur et l'exploration des voies de progrès, dont notamment, la promotion de l'innovation technologique, l'amélioration de l'efficacité des mesures d'appui aux entreprises en quête de nouveaux marchés (information, foires, campagne de communication, création de plateformes d'exportation…), ainsi que le développement de la logistique pour optimiser les coûts d'accès et améliorer la connectivité de notre pays avec différentes destinations, en particulier le marché africain.

En plus des opportunités dont bénéficie le secteur de la pêche (proximité des marchés demandeurs, ouverture économique et accroissement de la demande mondiale…), le Maroc dispose de potentialités considérables pour le développement des activités aquacoles (sites naturels, conditions climatiques favorables, main d'œuvre expérimentée disponible…). Cependant, ce segment reste insuffisamment développé et concerne une dizaine d'exploitations pour une production ne dépassant pas 1.500 tonnes/an. Cette activité fait face à une multitude de contraintes, dont la rareté du foncier et le renchérissement de son prix ainsi que l'inadaptation du cadre légal.

A cet égard, le quatrième projet de l'axe de la durabilité du plan Halieutis vise à développer de manière significative l'aquaculture, pour en faire un moteur de croissance majeur pour le secteur de la pêche. Il s'agit, pour ce segment à fort potentiel au Maroc, de dépasser, en 2020, un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dirhams. Pour ce faire, ce segment a été doté, en février 2011, de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, qui a présenté, en 2012, un plan d'action précis avec des projets dont une partie considérable est en cours de mise en œuvre et les premiers appels d'offre sont lancés pour la région du Nord. Ces projets concernent les volets liés à la régulation et la législation, la planification du littoral à des fins aquacoles, soutien d'activité et à la formation.

[28] Ce plan d'aménagement des petits pélagiques est l'un des projets phares du plan Halieutis, dans la mesure où les petits pélagiques représentent plus de 80% des captures réalisées dans la zone exclusive marocaine et le Maroc en détient le stock le plus important à l'échelle mondiale.

[29] 6,6 milliards DH d'investissement pour la réalisation du parc Haliopolis à Agadir avec un potentiel de transformation des produits de la mer estimé à 500.000 tonnes à terme, sur une superficie totale de 150 Ha et une capacité de création de plus de 20.000 emplois.

2.1.1.3. Poursuite de la dynamique du secteur de phosphate et dérivés

Dans la lignée des performances enregistrées au cours de ces quatre dernières années, et sous l'effet conjugué, d'une part, de la reprise de la demande mondiale et de la hausse des cours du phosphate et ses produits dérivés, et d'autre part de la nouvelle stratégie de développement mise en place par le Groupe OCP, l'année 2011 a été marquée par des performances remarquables du secteur du phosphate et dérivés comme en témoigne la hausse de la valeur ajoutée du secteur de 41,3%[30] comparativement à 2010. Quant aux investissements, ils ont cumulé plus de 28,6 milliards de dirhams sur la période 2003-2011, en hausse moyenne de 24% par an. Au titre de 2011, ils ont totalisé plus de 6,23 milliards de dirhams contre 4,17 en 2010 en hausse de 49% visant à accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe. De même, le secteur a contribué, en 2011, à hauteur de 28,3% aux exportations nationales en générant plus de 48,43 milliards de dirhams de recettes en devises contre 35,6 milliards de dirhams en 2010, en hausse de 36%.

S'inscrivant dans cette dynamique, et dans le but de développer ses avantages concurrentiels sur le marché mondial de phosphate et ses dérivés, le Groupe OCP a lancé une stratégie dont les principaux axes sont le développement de sa position de leadership, la conquête de nouveaux marchés, le développement industriel et la garantie de la disponibilité des ressources financières nécessaires au développement du groupe. Dans ce sens, un programme d'envergure axé sur un grand chantier industriel a été mis en place avec un montant d'investissement global de 114 milliards de dirhams. Ce programme, qui s'inscrit dans une démarche intégrée, couvre la période allant jusqu'à 2020 et porte sur des projets de la mine (nouvelles mines et laveries) à hauteur d'environ 30%, de la chimie (acide phosphorique et engrais) à 46%, le Jorf Phosphate Hub à 16% et les infrastructures (pipelines, installations portuaires, etc.) avec une part de 6%.

Dans ce cadre, le groupe envisage d'augmenter sa production à travers le développement industriel et l'intensification de l'activité de recherche et développement pour proposer des produits qui répondent aux exigences du marché mondial des engrais. Ainsi, le Groupe ambitionne de doubler sa production du phosphate brut de 28 millions de tonnes actuellement à 55 millions de tonnes par an en 2020 et de tripler celle des engrais pour atteindre 10 millions de tonnes par an en 2020. La stratégie du Groupe vise, en outre, à réduire ses coûts de 30% à 40% en agissant, notamment, sur les coûts de transport par la construction du pipeline pour le transport du phosphate brut et sur l'économie d'eau à travers le traitement des eaux usés et le dessalement de l'eau de mer.

De même et dans le cadre de sa politique de commercialisation, le Groupe OCP poursuit sa stratégie de diversification des marchés qui vise à renforcer sa position au niveau des pays émergents et des principales puissances démographiques et agricoles (la part du Brésil et de l'Inde dans les exportations marocaines des engrais est passée de seulement 22% en 2000 à près de 52% en 2011) et à se repositionner sur des débouchés à fort potentiel (Afrique). En effet, le Groupe OCP a conclu de nombreux accords commerciaux et industriels avec des partenaires stratégiques dont il convient de citer l'inauguration en 2011 de la nouvelle unité «Bunge Maroc Phosphore», dans la plateforme industrielle de Jorf Lasfar, qui découle du partenariat stratégique entre l'OCP et le Brésilien Bunge Fertilizantes[31], la conclusion d'un accord de partenariat global entre l'OCP et Yara international (leader mondial des engrais azotés et acteur majeur de la distribution d'engrais au Brésil)[32], la signature d'un contrat d'achat avec la Société chinoise Sinochem Corporation portant sur 500.000 tonnes de DAP par an à l'horizon 2014, ainsi qu'avec la société Kenyane « MEA » visant à fournir 100.000 T/an de DAP, soit 25% des besoins de ce pays.

---

[30] Source : DEPP

[31] 2,7 milliards de DH d'investissement et comporte une unité de production d'acide phosphorique de 375.000 T/an et une unité de production d'engrais d'une capacité de 610.000 T/an.

[32] Cet accord porte sur la prise de participation de l'OCP de 50% du complexe industriel et portuaire de Yara à Rio Grande (Sud du Brésil) qui comprend une unité de production d'engrais phosphatés, le plus grand terminal d'engrais de la région, ainsi que des capacités de stockage d'engrais.

Par ailleurs, dans l'optique de répondre à la demande mondiale en croissance soutenue, plusieurs projets ont été réalisés par le groupe ou en cours dont les plus importants sont la hub chimique de Jorf Lasfar, la construction du pipeline (de 235 km reliant Khouribga à Jorf Lasfar), la nouvelle extension de l'usine d'El Jadida qui permettrait d'augmenter la capacité de production de cette seule unité de 1,7 million de tonnes de DAP, la mise en place de quatre nouvelles usines qui accroîtront, à terme, la capacité de production de l'OCP de 3,76 millions de tonnes supplémentaires pour atteindre 9,5 millions de tonnes d'engrais à l'horizon 2015. En parallèle et dans le but d'assurer un meilleur stockage du phosphate produit, le groupe a lancé la réalisation d'infrastructures de stockage, de conditionnement, et de manutention des matières premières ainsi que des produits finis.

2.1.1.4. Relance du secteur de l'immobilier vecteur de croissance

Après deux années 2009 et 2010 perturbées, le secteur de l'immobilier s'est inscrit, à partir de 2011, dans une nouvelle dynamique comme en témoigne l'évolution positive des principaux indicateurs du secteur. En effet et suite à la mise en œuvre du dispositif de relance du logement social qui représente plus de 60% du secteur immobilier, la production du logement social a enregistré une hausse de 37% par rapport à l'année 2010, passant de 98.823 unités en 2010 à 135.442 unités en 2011. En effet, force est de souligner que le secteur de l'immobilier est le premier bénéficiaire des dépenses fiscales avec plus de 5,4 milliards de dirhams en 2011, soit près de 17% de l'ensemble des dépenses fiscales. Par ailleurs, la dynamique du secteur s'est consolidée en 2012 avec la signature, jusqu'au 02 juin 2012, de plus de 533 conventions portant sur la réalisation de 966.715 unités sociales. De même, le nombre de ménages ayant bénéficié de la garantie Fogarim, depuis sa création et jusqu'à fin juillet 2012, a atteint 81.926 ménages pour un montant de 12,115 milliards de dirhams. La production cumulée du Fogarim à fin juillet 2012, s'élève à 7.877 crédits garantis contre 5737 prêts à fin juillet 2011, en hausse de 37%.

Quant aux crédits immobiliers, ils ont enregistré à fin juillet 2012 une hausse de 7,7% par rapport à la même période de l'année 2011, passant ainsi de 199,644 milliards de dirhams à 215,045 milliards de dirhams. L'encours total de crédits à l'économie a avoisiné 831,742 milliards de dirhams à fin juillet 2012, portant ainsi la part des crédits immobiliers à 25,85%. D'un autre côté, la consommation du ciment a enregistré, à fin juillet 2012, une augmentation de plus de 5,6% par rapport à la même période de l'année précédente, en passant de 9,6 millions de tonnes à 10,13 millions de tonnes.

Mise en place d'une nouvelle stratégie (2012-2016) pour la consolidation des acquis

Cette stratégie s'appuie sur trois grands axes, à savoir : l'intensification de l'offre, sa diversification et la bonne gouvernance. Ainsi, les pouvoirs publics s'engagent à réduire de moitié le déficit en logement de 840.000 unités en 2011 à 400.000 à l'horizon 2016 et ce, à travers l'augmentation du rythme de production de 135.000 en 2011 à 170.000 unités/an.

Pour ce qui est de l'intensification de l'offre, le programme de logements sociaux à 250.000 DH, sera davantage stimulé, par la simplification des procédures administratives et l'accompagnement étroit par le Département des promoteurs immobiliers pendant tout le processus de réalisation des projets.

Il y a lieu de rappeler que la LF 2012 a apporté de nouvelles mesures d'encouragement pour la promotion de logements à faible coût en étendant la tranche bénéficiaire aux ménages à revenus équivalents à 2 fois le SMIG au lieu de 1,5 fois le SMIG. Le nombre de logements minimal à réaliser sur les 5 ans a, également, baissé de 500 à 200 logements en milieu urbain et à 50 en milieu rural au lieu de 100 unités. La LF 2012 a, également, adopté des mesures spécifiques pour la promotion du segment locatif social. Ces mesures concernent, notamment, la possibilité d'acquérir un minimum de 25 logements sociaux et de les mettre en location pour une période minimale de 8 ans pour un loyer ne dépassant pas 1.200 dirhams par mois. Ce dispositif permettra d'encourager la mobilité des ménages et de réguler les prix du loyer surtout dans les grandes villes.

En outre, le Département de l'Habitat est en voie de préparer un cahier des charges optionnel et optimal en vue de garantir une production plus qualitative. Ce Département travaille, également, sur un nouveau

concept de contrôle-qualité pour l'auto-construction ainsi que de nouvelles mesures relatives à l'esthétique de production pour ce segment.

Quant à la diversification d'une offre dédiée aux classes moyennes, le Ministère de l'Habitat travaille sur une nouvelle offre en faveur de la classe moyenne dont le prix de vente ne dépassera pas 800.000 dirhams.

Par ailleurs, la nouvelle stratégie 2012-2016 du Ministère de l'Habitat ambitionne, également, de jeter les premiers jalons d'une politique volontariste de la ville susceptible de permettre l'émergence d'une ville solidaire, intégrée et productive. Dans ce cadre et suite à un ensemble de concertations régionales, les premières assises de la politique de ville, organisées en juin 2012, ont été l'occasion de présenter le premier cadre référentiel qui constitue une plateforme de travail pour l'élaboration d'une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement des villes orientées, notamment, vers la structuration de l'armature urbaine, l'orientation des rôles des acteurs et une institutionnalisation des principes de la bonne gouvernance, et ce dans le souci d'assurer un cadre de vie agréable et une équité sociale.

Enfin, la mise en place de ces orientations stratégiques nécessite la mobilisation d'un ensemble de moyens, notamment, l'augmentation des ressources du fonds de solidarité habitat d'intégration urbaine (FSHIU) qui s'est traduite par un relèvement de la taxe sur le ciment de 5 centimes supplémentaires sachant qu'elle est actuellement à 10 centimes par kg[33] ce qui permettra de disposer de 700 à 800 millions de DH additionnels ; de la mobilisation du foncier public (20.000 ha pour le secteur de l'habitat), de la conclusion de contrats-programmes avec les opérateurs (Al Omrane, APC, FNBTP, FNPI, L'Ordre des Architectes,…)…

2.1.1.5. Bilan d'étape du commerce intérieur au terme du plan d'action 2008-2012

Le commerce intérieur joue un rôle important de par son employabilité (13% de la population active occupée) et sa valeur ajoutée qui est passée de 48,4 milliards de dirhams en 2000 à 70 milliards de dirhams en 2011 en volume, soit 12% du total des valeurs ajoutées. Cependant, ce secteur souffre d'handicaps qui entravent son développement, notamment, la multitude des intervenants, l'insuffisance des ressources financières, le manque de formation et le poids des activités informelles. Pour y pallier, le Département de tutelle a mis en place une stratégie de développement et de modernisation « Rawaj vision 2020 » dont un plan d'action 2008-2012 a été mis en œuvre.

Un fonds pour le développement du commerce de proximité

Pour accompagner ce plan d'action, un fonds a été créé, notamment, sur l'axe du commerce de proximité qui représente plus de 90% du commerce intérieur. Le budget affecté à ce fonds (900 millions de dirhams dont 100 millions de dirhams en 2008 et 200 millions de dirhams par an entre 2009 et 2012) est engagé à 74% à fin mai 2012 en vue d'atteindre 80% à fin 2012.

Le fonds s'est engagé, d'une part, à mobiliser une enveloppe de 264 millions de dirhams au profit de 10.500 commerçants et d'autre part, à accompagner les projets visant la réhabilitation des points de vente pour un budget de 375 millions de dirhams au profit de 15.000 commerçants, ce qui correspond à un total de 25.500 bénéficiaires à l'horizon 2012. Cependant, le nombre des bénéficiaires des deux projets jusqu'à fin avril 2012 n'a pas dépassé 17.000 points de vente modernisés, soit un taux de réalisation de 67%. De ce fait, l'atteinte de l'objectif de 25.500 commerçants nécessitera la mobilisation de 1.062 commerçants par mois sur la période allant de mai 2012 à décembre 2012. La réalisation de cet objectif a nécessité, jusqu'à fin mai 2012, une enveloppe de 561 millions de dirhams, avec 45 millions de dirhams qui reste à engager d'ici fin 2012.

En outre, le fonds compte contribuer à l'incitation à la création des centrales d'achats pour un montant de 39 millions de dirhams au profit de 1.500 commerçants. De même, une enveloppe de 100 millions de dirhams a été programmée pour accompagner 25 champions nationaux dans le développement de leurs

[33] A noter que c'est une nouvelle mesure contenue dans la Loi des Finances 2012 pour renforcer les ressources du FSHIU.

réseaux à l'échelle nationale et à l'étranger. A fin mai 2012, 16 conventions ont été signées avec des enseignes marocaines pour les accompagner à développer leur réseau à travers le financement partiel des missions d'expertise dont elles ont besoin. Près de 9 entreprises sont en cours d'accompagnement nécessitant un budget de 36,8 millions de dirhams.

Des schémas directeurs nationaux et régionaux d'implantation commerciale

Afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré de tous les commerces, le programme Rawaj compte parmi ses actions la réalisation des schémas d'urbanisme commerciaux. Deux schémas Régionaux de Développement Commercial (SRDC) (Tétouan, Oriental) sont en cours de finalisation. De plus, un schéma directeur des marchés de gros est prévu avec le lancement de 3 projets pilotes relatifs à l'implantation des 3 marchés de gros de Berkane, Rabat et Meknès. Le nouveau dispositif d'urbanisme commercial prend en considération les besoins de la clientèle et des professionnels, les politiques d'aménagement du territoire et le potentiel des infrastructures existantes ou à réaliser.

2.1.2. *Secteurs émergents: nouveaux leviers de développement*

2.1.2.1. Un secteur automobile prometteur boostant le secteur industriel national

Considéré comme l'un des secteurs moteurs de l'industrie nationale et du Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) en particulier, le secteur de l'automobile a réalisé au cours de ces trois dernières années des performances remarquables, confirmant ainsi sa rapide reprise après les effets de la crise mondiale. En effet, les exportations du secteur sont passées de 13,4 milliards de dirhams en 2008 à 22,6 milliards de dirhams en 2011, soit un taux de croissance annuel moyen de plus de 18%.

Cette dynamique couvre une évolution positive de certains segments développés au niveau du Maroc comme le câblage (16,5 milliards de dirhams en 2011 en hausse de 12,2% par rapport à 2010), la construction automobile orientée aussi bien vers le marché intérieur qu'à l'export (2,7 milliards de dirhams en 2011 en hausse de 117%), les coiffes de siège (1,6 milliard de dirhams en hausse de 42,4%), ainsi que l'émergence de nouvelles spécialisations (transformation du métal et du plastique) avec une croissance de 25% entre 2010 et 2011. Ceci s'explique par les effets induits par l'opérationnalisation de la stratégie automobile nationale dans le cadre du PNEI (démarrage effectif du projet Renault, réalisation d'importantes avancées dans le cadre de la mise en œuvre des P2I de Kenitra[34] « Atlantic Free Zone » et de Tanger « Tanger Automotive City », plan de formation de 70.000 profils qualifiés, mise en place d'un plan de promotion et de commercialisation de l'Offre Maroc vis à vis des marchés cibles ...).

Les perspectives d'évolution du secteur sont très prometteuses, en raison de l'implantation du grand projet Renault à Tanger, devenu opérationnel depuis février 2012, lui permettant de se positionner en tant que secteur industriel leader à l'export dépassant ainsi celui du textile-habillement à partir de 2013. En effet, ce projet d'un investissement global de plus d'un milliard d'euros, produira dans un premier temps 170.000 véhicules par an et vise à doubler sa capacité de production pour atteindre 400.000 unités à terme. Ce site emploie, actuellement, 2.500 personnes et permettra de créer plus de 6.000 emplois directs et 30.000 indirects à partir de 2014.

Il permettra, également, d'améliorer significativement la balance commerciale via l'augmentation des exportations industrielles (de plus de 38,5 milliards de dirhams à terme). Il est important de signaler dans ce cadre, la création de l'Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile (IFMIA), financé à 100% par le gouvernement marocain, pour former les salariés de l'usine de Tanger et ceux des équipementiers.

Toutefois, des défis restent à lever, notamment en termes de Logistique et de disponibilité de ressources humaines qualifiées. L'automobile est, en effet, le deuxième secteur à plus fort besoin en emplois, avec 24.986 postes à promouvoir, selon les estimations de l'ANAPEC. Bien qu'un plan de formation de 70.000 profils qualifiés à l'horizon 2015 ait été mis en place à travers les trois instituts de formation aux

[34] Une première tranche de 199 ha a été livrée.

métiers de l'automobile, il existe encore un sérieux déficit en matière de profils de middle management[35]. En matière de consolidation de la logistique, l'opérationnalisation des P2I présente un enjeu important nécessitant la mise en place d'un système de gestion offrant une palette complète de produits qui seront destinés également aux opérateurs nationaux.

2.1.2.2. Un secteur aéronautique très dynamique malgré un environnement international fortement perturbé

Positionné par le PNEI comme étant l'un des Métiers Mondiaux du Maroc, le secteur aéronautique a connu un développement très soutenu cette dernière décennie, grâce aux différents chantiers mis en place en l'occurrence l'opérationnalisation de l'aéropôle de Nouaceur et de la P2I MidParc[36] dédiée aux métiers de l'aéronautique, de l'industrie spatiale et de l'électronique embarquée. Pour ce qui est du volet formation, l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) est entré en service en avril 2011, avec un effectif de 300 stagiaires actuellement avant d'atteindre 800 professionnels par an à terme.

Ces avancées se sont traduites par la réalisation, sur les trois années d'opérationnalisation du PNEI, d'un chiffre d'affaires additionnel à l'export dépassant les 2 milliards de dirhams, soit une croissance annuelle moyenne de 18,3 % entre 2008 et 2011.

Le développement rapide de ce secteur est conforté par l'installation d'opérateurs de grande envergure à l'instar d'EADS, Boeing et SAFRAN, qui ont assuré la performance de la destination Maroc afin d'être une plate forme industrielle compétitive pour les investisseurs du secteur. L'implantation récente du projet de Bombardier (3ème constructeur mondial d'avions) en constitue une expérience pilote, avec une valeur d'investissement de 200 millions USD (1,66 milliard de dirhams) pouvant générer 850 emplois directs et plus de 4.000 emplois indirects.

2.1.2.3. Potentiel de l'Offshoring insuffisamment utilisé face à l'exacerbation du protectionnisme

L'Offshoring affiche une dynamique importante à l'international[37] reflétée par une croissance annuelle de 15%. Au Maroc, ce secteur présente un potentiel estimé à 100.000 emplois à l'horizon 2015 et un chiffre d'affaires à l'export de plus de 20 milliards de dirhams. En termes de réalisation, le nombre d'emploi est passé de 5.500 en 2004 à 52.000 en 2011, en hausse de 42,5% par an. Pour atteindre l'objectif assigné dans le cadre du PNEI, le secteur devrait maintenir un taux de croissance annuel de 46% à l'horizon 2015. Quant aux exportations, elles ont connu une croissance annuelle de 35% entre 2004 et 2011, atteignant ainsi 6,8 milliards de dirhams en 2011 (près de 75% pour le BPO[38] et 25% pour l'ITO[39]). L'objectif du PNEI de 20 milliards de dirhams à l'export devrait être atteint à l'horizon 2015 si le taux de croissance est maintenu à hauteur de 34%. Cependant, à fin juillet 2012, le chiffre d'affaires à l'export du secteur n'a augmenté que de 2,6% pour atteindre 3,9 milliards de dirhams.

Cette dynamique du secteur est l'aboutissement de la mise en œuvre du PNEI dont la réalisation de plusieurs plateformes d'accueil[40]. En plus, plusieurs incitations fiscales concernant l'IS[41] et l'IR[42] ont été

---

35 Le middle management comprend les niveaux de direction des services fonctionnels et opérationnels. En relation et en cohérence avec les objectifs fixés par la direction générale, les activités de middle management concourent à décliner les politiques en planifiant les différentes ressources allouées, en pilotant des projets et opérations. Elles visent à optimiser les procédures, à contrôler et à évaluer l'emploi des ressources, à mobiliser et à faire évoluer sur un plan collectif les compétences professionnelles des agents.

36 Cette plateforme permettrait l'installation de plus de 300 entreprises durant les 10 prochaines années, offrant plus de 100.000 emplois hautement qualifiés.

37 Etude menée en 2008 par le cabinet international de conseil en stratégies de croissance « Frost & Sullivan ».

38 Business Process Outsourcing : externalisation des processus d'affaires.

39 Information Technology outsourcing : Externalisation des technologies de l'information.

40 Casa Nearshore, Rabat Technopolis et Fès Shore déjà opérationnelle, Tétouan Shore en cours de réalisation et lancement au courant de 2011 des travaux d'Oujda Shore.

41 Exonération de l'Impôt sur les Sociétés sur une durée de 5 ans et 17,5% au-delà, pour les entreprises exportatrices de produits ou de services.

octroyées. Dans ce sens, près de 22 entreprises du secteur ont bénéficié de la contribution de l'Etat liée à l'IR. Concernant le volet formation, une aide directe a été décidée pendant les 3 premières années pouvant atteindre 30.000 dirhams à l'embauche et en formation continue.

Ces progrès réalisés dans le domaine de l'Offshoring ont permis au Maroc de remporter, en juin 2012 à Londres, le prix de la meilleure destination Offshoring décerné par l'Association Européenne de l'Outsourcing (EOA). En fin de compétition avec l'Afrique du Sud, le prix a été décerné au Maroc avec comme points forts, notamment, un large éventail de services, un environnement politique stable, et des témoignages de grandes marques, combinée à la proximité géographique, culturelle et linguistique pour les entreprises européennes. Cette consécration est une reconnaissance de la destination en tant que plateforme des plus compétitives en termes de coûts et de qualité de service pour les métiers de l'Offshoring. Elle va certainement conforter la position du Maroc et lui permettre de s'ouvrir à de nouveaux marchés, notamment, anglophones. Dans ce sens, de plus en plus d'initiatives de startup IT marocaines sont créées avec des partenariats entre le Maroc et le Royaume-Uni.

Toutefois, le secteur reste confronté à la contrainte liée au manque de compétences qualifiées, ce qui pourrait empêcher le Maroc de faire face à une concurrence mondiale très intense. Cette concurrence est révélée à travers certains indicateurs[43] du rapport du World Economique Forum 2013 en matière de vivier de compétences scientifiques et d'ingénieurs, ainsi que de la qualité de l'enseignement des sciences pour lesquels le Maroc est confronté à l'avance de l'Inde et la Chine.

En outre, dans le cadre des accords de libre échange sur les services en cours de négociation, le Maroc devrait imposer un assouplissement des directives européennes relatives au secteur, notamment, la Directive européenne 95/46/CE et la convention 108 du Conseil de l'Europe. Ces directives stipulent l'homologation de la Commission Nationale du Contrôle et de la Protection des Données à caractère Personnel (CNDP), opérationnelle en mai 2012, par le label de l'adéquation[44]. Le retard d'homologation de la CNDP, fait perdre annuellement au secteur de l'Offshoring au Maroc des revenus pour le secteur et des postes d'emplois potentiels. Ce manque à gagner résulte principalement de la limitation de l'accès des entreprises marocaines opérant dans le secteur aux appels d'offres internationaux, notamment, ceux qui concernent l'activité BPO.

2.1.3. *Réajustement compétitif et repositionnement stratégique des secteurs à potentiel*

2.1.3.1. Poursuite de déploiement de politique agro-industrielle

Le secteur des industries agro-alimentaires (IAA) occupe une place stratégique dans l'industrie nationale participant pour près de 35% à la valeur ajoutée industrielle, 19% à l'emploi et 15% aux exportations industrielles. Ce secteur, qui recèle diverses opportunités de développement (accords de libre-échange avec certains pays partenaires, existence de marchés à grands potentiels comme pays d'Amérique, arabes et d'Afrique[45]), demeure, toutefois, marqué par un tissu productif structurellement fragile, notamment, au niveau des exportations. Dans l'objectif d'améliorer les performances de ce secteur, les actions stratégiques inscrites dans le cadre du PMV et du PNEI connaissent actuellement une dynamisation de leur mise en œuvre.

[42] Exonération pour une durée de 24 à 36 mois de l'impôt sur le revenu, de la taxe de formation professionnelle et des cotisations patronales et salariales. Un allègement massif de la fiscalité du travail/pression fiscale liée à l'Impôt sur le Revenu ne dépassant pas 20% par personne.

[43] Salaire et productivité, IDE et transfert de technologie, disponibilité de scientifiques et d'ingénieurs, qualité des écoles de gestion, qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences, disponibilité des services financiers

[44] Un label par lequel les autorités européennes dans ce domaine reconnaissent la CNDP comme institution assurant une « protection suffisante et satisfaisante » des données personnelles au Maroc. En effet, lorsque cette qualité lui sera reconnue, les données à caractère personnel pourront librement circuler entre les pays de l'Union Européenne et le Royaume, facilitant ainsi l'afflux des investissements étrangers et la délocalisation.

[45] Les exportations marocaines de l'IAA ont représenté, en moyenne annuelle entre 1998 et 2008, 45% du total des exportations marocaines vers la région de l'Afrique.

Le secteur des IAA reste handicapé par plusieurs contraintes dont, notamment, des niveaux insuffisants d'investissement et une faiblesse de l'innovation et de la recherche pénalisant sa compétitivité. Ajoutés à cela, l'irrégularité et la faible qualité des approvisionnements des unités de transformation en matières premières agricoles, une forte spécialisation de la production du secteur et une focalisation sur une gamme de produits de première transformation à faible valeur ajoutée et sujets à une concurrence internationale intense. Par ailleurs, en termes d'exportation, ce secteur est caractérisé, d'une part, par une concentration de ses exportations sur l'UE qui s'en accapare près de 70%, et, d'autre part, par une valorisation des produits qui reste à améliorer, avec un taux de près de 29,1% pour le cas du Maroc contre 68,1% pour la Tunisie et plus de 46,5% pour la Turquie (2010)[46].

Néanmoins, ce secteur présente de nombreuses opportunités à saisir dont, en particulier, la croissance continue de la demande mondiale des fruits et légumes transformés ainsi que l'augmentation de la demande intérieure à la faveur de l'urbanisation et de l'intégration de la femme dans le marché du travail. En outre, la libéralisation du commerce international et la multiplication des accords de libre-échange offrent de réelles opportunités pour notre pays qui, grâce à sa position stratégique, est à même de devenir une plate-forme d'export vers l'Europe, le Moyen orient, l'Amérique et l'Afrique.

Dans l'objectif de remédier aux insuffisances du secteur et tirer profit de ses potentialités, les pouvoirs publics ont entrepris un ensemble d'actions stratégiques dont celles intégrées dans le Plan Maroc Vert. Ces actions visent, d'une part, la modernisation du tissu de production agricole marocain permettant d'offrir des produits agricoles destinés à la transformation en quantité et en qualité et, d'autre part, l'amélioration du niveau de valorisation et de compétitivité des filières à haute valeur ajoutée à travers la création de six agropoles dont ceux de Meknès et de l'Oriental, entreront en service dès 2012.

Par ailleurs, le PNEI, couvrant la période 2009-2015 vise à développer le secteur de l'IAA à travers le développement des filières à fort potentiel à l'export (notamment, produits d'olive et d'argan), la restructuration des filières des denrées de base nationales (viande et industrie laitière), et le renforcement de la formation adaptée au secteur. Après trois années d'opérationnalisation du PNEI, les performances du secteur restent à améliorer, notamment, pour les exportations hors huiles d'olive qui ont diminué de 2,7% sur la période 2008-2011. Certes, cette performance est due, en partie, à la baisse de la demande étrangère adressée au Maroc à cause de la crise économique mondiale, mais, il est important de signaler la nécessité d'accélérer la mise à œuvre des actions visant la modernisation du secteur et la diversification des marchés et des produits.

2.1.3.2. Repositionnement nécessaire du secteur du textile et habillement

Après un taux d'accroissement de sa valeur ajoutée de 17% par an durant la décennie 80 et une croissance de 8% durant la décennie 90, l'industrie nationale du textile-habillement n'a pas pu suivre, durant la décennie 2000, le même trend haussier des années passées. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur s'est régressée, enregistrant un taux de croissance moyen négatif de 0,72% entre 2000 et 2011. Ce constat est, également, appréhendé à travers l'évolution structurelle des exportations qui ont progressé de 11% par an entre 1990 et 2000 et de seulement +0,6 entre 2000 et 2011. L'emploi a enregistré, quant à lui, une évolution plus critique, marquant un repli de l'effectif employé de 17% durant la dernière décennie après une hausse de 44% entre 1990 et 2000. De même, cette branche affiche la plus faible productivité apparente du secteur industriel avec moins de 50.000 dh/employé contre une moyenne de 160.000 dh/employé pour l'ensemble du secteur industriel. L'investissement, véritable baromètre de développement du secteur, s'est dégradé, pour sa part, de 46% durant la dernière décennie.

La contre-performance de cette industrie enregistrée au cours de cette dernière décennie est le résultat de la persistance des fragilités structurelles dont il y a lieu de citer :

[46] Source : Chelem.

- Une offre fortement axée sur la sous-traitance et une forte dépendance d'un nombre très limité de donneurs d'ordre (plus de 80% du CA à l'export de certaines entreprises est réalisé avec un seul client).
- Une forte concentration de l'activité sur le marché de l'UE qui absorbe près de 97% de nos exportations dont l'Espagne et la France représentent, à elles seules, plus de 68%. Cette forte dépendance à ces marchés, bien qu'ils soient importants en termes de taille de marché, accentue la vulnérabilité du secteur aux aléas du marché et à la concurrence.
- Une faible intégration de la filière en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics en matière d'encouragement de l'investissement en amont de la filière, notamment, à travers le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Ainsi, malgré l'arrivée d'importants opérateurs (Fruit of the Loom, Polyfil…), le secteur demeure fragilisé par sa forte dépendance des approvisionnements extérieurs (France, Espagne, Turquie et Chine).

En réponse à ces contraintes, les pouvoirs publics ont entrepris dans le cadre du plan Emergence, un ensemble de mesures et d'actions qui vise la consolidation des acquis et un meilleur repositionnement du secteur. A ces mesures, s'ajoutent les programmes de modernisation compétitive des PME, ainsi que la mise en place d'un important dispositif d'aide à l'investissement dans le secteur du textile, destiné à une catégorie de projets sélectionnés comme ayant une grande valeur ajoutée dans le cadre de l'agrégation, du converting et de la distribution. Dans ce cadre, l'appel à manifestation d'intérêt a permis la sélection de quatre agrégateurs[47], un converteur[48] et un distributeur[49]. Le soutien public à ce secteur concerne, également, l'appui à l'investissement dans la filière Finissage, Impression et Teinture (FIT) avec la signature en 2012 du premier contrat d'investissement.

Eu égard à l'importance socio-économique que revêt le secteur et aux potentialités qu'il recèle, le repositionnement stratégique du modèle industriel du textile-habillement s'impose avec acuité. Ce repositionnement, qui devrait prendre en compte les tendances lourdes des marchés et de la concurrence et faire face aux fragilités structurelles du secteur (intégration, formation, diversification des marchés et des produits…), devrait permettre d'accélérer la mutation de ce secteur vers un nouveau modèle industriel compétitif basé sur la créativité, la réactivité et l'agressivité commerciale et orienté davantage vers la co-traitance et les produit finis à plus forte valeur ajoutée (habillement de mode, textiles techniques et intelligents…).

2.1.3.3. Secteur électronique : évolution timide mais de fortes potentialités à exploiter

Le secteur électronique a fait l'objet de plusieurs réalisations suite à l'opérationnalisation de l'Offre Maroc Electronique mise en place dans le cadre du PNEI. Il s'agit principalement du lancement d'un plan de promotion et de commercialisation de l'Offre Maroc vis-à-vis des marchés cibles et la réalisation d'importants avancements dans le cadre de la mise en œuvre des P2I dédiées (mise en place de cités électroniques définies dans le plan d'aménagement des P2I de Kénitra Automotive City, de Tanger Automotive City, de Nouasser Aerospace City, lancement du cluster électronique de Mohammedia (10 ha) ainsi qu'une zone dédiée au sein du Technopolis de Rabat, entré en service en septembre 2008).

Malgré ces avancées, le secteur a connu une évolution timide avec un niveau d'exportation oscillant autour de 6,5 milliards de dirhams sur toute la période 2006-2011. Ainsi, et après trois années d'opérationnalisation du PNEI, le secteur n'a réalisé que 443 millions de dirhams de chiffre d'affaires additionnel à l'export, bien en deçà des objectifs escomptés. Un résultat qui est fortement expliqué d'une part, par la conjoncture économique mondiale qui a favorisé l'orientation des grands opérateurs du secteur vers la reprise au détriment de l'investissement et du développement du secteur et d'autre part,

[47] Le rôle de l'agrégateur est de démarcher des donneurs d'ordre internationaux à travers une offre de services intégrée et à forte VA

[48] La mission d'un converteur est d'assurer la disponibilité sur le marché local d'une gamme de tissus variée et de qualité de manière réactive.

[49] Les « *Distributeurs* » se sont des entreprises, dont la vocation est de commercialiser la production marocaine au sein du marché national.

par la décélération du segment des «composants électroniques», représentant 75% des exportations du secteur, suite à la contre-performance au niveau de STMicroelectronics France[50], principal client de la filiale marocaine.

Toutefois, des niches à fort potentiel restent à exploiter par le Maroc qui aspire à développer davantage le secteur de la microélectronique, dont le marché total mondial représente plus de 300 milliards de dollars ainsi que le segment des composants électriques dont la production se concentre de manière intensive sur le marché du transport et de distribution d'électricité et services connexes (T&D)[51]. Il convient de citer, dans ce sillage, le projet Alstom qui prévoit la réalisation à terme de 310 millions d'euros (3,4 milliards de dirhams) à l'export. Ce groupe vise, à travers ce projet, à augmenter substantiellement ses approvisionnements auprès de fournisseurs locaux. Les achats d'équipements destinés à ses usines d'assemblage devront atteindre près de 535 millions d'euros (environ 5,9 milliards de dirhams) d'ici 2020. Il prévoit, également, de s'appuyer sur les entreprises spécialisées en offshoring implantées au Maroc pour assurer des prestations d'assistance informatique. A travers ses nouvelles activités au Maroc, Alstom vise la création de plus de 5.000 emplois dans les dix prochaines années.

2.1.3.4. Secteur touristique au Maroc : Quelles nouvelles opportunités ?

Fort de sa nouvelle vision stratégique, le secteur touristique continue de faire preuve de résilience et ce, malgré un contexte difficile marqué par les répercussions négatives du printemps arabe et les contraintes imposées par les mesures d'austérité adoptées par les principaux pays émetteurs.

A fin juin 2012, les arrivées de touristes internationaux ont enregistré une hausse de 5%[52] alors que les flux touristiques aux postes frontières nationaux ont baissé de 1,6%, descendant à 4,1 millions de touristes. Par rapport à la concurrence, le Maroc a subi la deuxième plus forte baisse (-1,6%) devant la Turquie (-2,3%) et derrière Chypre, l'Espagne, l'Egypte et la Tunisie qui affichent, quant à eux, des flux touristiques en hausses respectives de 2,8%, 2,9%, 26,8% et 41%. Néanmoins, les performances enregistrées par l'Egypte et la Tunisie sont le résultat d'un effet de base (respectivement -24% et -14% par rapport à 2010 contre +4,6% pour le Maroc). Quant aux recettes de voyage, elles ont accusé un recul de 4,8% à fin août 2012 pour s'établir à 38,5 milliards de dirhams. Cependant, des signes palpables de reprise commencent à se manifester. En effet, le recul de 1,6% des arrivées touristiques au Maroc à fin juin 2012 s'est atténué par rapport à la baisse de 2% à fin mai, de 5% à fin mars, de 7% à fin février et de 9% en janvier 2012. Par ailleurs, l'OMT[53] avait prévu que 415 millions de touristes voyageraient entre mai et août 2012 au moment où les réservations de voyages par transport aérien international sont en hausse de 5% par rapport à 2011 (+7% à l'intérieur d'une même région contre +4% entre régions). L'OMT a également maintenu sa prévision pour 2012 d'une augmentation entre 3 et 4% du tourisme international pour franchir le cap du milliard d'arrivées.

Vision 2020 : une stratégie ambitieuse en voie d'adaptation

La «Vision 2020» s'articule dans sa mise en œuvre sur trois piliers à savoir, le développement d'une offre diversifiée intégrant la dimension régionale, l'introduction de la notion de durabilité et l'adoption d'une structure de gouvernance décentralisée. Cette stratégie nécessite, toutefois, quelques ajustements afin de faire face aux contraintes internes et externes qui pèsent sur le tourisme national.

Sur le segment des résidents, le programme «Biladi» destiné à la promotion du tourisme interne revêt une dimension stratégique pour le Maroc, dans la mesure où il devrait permettre au pays de diversifier son portefeuille clients aboutissant ainsi à une combinaison intelligente entre touristes résidents et étrangers. La recherche de cette combinaison s'avère d'une extrême importance, surtout en période de

[50] Le bénéfice net du groupe a baissé de 22% à 650 millions de dollars en 2011 et le chiffre d'affaires a reculé de 6% à 9,7 milliards de dollars.
[51] Le marché mondial en équipement T&D et services s'élèverait à 140 milliards de dollars d'ici 2015.
[52] Baromètre OMT du tourisme mondial, Volume 10, septembre 2012.
[53] Baromètre OMT du tourisme mondial, Volume 10, juillet 2012.

crise. Il importe d'insister, dans ce cadre, sur la nécessité de prévoir une répartition plus équilibrée des projets relevant du programme «Biladi».

Le développement du tourisme interne passe également par la mise en place d'un nombre suffisant de lignes aériennes intérieures, permettant d'assurer la liaison entre l'axe de Rabat-Casablanca (considéré comme émetteur de touristes résidents) et les régions touristiques du sud. Ceci doit être accompagné par des efforts en matière de tarification afin de rendre le transport aérien accessible à un large public de touristes internes. Par ailleurs, le réaménagement du calendrier des vacances scolaires à travers le décalage des dates de départ d'un groupe de régions à l'autre, permettrait aux hôteliers d'optimiser le taux d'occupation réalisé sur le segment des résidents.

Du côté des non-résidents, la segmentation des marchés doit être facilitée par la mise en place d'un système d'information permettant de suivre, pour chaque région touristique, l'évolution des habitudes et des préférences des touristes en provenance des grands marchés émetteurs. Ce système sera ainsi un outil efficace pour l'élaboration d'une analyse dynamique du comportement des visiteurs du Maroc afin de dresser et de catégoriser leurs profils. Chacune des 8 régions touristiques devrait adapter son offre (en termes de produits et de prix) et son action promotionnelle aux profils de ses clients potentiels.

Signalons aussi que le segment des « seniors » constitue un nouveau marché émergent et potentiellement exploitable, notamment, dans les régions du sud «Souss-Sahara Atlantique et Grand Sud Atlantique» qui obtiennent les faveurs des touristes du troisième âge. Ces deux régions devraient élargir et diversifier la gamme de produits touristiques répondant aux besoins des seniors en capitalisant, particulièrement, sur le Programme «Niches à Forte Valeur Ajoutée» dans son volet bien-être et santé. Dans le même sens, il importe de mettre en place des structures d'accueil adéquates pour recevoir les groupes de caravaniers afin de saisir les opportunités offertes par ce segment.

Notons aussi que la réalisation des objectifs de la «Vision 2020» en termes d'arrivées touristiques, reste conditionnée par le renforcement des liaisons aériennes entre le Maroc et ses principaux marchés émetteurs. En effet, le besoin global en rotations aériennes, à l'horizon 2020, est estimé dans une fourchette allant de 1032 à 1079 fréquences hebdomadaires. Par pays émetteur, le manque se fait sentir principalement pour la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni qui se trouvent, respectivement, à l'origine de 34,7%, 21%, 12,4% et 12,3% des besoins en rotations.

2.1.4. *Poursuite de la modernisation des secteurs d'appui vecteur de croissance :*

2.1.4.1. La logistique à l'appui du système productif national

Le secteur de la logistique constitue une priorité stratégique pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale, l'amélioration de l'attractivité du pays pour les IDE et la promotion du commerce. Par ailleurs, l'infrastructure permet une diffusion spatiale équilibrée des fruits de la croissance et constitue un vecteur d'intégration supranationale important. D'ailleurs, le faible taux d'échanges commerciaux entre les pays africains est imputable, essentiellement, au mauvais état des routes, des voies ferrées et des ports qui augmente de 30 à 40% les coûts des échanges commerciaux[54]. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle stratégie logistique a été mise en œuvre en 2010.

Stratégie logistique : bilan d'étape

La stratégie logistique s'inscrit dans l'objectif de sécuriser l'approvisionnement du marché national ainsi que de fluidifier les procédures et les opérations relatives à l'export et l'import. Le Contrat-Programme Logistique, signé entre le gouvernement et la CGEM, s'articule autour de dix contrats d'application (sectoriels, transversaux et régionaux). Deux contrats d'application ont été signés: le premier porte sur la zone logistique multiflux (ZLMF) du Grand Casablanca et le second est relatif au secteur du transport routier des marchandises qui souffre d'un certain nombre d'handicaps (l'informel qui représente environ

[54] Quatrième Conférence États-Unis-Afrique sur l'infrastructure, Corporate Council on Africa (CCA), 28 avril 2010.

70% du secteur, l'atomicité et le caractère archaïque de la gestion des entreprises de transport, la vétusté du parc national dont l'âge moyen est de 13 ans, ...).

Cette stratégie est basée sur un schéma national intégré consistant à développer des ZLMF conçues pour abriter un ou différents types de plateformes (conteneurs, distribution sous-traitance logistique, agro-commercialisation, matériaux de construction et céréalières). Leur réalisation nécessite une assiette foncière de 3300 ha à l'horizon 2030 dont 2080 à l'horizon 2015. Cependant, la réalisation du contrat programme accuse un certain retard que le nouveau gouvernement essaie de rattraper avec le lancement en avril 2012 de deux grands projets concernant la région du Grand Casablanca. Le premier est relatif à la connexion routière entre le port de Casablanca et la zone d'activité logistique de Zenata, alors que le second est lié à l'aménagement de la plateforme logistique Mita.

La réalisation de la nouvelle ville de Zenata est confiée aux établissements publics propriétaires du foncier (ANP, ONCF et SNTL) dont la première tranche (14 ha) relevant de la SNTL a déjà été livrée. La connectivité de la zone au port de Casablanca se fera via une liaison routière de 21,3 km, dont une route maritime de 4,3 km. Celle-ci permettra de fluidifier le trafic des marchandises transitant par le port de Casablanca et d'améliorer les conditions de leur transport. La finalisation de la 1ère tranche (12 ha) de la plateforme logistique Mita-Casablanca, nécessitant 220 millions de dirhams, est prévue pour décembre 2012. Cette plateforme logistique (total de 40 ha) s'inscrit dans le cadre du plan «ONCF logistique émergence» qui prévoit la construction d'un réseau de plateformes logistiques multi-flux couvrant les principaux centres économiques du Royaume (Casablanca, Mohammedia, Fès, Tanger, Marrakech, El Jorf Lasfar et Oujda) et sera dédiée aux activités de distribution et de sous-traitance logistique.

Concernant le développement des compétences dans les métiers de la logistique, la stratégie prévoit la mise en œuvre d'un plan intégré de formation. Celui-ci s'inscrit dans l'objectif de déterminer les besoins réels du secteur et de mettre en place un mécanisme de suivi garantissant l'adéquation entre l'offre de formation et la demande générée par le secteur. Le nombre de bénéficiaires de cette formation s'élèverait à 61,6 mille personnes à l'horizon de 2015 et 173 mille à l'horizon 2030.

L'implémentation de la stratégie logistique nécessite la mise en place d'un organe de gestion dont le rôle essentiel est la coordination et la syndication au niveau national des différents acteurs du secteur. Il s'agit de «l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique » dont la loi 59-09 portant création a été promulguée en juillet 2011. Cependant, le retard accusé dans la mise en œuvre de cette agence risque de peser sur l'atteinte des objectifs dans les délais prévus.

Evaluation de la performance logistique de l'économie marocaine

Le Maroc a connu une amélioration de ses performances logistiques «supérieure à la moyenne» dans le groupe des pays à revenu intermédiaire. Celle-ci s'est traduite par un bon positionnement du pays, parmi 150, en matière de l'Indice de performance logistique (LPI)[55] passant de la 113ème place en 2007 à la 50ème en 2012 dû, notamment, à la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes (39ème rang). Cette bonne performance est attribuée à la mise en place d'une stratégie globale visant à améliorer l'intégration du Maroc dans son contexte géographique afin de jouer son rôle stratégique et incontournable entre l'Afrique du nord, l'Europe du Sud et l'Afrique de l'Ouest.

En effet, de gros investissements en infrastructure ont été réalisés dont l'exemple illustratif est le Port Tanger Med favorisant l'émergence d'exportations de juste-à-temps du Maroc vers l'Europe (surtout textiles, électronique et automobile). De même, une amélioration des indicateurs relatifs au commerce extérieur du Maroc a été enregistrée dont, notamment, le passage du délai et le coût à l'export de respectivement 18 jours et 700 dollars par conteneur selon Doing Business 2007 à 11 jours et 577 dollars par conteneur selon Doing Business 2012.

[55] «*Connecting to Compete 2012 : Trade Logistics in the Global Economy*», Banque Mondiale, mai 2012.

2.1.4.2. Accélération de l'opérationnalisation de la stratégie énergétique

En raison de ses faibles ressources en énergie fossile (Pétrole, charbon, gaz..), le Maroc demeure dépendant de l'extérieur pour la quasi-totalité de son approvisionnement énergétique à hauteur de 95%. Cette forte dépendance se traduit négativement sur sa balance des paiements et sur sa charge de compensation, en particulier dans un contexte mondial marqué par une tendance haussière des cours de pétrole. Ainsi et dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie énergétique lancée en 2009, plusieurs projets et réformes ont été lancés ou en cours de réalisation portant sur les différents volets de l'offre d'énergie, de l'institutionnel et réglementaire, du financement…etc.

Ainsi, sur le court terme, le Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) 2008-2012 mis en place en juillet 2008 a permis de réaliser près de 1085 MW de capacité de production supplémentaire[56]. En outre, d'autres projets sont en cours de réalisation (centrale de turbine à gaz de Kénitra de 315 MW) ce qui devrait permettre de réaliser, à fin 2012, une puissance additionnelle installée de l'ordre de 1400 MW pour un budget d'investissement total aux alentours de 14 milliards de dirhams.

En matière de programme d'efficacité énergétique qui vise à réaliser 12% d'économies d'énergie en 2020 et de 15% à l'horizon de 2030, plusieurs actions sont en cours de réalisation tels que le programme du code d'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'installation des chauffe-eau solaires, la généralisation des d'audits énergétiques dans l'industrie, la promotion d'utilisation des lampes à basse consommation (LBC), l'entrée en vigueur d'une tarification sociale et incitative de type "20-20" ainsi que l'instauration de l'horaire GMT+1.

Concernant le moyen terme, de grandes nouvelles centrales seront mises en production à l'horizon de 2016. Il s'agit, en particulier, des deux unités électriques à charbon propre d'une puissance de 350 MW chacune à JorfLasfar, de la centrale de Safi d'une puissance de deux fois 660 MW, de la centrale de Jerada de 350 MW, d'une Station de Transfère d'Energie par Pompage STEP de 350 MW… L'horizon 2016 sera, également, marqué par la montée en puissance du plan de développement des énergies renouvelables avec l'achèvement de la centrale solaire d'Ouarzazate (500 MW dont la première phase de 160 MW a été adjugée en septembre 2012 au groupe Acwa Power[57]) qui s'inscrit dans le cadre du Plan Solaire[58], et la réalisation de 1720 MW de puissance installée à partir de différents parcs éoliens. Par ailleurs, il convient de signaler que le programme d'investissement de l'ONEE, sur la période 2012-2016, s'élève à 39 milliards de dirhams.

Par ailleurs, le Département de l'Energie a réalisé en 2011 une consultation pour la définition du schéma national de régulation du secteur électrique et le développement de compétences en régulation. Le schéma de régulation retenu répond à la fois aux besoins d'évolution du secteur et à la volonté d'initier l'ouverture du marché de l'électricité aux clients consommateurs THT/HT, dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables et prévoit la création d'une Autorité Nationale de Régulation de l'Energie (ANRE) en 2014, la séparation organisationnelle et comptable des activités de l'opérateur historique ONE et la création du gestionnaire du réseau de transport.

Accélération des réformes institutionnelles et législatives

Afin d'accompagner la stratégie énergétique et de favoriser un environnement d'affaires favorable dans le secteur, les pouvoirs publics ont renforcé son arsenal institutionnel à travers, notamment, la création de la Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN), de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE), et de l'Institut de recherche en

[56] Centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar d'une puissance totale de 472 MW et dont 20 MW provient du solaire, première en son genre dans la région MENA, parc éolien de Tanger d'une puissance de 140 MW et qui constitue le plus grand d'Afrique et du Moyen Orient, la turbine à gaz de Mohammedia de 300 MW…)

[57] Le groupe saoudien ACWA Power détient 95% du consortium contre 5% pour les groupes espagnols TSK et Aries.

[58] Lancé en novembre 2009 et doté d'une enveloppe d'investissement d'environ 9 milliards de dollars, vise la mise en place en 2020 d'une capacité de production de 2.000 mégawatts équivalente à 38% de la puissance installée à fin 2008 et 14% de la puissance électrique à l'horizon 2020. Il sera réalisé sur cinq sites (Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Foum Al Oued, Boujdour et Sebkhat Tah). Ce plan devrait permettre d'économiser 1 million de TEP et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO2 par an.

énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN). Sur le plan législatif et après l'adoption de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables en 2010, l'année 2011 a été marquée par l'adoption de la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique.

Renforcement du financement de la nouvelle stratégie

Dans le but d'accompagner les besoins de financement de la stratégie énergétique, les pouvoirs publics ont opté pour la mise en place d'instruments de financement qui sont appelés à jouer un rôle important dans l'encouragement de l'investissement dans le secteur, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Crée en 2009 et doté enveloppe de 1 milliard de dollars (800 millions de dollars de dons étrangers et 200 millions de dollars du Fonds Hassan II), le Fonds pour le Développement Energétique (FDE) a permis de mobiliser 2.492 MDH sur la période 2009 – 2012 (production électrique, appui à l'efficacité énergétique et à la recherche scientifique dans le domaine des énergies renouvelables... . En outre, la Société d'Investissements Energétiques (SIE) créée en 2010 qui a pour mission d'investir dans des projets visant l'augmentation des capacités de la production énergétique, valoriser les ressources énergétiques locales notamment les sources d'énergie renouvelables et renforcer l'efficacité énergétique a mis en place le Fonds en Energies Renouvelables (FER) doté 2 milliards de dirhams et dont la gestion a été confiée à un consortium international

Enjeux et défis de la nouvelle stratégie

L'opérationnalisation de la nouvelle stratégie énergétique, qui érige le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique parmi ses priorités, devrait faire face à un ensemble d'enjeux et de défis à moyen et à long termes. Ainsi, en matière de développement des compétences, la maîtrise des technologies, l'innovation et la formation constituent une base primordiale pour la pérennisation du développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique au Maroc.

En effet, selon le département de l'Energie, les besoins en formation en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 s'élèvent à 5300 ingénieurs, 17.900 techniciens 23.900 ouvriers. A ce sujet, des actions ont été entreprises par le Département de l'Energie et des Mines notamment celle concernant la création des IFMEREE (Instituts de Formation dans les Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique).

2.1.4.3. Déploiement de la 4G au Maroc : nouvelle opportunité pour le développement du secteur des télécommunications

Après une décennie de libéralisation, le secteur des télécommunications a pu s'imposer comme un des principaux leviers de développement économique du Maroc grâce au rôle important qu'il joue en tant que vecteur de croissance économique, en tant que secteur d'appui pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises et en tant que soutien essentiel pour l'intégration du Maroc dans son environnement régional et mondial à travers une meilleure insertion dans l'économie du savoir.

Ainsi, depuis l'ouverture à la concurrence, le marché des télécommunications a connu une croissance soutenue. Le chiffre d'affaires du secteur a enregistré 43 milliards de DH en 2011, en hausse de 18,4% par rapport à 2010. Ce secteur est tiré principalement par le segment du mobile dont le nombre d'abonnés a atteint 37,42 millions d'abonnés à fin juin 2012. En termes de taux de pénétration de la téléphonie mobile dans la population (115,07% en juin 2012), le Maroc est passé de la 73ème à la 56ème place sur 144 pays[59].

Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe a connu une croissance annuelle moyenne de 17,7% entre 2005 et 2011. Toutefois, le taux de pénétration du fixe dans la population reste faible et ne dépasse pas les 10,59% en juin 2012 expliquant le classement du Maroc dans la 88ème place[59]. La stagnation de ce marché s'explique par la préférence des consommateurs pour les services mobiles.

[59] Rapport 2012-2013 sur la compétitivité mondiale, Forum économique mondial (WEF), septembre 2012.

Quant à l'Internet, son parc a atteint 3,76 millions d'abonnés à fin juin 2012 réalisant un taux de croissance de 60,3% bénéficiant de l'expansion du marché de la 3G. Cette tendance s'est répercutée positivement sur le taux de pénétration qui a atteint 11,56% à fin juin 2012. En termes d'utilisateur Internet, le Maroc a amélioré son classement[59] (49ème) alors que celui relatif au nombre d'abonnés à l'Internet haut débit demeure faible (93ème).

Au delà de la dynamique observée du secteur, l'efficacité de la concurrence a eu comme conséquence une modernisation de l'infrastructure, une multiplication des usages numériques sous l'effet de l'innovation technique, une intensification des pratiques de communication et l'émergence de nouveaux métiers, notamment, ceux liés aux activités de l'offshoring.

Toutefois, l'intensité concurrentielle du secteur[60], reste relativement faible au Maroc, induisant des prix de communication relativement élevés avec une marge de profit conséquente pour les opérateurs. En effet, la marge nette de l'opérateur historique, qui s'est élevée à 30% en 2010 et 27% en 2011, reste l'une des plus élevées étant donné que les plus gros opérateurs historiques européens restent dans des marges nettes très raisonnables (Deutsche Telecom, Telefonica ou France Telecom oscillent entre 4 et 17%). Toutefois, l'analyse de l'évolution des indices de prix des services de télécommunication sur la période 2008-2011[61] dévoile la baisse des tarifs des services de télécommunication de 34% pour cette période avec une baisse de 32% pour le fixe et de 37% pour le mobile.

En dépit de la croissance fulgurante de l'adoption d'Internet stimulée par la mise en œuvre de Maroc Numeric 2013 et par un secteur du haut-débit mobile développé qui a réduit les coûts d'accès, une fracture numérique sépare les populations citadines des populations rurales et les plus aisés des plus pauvres. De même, une saturation des fréquences 3G est constatée avec une lenteur dans le débit suite à l'utilisation massive des réseaux sociaux, de miniblog et de la VoIP[62]. D'où la nécessité de recourir à des technologies performantes, offrant l'accès haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire national.

La 4G figure parmi les priorités : Pour un meilleur positionnement du Maroc dans le paysage mondial des technologies de l'information, l'ANRT prévoit l'introduction d'une nouvelle génération de téléphonie mobile, dite 4G ou LTE[63]. Cette introduction s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour le développement du haut et très haut débit au Maroc adopté par l'ANRT en mai 2012 qui vise la généralisation de l'accès au haut débit à l'ensemble de la population du pays dans un horizon de 10 ans et assurer l'accès de 50% de la population au très haut débit sur un horizon de 15 ans. Les services publics administratifs situés dans les zones éloignées et/ou moins rentables, devraient avoir accès à Internet haut débit sur un horizon de 3 à 5 ans

Enjeux de la 4G : Cette nouvelle technologie qui utilise de manière optimisée les bandes de fréquences est particulièrement adaptée pour l'amélioration des services existants, notamment, le e-tourisme, le m-tourisme, l'e-commerce, et le développement de la télémedecine, le télétravail ainsi que de nouveaux services d'éducation (ardoise numérique et tableaux blancs interactifs).

Pour les opérateurs, la 4G permet de désengorger les réseaux 3G qui arrivent par endroits à saturation, de creuser l'écart avec leurs concurrents en développant de nouveaux services et de réaliser des économies. Pour l'entreprise, la 4G permet la navigation rapide sur Internet et principalement l'envoi de documents plus volumineux et plus vite. Outre l'impact sur le secteur des télécommunications, le marché de la 4G permettrait de relancer les sous-traitants des opérateurs, les équipementiers et le BTP pour l'installation des fibres et des antennes.

Coût de déploiement de la 4G : Le montage financier de l'ANRT associé au déploiement d'infrastructures du haut débit terrestres qui passe par l'attribution de licences mobiles de 4ème

[60] Mesurée à travers le facteur marge (Markup) est de 1,4

[61] Évolution des paniers de consommation et des indices des prix des services des télécommunications au Maroc sur la période 2008-2011, ANRT, février 2012.

[62] C'est une technique qui permet de communiquer par la voix sur des réseaux compatibles IP, qu'il s'agisse de réseaux privés ou d'Internet, filaire (câble/ADSL/optique) ou non (satellite, wifi, GSM).

[63] Long Term Evolution.

génération, le renforcement des infrastructures optiques cœurs de réseau et l'extension des réseaux wifi est évalué à 16 milliards de dirhams étalé sur 10 ans dont près de 6 milliards devraient être assurés par des financements publics et 10 milliards par le privé. Le mode de déploiement de la 4G se ferait progressivement à travers le territoire via l'identification des zones prioritaires, où seront pris en compte des critères tels que la densité démographique, l'activité économique (centres d'affaires, touristiques ...) et le degré de rentabilité.

2.1.4.4. Dynamisation de la stratégie de l'eau

Le secteur de l'eau au Maroc fait face à des enjeux divers en termes de raréfaction croissante des ressources hydriques, de dégradation de leur qualité et de leur faible valorisation et ce, dans un contexte climatique marqué de plus en plus par des sécheresses accrues. Outre cela, la gestion de ces ressources est peu optimisée vu la compétition accrue entre les divers usagers de l'eau et les dysfonctionnements institutionnels. Pour faire face à ces défis, notre pays poursuit les efforts dans le cadre de la stratégie nationale de l'eau (2009-2030), en focalisant les actions sur la gestion complémentaire de l'offre/demande tout en accordant la priorité aux sous-secteurs qui accusent de grands retards (assainissement liquide, épuration des eaux usées et leur réutilisation, approvisionnement en eau potable rurale et préservation des eaux souterraines).

Diversité des enjeux posés au secteur de l'eau au Maroc

Le contexte hydrologique national est marqué par la rareté de plus en plus accentuée due, essentiellement, aux changements climatiques, à l'usage peu rationnel et à la croissance démographique. En effet, les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde (comme le cas de l'Algérie et de l'Egypte). Ce potentiel est évalué à l'équivalent de 730 m^3/habitant/an et cette quantité d'eau pourrait chuter à 530 m^3 d'ici à 2030.

Les besoins des différents secteurs usagers de l'eau sont en croissance continue, notamment le secteur agricole qui est fortement consommateur d'eau (à hauteur de 90%) et marqué par l'irrigation de surface dont l'efficience à la parcelle reste faible (40%). De même, l'eau agricole demeure peu valorisée, en raison du retard de l'aménagement des terres agricoles dominées par les barrages déjà construits touchant actuellement près de 108.000 ha. D'un autre côté, les ressources hydriques du pays sont confrontées à une pression croissante consistant, d'une part, en la dégradation de leur qualité (cas des bassins du Sebou et d'Oum Er-rbia) et, d'autre pat, en la surexploitation des eaux souterraines (cas des nappes du Souss, du Saiss et du Haouz).

Par ailleurs, la gestion du secteur de l'eau au Maroc reste marquée par l'existence des dysfonctionnements de plusieurs ordres rendant difficile le passage d'une gestion de l'offre à une gestion de la demande. De ce fait, il est à noter, sur la plan institutionnel, un retard de finalisation du Plan National de l'Eau et des difficultés de la mise en cohérence des politiques et des réformes en raison d'un fonctionnement peu optimal des instances créées à cet effet (CSEC, CIE). De même, le volet financier est marqué, en particulier, par les faibles niveaux de redevances eu égard à l'état de dégradation des ressources hydriques. Au niveau organisationnel, la multiplicité des intervenants dans la définition de la politique sectorielle rend difficile les prises de décision et le manque de ressources humaines au niveau régional pour la gestion et la gouvernance de la question de l'environnement complique la situation.

Dynamisation des réformes entreprises dans le cadre de la stratégie de l'eau

La stratégie relative au secteur de l'eau a connu une dynamisation de sa mise en œuvre pour confronter les divers enjeux du secteur à travers la concrétisation de plusieurs actions stratégiques relatives, notamment, à la gestion de la demande, à la maîtrise de l'offre hydrique, à la préservation de la ressource et aux mécanismes institutionnels. L'ensemble de ces actions contribueraient à remédier au déficit hydrique projeté à l'horizon 2030 qui serait de l'ordre de 5 milliards de m^3 (une demande prévue de 16,2 milliards de m^3 qui dépasserait l'offre qui serait de 11,7 milliards de m^3).

Concernant l'amélioration de la gestion de la demande, des incitations importantes ont été mises en place destinées à l'économie d'eau. Dans ce cadre, les taux de subvention ont été revus à la hausse : 80% pour l'ensemble des agriculteurs et 100% pour les petits agriculteurs (moins de 5 ha), les coopératives et les agriculteurs organisés dans des projets d'agrégation. Il est à noter que pour accélérer la mise en œuvre du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI)[64], étalé sur la période 2008-2020, l'Etat a facilité davantage les procédures d'octroi de ces subventions.

En termes de politique d'offre hydrique, qui reste également une priorité pour le Maroc, trois grands barrages et plusieurs dizaines de structures collinaires seront construits annuellement et d'ici 2030 pour aboutir à la construction de 50 grands barrages et 1.000 petits ouvrages. Actuellement, quatorze grands et moyens ouvrages sont en chantier dans différentes régions du Royaume.

D'un autre côté, il est à signaler que la stratégie de l'eau vise également la préservation de la qualité des ressources hydriques permettant de renforcer la disponibilité future en ressource. Dans ce cadre, et pour protéger la qualité des eaux souterraines, le Maroc a lancé le Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNGDMA) qui vise à assurer la collecte des déchets ménagers à hauteur de 85% pour 2016 et atteindre, à l'horizon 2020, un taux de collecte d'au moins de 90% et un taux de 100% à l'horizon 2030 et ce, contre 75% actuellement et 44% avant 2008.

De même, le Programme national d'assainissement (PNA) liquide, concernant 330 villes et centre urbain, vise à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 75% à fin 2016, 80% en 2020 et de 100% à l'horizon 2030, sachant que le taux réalisé actuellement est de 72%. Le coût global du programme durant la période 2008-2012 est de 1,8 milliards de dirhams. Pour ce qui est de l'épuration des eaux usées, il est prévu de traiter et de réutiliser ou valoriser 100% des eaux usées collectées à l'horizon 2030 contre 25% actuellement.

L'ensemble de ces actions visant aussi bien la demande et l'offre hydriques que l'augmentation des disponibilités des ressources de qualité, permettront, à travers l'augmentation des disponibilités en eau, de renforcer l'équité d'accès à l'eau potable. A ce titre, la stratégie de l'eau vise l'accélération de la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale pour atteindre 96% à fin 2016 contre 92% en 2011.

2.1.5. *Secteur financier en appui à la croissance*

Les progrès réalisés, sur la voie de la réforme et de modernisation de son secteur financier, ont permis au secteur de l'intermédiation financière d'occuper une place essentielle dans le processus d'accumulation du capital en confirmant de plus en plus sa contribution directe et indirecte à l'emploi et à la croissance économique. Néanmoins, cette dynamique commence à s'estomper depuis 2010 où les crédits à l'économie sont entrés dans une phase de ralentissement affectant en 2011, et en premier lieu, les crédits aux entreprises privées et en particulier les crédits à l'équipement. Par ailleurs, et dans un sillage de performances négatives du marché boursier en 2011, ce dernier continue d'être marqué par la rareté des introductions des entreprises. Ce changement de tendance intervient dans un contexte marqué par l'insuffisance de l'épargne intérieure et la persistance du déficit de liquidité bancaire en raison du creusement du déficit commercial et de l'accentuation des pressions sur le compte courant de la balance des paiements.

2.1.5.1. Insuffisance de l'épargne nationale face aux besoins de financement de l'économie

En 2011, l'épargne nationale brute s'est située à 224 milliards de dirhams en baisse de 4% contre une hausse de 5,5% en 2010. Sa part dans le PIB a baissé de 2,4 points pour se situer à 27,9% en 2011. Cette diminution est attribuable en partie à la baisse de l'épargne extérieure, en lien notamment avec l'atténuation des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger et des recettes voyages. Ces derniers ont

[64] Le PNEEI prévoit la couverture de 550.000 ha par le système de goutte à goutte, dont le rythme de réalisation est passé de 20.000 ha/an à 50.000 ha/an en 2010 et il est prévu qu'il atteigne 70.000 ha/an.

enregistré une hausse de 7,8% et 4,8% respectivement pour se situer à 58,6 et 59,1 milliards de dirhams contre une hausse de 8,3% et 6,8% respectivement en 2010 et 2011. Quant aux recettes au titre des investissements et prêts privés étrangers, elles ont enregistré une baisse de 22,5% contre une hausse de 26,2% en 2010. De même, l'épargne intérieure a été contractée en enregistrant une baisse de 4,8% pour se situer à 183,3 milliards de dirhams après une augmentation de 6,6% en 2010, ramenant sa part dans le PIB à 22,8% en 2011 au lieu de 25,2% en 2010. En lien avec la détérioration constatée en 2011, le niveau de l'épargne nationale reste largement insuffisant par rapport à la demande d'investissement. Il s'est situé en dessous du niveau d'investissement de 8% du PIB en 2011 contre 4,5% du PIB en 2010 confirmant la tendance du déséquilibre de financement de l'économie nationale qui s'est déclenchée depuis 2007.

2.1.5.2. Politique monétaire et conditions de financement de l'économie

En 2011, le besoin de liquidité des banques s'est établi, en moyenne des fins de mois, à 36,7 milliards de dirhams, en hausse accentuée comparativement au montant de 4,1 milliards de dirhams, enregistré en 2010. Cette dégradation de la trésorerie des banques a été le résultat de la détérioration de la position structurelle de leur liquidité qui est devenue négative depuis juin 2011, passant de 20,9 milliards de dirhams en 2010 à -15,2 milliards en 2011, notamment les avoirs nets de change de BAM et la position nette du Trésor qui ont baissé de 17,3% et 11,2% respectivement. Pour alimenter le marché monétaire en liquidité nécessaire en 2011, BAM est intervenue principalement à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres. Le montant hebdomadaire moyen de ces opérations s'est élevé à près de 24,2 milliards de dirhams. Par ailleurs, pour contenir la tendance à la hausse des taux interbancaires, BAM a utilisé, depuis octobre 2011, la technique des pensions livrées qui a porté sur un montant hebdomadaire moyen de 9,6 milliards de dirhams. En outre, BAM a décidé de maintenir le taux directeur à 3,25%[65] et ce, dans un contexte caractérisé une prévision centrale de l'inflation en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.

Concernant la création monétaire, elle s'est nettement accélérée pour atteindre 6,5% en glissement annuel au lieu de 4,8% en 2010. En parallèle, les concours à l'économie qui ont participé à hauteur de 7,1 points de pourcentage à la hausse de la masse monétaire, ont maintenu leur taux de croissance, soit 10,3% après 10,8% en 2010. Ce niveau de croissance est dû essentiellement à l'accélération du rythme de progression des crédits bancaires, passant de 7,7% à 10,5%.

Dans ces conditions, les taux monétaires sont restés stables en se situant à 3,29%, soit le même niveau enregistré au cours de l'année 2010. Parallèlement, le taux d'intérêt moyen pondéré synthétisant l'ensemble des émissions de l'année a demeuré inchangé en se situant à 3,73%. Dans le même sillage, les taux créditeurs ont été caractérisés par des hausses négligeables de 1 point de base pour les taux moyens des dépôts à 6 mois et 6 points de base pour les dépôts à 12 mois pour s'établir, en moyenne annuelle, à 3,32% et à 3,76%. Ainsi, la moyenne pondérée des taux des dépôts à 6 et 12 mois s'est chiffrée à 3,59% en 2011 contre 3,54% l'année précédente. Pour ce qui est du taux minimum appliqué par les banques aux comptes sur carnets, il a été fixé à 2,96% pour le deuxième semestre de l'année 2011, en baisse de 3 points de base par rapport au semestre précédent. S'agissant des conditions débitrices, les résultats des enquêtes trimestrielles de Bank Al-Maghrib auprès des banques font ressortir, au cours de l'année 2011, une stabilité du taux moyen pondéré des crédits bancaires, celui-ci s'étant établi à 6,35%. Cette stagnation a touché l'ensemble des catégories de crédit par objet économique.

2.1.5.3. Hausse modérée des crédits à l'économie marquée par un léger ralentissement des crédits à l'équipement

Accompagnant la performance de l'activité économique, les banques ont accordé environ 686,5 milliards de dirhams de crédits en 2011 marquant un taux de progression de 10,5% en 2011 contre 7,7% en 2010. Rapportés au PIB, les crédits à l'économie ont représenté 85,5% en 2011 contre 81,3% en 2010 et 78,8% en 2009. La reprise du rythme de progression des crédits à l'économie en 2011 a résulté de

[65] BAM a ramené le taux directeur à 3% le 27 mars 2012.

l'accélération de toutes les catégories des crédits à l'exception des crédits à l'équipement qui ont affiché une hausse de 4,1% après avoir augmenté de 16,9% en 2010. Ainsi, les crédits de trésorerie ont augmenté de 20,5% en 2011 contre 5,9% en 2010, en enregistrant une légère hausse au niveau de leur part dans le total des crédits, soit 25,1% en 2011 après 23% en 2010. Par ailleurs, les prêts immobiliers et les crédits à la consommation ont augmenté respectivement de 10,1% et 11,2% en 2011 contre 8,7% et 8,1% en 2010 maintenant leur part constant au niveau des prêts distribués soit 30,2% et 5,2%. Quant à la part des créances en souffrance, elle s'est située à 4,7%, soit une légère baisse de 0,1 point par rapport à l'année 2010.

L'analyse par agent économique indique que l'augmentation récente du crédit a bénéficié essentiellement aux sociétés non financières publiques qui ont mobilisé, à fin décembre 2011, 7,3 milliards de dirhams supplémentaire par rapport à la même période de l'année 2010 soit une hausse de 47,8%. En revanche, les crédits alloués aux sociétés non financières privées, ont vu leur taux d'accroissement annuel revenir de 14% en 2010 à 13,8% en 2011. Quant aux crédits accordés en faveur des autres secteurs résidents, dont la part dans le total des crédits en 2011 s'est élevée à 33,4% contre 35% en 2010, leur rythme de progression continue à décélérer depuis 2007 pour atteindre 5,2% en 2011 après 7,5% en 2010.

S'agissant de l'encours des crédits accordés aux PME, il s'est inscrit en hausse de 16% en 2011 contre 8% un an auparavant soit un rythme supérieur à celui enregistré par l'encours des prêts accordés à l'ensemble des sociétés et des entreprises individuelles et qui atteint 12% en 2011 contre 8% en 2010. La part de l'encours des crédits accordés aux PME dans le total des crédits à la clientèle s'est consolidée passant de 16,4% à près de 17,3% entre 2009 et 2011. Si on ne considère que les prêts aux entreprises non financières, cette part s'est élevée à près de 27% contre 26% en 2010. Cette nouvelle dynamique peut être appréhendée à travers le développement remarquable du secteur du crédit-bail qui compte dans son portefeuille, essentiellement des PME. Ce secteur a multiplié par environ 2,5 fois son encours de crédits depuis 2000. Cette amélioration a été aussi appuyée par la multiplication des interventions du système de garantie comme en témoigne la hausse du volume des garanties accordées par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) en faveur des entreprises en 2011 et qui a atteint 1,1 milliard de dirhams portant le taux de réalisation de ses objectifs à 92%.

Parallèlement, les ratios de liquidité et de solvabilité des banques marocaines demeurent relativement stables excédant même les seuils réglementaires de 10% et 4% soient 11,7% pour le ratio de solvabilité moyen et 9,6% pour le ratio Tier one. Ces évolutions favorables résultent à la fois d'une meilleure gestion du risque du crédit et de taux qui constituent les principaux risques de l'activité bancaire et devraient permettre un engagement plus soutenu du système bancaire à la faveur de la création des richesses.

2.1.5.4. Consolidation des dépôts bancaires en 2011

Le processus d'intermédiation bancaire a été marqué en 2011 par l'amélioration du rythme de progression des dépôts collectés auprès de la clientèle. Ces derniers se sont établis à 677,2 milliards de dirhams, à fin décembre 2011, contre 647,9 milliards de dirhams à fin décembre 2010, enregistrant une hausse de 4,5% en 2011 contre 3,4% en 2010. Cette amélioration est attribuée essentiellement à la bonne tenue des dépôts à vue qui ont augmenté de 8,3% à 386 milliards de dirhams, contre 4,3% en 2010 et les comptes d'épargne, avec un montant de 102,2 milliards de dirhams, ont augmenté de 9% contre 6% en 2010. A l'inverse, les dépôts à terme et bons à échéance fixe qui ont enregistré une baisse de 5,2% en 2011, ont vu leur part baisser de 6,4 points pour se situer à 22,5% dans le total des dépôts de la clientèle. Compte tenu de ses évolutions, le coefficient d'emplois a augmenté pour ressortir à 101%, en hausse de 5 points par rapport à 2010. Parallèlement, les ressources des banques ont été soutenues par la mobilisation de ressources de marché de la dette privée à travers l'émission active des certificats des dépôts et les dettes subordonnées. Les certificats de dépôts qui représentent 71% du total des dettes obligataires, ont enregistré une légère baisse au niveau de leur volume en se situant à 59,7 milliards de dirhams, en hausse de 32% contre 39% en 2010. Pour leur part, les dettes subordonnées, avec un encours de 21,6 milliards de dirhams, ont enregistré une hausse de 7,7% en 2011 contre 3,3% en 2010.

2.1.5.5. Bourse de Casablanca et appel public à l'épargne : forte prépondérance des levées de fonds qui ont profité essentiellement au secteur bancaire

L'année 2011 a été marquée par un ralentissement significatif de l'activité sur le marché primaire. Le volume des émissions par appel public à l'épargne (APE) a atteint 10,7 milliards de dirhams contre 7,8 milliards de dirhams en 2010, soit une hausse de 36% contre 68% l'année précédente. Les apports en numéraire ont profité essentiellement aux sociétés déjà cotées qui ont levé 6,7 milliards de dirhams en 2011 contre 6,1 milliards de dirhams en 2010. L'année 2011 a enregistré deux nouvelles introductions, par augmentation de capital, qui ont mobilisé 218,2 millions de dirhams contre aucune augmentation de capital pour les entreprises nouvellement introduites en 2010. Cet apport de fonds a bénéficié, essentiellement, au secteur bancaire à hauteur de 81% alors que le secteur industriel a porté sa part dans la mobilisation des fonds propres sur le marché à 13%. Le volume des émissions sur le marché obligataire des sociétés cotées a totalisé 2,8 milliards de dirhams contre près de 1,5 milliard de dirhams en 2010. Le Maroc reste parmi les pays émergents où la part du financement en provenance du marché reste de moindre importance, et représente environ 2,5% des investissements réalisés.

2.1.5.6. Capital investissement : un mode de financement concentré au niveau des entreprises en expansion

Selon le rapport de l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC), le secteur du capital investissement a continué son évolution en 2011 avec la création de trois nouveaux fonds portant ainsi le nombre de fonds sous gestion à 34. Au cours de l'année 2011, les montants levés par ces fonds ont atteint 480 millions de dirhams en 2011, en baisse de 53% portant ainsi les montants levés depuis l'origine à près de 8 milliards de dirhams. L'investissement effectué par ces fonds en 2011 a baissé de 48,3% pour se situer à 344 millions de dirhams au lieu de 665 millions de dirhams en 2010. Les secteurs de services et de la construction accaparent 66% des capitaux investis en 2011 contre 51% en 2010. Cependant, les investissements dans l'industrie de l'agroalimentaire ont enregistré une croissance plus soutenue ramenant leur part dans le total des investissements de 8% en 2010 à 12% en 2011 alors que la part des investissements dans les industries chimiques a reculé de 22% en 2010 à 12% en 2011. Les investissements réalisés ont bénéficié à hauteur de 88% aux entreprises ayant un stade de développement avancé (capital développement). Quant aux entreprises en stade d'amorçage, de risque et de transmission, elles n'ont bénéficié que de 12% des investissements réalisés.

2.2. Diversification Spatiale : Emergence de nouveaux pôles de croissance

Les défis auxquels fait face le Maroc ne se limitent pas uniquement à la garantie d'une croissance soutenue mais également d'en assurer une diffusion optimale entre ses territoires. En effet, il s'avère de plus en plus que les territoires infranationaux sont devenus le cadre approprié au développement humain durable, le garant d'une gestion des politiques publiques adaptée aux réalités locales et l'outil de démocratisation permettant d'accorder de grandes prérogatives porteuses de nouvelles espérances en matière de croissance, d'emploi et de développement humain durable et surtout équilibré.

Dans le contexte national actuel, marqué par la réforme constitutionnelle, la régionalisation[66] est devenue un cadre de développement stratégique pour fonder de nouvelles approches des progrès économique, social et culturel du pays. Elle fait partie du socle avancé pour la gouvernance territoriale et encourage la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. *« En effet, relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe nécessairement par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain »*[67].

[66] Un large pan de la déclaration du gouvernement a été associé à la régionalisation et à la décentralisation en tant que chantiers vitaux pour le renforcement et la modernisation des structures de l'Etat et la promotion d'un développement durable et intégré.

[67] Extrait du Discours Royal du 30 juillet 2012.

2.2.1. *Apports régionaux à la richesse nationale*

Le paradigme de développement régional passe par une meilleure connaissance des contributions régionales dans la création de la richesse nationale afin de mesurer les apports, par secteur, de chaque région dans la configuration économique du pays et d'en tirer des mesures permettant de réduire davantage les disparités intra et interrégionales selon une utilisation efficiente des potentialités humaines et naturelles locales.

2.2.1.1. Une dynamique plus affirmée de nouvelles régions malgré la concentration du PIB régional

De l'analyse du PIB par région durant la période 1998-2010, il ressort globalement une prédominance de la région de Casablanca Settat qui a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB en y contribuant à hauteur de 24,6% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (15,7%), Marrakech Safi (11,1%) et Souss Massa (10,5%). Cette concentration du PIB régional traduit un passif de déséquilibre territorial appelé à être résorbé selon des dynamiques en cours ou à partir d'autres trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser. Néanmoins, en termes de rythme de croissance, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance dépassant la moyenne nationale (6,2%), à savoir les régions de Laâyoune Saguia al Hamra, de Ed Dakhla Oued ed Dahab, de Marrakech Safi et de Drâa Tafilalet avec respectivement 11,4%, 9,6%, 7,7% et 7,2%.

Graphique 17 : Structure moyenne du PIB régionalisé sur la période 1998-2010

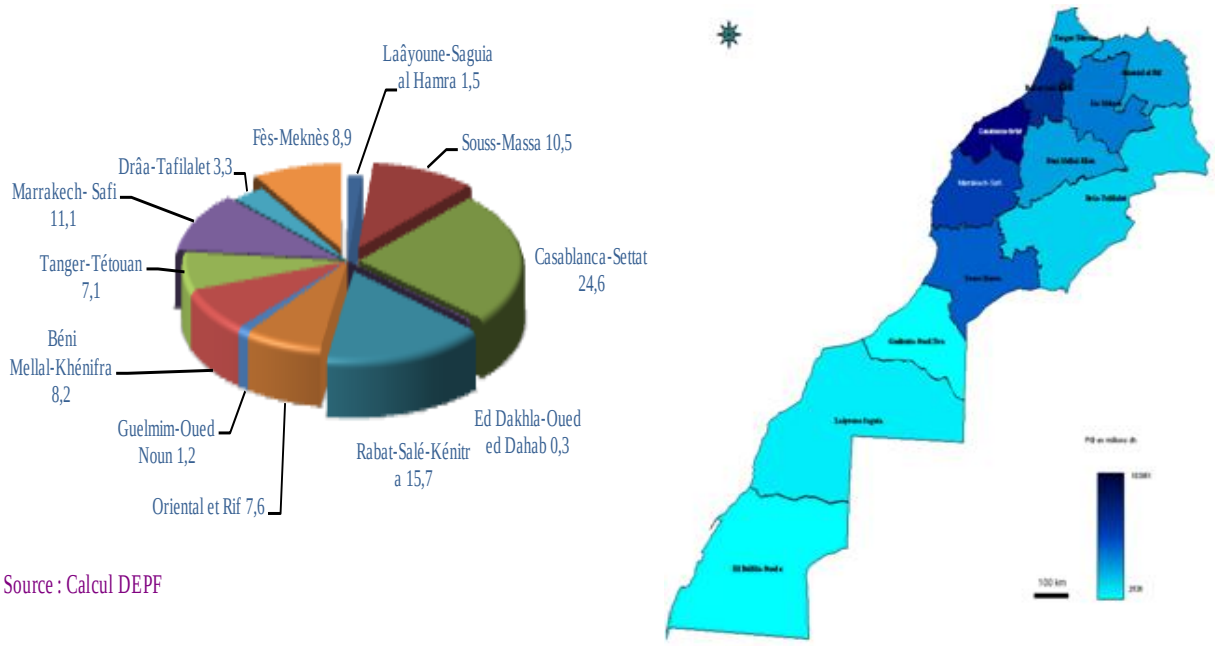

Source : Calcul DEPF

Ces disparités interrégionales en matière de contribution à la croissance sont également ressenties au niveau du PIB par habitant avec cependant un écart moins important. Ainsi, par rapport au niveau national, 5 régions sur 12 ont un PIB/hab qui dépasse le niveau national, il s'agit de Laâyoune Saguia al Hamra 25.240 dirhams par habitant, Sous-Massa (24.029dh/ha), Casablanca Settat (22.412dh/ha), Rabat Salé Kenitra (20.062dh/hab) et Ed Dakhla Oued ed Dahab (19.949dh/ha). Toutefois, en termes de dynamiques, la région de Laâyoune Saguia al Hamra a connu la croissance la plus soutenue du PIB/hab avec un taux annuel moyen de 7,3%, suivie des régions de Marrakech Safi (6,6%), Darâa Tafilalet (6,5%), de Béni Mellal Khénifra (6,3%), de l'Oriental Rif (5,4%), de Tanger Tétouan et Casablanca Settat (5,1% chacune).

Graphique 18 : PIB régionalisé/habitant (1998-2010)

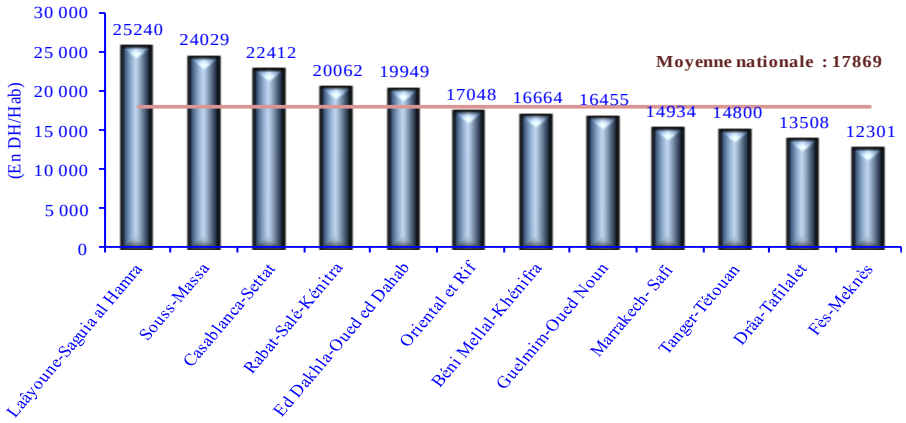

Source : Calcul DEPF

L'analyse de la convergence absolue des régions sur la base du PIB par habitant confirme la tendance des différentes économies régionales à se rapprocher dans le cadre d'un processus de rattrapage enclenché par des régions plus dynamique et l'essoufflement des pôles traditionnels qui tiraient la croissance. La vitesse de convergence nécessaire est de 5,5% par an pour combler, durant près de 18 ans, la moitié de l'écart qui les sépare de leur état stationnaire, soit trois législatures. Ce déplacement des régions arriérées sur la voie de rattrapage des régions avancées résulte de l'interaction interrégionale de plus en plus soutenue pour une meilleure diffusion des leviers de la croissance.

2.2.1.2. Quelques nouvelles spécialisations comme relais de croissance

A l'instar d'une concentration spatiale, une concentration sectorielle a été repérée en lien avec les potentialités des régions, leurs vocations, leurs structures démographiques et leurs passifs économiques et sociaux. En effet, pendant la période 1998-2010, près de la moitié de la valeur ajoutée primaire nationale est concentrée au niveau de deux régions, Souss Massa avec une contribution moyenne de 31,6% et Rabat Salé Kénitra avec 16,9%, suivies de la région de l'Oriental et Rif (13,9%) et Béni Mellal Khénifra (12,6%). Quant à l'activité secondaire nationale, plus de 60% de la valeur ajoutée est concentrée dans trois régions du Royaume: Casablanca Settat (42,5%), plus loin se trouvent Rabat Salé Kenitra (10,5%) et Marrakech Safi (10,4%). Cette concentration concerne également le secteur tertiaire puisque quatre régions contribuent à plus de la moitié de l'activité tertiaire nationale : Casablanca Settat (21,5%), Rabat Salé Kenitra (18,1%), Marrakech Safi (12,2%) et Fès Meknès (11,4%).

Par ailleurs, l'analyse a mis en exergue une spécialisation sectorielle des régions. Ainsi, les régions de Souss-Massa, de l'Oriental-Rif et de Béni Mellal-Khénifra enregistrent une surreprésentation du secteur primaire par rapport au niveau national alors que les régions de Casablanca-Settat, de Tanger-Tétouan et de Laâyoune-Saguia-al Hamra enregistrent une surreprésentation des activités secondaires. En outre, l'analyse des évolutions des PIB régionaux démontre l'émergence, d'une part, de pôles abritant des territoires urbains économiquement forts (Casablanca-Settat, Souss Massa, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan), et, d'autre part, des espaces non polarisés. Ces derniers sont formés de régions capables de soutenir leur propre croissance en exploitant davantage les ressources naturelles et humaines locales (Oriental-Rif, Fès Meknès et Béni Mellal-Khénifra) et de régions à caractère désertique et oasien (Guelmim Oued Noun, Darâa Tafilalet, Laâyoune-Saguia-al Hamra et Ed Dakhla-Oued ed Dahab) éligibles à franchir un nouveau palier de croissance, comme en témoigne l'évolution récente de leurs rythmes d'évolution amenés à être renforcés grâce aux priorités nationales qui leurs sont accordées.

2.2.2. De nouvelles vocations régionales à la faveur des dynamiques sectorielles

A l'aune du nouveau découpage proposé par la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR), l'analyse de la nouvelle configuration des profils sectoriels-régionaux se pose avec acuité afin d'apprécier le système productif régional, notamment, celui de l'industrie. Compte tenu de sa dimension socioéconomique et la prépondérance des activités industrielles intensives en main-d'œuvre, l'emploi paraît le meilleur moyen d'appréciation des niveaux de spécialisation des régions et de concentration des secteurs d'activités.

2.2.2.1. Des industries exportatrices fortement concentrées sur le plan sectoriel

La concentration industrielle touche neuf secteurs importants compte tenu de la consistance de leur contribution à l'emploi industriel au niveau national (44,8%). Cette concentration touche en particulier les secteurs de fabrication de machines et appareils électriques et de fabrication d'équipements de radio, télévision et communication qui sont des secteurs fortement exportateurs.

2.2.2.2. Le cas de Tanger-Tétouan

La concentration et la spécialisation vont de paire et sont bénéfiques tant que les secteurs concernés sont à forte croissance. Ces secteurs peuvent ainsi constituer des pôles attractifs formant des clusters auxquels les moyens d'innovation et de recherche devraient être alloués pour maintenir une compétitivité élevée. Ce phénomène de concentration et de spécialisation concerne huit régions dont, d'une manière plus intense, Tanger-Tétouan. Cette dernière est caractérisée par l'importance des activités de sous-traitance et son degré d'ouverture lié à l'Offshoring et l'installation de compagnies délocalisées. Afin de contrecarrer les éventuelles conséquences de cette ouverture, cette région s'est attelée à s'ouvrir sur de nouvelles niches de croissance, notamment, les services et les industries de pointe, en entretenant un programme intégré de formation et d'extension des équipements existants.

Graphique 19 : Spécialisation et concentration industrielles des régions économiques du Maroc (2010)

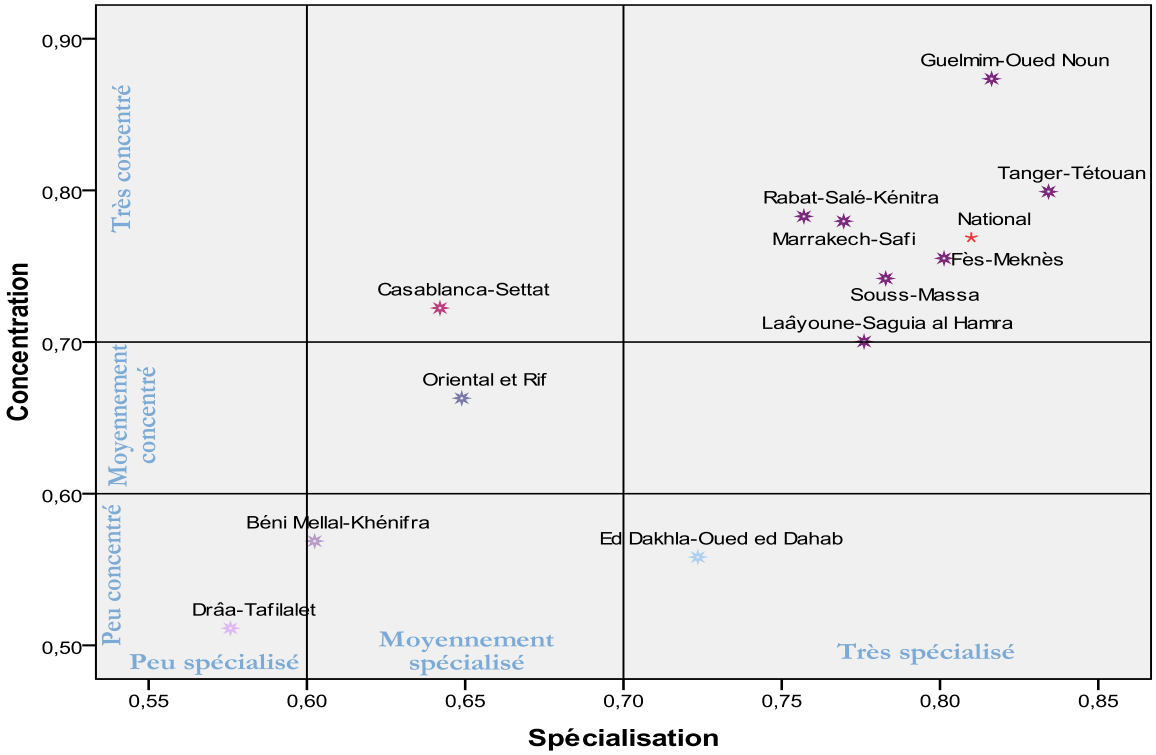

Source : Calcul DEPF

2.2.2.3. Surreprésentation de plusieurs secteurs au niveau régional, notamment, ceux intensifs en main d'œuvre

Le secteur de l'habillement et de fourrures, qui emploie 25% de la main-d'œuvre industrielle nationale en 2010, est une spécificité des régions de Fès-Meknès, de Tanger-Tétouan et de Rabat-Salé-Kénitra avec une production quasi-totalement dédiée à la fabrication de vêtements en textile. Ces régions peuvent créer autour de ce secteur des pôles importants de compétitivité à même de juguler la volatilité de la demande étrangère et l'accroissement de la concurrence compte tenu de son taux d'exportation qui s'est élevé en moyenne à 88% durant la période 2000-2010. A ce sujet, l'offre exportable du Maroc devrait se diversifier en termes de marchés et de produits en se positionnant sur les segments les plus dynamiques du commerce mondial. Des mesures d'accompagnement seraient souhaitables à la faveurd'une réorientation de la main-d'œuvre de ce secteur vers de nouvelles niches à potentiel de croissance élevé et moins vulnérables.

Quant au secteur des industries alimentaires, qui emploie 20% de la main-d'œuvre industrielle nationale en 2010, il constitue une spécificité de huit régions, dont, notamment, Ed Dakhla-Oued ed Dahab, Guelmim-Oued Noun et de Souss-Massa et ce, compte tenu de la nature domestique de sa production (taux d'exportation de 14% en 2010 contre un taux moyen de 18% durant 2000-2010) et sa liaison avec le secteur primaire. Par conséquent, une baisse en amont de la production primaire ou un recul du pouvoir d'achat, et donc de la demande intérieure, pourrait affecter ce secteur.

Pour le secteur de fabrication de machines et appareils électriques (9% de l'emploi industriel national en 2010), il est une spécificité de Tanger-Tétouan et de Rabat-Salé-Kénitra. La région de Tanger-Tétouan a fait de ce secteur exportateur (taux d'exportation de 67% en 2010 contre 62% durant 2000-2010) une particularité en s'accaparant à elle seule, en 2010, 39% des employés dans ce secteur au niveau national, en réalisant 38% de sa production et en attirant 34% de l'investissement alloué à ce secteur. Cette activité émergente s'est implantée dans la région de Tanger-Tétouan compte tenu de l'accompagnement logistique que réalise cette dernière en tant que nouveau pôle industriel régional.

Pour tirer le meilleur profit de la concentration et de la spécialisation, le Maroc devrait se repositionner dans des segments porteurs au niveau international, tels que ceux des composants électriques destiné au marché du transport et de distribution d'électricité qui offre un exemple de potentiel de progrès important. En effet, conjugué à l'équipement et aux services, le marché mondial de ce segment s'élèverait, selon la Fédération Nationale de l'Electricité et de l'Electronique, à 140 milliards de dollars d'ici 2015 avec une croissance attendue de plus de 5% par an et un rythme plus soutenu dans les pays en voie de développement durant la phase d'équipement. Ainsi, il faudrait exploiter les atouts du Maroc vers le marché des pays émergents, notamment, africains.

2.3. Persistance de certaines fragilités structurelles

Les fortes perturbations, engendrées par la crise économique et financière, au niveau international, se sont poursuivies en laissant présager une crise systémique qui a révélé plusieurs fragilités structurelles, notamment, en termes de productivité, de compétitivité et de financement et qui constituent désormais une entrave pour renouer avec un rythme d'activité économique, à la mesure des ambitions du pays en matière de croissance et d'emploi.

2.3.1. Faible compétitivité du tissu productif

Dans un contexte mondial caractérisé par une intégration croissante des économies, une exacerbation de la concurrence sur les marchés de biens et de services, une mobilité accrue des facteurs de production ainsi qu'une internationalisation croissante des stratégies de production et de commercialisation, le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale est devenu une grande préoccupation érigée en priorité dans l'action gouvernementale.

L'analyse de la compétitivité de l'économie nationale, à travers le commerce extérieur, au cours de ces dernières années, révèle l'aggravation du déficit commercial qui s'est multiplié par plus de 6 fois entre 1998 et 2011, passant de 30 à 184 milliards. Cette évolution s'explique par une forte progression des importations dont le taux de progression annuel moyen (10,4%) a été supérieur à celui des exportations (7,4%) durant cette période. En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations de biens s'est dégradé de manière continue pour atteindre 42,8% en 2009, perdant 27 points par rapport à 1998 (69,5%) et 31 points par rapport à 1997 (74%), année où il a enregistré sa performance historique.

Nombreux sont les facteurs qui sont à l'origine de la dégradation de la compétitivité économique du pays. Il s'agit principalement de :

- ***Une offre industrielle fortement axée sur la sous-traitance et une spécialisation dans les activités industrielles à faible intensité technologique*** : bien que la structure des exportations s'est significativement améliorée en faveur des produits mieux valorisés, en raison notamment, de la valorisation des phosphates et de l'apparition des premiers résultats des nouvelles stratégies sectorielles (nouveaux métiers du Maroc) dont la part est passée de près de 9% en 2000 à près de 13% en 2011, il n'en demeure pas moins que la part des produits dits traditionnels et faiblement valorisés occupe encore une part de près de 45% de nos exportations globales.
- ***Forte concentration des exportations industrielles sur quelques débouchés de l'UE*** qui absorbe plus de 57,5% de nos exportations avec une prédominance des deux marchés de l'Espagne et de la France qui représentent, à eux seuls, plus de 38,7% de nos exportations globales. Cette forte dépendance accentue la vulnérabilité des exportations marocaines aux aléas de ces débouchés à l'instar de l'Espagne qui traverse une grave crise économique.
- ***Indisponibilité d'intrants sur le marché national*** freinant l'évolution de l'offre exportable à plus forte valeur ajoutée et érodant les avantages comparatifs du Maroc en termes de coûts et de délais. L'exemple de la faible intégration du secteur du textile-habillement est édifiant à cet égard. En effet, la faiblesse de l'amont de la filière a accentué la sous-traitance avec une part oscillant entre 50 et 70% du chiffre d'affaires global avec une forte dépendance à un nombre très limité de donneurs d'ordre. De ce fait, les entreprises du secteur recourent aux importations massives, notamment, à partir de l'Espagne, de la France, de la Turquie et de la Chine.
- ***Faible compétitivité par rapport aux concurrents immédiats.*** Il ressort de l'analyse comparative des coûts de facteurs (SMIG, énergie et transport) au niveau d'un échantillon de pays concurrents que le Maroc présente le moins de conditions favorables pour la compétitivité de l'offre de l'entreprise industrielle. Pour ce qui est du salaire mensuel minimum[68] par exemple, il est de 228 dollars américain pour le Maroc contre 109 dollars américain pour la Tunisie, 193 dollars américain pour la Roumanie et seulement 28 dollars américain pour l'Egypte. De même pour l'énergie avec un prix de l'électricité de moyenne tension[69] de 10,56 centimes USD/kWh pour le Maroc contre 5,15 pour l'Egypte et 8,6 pour la Tunisie.
- ***Faible convergence de la productivité du travail au Maroc vers le niveau des pays émergents*** : Malgré l'amélioration de la productivité observée au cours de ces dernières années en relation avec la diversification du tissu productif national (émergence de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée…), la convergence de la productivité marocaine vers le rythme de progression des économies émergentes reste l'un des défis à surmonter.
- ***Faible qualification des ressources humaines et inadéquation entre l'offre et la demande du marché de travail :*** bien que des cas de réussite sont à mettre en relief à l'instar de l'aéronautique, cette problématique constitue l'un des handicaps majeurs de la compétitivité du

[68] Source : World Development Report on jobs 2013, Banque Mondiale Octobre 2012.
[69] Données 2010.

tissu productif marocain et l'opérationnalisation des stratégies sectorielles se heurtent à la disponibilité de main d'œuvre hautement qualifiée comme le Pacte National pour l'Emergence Industrielle qui nécessite plus de 220.000 profils qualifiés sur la période 2009-2012. En effet, et malgré les performances réalisées aux niveaux quantitatifs et qualitatifs, le système de la formation professionnelle reste confronté à plusieurs contraintes, notamment, au niveau de sa planification, de son organisation, de son fonctionnement ainsi que de sa gouvernance et de son financement. C'est dans ce cadre, que le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégique intégrée de développement des compétences à l'horizon 2020.

- ***Coûts logistiques pénalisant la compétitivité*** **:** Le coût logistique représente au Maroc, 20% du PIB, un taux supérieur à celui d'autres pays émergents comme le Brésil, le Mexique et la Chine où ce ratio varie entre 15% et 17%. De ce fait, le Royaume possède un potentiel de gain de points du PIB et en volume d'export qui proviendrait d'une logistique plus efficiente et performante.
- ***Un tissu productif dominé par les PME (95%),*** qui font face à des difficultés liées à la fragilité de leur structure et à la faiblesse de leurs moyens humains, technologiques et financiers.

Conscient de ces faiblesses, le Maroc est interpellé, afin d'accroître la compétitivité de son économie, à transformer les risques potentiels en chances et opportunités et d'ériger le pays en plate-forme régionale d'investissement, de production et d'échanges, attractive et performante, au carrefour de l'Europe, de l'espace maghrébin et méditerranéen et de l'Afrique sub-saharienne.

Dans ce sillage, des réformes ont été initiées. Il s'agit, notamment, du lancement de plusieurs stratégies sectorielles, de l'amélioration du climat des affaires dans un cadre macro-économique sain, de la qualification de la main d'œuvre, … Certes, certaines de ces réformes commencent à donner leurs fruits, constatés à travers l'amélioration de l'attractivité des IDE et des exportations de nouveaux métiers mondiaux du Maroc (Offshoring, aéronautique, automobile, ..), cependant, dans ce contexte mondial peu porteur et qui offre peu de visibilité aux opérateurs économiques, le Maroc devrait multiplier ses efforts pour améliorer sa compétitivité économique qui ne se limite guère à la mise en place des réformes, mais surtout à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Il est donc important de poursuivre la dynamique des réformes, de maintenir un environnement macroéconomique stable, de renforcer la mise en place d'institutions de qualité et d'innovation, d'asseoir les bases d'une concurrence saine et transparente entre opérateurs économiques, d'encourager les PME, d'améliorer le rythme de mise en œuvre des stratégies sectorielles tout en veillant à leur cohérence. Il est également de l'ordre de l'urgence d'accélérer la réforme de la justice, du marché de travail et de l'enseignement comme pré-requis au renforcement de la compétitivité et en perspective d'une évolution prometteuse vers une véritable économie du savoir.

2.3.2. *Problématique du financement et de l'épargne*

L'une des priorités du Maroc est de hisser l'économie marocaine au niveau des économies émergentes dynamiques en jetant les bases d'une croissance forte et soutenue, alimentée, principalement, par le dynamisme du secteur privé dans un environnement de stabilité macro-économique.

Cela repose sur l'intensification des efforts de tous les acteurs économiques et sur l'amélioration de la productivité, laquelle nécessite la dynamisation des programmes de mise à niveau technologique de l'entreprise et la levée de plusieurs entraves au développement de l'investissement privé, en particulier celles liées au financement.

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière et économique dans les pays de la zone euro partenaires du Maroc, la hausse des cours des matières premières, notamment le prix du baril du pétrole, et le ralentissement des transferts des MRE et des recettes du tourisme, le solde de la balance des paiements n'a cessé de se creuser depuis 2007, limitant, par là, les possibilités de financement d'investissements importants dont le pays a grandement besoin pour appuyer sa stratégie de développement.

Face à ces besoins, la capacité des épargnants nationaux, particuliers ou institutionnels demeure limitée et le repli des flux nets de capitaux étrangers constaté au cours de ces trois dernières années impose au Maroc de nouvelles contraintes pour compléter son schéma de financement de la croissance. Dans un contexte mondial fortement perturbé par des crises économiques et financières récurrentes, les logiques d'affectation de l'épargne mondiale à des fins productives ont été profondément modifiées et le Maroc est appelé à redoubler d'efforts pour mobiliser plus de fonds privés étrangers et ce, à travers la diversification de ses sources de financement extérieur.

Au delà des canaux de financement traditionnels des IDE, l'émergence d'une nouvelle force financière au niveau international incarnée par la montée en puissance des fonds souverains constitue une nouvelle opportunité pour le Maroc qui dispose de nombreux atouts à faire prévaloir pour susciter davantage l'intérêt de ces fonds. Le défi pour le Maroc est donc d'évaluer sans à priori ce phénomène, afin de tirer le meilleur parti, pour son économie et ses entreprises, d'un processus qui n'en est encore qu'à ses débuts.

Sur le plan de la mobilisation de l'épargne intérieure, les réformes qui devraient permettre au secteur financier de jouer un rôle plus actif sur ce plan sont déjà engagées et des incitations en faveur de la constitution d'une épargne de maturité longue ont été introduites dans le cadre de la loi de Finances 2011 permettant à de nouveaux produits financiers comme le PEA, le PEE et le PEL de compléter la panoplie des produits existants en matière de mobilisation de l'épargne à long terme au Maroc. Au bout de deux ans de fonctionnement de ces produits, le bilan demeure très timide ce qui pose la question de savoir s'il faut introduire de nouveaux ajustements sur le cadre juridique et institutionnel régissant le fonctionnement de ces produits au Maroc. Au delà de la stratégie à déployer, l'enjeu pour les pouvoirs publics est de parvenir à stimuler la constitution d'une épargne supplémentaire en tenant compte des contraintes qui s'imposent en matière de préservation de la dynamique de la consommation intérieure et des évolutions récentes qui caractérisent l'endettement des ménages au Maroc.

Compte tenu de la place qu'il occupe dans le financement de l'économie au Maroc, le ralentissement qui a marqué l'évolution des crédits bancaires à l'économie et en particulier les crédits aux entreprises du secteur privé soulève quelques préoccupations. Ce ralentissement intervient à un moment où l'offre du crédit bancaire est contrainte par l'accentuation du déficit de la liquidité des banques, les changements qui affectent la structure de leurs ressources marquée par la décélération du rythme de progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et la mobilisation de ressources plus coûteuses sur le marché. Dans ce contexte les injections massives de liquidités par Bank Al Maghrib et la baisse de son taux directeur à 3% ont été insuffisantes pour inverser cette tendance et la dynamique des crédits est restée fortement orientée vers le financement de l'endettement des ménages et du Trésor. Ces évolutions soulèvent quelques interrogations sur la place et le rôle du crédit bancaire dans le modèle de croissance de l'économie marocaine.

Les problèmes que rencontrent les PME pour se financer et les difficultés qu'elles éprouvent dans la conduite de la politique financière et par là leur capacité à maintenir leur survie, sont des thèmes qui guident de plus en plus l'action des pouvoirs publics. Conscients des défaillances qui caractérisent le marché de financement des PME, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures pour favoriser et garantir le financement des PME et des TPE. L'enjeu est de susciter l'adhésion d'un nombre croissant des entreprises éligibles à ce mécanisme de garantie, d'impacter la dynamique réelle de l'investissement de cette catégorie des entreprises et de pérenniser la viabilité financière de ce dispositif.

3. DES ACQUIS SOCIAUX IMPORTANTS MAIS AUSSI DES INSUFFISANCES

Durant la dernière décennie, les évolutions économiques au Maroc ont eu des répercussions positives sur le plan social. Le taux de chômage est passé de 13,8% en 1999 à 8,9% en 2011, le revenu disponible par habitant a progressé de 5,8% par an entre 2003 et 2010 et le taux de pauvreté s'est replié de 15,3% en 2001 à 8,8% en 2008. Il convient également de citer la généralisation en cours de la couverture

sociale, les résultats probants de l'Initiative Nationale de Développement Humain et le bilan encourageant des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Maroc.

Malgré ces acquis, plusieurs défis devraient être relevés. La question de l'éducation s'affiche en tête des priorités nationales comme rappelé dans le Dernier discours de Sa Majesté le Roi du 20 août.

3.1. Vers une politique sociale en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes

Des progrès sensibles ont permis de ramener le taux de chômage à moins de 10% au cours de ces dernières années. Cette période s'est caractérisée par une progression de l'emploi de 1,5% l'an, grâce à la dynamique de l'activité économique (4,7% l'an). En 2011, près de 105.000 emplois nets ont été créés contre une moyenne annuelle de 156.000 postes au cours de la décennie 2000-2010. Le secteur des services (951,9 mille postes) et celui du bâtiment et travaux publics (518,4 mille postes) restent les principaux pourvoyeurs de l'emploi au Maroc. Toutefois, ils sont les plus affectés par le sous-emploi[70].

3.1.1. *Un contenu insuffisant en emploi de la croissance économique*

L'analyse de la relation entre la croissance et l'emploi au cours de la période 2000-2011 a fait ressortir un schéma volatile du contenu[71] en emplois de la croissance économique. En moyenne sur la période, une augmentation de 1 point de la croissance économique s'est traduite par une hausse de 0,31 point de l'emploi. Toutefois, la tendance semble s'essouffler en 2008 et 2009 en lien avec les effets de la crise financière et économique internationale. Ce contenu est passé de 0,24 point en 2008 à 0,20 point en 2009 après avoir été de 0,35 point sur la période 2000-2007. L'année 2011 affiche, toutefois, un redressement de ce contenu pour atteindre environ 0,20 point.

Au niveau sectoriel, le secteur agricole a représenté en 2011 près de 40% des actifs occupés, près de trois quarts en milieu rural, suivi du secteur des services avec 38,3%, presque 63% en milieu urbain. L'industrie (y compris bâtiment) représente 21,8% au niveau national et 32% en milieu urbain.

Graphique 20 : Répartition de la population active occupée 15 ans et plus selon les branches d'activité et le milieu de résidence

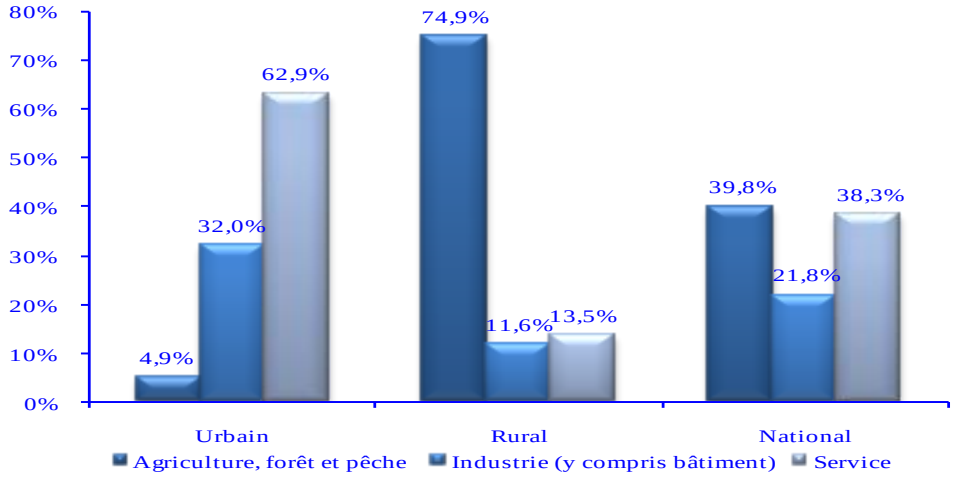

Source : HCP

[70] La population active occupée sous-employée fait référence aux actifs occupés âgés de 15 ans et plus, travaillant en des heures supplémentaires, disposé ou, ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures, ou,, à la recherche d'un autre emploi pour des raisons d'inadéquation de leur emploi avec leur formation ou leur qualification ou d'insuffisance du revenu procuré par leur travail. (Définition HCP).

[71] Le concept du contenu en emplois de la croissance économique met en lien la tendance d'évolution de ces deux indicateurs. Il est obtenu à travers le calcul des élasticités de l'emploi par rapport au PIB et montre de combien un point de croissance économique engendre une croissance de l'emploi.

Le chômage est un phénomène à caractère urbain…

La population active en chômage a reculé, en moyenne annuelle, de 2,6% au niveau national (-2,8% en milieu urbain et -1,6% en milieu rural), passant de 1.367.769 en 2000 à 1.028.000 chômeurs en 2011. En conséquence, le taux de chômage est passé de 13,4% en 2000 à 8,9% en 2011 ce qui est attribuable à la baisse du taux de chômage urbain (de 21,4% à 13,4%) et rural (de 5% à 3,9%).

Par sexe, le recul de chômage a été plus favorable aux hommes (de 13,6% à 8,4%) qu'aux femmes (de 12,8% à 10,2%) notamment en milieu urbain (de 19,8% à 11,3% chez les hommes et de 26,7% à 21,2% chez les femmes).

…. qui persiste en particulier chez les jeunes diplômés …

Près de 80% des chômeurs en 2011 sont des citadins. Les jeunes, âgés de 15 à 34 ans, sont plus sévèrement touchés par le chômage avec 835.645 jeunes en 2011, soit 81,3% de la population active en chômage. Le taux de féminisation de la population active en chômage atteint 30,6% en 2011 contre 25,6% en 2000.

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'est établit à 17,9% en 2011 et celui des jeunes âgés de 25 à 34 ans à 12,9% en 2011. En quasi-stagnation depuis cinq ans, ce chômage structurel chez les jeunes s'explique principalement par l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

Graphique 21 : Structure de la population urbaine en chômage par groupe d'âge et par diplôme

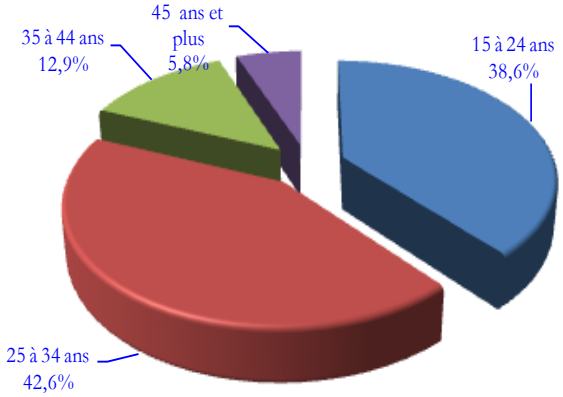

Source : HCP

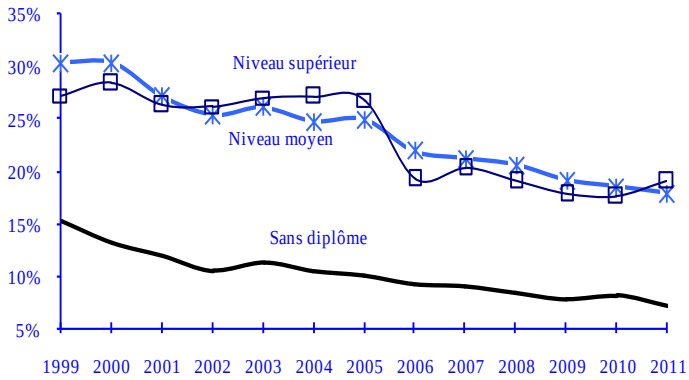

Source : HCP

Par ailleurs, le taux le plus élevé du chômage persiste chez les diplômés de niveau supérieur et ce, malgré son repli de 8 points (de 27,6% à 19,4% entre 1999 et 2011), en particulier en ville (de 27,2% à 19,0%). Toutefois, la part des diplômés de niveau moyen dans la population active en chômage est s'est élevée à 46% en 2011 contre 27,5% pour les non diplômés et 26,5% pour les diplômés du niveau supérieur.

…. qui souffrent du chômage de longue durée.

La part du chômage de longue durée (12 mois et plus) dans le volume global du chômage a augmenté pour atteindre 64,8% au niveau national. En milieu urbain, elle a atteint 69% contre 48,6% en milieu rural.

Dans sa Déclaration, le Gouvernement a érigé la lutte contre le chômage des jeunes en un chantier primordial ciblant un taux de chômage à 8% durant la période 2012-2016. Une nouvelle politique publique de promotion de l'emploi en faveur des jeunes ciblera l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, la promotion de l'auto-emploi et de la création d'entreprises, la dynamisation de l'offre d'emplois à travers des mesures de soutien et d'encouragement à l'insertion et l'intégration professionnelles et l'amélioration de l'employabilité des jeunes par le biais de la formation initiale et continue.

3.1.2. *Nouvelles mesures pour renforcer le processus de promotion d'emploi*

Deux mesures spéciales de formation insertion ont été élaborées en faveur des jeunes. Il s'agit du Contrat d'Insertion Amélioré (CIAM) et du contrat d'intégration professionnelle (CIP). Par ailleurs, l'encouragement de la création d'entreprises est également au programme des mesures envisagées, à travers, deux principaux nouveaux programmes de promotion de l'emploi, en l'occurrence "Moubadara" et "Taatir".

Le programme "Moubadara" porte sur l'encouragement de l'emploi au sein des associations ayant une action de proximité et œuvrant notamment dans le domaine social et éducatif. Le programme "Taatir", destiné aux diplômés chômeurs de longue durée, vise l'octroi d'une aide mensuelle dans la limite d'une année de stage et l'encadrement de 50 mille stagiaires par an. Le Gouvernement s'attachera également à promouvoir l'auto-emploi à travers l'accompagnement des nouvelles entreprises et la facilitation de leur accès à la commande publique.

En matière d'outils d'observation et d'intermédiation, le gouvernement procédera progressivement à la création d'un observatoire national de l'emploi, à la mise en place d'un système d'information national permettant l'analyse précise du marché de l'emploi et à l'amélioration du système d'intermédiation et au renforcement de sa capacité à assurer le lien entre les besoins du marché et le dispositif de formation.

3.2. Education et Formation Professionnelle[72]

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées et des progrès quantitatifs importants à travers notamment la généralisation de l'enseignement primaire et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural, et, entre les garçons et les filles. Toutefois, des réformes de fond s'imposent pour améliorer la gouvernance et la qualité du système éducatif, réduire le taux d'analphabétisme et développer davantage le système de la formation professionnelle (FP).

3.2.1. *Des résultats encourageants en termes de scolarisation et d'alphabétisation*

Les taux de scolarisation au niveau du primaire ont enregistré une hausse notable entre 2007-2008 et 2011-2012, passant de 91,4% à 97,9%. Le taux de redoublement a baissé de 12,7% en 2007-2008 à 8,2% en 2011-2012, le taux d'abandon de 4,6% à 3,2%, et le taux d'achèvement scolaire au niveau primaire s'est amélioré passant de 72,6% à 86,2%.

Aux niveaux collégiale et secondaire, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans a atteint respectivement 83,7% et 55,4% en 2011-2012 contre 60,3% et 37,2% en 2000-2001.

Ce bilan positif trouve appui dans les efforts menés pour élargir l'offre éducative et renforcer le soutien social aux élèves et à leurs familles à travers la généralisation du programme d'aide monétaire directe «Tayssir» et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'initiative royale «un million de cartables» qui ont dépassé les 4 millions.

Parallèlement, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a atteint 30% en 2010 contre 55% en 1994. En milieu rural, ce taux est passé de 75,4% à 44,5% entre 1994 et 2010. En dépit de ces améliorations, l'objectif de la lutte contre l'analphabétisme chez les jeunes âgés de 15-24 ans et celui fixé en matière des OMD (20%) à l'horizon 2015 semble difficile à atteindre.

La généralisation de la scolarisation se trouve confrontée à beaucoup de contraintes notamment pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, pour les enfants de la rue et ceux des zones isolées ainsi que la difficulté de maîtriser la déperdition scolaire. En outre, le secteur de l'éducation souffre de l'inefficacité du système de déconcentration et de décentralisation adopté depuis 2000 (création des académies régionales d'éducation et de formation) en l'absence de structure organisationnelle au niveau régional, de compétences et de capacités techniques.

[72] Cf Rapport sur le Budget Genre – 2013, Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

3.2.2. *Des mesures particulières à entreprendre dans le cadre d'un plan stratégique pour la période 2013-2016*

Pour atteindre l'objectif de généralisation de l'enseignement primaire à l'horizon 2015, et conformément au contenu du programme gouvernemental, le Ministère en charge du secteur élabore un plan stratégique pour la période 2013-2016 basé sur quatre orientations stratégiques :

- Fournir une offre scolaire tenant compte de l'équité et de l'égalité de chances.
- L'amélioration de la qualité des contenus pédagogiques.
- Le développement de la gouvernance du système éducatif.
- La bonne gestion des ressources humaines, le renforcement de ses capacités et de ses compétences.

Par ailleurs, SM le Roi Mohammed VI a dressé, dans son discours du 20 août 2012, les grandes lignes pour une réforme du système éducatif qui doit garantir le droit à un enseignement de qualité, doté d'une forte attractivité et adapté à la vie professionnelle. La logique de la réforme dépasse un simple changement de programme ou de cursus. Le but recherché consiste à opérer un changement au niveau du dispositif de la formation et des objectifs qui lui sont assignés, en conférant un nouveau sens au travail de l'enseignant et en réhabilitant l'école publique. Il s'agit aussi de faire passer l'école d'un espace organisé autour d'une logique axée essentiellement sur le stockage en mémoire et l'accumulation des connaissances, à un lieu où prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence.

3.2.3. *Vers une nouvelle vision stratégique intégrée du développement de la Formation Professionnelle à l'horizon 2020*

En tant que principal moyen de la qualification des jeunes et de la valorisation des ressources humaines, la dynamique du secteur de la formation professionnelle s'est consolidée durant cette dernière décennie comme en témoigne l'évolution de l'effectif des stagiaires qui a atteint 327.900 en 2011/2012. L'année 2012 constitue, en effet, la 2ème phase pour réaliser l'objectif du Plan de Développement arrêté pour la période 2010/2016, visant la formation d'un million de jeunes à l'horizon 2016.

Cette progression couvre l'ensemble des secteurs émergents de l'économie, en donnant la priorité aux secteurs liés au Pacte National pour l'Emergence Industrielle par l'amplification de l'offre de formation dans les métiers de l'Automobile, l'Agroalimentaire, l'Electronique, l'Aéronautique, le Textile et Cuir et l'Offshoring. Les grands projets structurants de l'économie tels que le Tourisme, les TIC, le BTP, le Transport & Logistique ont également été accompagnés. L'effort de l'OFPPT répond, également, aux attentes des jeunes en quête de formations porteuses d'emploi et aux besoins des entreprises en termes de compétences et de ressources qualifiées.

Malgré les performances réalisées aux niveaux quantitatifs et qualitatifs, le système de la FP reste confronté à plusieurs contraintes, notamment, au niveau de sa planification, de son organisation, de son fonctionnement ainsi que de sa gouvernance et de son financement. C'est dans ce cadre, que le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégique intégrée de développement à l'horizon 2020.

Les grands axes de la nouvelle stratégie de développement de la FP s'articulent autour de la gouvernance, l'articulation entre le pilotage stratégique et le pilotage opérationnel, les aspects organisationnels, institutionnels et pédagogiques du dispositif, l'organisation et la gestion aux niveaux national, régional, local et sectoriel des différents modes de la FP, les modes d'organisation et de fonctionnement des EFP, leur degré d'autonomie de gestion, la vision des métiers de formateur, le niveau d'implication des professionnels dans la gestion et la mise en œuvre de la formation, les sources et procédures de financement de la FP et le système d'allocation des ressources.

3.3. La santé publique : vers une nouvelle charte de la santé[73]

Durant cette décennie, une évolution positive est à relever au niveau des principaux indicateurs sanitaires. Les progrès les plus importants ont été enregistrés au niveau de la santé maternelle et infantile où les taux de mortalité ont baissé de manière considérable. Néanmoins, les besoins et les gaps à combler demeurent importants en particulier au niveau du milieu rural.

3.3.1. *Des améliorations notables pour certains indicateurs sanitaires*

L'encadrement médical enregistre une progression régulière se traduisant par une amélioration continue du taux d'encadrement médical. Il s'est établit en 2011 à 1.630 habitants par médecins contre 2.252 habitants par médecin en 2001. Toutefois cette amélioration est insuffisante au regard des besoins en personnel qui s'établissent actuellement à 7.000 médecins et 9.000 infirmiers.

En matière d'infrastructures, l'offre de soins de santé de base a poursuivi sa progression pour atteindre 2.689 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) en 2011, en hausse de 1,4% en moyenne annuelle sur la période. Le nombre d'habitant par ESSB s'est établit à 11970 habitants par ESSB en 2011. Par ailleurs, le nombre d'établissements hospitaliers est passé de 120 en 2001 à 141 en 2011 dont 35 sont des hôpitaux spécialisés et 95 sont généraux. Cette progression de l'offre hospitalière a permis une hausse de la capacité litière qui est passée de 25.362 en 2001 (secteur privé et public confondus) à 27.326 lits en 2011.

Ces réalisations, accompagnées de l'amélioration des conditions de vie et à l'intensification des programmes de prévention contre les maladies, se sont traduites par une amélioration continue de l'espérance de vie à la naissance portée à 74,8 ans en 2010soit près de 5 ans de plus en une décennie. Les indicateurs de santé maternelle et infantile sont également en amélioration, mais des écarts importants subsistent entre milieu urbain et rural.

En effet, le taux de mortalité maternelle a enregistré une baisse importante pour s'établir à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2010, soit un recul de 50% par rapport à 2003-2004. Ce taux a atteint 73 pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain et 148 pour 100.000 naissances en milieu rural. A noter que le Gouvernement s'est fixé comme objectif, la réduction de la mortalité maternelle à 50 pour 100.000 naissances vivantes et celui de la mortalité infanto juvénile à 20 pour 1.000 naissances vivantes à l'horizon 2016.

La baisse de la mortalité maternelle a été favorisée par une meilleure prise en charge de la grossesse et de l'accouchement. Les résultats de l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010, révèlent que 80,2% des femmes ont reçu des soins prénatals au niveau national en 2010 (94% en milieu urbain contre 68,3% en milieu rural), en amélioration de 12 points par rapport à 2004. La part des accouchements assistés s'est établie à 74,1% au niveau national en hausse de 11 points par rapport à 2004, avec un écart important entre milieu urbain (93%) et rural (56,7%).

Les indicateurs de mortalité infantile ont aussi enregistré une baisse importante sur la période 2004-2010. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an a atteint 30,2 (25,3 en milieu urbain et 35,3 en milieu rural) pour 1.000 naissances vivantes en 2010 contre 40 pour 1.000 en 2004 et le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans s'est situé à 36,3 (31 en urbain et 42 au rural) pour 1000 en 2010 contre 47 pour 1.000 en 2004.

3.3.2. *Nouvelle charte de la santé : le programme « Intidarat » une plateforme interactive pour lancer une nouvelle réforme de la santé*

Dans le cadre du programme du Ministère de la Santé pour l'année 2012, les mesures mises en place ont concerné essentiellement la finalisation du projet de Loi sur les centres hospitaliers dont l'adoption devrait permettre la création de deux centres hospitaliers dans les régions de Fès-Boulemane et dans la

[73] Cf Rapport sur le Budget Genre – 2013, Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

région de l'Oriental. Ce programme comprend aussi un axe visant le renforcement de l'offre de soins de santé de base et de la santé rurale via l'ouverture, la mise en marche des établissements de santé non fonctionnels et la construction de 41 ESSB.

Dans le domaine de la médecine d'urgence, il est prévu de construire et de mettre en marche 30 unités médicales d'urgence de proximité parmi les 80 unités prévus dans les provinces ne disposant pas d'établissements hospitaliers ou les zones qui en sont éloignées.

Concernant la santé maternelle et infantile, le programme prévoit la création de 20 unités de SAMU (Services d'Assistance Médicale d'Urgence) obstétricaux dans les zones isolées ; ce qui devrait permettre une meilleure prise en charge de la femme lors de l'accouchement et du nouveau-né. Il est prévu, également, d'élargir la gratuité aux complications survenant lors de l'accouchement (hémorragies, infections survenant après l'accouchement), aux analyses médicales de suivi de la grossesse et aux grossesses extra-utérines.

En 2011, des actions ont été mises en places pour la mise à niveau des maternités et des maisons d'accouchement via l'aménagement des maternités au niveau de 13 régions, l'équipement de 130 maison d'accouchement en matière de laboratoire, l'acquisition et la répartition de 230 appareils d'échographie au profit des centres de santé avec module d'accouchement, la création des services régionaux de néonatologie d'Agadir, de Rabat, d'Oujda et de Settat et la reconversion de 14 centres de santé en centre de santé avec module d'accouchement.

Par ailleurs, et conformément à l'article 13 de la Constitution du Royaume, qui stipule que les autorités publiques doivent mettre en place des organismes de consultation afin d'impliquer les différents acteurs sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, un programme intitulé «Intidarat» a été lancé par le Ministère de la Santé le 5 avril 2012. Ce programme vise à recueillir, dans le cadre d'une approche participative, les opinions et les attentes des citoyens et des différents intervenants dans le domaine de la santé.

3.4. Action sociale

3.4.1. *La 2ème phase de l'INDH : Consolider les acquis et corriger les dysfonctionnements*

Le bilan de la 1ère phase de l'INDH 2005-2010, affiche des résultats encourageants avec plus de 5,2 millions de bénéficiaires, ainsi que la réalisation de 22.000 projets dans plusieurs domaines. L'enveloppe budgétaire engagée s'est élevée à environ 14,1 milliards de dirhams, dont 8,4 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'INDH. L'initiative a permis la création de 3700 activités génératrices de revenus et plus de 40.000 emplois stables durant la même période.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé la 2ème phase 2011-2015 de l'INDH le 4 juin 2011. Celle-ci gagnerait en recentrage des objectifs et des activités.

Cette 2ème phase s'appuie sur des principes basés sur l'opérationnalisation performante des projets, le soutien accru des activités génératrices de revenus et la garantie d'une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Elle se veut plus élargie et enrichie notamment par l'intégration d'un cinquième programme de mise à niveau territoriale en plus des quatre programmes de la 1ère phase à perfectionner également :

- Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural sera financé à hauteur de 3,1 milliards de dirhams, visant le maintien de la dynamique de l'INDH, l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales et le renforcement de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base. Le champ d'action de ce programme s'élargit à 701 communes rurales (au lieu de 403 dans la 1ère phase), sélectionnés sur la base d'un seuil de pauvreté de 14% au lieu de 30% dans la 1ère phase.

- Le programme de lutte contre l'exclusion sociale, d'une enveloppe de 3,4 milliards de dirhams, sera élargi à 530 quartiers urbains défavorisés relevant des villes et centres urbains. Ce programme a pour objectif d'améliorer et renforcer l'accès aux équipements de base et aux services publics de proximité.
- Le programme de lutte contre la précarité, avec une enveloppe de 1,4 milliard de dirhams, a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des personnes précaires et le soutien des populations en situation difficile, tout en maintenant son soutien au fonctionnement des centres réalisés, en prévoyant d'intégrer les malades du Sida et les toxicomanes sans ressources.
- Le programme transversal, avec une enveloppe budgétaire 2,8 milliards de dirhams, vise le maintien de la procédure « demande des projets » en ce qui concerne l'appui des opérations et projets ayant un fort impact, l'encouragement des AGR, le soutien des capacités du tissu associatif et le suivi des acteurs locaux en prévoyant des formations pour le renforcement des compétences, et, les activités de communication.
- Le programme de mise à niveau territoriale doté d'une enveloppe de 5 milliards de dirhams, ambitionne d'améliorer les conditions de vie des populations de certaines zones montagneuses ou enclavées et de réduire les disparités en matière d'accès aux infrastructures de base, d'équipements et de services de proximité (pistes rurales, santé, éducation, électrification, eau potable). Il devra profiter directement à 1 million de bénéficiaires habitant 3.300 douars, relevant de 22 provinces.

3.4.2. *Couverture médicale : Généralisation du RAMED*

Faisant suite aux résultats de l'expérience pilote engagée en 2008 dans la région de Tadla-Azilal, le RAMED a entamé son processus de généralisation effective à compter du mois d'avril 2012 avec son lancement officiel par SM le roi Mohammed IV le 09 avril 2012 à Casablanca.

Près de 8,5 millions de personnes démunies seraient concernées par le RAMED dont 4 millions considérés comme pauvres absolus et 4,5 millions comme pauvres relatifs. Ces derniers, devraient verser une contribution annuelle de 120 dirhams lors de la délivrance de la carte RAMED avec un plafond de 600 dirhams par ménage.

Le RAMED couvre toutes les prestations disponibles dans les centres de santé, les hôpitaux locaux, les hôpitaux provinciaux, préfectoraux, régionaux et universitaires, ainsi que les hôpitaux spécialisés, selon le niveau des prestations offertes par ces établissements.

Pour bénéficier du RAMED, les personnes potentiellement éligibles doivent déposer un dossier de candidature au niveau des bureaux RAMED mis en place au niveau des Bachaouiates, Caîdats et annexes administratives de leur lieu de résidence. Les dossiers de candidature sont traités par le système informatique et transférés à la commission permanente locale qui statue sur l'éligibilité du postulant sur la base de critères liés aux conditions de vie des bénéficiaires. Les personnes reconnues éligibles reçoivent ainsi une carte RAMED qui leur donne droit à une prise en charge des frais de soins dispensés dans les hôpitaux publics, établissements publics de santé et services sanitaires relevant de l'Etat. Afin août 2012, près de 366.281 foyers ont été immatriculés soit 1,01 millions de bénéficiaires.

3.4.3. *L'urgence d'une réforme du secteur de la retraite*

Conscients de la situation inquiétante que connaît le secteur des retraites, les pouvoirs publics ont opté pour l'initiation d'une dynamique de concertation autour d'une réforme globale des régimes de retraite, sur la base de scénarii permettant de sauvegarder la viabilité des différentes composantes du système dont certaines sont désormais menacées par l'apparition de déficits.

La Commission Nationale chargée de la réforme des régimes de retraite présidée par le Premier Ministre et la Commission Technique, constituées en 2004, ont œuvré à établir un diagnostic clair et partagé de la

situation actuelle des différents régimes de retraite et à explorer différentes « pistes de réforme » dans le cadre de l'étude de la réforme du secteur de la retraite en cours.

Tout en maintenant le taux de rendement implicite économiquement soutenable, la réforme du système de retraite doit garantir l'équilibre et la viabilité des régimes sur le long terme, sauvegarder les droits acquis jusqu'à la date de la réforme, tenir compte de la capacité contributive des salariés et des employeurs. Cette réforme devrait également assurer des taux de remplacement nets aptes à sauvegarder les niveaux de vie après la période d'activité sans menacer la viabilité du système, permettre l'extension aux catégories exclues et respecter le lien actuariel entre l'âge et la retraite, l'espérance de vie, le taux de remplacement et le niveau de cotisation.

A cet effet, trois scénarios ont été envisagés:

- **Scénario de base**: Maintien de l'organisation institutionnelle et des mécanismes de fonctionnement actuels avec l'introduction de réformes paramétriques pour améliorer la situation financière des régimes.
- **Scénario 2** : Organisation institutionnelle dualiste qui vise l'intégration de la CMR et du RCAR dans un pôle public, de la CNSS et de CIMR dans un pôle privé.
- **Scénario 3**: Système de retraite intégré pour l'ensemble des travailleurs: «*Régime unique*».

De même, la convergence vers le scénario 3 suppose trois différentes techniques de mise en œuvre qui exigent soit un passage immédiat au scénario 3, soit un passage immédiat de la situation actuelle au scénario 2 puis au scénario 3 dans une deuxième phase ou enfin un passage progressif de la situation actuelle au scénario 1 de la réforme, puis au scénario 2 avant d'atteindre le scénario 3.

4. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE : UN IMPERATIF POUR LA REUSSITE DES POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE

La mise en place des grands chantiers de réformes politiques, économiques et sociales, ouverts par notre pays ces dernières années, et couronnés par l'adoption de la nouvelle constitution, requiert plus qu'avant un engagement de toutes les parties prenantes afin d'accélérer ces chantiers à travers la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution.

Il s'agit, en cette période de réformes de fixer les priorités et de les hiérarchiser selon une approche bien définie, à la lumière des Orientations Royales déclinées dans le discours de Sa Majesté le Roi le 30 juillet 2012. Ce discours constitue une feuille de route claire pour la mise en place de des réformes structurantes qui corroborent les dispositions de la nouvelle constitution, il érige en priorité la réforme de la justice, la régionalisation avancée et la gouvernance territoriale, avec un accent mis sur l'importance de la convergence entre les différentes stratégies sectorielles.

4.1. La réforme de la justice

Evoquée en 2009 par SM le Roi à l'occasion du 56éme anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, la réforme de la justice s'est concrétisée par les dispositions de la nouvelle constitution renforçant l'indépendance du pouvoir judiciaire et par l'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice. Cette instance est un cadre institutionnel de réflexion et d'échange sur les questions ayant trait à la justice. Elle est appelée à mener le dialogue national, qui doit déboucher sur l'organisation d'assises nationales et l'élaboration d'une charte sur laquelle sera basée la réforme de la justice. Cette réforme devrait aboutir, notamment, au renforcement de l'indépendance de la justice, à la mise à niveau des ressources humaines, à l'accès à la justice, et à la modernisation de l'administration judiciaire.

La réforme concerne également la révision du statut de la magistrature pour une professionnalisation et une impartialité plus élevée, à travers, notamment, la révision du code pénal et du code de procédure pénale.

4.2. La régionalisation avancée

Le projet de régionalisation avancée s'assigne comme objectif fondamental et prioritaire, celui de la mise à niveau économique et sociale des régions, en assurant la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable. En effet, une telle réforme structurante implique, outre la mobilisation des ressources nécessaires, la mise en place des mesures d'accompagnement résumées en quatre axes fondamentaux :

- ***La contractualisation*** : La contractualisation est l'un des meilleurs moyens de gestion des rapports Etat et régions. En effet, elle permet de responsabiliser les acteurs, d'optimiser les moyens et de simplifier les procédures. Ainsi, les régions seront amenées à jouer l'interface vis-à-vis de l'Etat, d'une part, et vis-à-vis des autres niveaux de collectivités locales, d'autre part. La région serait donc le lieu de coordination, de conception et de finalisation des propositions communes à caractère économique, social et culturel avant leur soumission à l'Etat. Cette démarche contractuelle nécessite trois pré-requis : un représentant unique de l'Etat, une politique de déconcentration réelle et la création d'une instance nationale indépendante de suivi et d'évaluation des politiques territoriales.
- ***Le renforcement du rôle du secteur privé*** : Dans le cadre de la régionalisation avancée, le secteur privé est appelé à jouer un rôle déterminant en matière de valorisation des potentiels et de création des richesses. A cet effet, plusieurs contraintes structurelles au développement du secteur devront être desserrées et ce par l'amélioration, au niveau régional, de l'environnement des affaires et le renforcement des partenariats public-privé.
- ***Le système d'information statistique régional*** : La réussite de la réforme régionale projetée reste tributaire d'un Système National d'Information Statistique (SNIS) plus performant. Dans ce sens, il est recommandé de procéder à l'instauration d'un système d'information statistique régional en tant que sous-système du SNIS, en vue de répondre aux multiples besoins croissants liés aux nouvelles dynamiques de développement économique et social.
- ***La réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances*** : Le projet de réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances, qui consacre la performance dans la gestion des deniers publics et la programmation des dépenses ainsi que le développement de l'audit des politiques publiques, devrait intégrer le projet de la régionalisation avancée en introduisant la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat (cf partie III du REF).

4.3. La gouvernance territoriale

La mise en place de la régionalisation avancée devrait être accompagnée par une vision et une politique d'ensemble qui prend en considération l'importance du processus de déconcentration qui est à envisager en lien avec l'évaluation, la mise en cohérence et l'optimisation de l'ensemble des modes et des organes d'intervention de l'Etat : services de l'administration, établissements décentralisés et agences à vocation sectorielle et/ou territoriale spécialisée, sociétés d'Etat, partenariats public privé. A cet effet, plusieurs mesures devraient être prises :

- La mise en cohérence des attributions des services extérieurs de l'Administration et des organismes publics décentralisés agissant dans des secteurs clés tels que l'éducation, la formation, l'hydraulique, les infrastructures de transport, l'habitat, l'urbanisme ;
- La prévention et la correction des interférences d'attributions, les dédoublements organisationnels et l'emploi inadéquat des ressources humaines et matérielles entre les différents types de services et de structures déconcentrés ou décentralisés en charge de l'action publique de terrain ;
- La clarification des modalités et des seuils de délégation de pouvoirs et de crédits budgétaires aux responsables des services extérieurs de manière à doter ces responsables de marges d'initiative et de compétences décisionnelles leur permettant d'assumer leurs responsabilités ;

- La pondération de la responsabilisation des chefs d'administration régionale, provinciale et locale, ainsi que leur obligation de reddition des comptes à l'étendue des pouvoirs et au volume des crédits qui leur sont délégués.

L'ensemble de ces mesures devrait s'accompagner à travers l'attribution à l'administration centrale des missions d'orientation, de conception, d'animation, d'accompagnement et d'assistance, d'évaluation et de contrôle, dans le sens d'une délégation progressivement étendue des missions opérationnelles et de gestion aux services extérieurs et de proximité avec les administrés.

L'administration régionale devrait prendre en charge les missions de coordination et de mise en cohérence des programmes et actions des services et organismes publics, de contractualisation avec l'administration centrale ainsi que de suivi de mise en œuvre. Quant aux missions de mise en œuvre des actions et projets, de leur maintenance et de leur gestion courante, elles seront du ressort des administrations préfectorales.

La réussite de l'ensemble de ces chantiers nécessite le renforcement de la moralisation de la vie publique et des pratiques de bonne gouvernance que la nouvelle constitution érige en priorité. Elle prévoit dans ce sens de nombreuses dispositions pour, notamment, renforcer la bonne gouvernance dans les institutions de l'Etat à commencer par le préambule qui a fait de cette question un axe fondamental pour la construction d'un Etat démocratique. Cette volonté se concrétise, également, dans le titre XII, consacré entièrement aux instances de bonne gouvernance, notamment, l'instance nationale de probité et de lutte contre la corruption.

Le caractère constitutionnel de la bonne gouvernance et la moralisation de la vie publique ont été consacrés également à travers l'établissement d'une corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. De même, dans l'objectif d'instituer l'égalité entre les citoyennes et les citoyens en matière d'accès aux services publics et de consacrer les principes de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes, la constitution a prévu l'élaboration d'une charte des services publics qui détermine les règles de la bonne gouvernance relatives à la gestion des administrations publiques, des collectivités territoriales et des organismes publics.

PARTIE III : FINANCES PUBLIQUES

Le contexte de préparation de la Loi de Finances 2013 se caractérise, sur le plan international, par une croissance modeste de l'économie mondiale de 3,3% en 2012 après 3,8% en 2011, suite à un ralentissement à la fois des économies avancées (1,3% au lieu de 1,6%) et des économies émergentes et en développement (5,3% au lieu de 6,2% en 2011). Néanmoins, l'activité économique mondiale devrait connaître un redressement progressif à partir de 2013 (croissance de 3,6%), tiré principalement par le bon comportement des économies émergentes et en développement.

Au niveau national, l'économie marocaine continue d'être bien orientée, bénéficiant du bon comportement des activités non agricoles, d'une demande intérieure toujours soutenue, en rapport avec la maîtrise des tensions inflationnistes et les mesures de soutien du pouvoir d'achat entreprises lors des dernières Lois de Finances et dans le cadre du dialogue social et de la consolidation de l'effort d'investissement public et son effet d'entraînement sur le secteur privé.

Cependant, l'économie nationale continue à faire face à des fragilités structurelles, en liaison, notamment, avec la faible compétitivité du système productif et son implication sur les équilibres extérieurs, l'insuffisance et l'inadéquation des mécanismes de création d'emploi et la persistance des inégalités et des disparités sociales et territoriales.

Relever ces défis requiert le maintien des programmes d'investissement, notamment en infrastructures économiques et sociales, lancés au cours de la dernière décennie, avec une implication plus prononcée de l'investissement privé. Il impose également la continuité de plusieurs réformes structurantes, visant l'amélioration de la gouvernance et privilégiant la recherche de la performance dans la dépense publique.

Certes, le Maroc a mis en œuvre, durant la dernière décennie, un système fiscal incitatif plus simple et moderne au profit des entreprises, cependant, la poursuite de la réforme fiscale s'impose, et les assises de la fiscalité prévues en février 2013, constituent une réelle opportunité pour discuter et dégager des pistes d'un régime fiscal plus adapté et en phase avec les défis de la compétitivité et de productivité auxquels notre tissu productif est confronté.

Dans le même sillage, l'Etat a joué un rôle très important en matière de soutien de l'activité économique par le biais de la politique budgétaire et fiscale. Il s'agit, essentiellement, du système de dépenses fiscales, de l'octroi des aides budgétaires et des dépenses foncières, visant à encourager les secteurs porteurs. A cela, s'ajoute le rôle des Etablissements et Entreprises Publics dans le processus de développement économique et social du pays sur les plans sectoriel et régional et ce, à travers les programmes d'investissement et la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles. Toutefois, en tenant compte de son impact effectif sur la croissance et l'emploi, une révision de ce système incitatif dans tous ses volets devient une nécessité pour plus de rationalité des moyens d'intervention publique. Cette révision permettra à l'exécutif de se donner les moyens d'arbitrer entre les types de soutien à déployer, d'optimiser les dépenses nécessaires à la concrétisation de sa politique économique et de concevoir les actions de réformes, budgétaire et fiscale, dans une vision intégrée et cohérente alliant efficacité, transparence et équité.

Eu égard à ce besoin de réformes, les besoins de financement de l'économie nationale deviennent également de plus en plus élevés, notamment en liaison avec l'impact de l'envolée des prix des matières premières et la faible compétitivité du tissu économique. Par conséquent, les marges de manœuvre des politiques budgétaires et monétaires sont soumises à rude épreuve, malgré le niveau relativement bas de l'endettement extérieur. Ainsi, la problématique d'un rééquilibrage entre la soutenabilité des finances publiques, le soutien de la croissance économique et la cohésion sociale se pose aujourd'hui avec acuité.

Le Projet de Loi de Finances 2013 constitue, ainsi, une étape déterminante dans la voie du développement économique et social de notre pays. Il vise l'atteinte des objectifs prioritaires à savoir l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, le renforcement de l'appareil productif et le développement des instruments liés à la promotion de l'emploi, la réduction des disparités sociales et spatiales et la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles et le rétablissement progressif des équilibres macro-économiques.

Il constitue, également, l'occasion d'accélérer le rythme de certaines réformes structurantes visant l'amélioration de la gouvernance à l'instar de la régionalisation avancée, la réforme du système de compensation et la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.

1. TENDANCES STRUCTURELLES DES FINANCES PUBLIQUES

L'évolution récente des finances publiques a enregistré des changements notables, marqués au cours de la période 2001-2011 par une maîtrise du déficit budgétaire à un niveau soutenable, en dépit des contraintes internes et externes. En effet, malgré la sensible progression des recettes, les dépenses publiques ont été alourdies par les effets d'une conjoncture défavorable, marquée par des dépenses ponctuelles liées, notamment, aux transferts et subventions, à la compensation, au dialogue social et aux programmes anti-sécheresse. Toutefois, une décennie de réformes budgétaires importantes a porté ses fruits, en renforçant le rôle stabilisateur de la politique budgétaire et en sauvegardant la viabilité des finances publiques.

D'une part, il y a lieu de noter un effort important en matière de réforme fiscale orientée vers la baisse de la charge fiscale au service de la croissance économique sans compromettre la situation financière du pays. Dans ce sens, il a été procédé à la diminution des taux des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés pour renforcer le pouvoir d'achat et stimuler la compétitivité fiscale de l'économie nationale. C'est ainsi que ces mesures ont permis de soutenir l'activité économique à travers, notamment, la demande intérieure. Dans ce contexte, la consommation des ménages s'est améliorée, en valeur, de 7,7% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011.

D'autre part, la composition des dépenses joue aussi un rôle important dans la promotion de la croissance : un rééquilibrage budgétaire qui réduit les dépenses peu productives à la faveur de l'investissement public s'avère plus durable et a plus de chances de conduire à une accélération de la croissance. D'un autre côté, la sauvegarde des équilibres macroéconomiques est édictée par la nouvelle constitution. Dans ce cadre, afin de contenir l'impact des chocs exogènes des prix des matières premières sur l'équilibre interne du pays, les pouvoirs publics ont décidé de répercuter une partie de la hausse des prix sur le consommateur, en vue de dégager des marges budgétaires. En réaction à la crise financière mondiale déclenchée depuis 2008, le Maroc a mené une politique budgétaire expansionniste. Les finances publiques ont été orientées vers l'appui à la demande intérieure, notamment l'investissement public qui s'est inscrit dans une tendance haussière.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2011, il s'est réalisé dans une conjoncture économique particulièrement difficile. Les dépenses budgétaires ont été alourdies par l'augmentation de certains types de dépenses, suite aux mesures adoptées par les autorités publiques pour répondre aux revendications sociales, en relevant les salaires du secteur public et en recourant aux subventions

pour maintenir les prix de l'énergie et de certaines denrées alimentaires à un niveau stable, dans un environnement caractérisé par des cours internationaux élevés des matières premières. Toutefois, la conduite de politiques prudentes pendant les années antérieures, en parallèle avec l'intensification des efforts pour augmenter les recettes, notamment à travers l'amélioration de leur recouvrement, a permis au Maroc de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour faire face à cette situation.

La Loi de Finances 2011 s'est soldée par un déficit budgétaire de 6,2% du PIB. L'exécution favorable des recettes ordinaires (surplus de 11,8 milliards de dirhams) n'a pas pu compenser le dépassement enregistré au niveau des dépenses de compensation (+31,8 milliards de dirhams), de la masse salariale (+2,5 milliards de dirhams) et des dépenses d'investissement (+1,8 milliard de dirhams).

1.1. Analyse du comportement des Recettes

Les recettes fiscales ont été au dessus des prévisions de la Loi de Finances 2011 de 4,7 milliards de dirhams et les recettes non fiscales de près de 11 milliards de dirhams, donnant lieu à des recettes ordinaires supérieures de 15,7 milliards de dirhams par rapport aux prévisions initiales.

Entre 2001 et 2011, les recettes ordinaires se sont améliorées de 72,5%, passant de 109 milliards de dirhams en 2001 à 188 milliards en 2011. En termes de PIB, elles ont atteint 23,7% en moyenne sur la période 2005-2011 contre 21,7% sur la période 2001-2004.

L'analyse de la contribution des deux principales catégories de recettes à la croissance des recettes ordinaires, durant la période 2001-2011, a permis de distinguer deux phases différentes. La première phase 2001-2003 a été marquée par une contribution importante des recettes non fiscales, grâce aux opérations de privatisation, notamment la cession de 35% du capital de Maroc Telecom au prix record de 23,34 milliards de dirhams en 2001 et la cession de 80% du capital de la Régie des Tabacs en 2003. La deuxième phase 2004-2011 a été caractérisée par une forte contribution des recettes fiscales à l'évolution des recettes ordinaires, expliquée, entre autres, par les effets positifs de la dynamique des activités économiques, de la réforme fiscale et des efforts consentis de l'Administration fiscale.

Tableau 2 : Contributions des recettes fiscales et non fiscales à l'évolution des recettes ordinaires

(En points de la croissance)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes fiscales	4,0	3,0	3,3	5,4	11,3	11,0	16,3	20,9	-8,9	1,9	5,2
Recettes non fiscales	30,0	-22,0	8,0	1,5	1,3	0,9	-0,4	-1,4	1,0	-1,1	5,3

Source : calculs DEPF

1.1.1. *Les recettes fiscales*

Globalement, les recettes fiscales réalisées en 2011 ont atteint 162,8 milliards de dirhams contre 158,1 milliards prévus par la Loi de Finances. Comparées à 2010, ces recettes ont progressé de 5,7%. Cette progression a concerné autant le rendement des impôts directs que celui des impôts indirects, soit un rythme d'évolution de 7,4% et 8,1% respectivement.

En matière d'élargissement de l'assiette, des encouragements ont été accordés en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel, afin de leur permettre de s'intégrer dans le tissu économique. En 2011, le nombre des nouveaux identifiés s'est élevé à 6500 entreprises.

L'analyse de l'évolution des recettes fiscales sur la dernière décennie a permis de faire ressortir une sensibilité plus importante des recettes fiscales à l'activité économique à partir de 2005. Avant l'année 2004, l'évolution des recettes fiscales était en ligne, en moyenne, avec celle de l'activité économique. En effet, l'élasticité des recettes fiscales à l'activité économique, observée au cours de la période 2001-2004 a été de 0,8. A partir de 2005, un changement perceptible s'est opéré au niveau de cette

élasticité qui est passée à 2,3 durant la période 2005-2008, en raison, notamment, de l'impact positif de l'activité économique et de la mise en place de la réforme de la politique et de l'Administration fiscales. Cette élasticité est devenue négative en 2009, soit -1,6, en rapport avec le recul des recettes fiscales, suite aux implications de la crise financière et économique internationale sur les résultats des sociétés, avant de renouer avec des valeurs positives en 2010 et 2011, soit 0,5 et 1,1 respectivement.

La comparaison de la sensibilité des recettes fiscales à leurs bases taxables, approchées par le PIB courant, avec un échantillon de pays sur la période 2005-2010 montre que le Maroc figure parmi les pays qui ont connu une sensibilité élevée (1,2), en ligne avec le Royaume Uni, après l'Italie qui a connu la sensibilité la plus élevée (1,5).

Graphique 22 : Comparaison de l'élasticité des recettes fiscales par rapport à l'activité économique du Maroc avec un échantillon de pays

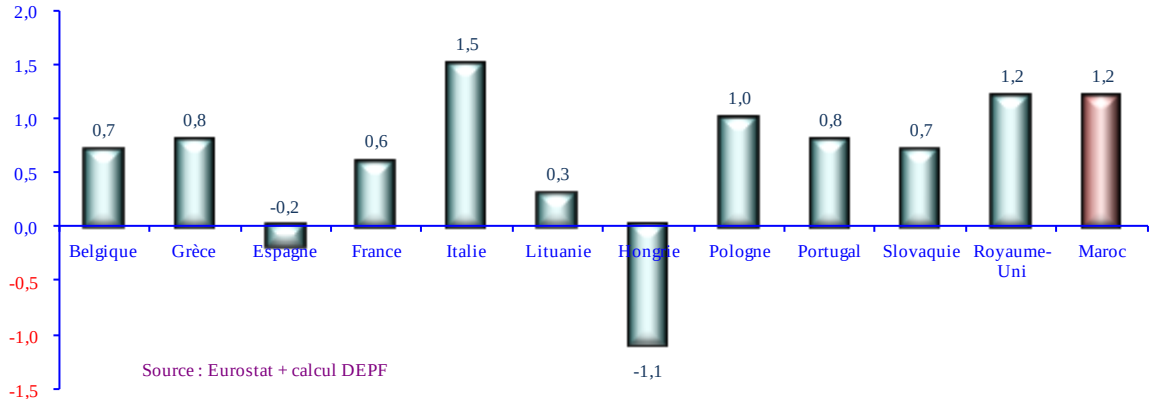

Malgré les allégements fiscaux intervenus ces dernières années, l'indicateur de la pression fiscale[74] s'est amélioré, se situant à 23,2% en moyenne durant la période 2005-2011 contre 19,5% durant la période 2001-2004. En effet, cet indicateur a atteint son maximum en 2008, soit 27% après 24,4% en 2007. En plus des mesures de réforme fiscale, dont notamment l'élargissement de l'assiette de la TVA et le renforcement du contrôle, cette situation est imputable aux mutations ayant caractérisé le tissu économique national. D'abord, la part du secteur informel non agricole dans le PIB a été réduite, témoignant d'un élargissement de l'assiette. Ensuite, le changement de la structure du PIB a été marquée par l'émergence de secteurs à forte valeur ajoutée et par conséquent à fort potentiel de recettes (les télécommunications, l'immobilier, les services etc.). Toutefois, une tendance à la baisse de cet indicateur a été enregistrée entre 2009 et 2011, soit un taux moyen de 22,8%.

Concernant le contrôle fiscal, celui-ci a permis d'améliorer les recettes à travers le renforcement d'une meilleure présence de l'Administration. Ainsi, les résultats appréciables obtenus au fil des années par le contrôle fiscal sont le fruit de plusieurs mesures adoptées, notamment l'amélioration des méthodes de sélection des dossiers à vérifier par le ciblage des entreprises qui présentent des indices de fraude fiscale, le renforcement de la production documentaire relative à plusieurs secteurs d'activité et l'instauration en 2011 du contrôle ponctuel. Par conséquent, les recettes recouvrées, en rapport avec le contrôle fiscal, ont connu une croissance annuelle moyenne de 22% durant la période 2001 et 2011 pour atteindre 7 milliards de dirhams en 2011. En pourcentage des recettes fiscales, ces recettes ont représenté 4,5% en moyenne entre 2010 et 2011 contre 2,1% entre 2005 et 2009 et 1,3% entre 2001 et 2004.

[74] Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales) rapportées au PIB nominal.

Tableau 3 : Evolution des recettes issues du contrôle fiscal

(En millions de dirhams)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrôle fiscal	984	1130	1004	1129	1877	1906	2463	3400	4370	7 263	7 042
Part dans les recettes fiscales	1,3%	1,4%	1,2%	1,3%	1,9%	1,7%	1,8%	2,0%	2,9%	4,7%	4,3%

Source : calculs DEPF

Au cours des dernières années, les recettes fiscales ont connu des transformations profondes au niveau de leur structure, renseignant sur les efforts déployés en vue d'améliorer la répartition de la charge fiscale entre les contribuables. Ainsi, une amélioration de la part des impôts directs dans les recettes fiscales globales a été constatée : 44,8% en moyenne entre 2005 et 2011 contre 38,8% entre 2001 et 2004. La baisse de 9,7 points de la part des recettes des droits de douane dans les recettes fiscales depuis la mise en œuvre du démantèlement tarifaire a été, en partie, compensée par l'amélioration du rendement des impôts directs qui ont enregistré un gain de 6,4 points sur la même période.

Tableau 4 : Evolution de la structure des recettes fiscales

(En %)

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	Ecart 2011 /2001
Impôts directs	36,5	37,7	40,0	41,0	43,2	44,6	44,6	48,9	47,6	42,2	42,9	6,4
Impôts indirects	41,7	40,8	40,8	39,9	38,1	38,2	38,6	36,8	38,6	43,4	44,3	2,7
Droits de douanes	16,0	15,2	12,8	12,9	12,3	10,9	9,9	8,2	7,8	7,9	6,3	-9,7
Enregistrements et timbre	5,9	6,2	6,4	6,2	6,3	6,3	6,9	6,1	6,0	6,5	6,5	0,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**-**

Source: Direction des Etudes et des Prévisions Financières

1.1.1.1. Tendances des impôts directs

Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2011, les recettes de l'IS ont totalisé 40,3 milliards de dirhams, en hausse de 14,6% par rapport à l'exercice 2010, suite, essentiellement, à l'augmentation des versements spontanés (+5,1 milliards de dirhams). Par rapport aux prévisions de la Loi de Finances, les recettes de l'IS se sont réalisées à 103%, soit une plus value de 1 milliard de dirhams, témoignant des effets limités de la crise sur les bilans des gros contribuables en 2010. En plus des efforts de l'Administration fiscale, cette hausse s'explique par le versement par l'OCP d'environ 3 milliards de dirhams en 2011, ainsi que par la réalisation de plus values lors de la cession de Méditel.

La contre-performance des années 2009 et 2010 (baisses de 17,2% et 8,4% respectivement après des hausses de 54,2% en 2008, de 24,1% en 2007, de 24,8% en 2006 et de 22,4% en 2005) s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment le manque à gagner occasionné par la mesure entreprise lors de la Loi de Finances 2009, en faveur du renforcement des capacités de financement des entreprises par le biais d'une réduction fiscale liée à l'augmentation de leur capital, l'importante hausse des restitutions de l'IS qui ont atteint presque 2 milliards de dirhams en 2010 contre 800 millions de dirhams en 2009 et le recul des versements de certains gros contribuables, surtout des entreprises publiques (l'OCP, Bank Al Maghrib…), en rapport avec une évolution moins favorable des bénéfices en 2009 .

En termes d'importance dans les recettes fiscales totales, la part de l'IS s'est consolidée, passant de 15,1% en 2001 à 24,7% en 2011, avec des pics atteignant 27,7% en 2008 et 28,1% en 2009, malgré la révision progressive à la baisse du taux d'imposition, de droit commun, de 45% en 1988 à 35% en 1995 et à 30% en 2008. Ces performances sont imputables à la fois aux bons résultats enregistrés par les sociétés et aux efforts de l'Administration fiscale. Cette tendance à l'amélioration affichée au cours des dernières années explique le triplement des recouvrements au titre de l'IS entre 2003 (14,5 milliards de dirhams) et 2008 (46,3 milliards de dirhams).

Sur un autre plan, la comparaison du ratio d'efficience[75] de l'IS au Maroc avec celui d'un échantillon de pays de l'Union européenne, montre que le Maroc se classe parmi les pays où ce ratio est le plus faible, renseignant sur l'ampleur des exonérations et des taux réduits en vigueur. D'autre part, ce ratio s'est considérablement amélioré entre 2000 et 2009, passant de 12,4% en 2000 à 26,8% en 2009. Cette évolution positive se concrétisera davantage dans les années à venir, compte tenu des efforts de modernisation et de réforme en cours de mise en œuvre.

Tableau 5 : Ratio d'efficience de l'IS (comparaison internationale)

En %

	2000	2009	Ecart	Taux IS en 2010 (droit commun)
Belgique	21,5	19,9	-1,6	34,0
Grèce	18,9	18,6	-0,3	24,0
Espagne	22,1	18,1	-4,0	30,0
France	21,6	10,9	-10,7	34,4
Italie	12,5	17,4	4,9	31,4
Lituanie	5,7	20,5	14,8	15,0
Hongrie	28,4	26,1	-2,3	20,6
Pologne	17,0	23,6	6,6	19,0
Portugal	27,0	28,6	1,6	26,5
Slovaquie	18,3	25,1	6,8	19,0
Royaume-Uni	36,6	30,1	-6,5	28,0
Maroc	**12,4**	**26,8**	**14,4**	**30,0**

Source : données Eurostat ; Calculs DEPF.

Impôt sur le revenu

Les recettes de l'impôt sur le revenu (IR) ont augmenté de 2,2% par rapport à 2010, atteignant 27,5 milliards de dirhams en 2011, soit 735 millions de plus par rapport à la Loi de Finances 2011. Cette amélioration est le résultat de mouvements de sens opposés. D'abord, l'IR sur les salaires retenus à la source a progressé de 4%, en rapport, notamment, avec la hausse des recettes de l'IR prélevées par le Centre National des Traitements de 14,9%. Cette progression a été contrebalancée, en partie, par la baisse de l'IR sur les profits immobiliers de 12%, compte tenu de la situation du marché de l'immobilier.

Les recettes de l'IR ont été portées de 20,9% des recettes fiscales, en moyenne durant la période 2001-2004, à 19,6% durant la période 2005-2011. Bien que présentant les caractéristiques d'une fiscalité directe moderne, l'IR sur les salaires continue de représenter l'essentiel des recettes de cet impôt, soit 71,5% en 2010 contre 75,8% en 2009. Cette prédominance des salariés persiste avec, toutefois, une tendance baissière, qui semble être en ligne avec les grands choix de politique fiscale, visant un allégement considérable de la pression fiscale sur le facteur travail.

[75] Le ratio d'efficience est défini comme le rapport entre le taux apparent d'un impôt donné et son taux normal en vigueur. Il renseigne sur l'importance des inefficacités liées à cet d'impôt et ayant trait aux différents types de dépenses fiscales en vigueur.

Du côté des recettes des valeurs mobilières et immobilières, leur importance n'a cessé de progresser, passant d'une part de 12% des recettes de l'IR en 2004 à 19% en 2007 et à 21,8% en 2008. La part conjoncturelle dans cette évolution est largement prédominante, compte tenu des évolutions remarquables ayant marqué le marché des actifs mobiliers et immobiliers au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en 2009, cette part est revenue aux alentours des niveaux antérieurs à 2007, soit 13,6% avant de passer à 15,3% en 2010.

1.1.1.2. Comportement des impôts indirects

Les recettes des impôts indirects ont augmenté de 8,1% pour s'établir à 72,2 milliards de dirhams en 2011, représentant ainsi pour la deuxième année consécutive le premier poste de recettes fiscales, avec une part de 44,3%, après 43,4% en 2010, devançant celle des impôts directs. La bonne tenue des recettes des impôts indirects est à lier au renforcement conjugué des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée et des recettes des taxes intérieures sur la consommation.

La taxe sur la valeur ajoutée

Augmentant de 10,2% par rapport à 2010, les recettes de la TVA se sont réalisées à hauteur de 107%, totalisant un montant global de 50,3 milliards de dirhams, soit environ 3,4 milliards de dirhams de plus par rapport aux prévisions initiales de la Loi de Finances 2011.

Les recettes de la TVA intérieure ont augmenté de 3,6% par rapport à 2010, atteignant 19,4 milliards de dirhams, soit 457 millions de moins par rapport à la Loi de Finances. Ce manque à gagner trouve son origine, notamment, dans l'importance des remboursements octroyés à fin décembre 2011 et qui se sont élevés à 3,8 milliards de dirhams contre 3,1 milliards en 2010.

Les recettes de la TVA à l'importation ont augmenté de 14,8% par rapport à 2010, atteignant 30,9 milliards de dirhams, soit un surplus de 3,9 milliards de dirhams par rapport à la Loi de Finances. Cette évolution trouve son explication, notamment, dans la hausse des importations et l'appréciation du cours du pétrole brut sur le marché international, compensant ainsi le manque à gagner de 750 millions de dirhams généré par l'interdiction de l'importation des voitures d'occasion de plus de 5 ans.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la TVA, engagée à partir de 2005, le Maroc a commencé à converger, progressivement, vers les meilleures pratiques internationales[76] dans la mesure où la progression de ses recettes fiscales est imputable non seulement à la fiscalité directe, mais aussi à la TVA. Au cours de la période 2005-2011, la taxe sur la valeur ajoutée a participé, en moyenne, à hauteur de 26,3% à la formation des recettes fiscales contre 21,8% durant la période 2001-2004. Ce progrès est l'effet conjugué de la TVA intérieure (10,7% contre 9,6%) et de la TVA à l'importation (15,6% contre 12,1%), suite à l'amélioration de la consommation des ménages (avec un taux de croissance annuel moyen de 7,7% entre 2005 et 2011 contre 5,4% entre 2001 et 2004) et des importations (+11,8% entre 2005 et 2011 après +8,4% au cours de la période 2001-2004).

Au Maroc, le ratio d'efficience de la TVA[77] a connu une amélioration notable entre 2001 et 2010. Ce taux s'est situé à 74,5% en 2010 contre 47,3% en 2001, en accroissement de près de 27 points, soit une amélioration de 3 points en moyenne chaque année. Pour augmenter son efficacité, cet impôt est appelé à jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources, en vue de pallier au manque à gagner résultant du démantèlement tarifaire. Pour atteindre cet objectif, la TVA devrait être simplifiée et sa base étendue à d'autres produits encore exonérés.

[76] Les politiques de transition fiscale mises en œuvre dans les pays en développement ont cherché plutôt à s'appuyer sur la TVA en raison de sa neutralité économique tout en évitant de s'appuyer sur l'IR ou l'IS en raison de l'étroitesse de leurs assiettes.

[77] Rapport entre le taux apparent de la TVA (rapport entre les recettes de TVA et la Consommation des ménages) et le taux normal en vigueur.

Graphique 23 : Evolution du taux apparent de la TVA

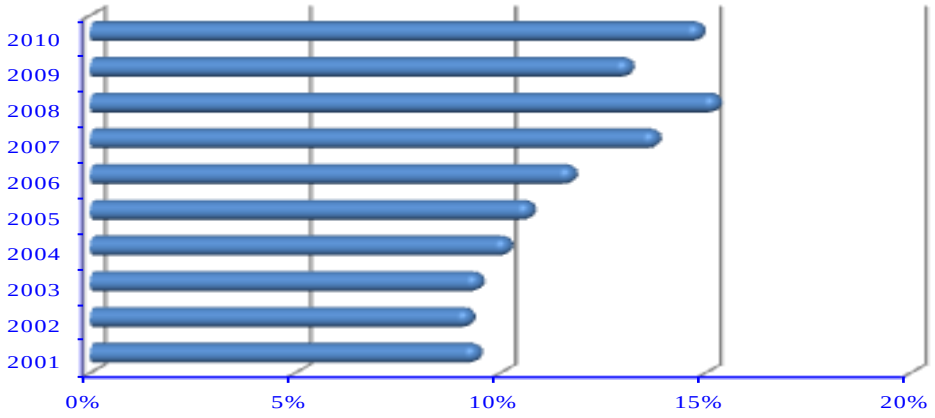

Source : calcul de la DEPF

Les taxes intérieures sur la consommation

Les recettes des taxes intérieures sur la consommation (TIC) ont progressé de 3,4% par rapport à l'année 2010. Elles se sont réalisées à hauteur de 105% pour se situer à environ 21,9 milliards de dirhams, soit 1,1 milliard de dirhams de plus par rapport aux prévisions initiales. Cette performance provient, en grande partie, des TIC sur les produits pétroliers et des TIC sur les tabacs. En effet, la TIC des produits pétroliers ont augmenté de 5,2% par rapport à 2010, dépassant les prévisions initiales de près de 638 millions de dirhams pour atteindre 12,9 milliards de dirhams. S'agissant de la TIC sur les tabacs, elle a stagné par rapport à 2010 tout en dépassant les prévisions initiales de près de 400 millions de dirhams pour atteindre 7,5 milliards de dirhams.

Sur la période 2005-2011, les recettes des TIC ont représenté, en moyenne, 13,4% des recettes fiscales contre 19,1% durant la période 2001-2004, soit 2,8% contre 3,4% en termes de PIB. La part des recettes de la TIC sur les produits pétroliers, dans les recettes fiscales, est passée de 7,8% à 11,1% entre les deux périodes, alors que celle des tabacs, est passée de 4,7% à 6,7% respectivement.

1.1.1.3. Droits de douane

Les droits de douane ont baissé de 16% par rapport à 2010, pour atteindre 10,3 milliards de dirhams, soit 940 millions de moins par rapport à la Loi de Finances 2011. Cette situation s'explique, entre autres, par la suspension des droits d'importation sur le blé tendre dont la moins value a été de 600 millions de dirhams et l'interdiction de l'importation des voitures d'occasion de plus de 5 ans qui a généré un manque à gagner de 750 millions de dirhams, et qui ont été, partiellement, atténués par l'impact positif du développement des importations taxables.

En termes de structure, les recettes au titre des droits de douane ont représenté 9,2% des recettes fiscales, en moyenne sur la période 2005-2011, contre 14,2% entre 2001 et 2004. Ce recul s'explique par les effets des démantèlements tarifaires, entrepris dans le cadre des accords de libre échange, conclus avec différents pays.

Par ailleurs, l'ouverture progressive de l'économie marocaine a été menée en parallèle avec la mise en place de réformes afférentes au tarif douanier, l'objectif étant de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique et surtout compenser les pertes douanières qui en découlent. En effet, au titre de l'année 2011, le démantèlement tarifaire s'est traduit par une moins-value de 11,4 milliards de dirhams contre 1,2 milliard en 2001, soit une progression annuelle moyenne de 25%. Par catégorie d'Accords, 69% de ce manque à gagner provient de l'Accord de Libre Echange avec l'Union européenne et 19,2% de l'Accord d'Agadir.

Graphique 24 : Manque à gagner au titre des droits à l'importation découlant des différents accords de libre échange

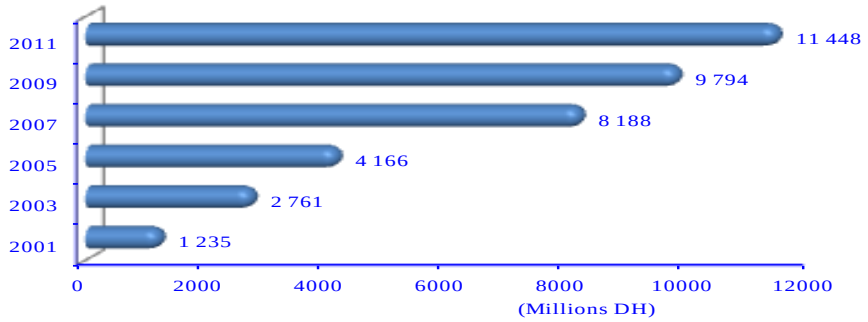

Source : l'Administration de Douane et des Impôts Indirects

1.1.1.4. Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes de l'enregistrement et de timbre ont totalisé 10,6 milliards de dirhams, en ligne avec les prévisions de la Loi de Finances 2011, et en hausse de 5,8% comparativement à 2010. Cette augmentation s'explique, notamment, par l'application, à partir de la Loi de Finances 2010, des droits d'enregistrement aux opérations de cession d'actions des sociétés non cotées à la Bourse, qui a généré près de 500 millions de dirhams pour le budget de l'Etat.

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre semblent être positivement corrélées avec l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. L'essentiel de ces recettes est constitué des droits d'enregistrement et de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles (TSAVA). La sensibilité à la croissance économique de ces recettes a été relativement importante, proche de 1,4 sur la période 2000-2011. Le secteur de l'immobilier, qui s'est caractérisé par une dynamique particulière au cours de cette période, a joué un rôle fondamental dans la croissance du rendement de ces droits. C'est ainsi que la part des recettes des droits d'enregistrement et de timbre dans les recettes fiscales est passée de 6,1% en moyenne sur la période 2001-2004 à 6,4% entre 2005 et 2011.

1.1.2. *Recettes non fiscales*

Les recettes de monopoles ont dépassé les prévisions initiales de la Loi de Finances 2011 de 256 millions de dirhams, imputables, essentiellement, aux versements de IAM et de l'OCP qui ont été respectivement de 2,6 milliards et 3 milliards de dirhams au lieu de 2,5 milliards et 2 milliards prévus initialement, compensant, notamment, la baisse du versement de Bank Al Maghrib de 600 millions de dirhams par rapport à ce qui a été prévu initialement. Quant aux autres recettes[78], un supplément de 5,5 milliards de dirhams a été enregistré comparativement aux prévisions, imputable aux fonds de concours pour 4 milliards de dirhams et de la redevance gazoduc dont le taux de réalisation a atteint 147%. Les recettes de privatisation, quant à elles, ont rapporté 5,3 milliards de dirhams, suite à la cession de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire.

Entre les deux périodes 2001-2004 et 2005-2011, les recettes non fiscales hors privatisation ont progressé de 0,5 point du PIB, représentant 1,9% et 2,4% du PIB respectivement. En contrepartie, les recettes de privatisation ont connu une baisse de 1,6 point du PIB, passant de 2% à 0,4% du PIB entre les deux périodes.

Les recettes de privatisation ont généré au budget de l'Etat un total de 53,2 milliards de dirhams entre 2001 et 2011, contribuant ainsi à la réduction du déficit budgétaire pour près de 0,4 point du PIB en moyenne annuelle entre 2005 et 2011. Malgré leur nature exceptionnelle, ces recettes ont un caractère structurant, puisqu'en 2010, une partie en a été destinée à pérenniser l'intervention du

[78] Cette rubrique comprend différentes recettes dont notamment celles du domaine, de fonds de concours, des recettes en atténuation des dépenses, de la redevance gazoduc et des intérêts sur placements et avances.

Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui a tendance à exercer un effet de levier sur l'investissement privé.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure affectation des ressources provenant des cessions des participations de l'Etat, ces recettes exceptionnelles ne contribuent plus au financement du Budget de l'Etat et ce, à partir de l'année 2011. En effet, ces recettes sont affectées au financement, à parts égales, du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et du Fonds national de soutien des investissements.

1.2. Dépenses de l'Etat : Importance des charges exceptionnelles

Les efforts consentis en matière de dépenses, ont permis de renforcer le potentiel de croissance économique à moyen terme et d'entretenir le repli du déficit budgétaire. Toutefois, la réduction des dépenses n'a pas été au niveau des attentes au cours de ces dernières années, en raison de l'importance des dépenses exceptionnelles, notamment celles afférentes à la compensation, à la lutte contre les effets de la sécheresse et au dialogue social.

1.2.1. *Dépenses ordinaires*

Au terme de l'exercice 2011, les dépenses ordinaires hors Fonds de soutien des prix se sont établies à 193,1 milliards de dirhams, soit 29,8 milliards de dirhams de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances, suite, essentiellement, à l'augmentation des dépenses de compensation. Comparées à l'année antérieure, les dépenses ordinaires ont connu une hausse de 19,8%.

Le poids des dépenses exceptionnelles a pesé sur l'orientation des dépenses de l'Etat en 2011. Un dépassement de 17,8% est ainsi observé par rapport à la Loi de Finances. Malgré la maîtrise de certaines dépenses, cette hausse est due principalement à l'exécution des prévisions initiales des dépenses de compensation (302%), des charges de personnel (103%) et des dépenses d'investissement (103%).

Sur la période 2005-2011, les dépenses ordinaires ont augmenté à un rythme de croissance annuel moyen de 9,7% contre 6,2% entre 2001 et 2004. Cette période a été marquée par l'ampleur des dépenses exceptionnelles, notamment celles afférentes à la compensation des produits pétroliers, aux dotations au titre de la contribution patronale à la Caisse Marocaine de Retraite, aux dépenses relatives à l'opération de départ volontaire à la retraite, à la lutte contre la sécheresse et au dialogue social.

Compte tenu de ces évolutions, la composition des dépenses ordinaires a connu entre 2001 et 2011 des changements dans leur structure, en faveur de l'investissement et des dépenses de compensation qui ont vu leurs parts respectives passer de 18,3% à 19,6% et de 4,4% à 20,1% entre les deux années.

Graphique 25 : Evolution de la structure des dépenses budgétaires entre 2001 et 2011

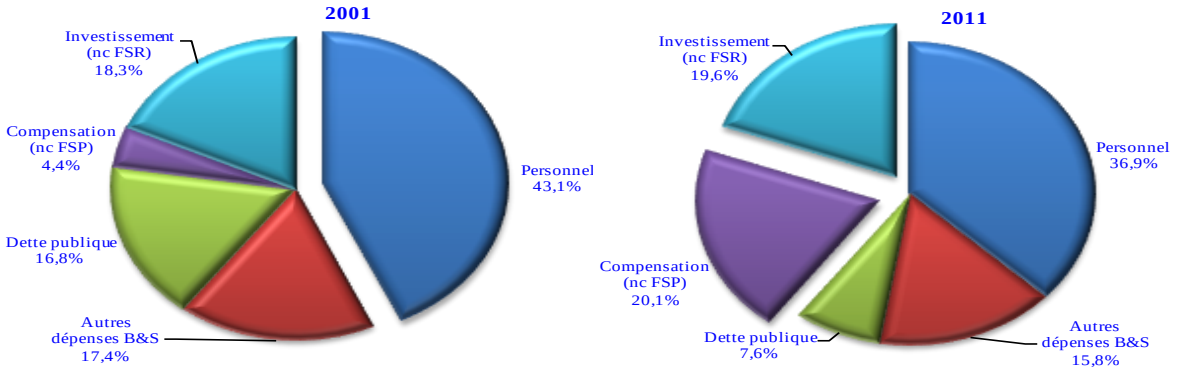

Source : Calculs DEPF

À court terme, la conjoncture économique influence sensiblement plus le niveau des recettes publiques que celui des dépenses. Les bases sur lesquelles sont assises les recettes sont, en effet, impactées par l'activité économique. Par contre, les dépenses sont, pour l'essentiel, liées aux montants votés dans la Loi de Finances. Néanmoins, certaines dépenses sont plus sensibles aux évolutions conjoncturelles qu'elles soient nationales ou internationales, notamment les dépenses de compensation et les transferts relatifs à la lutte contre les effets de la sécheresse.

L'effort de maîtrise de la dépense est mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle. Lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques. Pour le Maroc, et sur la période 2001-2011, la priorité a été donnée au soutien de la demande intérieure à travers, notamment, le renforcement de l'investissement, la subvention des produits de base et des produits pétroliers et l'augmentation des salaires, ce qui a engendré une progression des dépenses qui n'a pas pu se situer durablement au dessous de la croissance potentielle et a restreint, par conséquent, l'effort de maîtrise de la dépense. Par ailleurs, le risque de détérioration du solde budgétaire, en cas de retournement de conjoncture, menace la viabilité des finances publiques, d'où la nécessité d'un dosage équilibré et efficace des dépenses.

1.2.2. *Dépenses de biens et services*

Malgré l'impact des mesures du dialogue social, conclu en 2011 pour une enveloppe globale de 13,2 milliards de dirhams, les dépenses de biens et services ont atteint 126,5 milliards de dirhams, soit une réduction de 2,5 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2011.

Les dépenses de personnel, qui ont totalisé un montant de près de 88,6 milliards de dirhams, se sont traduites par un dépassement de 2,5 milliards de dirhams par rapport à la Loi de Finances. Ce dépassement s'explique, essentiellement, par l'impact de la hausse des salaires de 600 dirhams, décidée dans le cadre du dialogue social, avec effet à partir de mai 2011 et qui s'est élevé à 4,6 milliards de dirhams. Les salaires servis par le Centre National des Traitements se sont établis à 79,1 milliards de dirhams, en augmentation de 11,3% par rapport à leur niveau à fin décembre 2010, en raison de l'accroissement de la masse salariale structurelle et des rappels de 11,2% et de 12,4% respectivement. Quant aux dépenses des autres biens et services, elles ont atteint 37,9 milliards de dirhams, soit une économie de 5,1 milliards de dirhams par rapport à la Loi de Finances, provenant, principalement, des dépenses de matériel qui ont baissé de 11,7% (23 milliards de dirhams contre 26,1 milliards prévus par la Loi de Finances).

Les charges de personnel se sont accaparées, en moyenne, près de 65,1% des dépenses de biens et services entre 2005 et 2011. Rapportées au PIB, ces dépenses ont connu un trend haussier, passant de près de 11% au début de la décennie à 11,7% en 2005. Cette tendance s'est ensuite inversée, en rapport, d'une part, avec les efforts déployés (non remplacement des postes libérés suite aux départs à la retraite, départ volontaire à la retraite, suppression des recrutements dans les basses échelles…) et, d'autre part, avec l'accélération du rythme de croissance de l'économie nationale. C'est ainsi que ce ratio a atteint 11% du PIB au terme de l'année 2011. Cette tendance est intervenue dans un contexte marqué par l'impact des revalorisations salariales et des promotions exceptionnelles consenties, suite aux différents « rounds » du dialogue social.

Le salaire brut annuel moyen du personnel de l'Etat a évolué, en moyenne, de 6% par an entre 2005 et 2011, à un rythme largement supérieur à celui du SMIG (+2,4%). Tenant compte du rythme d'inflation, dont le taux d'accroissement moyen a été de 2,1% sur la même période, il en résulte que le pouvoir d'achat du salaire moyen se serait accru de 3,9% l'an.

En termes de PIB, les dépenses des autres biens et services ont représenté 5,6% sur la période 2005-2011 contre 4,7% sur 2001-2004. Ces dépenses ont connu une évolution importante au cours de la dernière décennie, en rapport, notamment, avec l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites et avec l'impact de l'opération de départ volontaire à la retraite.

1.2.3. *Charges d'intérêt de la dette*

Les charges en intérêts de la dette ont progressé de 3,8% pour atteindre 18,2 milliards de dirhams en 2011, soit 9,4% des dépenses ordinaires. Cette évolution s'explique par la hausse des charges en intérêts de la dette extérieure de 30,4%, suite au paiement de 503,8 millions de dirhams au titre de la première échéance en intérêts de l'emprunt de 1 milliard d'euros, contracté en octobre 2010 au niveau du marché financier international.

Les charges en intérêts ont baissé de manière significative durant la dernière décennie, représentant, 2,3% du PIB en 2011 contre 4,4% du PIB en 2001, sous l'effet de la baisse des intérêts de la dette intérieure et extérieure. Rapportées au PIB, les charges en intérêts de la dette externe sont passées de 1,4% en 2001 à 0,4% en 2011. Ces évolutions positives sont le résultat conjugué de la baisse continue du stock de la dette et du taux d'intérêt sur le marché international ainsi que de la politique de gestion active de la dette. Celles relatives à la dette intérieure ont connu une tendance baissière, au cours des dernières années, pour se situer à 1,9% du PIB en 2011 contre 3% en 2001. Le coût moyen[79] de la dette intérieure a connu une baisse sensible au cours de la dernière décennie, passant à 4,6% au terme de l'année 2011 contre 5,2% en 2010 et 7,3% en 2001. Cette baisse est imputable, essentiellement, au recul du coût de financement du Trésor sur le marché des adjudications.

1.2.4. *Croissance exceptionnelle de la charge de la compensation*

Dans un contexte d'envolée des cours des matières premières, et plus particulièrement les produits pétroliers, la charge de compensation a été de 48,8 milliards de dirhams, en hausse de 79,6% par rapport à 2010 contre des crédits de 17 milliards de dirhams prévus par la Loi de Finances 2011.

Ces dépenses pèsent de plus en plus sur le budget de l'Etat et demeurent très sensibles aux chocs exogènes, compte tenu de la non application de l'indexation des prix des produits pétroliers. Après avoir fluctué autour de 3 milliards de dirhams à la fin de la décennie 90, ces dépenses se sont progressivement alourdies, en raison des augmentations successives des prix des produits subventionnés sur le marché mondial. Le prix du baril est passé d'une moyenne de près de 18 dollars au cours des années 90 à 111 dollars en 2011. La charge supportée par le Budget Général de l'Etat au titre de la compensation ne cesse de marquer la structure de ce dernier. Sa part dans les dépenses totales est passée de 3,4% au cours de la période 2001-2004 à 11,4% entre 2005 et 2011, avec une part de 20,1% pour l'année 2011. En termes de PIB, elle a représenté 6% en 2011 et 3,1% sur la période 2005-2011 contre 0,9% entre 2001 et 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que l'une des insuffisances du système actuel est que la subvention profite sans distinction à toutes les couches de la population. Cette situation invite, d'une part, face à la persistance de la hausse des prix des matières premières, à étudier les politiques atténuant les tensions à travers l'opérationnalisation des politiques visant à diversifier le bouquet énergétique, la réduction de la demande et la mise en place d'un mécanisme de couverture contre le risque de volatilité des prix des produits énergétiques. D'autre part, la réforme de la compensation devrait être poursuivie dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une maîtrise de la charge pour la sauvegarde des équilibres macroéconomiques, consacrée dans la nouvelle constitution et ce, à travers l'instauration d'un mécanisme de ciblage adapté.

1.2.5. *Consolidation des dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement du budget de l'Etat ont totalisé 49,9 milliards de dirhams en 2011, y compris le Fonds spécial routier. Le taux de réalisation des prévisions de ces dépenses hors ce Fonds a été de 103,8%. Ces dépenses se sont situées à un niveau supérieur de 1,18 milliard de dirhams comparativement aux prévisions initiales. En pourcentage du PIB, ces dépenses ont atteint 5,9% en

[79] Le coût moyen de la dette intérieure est estimé en rapportant les intérêts de la dette intérieure au stock de la dette intérieure de l'année précédente.

2011 contre 5,8% en 2010. Par ailleurs, ce volume d'investissement ressort nettement plus important lorsqu'on lui ajoute les montants prévus, au titre de l'investissement des Collectivités Locales et des Entreprises et Etablissements Publics, soit 167,3 milliards de dirhams pour l'exercice budgétaire 2011.

En pourcentage de PIB, les dépenses d'investissement de l'Etat ont connu une amélioration notable, passant de 4,1% entre 2001 et 2007 à 5,7% entre 2008 et 2011. Ceci pourrait être expliqué par la politique volontariste de renforcement de l'investissement public, adoptée par les pouvoirs publics pour accompagner les stratégies sectorielles et les grands chantiers, en tant que principal levier de la croissance économique.

1.2.6. *Endettement contenu du Trésor malgré un solde budgétaire déficitaire*

Au terme de l'année 2011, le solde ordinaire a été déficitaire de 4,9 milliards de dirhams contre un solde positif de 9,1 milliards de dirhams un an auparavant. Hors recettes de privatisation, le déficit ordinaire passe à 10,3 milliards de dirhams en 2011.

Tenant compte d'un solde excédentaire des comptes spéciaux du Trésor de 1,9 milliard de dirhams après un déficit de 610 millions de dirhams un an auparavant, la situation des finances publiques s'est soldée, au terme de l'année 2011, par un déficit budgétaire de 50,1 milliards de dirhams ou 6,2% du PIB contre une prévision initiale de 3,5% du PIB et après 35,8 milliards de dirhams ou 4,7% du PIB une année auparavant. Hors privatisation, le déficit budgétaire s'est établi à 55,4 milliards de dirhams ou 6,9% du PIB.

Eu égard à l'augmentation du stock des arriérés de paiement de 9,9 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2011, le Trésor a dégagé un besoin de financement de 40,3 milliards de dirhams contre un besoin de 28,9 milliards un an auparavant. Le financement extérieur s'étant marqué par un flux net positif de 7,1 milliards de dirhams, le Trésor a mobilisé 33,2 milliards de dirhams sur le marché intérieur pour combler son besoin de financement.

Malgré la hausse du déficit budgétaire, la dette du Trésor reste contenue à des niveaux acceptables, avec une maîtrise des coûts et une faible exposition aux risques associés à l'endettement. Par rapport au PIB, la dette directe du Trésor a atteint 53,7%, en hausse de 3,4 points par rapport à 2010. Cette évolution recouvre une augmentation du ratio de la dette intérieure de 3,2 points, passant de 38,2% du PIB en 2010 à 41,3% en 2011 et celui de la dette extérieure de 0,3 point, passant à 12,4% du PIB en 2011.

Dans un contexte de croissance nominale du PIB de 5% en 2011, taux supérieur de 0,3 point au taux apparent de la dette du Trésor, la stabilisation du taux d'endettement requiert un déficit primaire de l'ordre de 0,2% du PIB, alors que celui réalisé est de 4% du PIB. Ainsi, le déficit budgétaire soutenable aurait été de l'ordre de 2,4% du PIB, inférieur de 3,8 points à celui effectivement enregistré.

2. POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE

Plusieurs réformes de politiques budgétaire et fiscale ont été entamées durant la dernière décennie. D'une part, il est devenu nécessaire de réexaminer les processus budgétaires afin d'améliorer la performance et l'efficience de la gestion des dépenses publiques, tout en réduisant les coûts globaux et en simplifiant les circuits et les procédures de dépenses. D'autre part, il est devenu impératif d'inscrire la réforme de la politique fiscale dans une logique de rationalisation, de simplification et de modernisation du système fiscal, en vue de le rendre plus efficace.

2.1. Politique fiscale

Au fil des Lois de Finances, plusieurs mesures fiscales ont été adoptées, en vue d'édifier un système fiscal incitatif, plus simple et moderne. Avec la ferme volonté de rendre ce système plus équitable et

plus efficace économiquement, il a été question, notamment, de baisser la charge fiscale et d'élargir l'assiette. La réforme fiscale, entamée depuis plusieurs années, a concerné les droits d'enregistrement en 2004, la TVA en 2005, l'IR en 2007 et en 2009, outre l'IS en 2008.

Plusieurs facteurs ont facilité la poursuite de la politique de baisse de la charge fiscale. Citons, en particulier, la modernisation de l'Administration fiscale, une plus grande maîtrise de l'assiette, le renforcement du contrôle, le bon comportement des entreprises, ainsi que l'objectif d'harmonisation avec les systèmes fiscaux internationaux. Par ailleurs, des assises nationales sur la réforme fiscale seront organisées en 2013, en vue de remettre à plat les aspects de la fiscalité nationale pour en déterminer les améliorations à apporter.

2.1.1. *Mesures d'harmonisation et de modernisation du système fiscal*

Dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation du système fiscal marocain, d'importantes mesures ont été prises durant les dernières années, notamment la réforme de la fiscalité des collectivités locales[80], la modernisation de l'Administration fiscale dans l'objectif d'être au service des contribuables, l'harmonisation des sanctions et des majorations relatives aux différents impôts, l'harmonisation des textes fiscaux avec les textes juridiques relatifs aux entreprises, la réduction du nombre de taux des droits d'enregistrement et l'adoption d'un code général des impôts reprenant, dans un seul document, les principaux textes fiscaux en vigueur.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur la fiscalité des Collectivités Locales a été l'occasion pour la réduction du nombre de taxes, la révision des fourchettes et des taux appliqués, le renforcement des moyens de recouvrement et de contrôle, et la révision des proportions de répartition du produit de ces taxes entre les entités locales et l'Administration centrale.

En outre, la modernisation du système fiscal a été poursuivie, d'un côté, à travers l'instauration de la possibilité d'accomplissement de la formalité de l'enregistrement des actes et conventions en ligne et par la mise en place d'une charte des contribuables, dans le but de renforcer les garanties de ces derniers lors d'un contrôle fiscal, d'un autre côté.

2.1.2. *Renforcement de la capacité de financement des PME*

En vue de renforcer la capacité de financement des PME, en plus de la réforme fiscale entamée depuis plusieurs années, d'autres mesures ont été prises, notamment en matière d'IS. En effet, les PME existantes au 1er janvier 2009, qui ont procédé entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010 à une augmentation de leur capital social, ont bénéficié d'une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 20% du montant de l'augmentation du capital réalisée et de l'application d'un droit fixe de mille dirhams au titre des droits d'enregistrement, au lieu du droit proportionnel de 1%, pour les actes constatant l'augmentation de capital d'enregistrement.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2011 a prévu, entre autres, l'exonération des organismes de placement en capital risque sans conditions, pour encourager le financement des PME et renforcer leur assise financière, l'amélioration du régime de transformation des personnes physiques en sociétés, la prorogation de l'exonération des opérations effectuées par les associations de microcrédit jusqu'à fin 2012 et l'institution d'une taxation réduite de 15% applicable aux entreprises passibles de l'IS qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 3 millions de dirhams hors taxes. En outre, la réforme fiscale en faveur des PME s'est inscrite dans une logique d'encouragement des exerçants dans le secteur informel à s'intégrer dans le tissu économique formel.

2.1.3. *Mesures d'incitation à l'investissement*

En vue de promouvoir l'investissement, plusieurs mesures fiscales ont été entreprises, notamment l'introduction d'un délai supplémentaire pour bénéficier de l'exonération de la TVA, en plus des

[80] Dont la nouvelle Loi a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2008.

délais de 24 mois et de 36 mois en faveur des nouvelles entreprises, leur permettant d'engager des dépenses liées aux premiers frais nécessaires à leur installation. En outre, une exonération a été prévue au titre de l'IR sur les revenus et profits générés dans le cadre du Plan d'Epargne Logement (PEL) plafonné à 400 mille de dirhams, du Plan d'Epargne Education (PEE) plafonné à 300 mille de dirhams et du Plan d'Epargne en Actions (PEA) plafonné à 600 mille de dirhams. En outre, une réduction du taux d'imposition à l'IR sur les revenus de capitaux mobiliers de source étrangère, de 30% à 15%, a été promulguée.

Par ailleurs, une prorogation a été décidée pour une période de deux années (2011 et 2012) des avantages fiscaux accordés aux PME qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de dirhams hors taxes et qui procèdent à l'augmentation de leur capital.

2.1.4. *Mesures d'ordre social*

Les mesures fiscales visant à appuyer les secteurs sociaux, adoptées au cours des dernières années, ont porté, notamment, sur le rétablissement des dispositions relatives aux avantages fiscaux octroyés aux promoteurs immobiliers qui construisent des campus, cités et résidences universitaires au titre de l'IS, de l'IR, de la TVA et des droits d'enregistrement, avec une réduction du nombre exigé de chambres à construire à 50 chambres.

Par ailleurs, en vue d'encourager les propriétaires, et plus particulièrement les petits agriculteurs, à établir leurs titres constitutifs de propriété, les titres constitutifs de propriété d'immeubles établis par les adouls et dénommés « Moulkia ou istimrar al Melk » sont assujettis au taux réduit d'enregistrement de 3% au lieu de 6%.

En outre, une prorogation a été décidée, jusqu'à fin 2012, de l'exonération de l'IR de l'indemnité de stage mensuelle brute plafonnée à 6 mille dirhams versée au stagiaire, lauréat de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et recruté par les entreprises du secteur privé.

D'autres mesures à la faveur de la promotion sociale ont également été introduites. Il s'agit, notamment, d'une prorogation à 2012 de l'exonération de la TVA au titre des opérations effectuées par les associations de microcrédit, d'une part, et de l'exonération des droits de timbre au titre de la délivrance et de l'extension de validité des passeports des enfants des RME qui ne dépassent pas 18 ans, d'autres part.

2.2. Politique douanière

Le Maroc a conclu plusieurs accords de libre échange avec certains pays ou groupes de pays au cours des dernières années. Les mesures de réforme de politique douanière qui ont été introduites ont concerné, principalement, la promotion des exportations et la simplification des procédures douanières, en vue d'améliorer les conditions de passage des marchandises en douane et de réduire les coûts qui y sont liés. En effet, les principales actions de politique douanière ont porté sur l'amélioration des régimes économiques en Douane, le développement des magasins et aires de dédouanement, la catégorisation des entreprises, la réduction du délai de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires, le développement de plates-formes d'approvisionnement, la dématérialisation des procédures, la mise en place de partenariats avec le monde des affaires, la mise à niveau de l'instrument législatif et réglementaire et la rationalisation et le renforcement des contrôles.

Par ailleurs, d'autres mesures ont été prises dans un objectif d'harmonisation, concernant, notamment, la taxe intérieure de consommation (TIC) sur certaines huiles et préparations lubrifiantes. En outre, l'année 2012 a connu une modification des quotités de la taxe intérieure de consommation sur les boissons alcoolisées, à travers le relèvement de la quotité de la TIC applicable aux bières autres que les bières sans alcool, l'alignement de la quotité de la TIC applicable aux vins,

en supprimant les différentes catégories de vins et le relèvement de la TIC applicable à l'alcool éthylique, ainsi qu'aux autres alcools susceptibles de recevoir les applications de l'alcool éthylique.

En outre, plusieurs actions de politique douanière ont été promulguées, notamment la consécration du taux de 2,5% comme minimum à percevoir au titre du tarif du droit d'importation, à l'exclusion des importations réalisées dans le cadre des accords de libre échange et celles relatives aux régimes dérogatoires, la reconduction jusqu'à fin 2012 de l'application du droit d'importation réduit de 2,5% en faveur des veaux destinés à l'engraissement et des équipements et des matériaux utilisés dans les énergies renouvelables, et l'exonération du droit d'importation des produits alimentaires utilisés dans le régime sans gluten au lieu de la soumission au taux de 49%.

2.3. Politique budgétaire

La réforme budgétaire au Maroc, lancée à partir de 2001 et entreprise dès 2002, s'inscrit au cœur d'un vaste programme de modernisation de l'Administration publique. Ladite réforme vise, essentiellement, à moderniser les processus de gestion des ressources budgétaires, en replaçant le gestionnaire et le citoyen au cœur des préoccupations de l'action publique et en privilégiant la recherche de la performance dans la dépense publique. L'accent étant mis davantage sur la recherche de l'efficacité de l'intervention de l'Etat, le renforcement du rôle redistributif du Budget de l'Etat et une meilleure allocation des ressources budgétaires, afin d'assurer une amélioration de la qualité des prestations du service public et un meilleur impact des politiques publiques sur les populations bénéficiaires.

Ainsi, les principales composantes du processus de la réforme budgétaire engagée sont la généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats, la programmation pluriannuelle à moyen terme des dépenses publiques, la réforme de la gestion des ressources humaines, la réforme du contrôle de la dépense publique et audit de performance et la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.

Cette dernière s'inscrit dans un nouveau contexte marqué par la nouvelle constitution qui renforce le pouvoir du Parlement, le pouvoir d'évaluation des politiques publiques, ainsi que celui de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique, outre la bonne utilisation des recettes publiques. Le projet de Loi Organique relative à la Loi de Finances coïncide avec une nouvelle réforme de l'Etat, basée sur la régionalisation avancée.

Ce projet de loi constitue une opportunité pour donner une nouvelle impulsion à la modernisation de l'Etat et au renforcement de la performance de la gestion publique, modifier, en profondeur, l'ensemble du dispositif budgétaire pour plus d'efficacité et de responsabilisation des gestionnaires, et faire évoluer le système des finances publiques d'une approche cantonnée dans des logiques juridique et comptable vers une approche privilégiant la culture managériale au service du développement et du bien être des citoyens.

Quatre axes stratégiques pour la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances sont identifiés, à savoir le renforcement de la performance de la gestion publique, l'approfondissement de la transparence des finances publiques, le renforcement du pouvoir du Parlement, ainsi que des mesures d'accompagnement, dont l'adaptation du dispositif budgétaire pour accompagner la nouvelle dynamique de régionalisation, et la contribution à l'impulsion de la déconcentration administrative, en conférant plus de responsabilité aux gestionnaires locaux et en favorisant la mise en synergie et la convergence des interventions au niveau territorial.

3. SOUTIEN DE L'ETAT A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Au niveau international, les aides publiques à l'activité économique constituent une préoccupation croissante pour les États. La diversité des régimes d'aides, dans des pays aussi différents comme les États-Unis, l'Allemagne, le Canada, les pays scandinaves ou encore le Japon, témoigne de la

conception stratégique de cet outil comme levier des politiques nationales de compétitivité. Or, depuis le milieu des années 1990, de nombreuses initiatives dans plusieurs pays européens et nord-américains, ont cherché à définir des priorités, à accroître l'efficacité des modes de gouvernance et à développer la culture et les pratiques d'évaluation. En même temps, la nature et la finalité des aides font l'objet d'interrogations liées, notamment, à leur efficacité réelle, au ciblage des entreprises et des secteurs bénéficiaires.

Au Maroc, l'Etat joue un rôle fondamental de stimulateur ou de stabilisateur de l'activité économique par le biais de ces aides. Du côté fiscal, il s'agit, essentiellement, de la mise en place d'un système de dépenses fiscales pour encourager les secteurs porteurs, renforcer leur compétitivité, réduire les déficits sociaux, créer de l'emploi et appuyer la demande. Au niveau de la politique budgétaire, l'effort consenti consiste à stimuler la production et la demande globale, à travers, notamment, la mise en œuvre de programmes publics et la promotion des aides budgétaires accordées à certains secteurs dans le cadre de contrats-programmes. A cela s'ajoute l'appui foncier à travers la mobilisation du domaine privé de l'Etat à la faveur des secteurs économiques.

En lien avec les politiques budgétaires et fiscales orientées vers la recherche de plus d'efficience et la reddition des comptes, l'analyse et l'évaluation des incitations publiques seront d'un grand intérêt pour éclairer les pouvoirs législatif et exécutif et l'opinion publique sur les tenants et les aboutissants des encouragements et incitations octroyés. De ce fait, pour situer les aides publiques directes et indirectes dans leur contexte général de politique économique, elles seront analysées par secteur au regard des dépenses fiscales, des aides budgétaires directes et des dépenses foncières.

3.1. Le soutien financier de l'Etat : direct et indirect

Dépenses fiscales

Le montant global des dépenses fiscales[81] est estimé à 32,1 milliards de dirhams en 2011 après 15,5 milliards de dirhams au titre des mesures évaluées en 2005. En pourcentage de PIB, ces dépenses représentent 4% du PIB en 2011 après 2,9% du PIB en 2005.

En pourcentage des recettes fiscales globales, les dépenses fiscales ont été de l'ordre de 13,8% en 2011 contre 10,8% en 2005. Malgré sa tendance à la baisse, la part des dépenses fiscales relatives à la TVA dans les dépenses fiscales totales occupe la première place, soit près de 41,3% en 2011 contre 53,7% en 2005.

Graphique 26 : Part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales totales

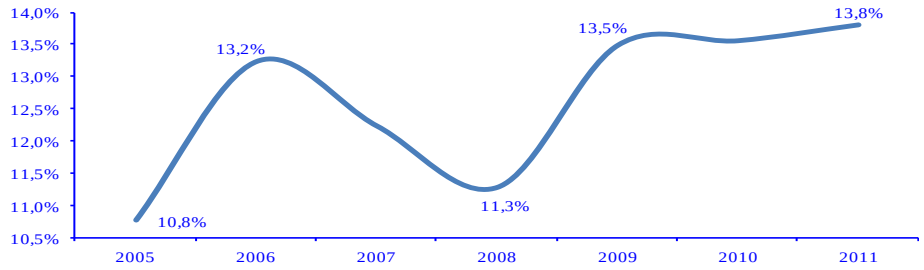

Source : calcul de la DEPF sur la base des données de la DGI

L'analyse de la répartition des dépenses fiscales par secteur d'activité fait ressortir que plusieurs activités ont été encouragées à l'aide de ce type d'aides. Le secteur des activités immobilières s'est accaparé de près de 16,7% des incitations fiscales, en moyenne, sur la période 2005-2011. Le secteur de l'agriculture et pêche vient en deuxième position avec 12,2%, suivi du secteur de l'industrie

[81] Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 399 dispositions dérogatoires a été dressé en 2011 contre 337 en 2005.

alimentaire avec 8,7% et du secteur de l'énergie avec 7%. Pour les mesures fiscales qui profitent à tous les secteurs, elles ont représenté, en moyenne, 12% des dépenses fiscales.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises marocaines, l'Etat a accordé, en matière de dépenses fiscales, 3 milliards de dirhams en 2011 contre 644 millions de dirhams en 2005.

Les secteurs sociaux ont, de leur côté, bénéficié d'un montant de près de 5,1 milliards de dirhams en 2011, réparti entre sécurité et prévoyance sociales pour près de 3 milliards de dirhams, santé avec 2 milliards de dirhams et éducation pour près de 54 millions de dirhams.

Aides budgétaires directes

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont entrepris un important effort budgétaire sous forme d'aides directes pour promouvoir les activités économiques, développer l'emploi, soutenir les entreprises en difficulté dans leur effort de restructuration et accompagner les plans sectoriels.

Pour assurer la comptabilisation desdites aides budgétaires et le suivi de leur octroi, certains dispositifs institutionnels ont été mis en place, essentiellement sous forme de fonds. Ces fonds bénéficient soit à l'ensemble des secteurs d'activité, soit à certains secteurs, tels que l'industrie, l'agriculture, le tourisme et l'habitat. Il s'agit, notamment, du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, du Fonds de soutien des prix, du Fonds de promotion des investissements, du Fonds de développement agricole, des Fonds de mise à niveau, des Fonds d'appui ouvert auprès de l'ANPME et de l'ONP, etc.

Sur la base des données disponibles sur la période 2004-2007, relatives aux aides directes de l'Etat, le montant global débloqué au profit de certains secteurs d'activité s'élève à près de 20,2 milliards de dirhams en 2007 contre 13,5 milliards de dirhams en 2004, soit 12,7% en moyenne des dépenses totales sur la même période. Depuis, à la faveur du déploiement des politiques sectorielles et des mesures prises, notamment, dans le cadre du Comité de Veille Stratégique pour affronter les effets de la crise sur les secteurs exposés, ces aides budgétaires ont atteint des niveaux inégalés par le passé.

Graphique 27 : Part des aides directes dans les dépenses totales

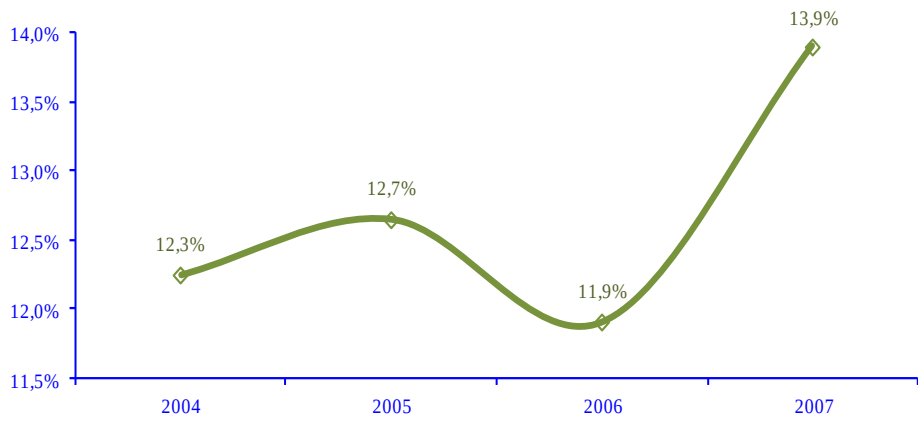

Source : calcul de la DEPF sur la base des données de la DB

Principales activités ayant bénéficié des deux types de soutien

Certains activités ont bénéficié à la fois des aides directes et des dépenses fiscales. Il s'agit, notamment, du secteur de l'Habitat qui a profité le plus des aides publiques directes en 2007, soit 2 milliards de dirhams contre 4,1 milliards de dirhams en 2004. Les objectifs visés par les aides publiques directes au profit du secteur sont le développement de l'habitat social et l'appui aux ménages pour l'accès à la propriété. S'agissant des dépenses fiscales, le secteur de l'immobilier s'est accaparé de près de 16,7% des incitations fiscales, en moyenne, sur la période 2005-2011.

Pour sa part, le secteur de l'agriculture a, quant à lui, bénéficié d'une enveloppe de 1,1 milliard de dirhams contre 558 millions de dirhams en 2004, en vue de financer la contribution publique à l'achat d'équipements agricoles, des actions de valorisation de la production agricole, la diversification des débouchés des produits agricoles d'exportation, le programme d'assurance contre les effets de la sécheresse et le partenariat public/privé dans le secteur de l'irrigation. Sur la période 2005-2011, le secteur de l'agriculture et pêche a bénéficié de 12,2% du total des dépenses fiscales.

3.2. Appui foncier de l'Etat

L'analyse des mobilisations du domaine privé de l'Etat sur la décennie 2002-2011, montre que 141.271 hectares ont été mobilisés, dont 67,4% pour le développement du partenariat dans le domaine agricole, dans le cadre de la location de longue durée et 32,6% pour le soutien de 908 projets dans différents secteurs productifs. Les conséquences de ces mobilisations en termes d'investissement et en termes d'emplois potentiels sont estimées à 170 milliards de dirhams et 178.000 emplois, respectivement.

Les opérations de cessions du domaine privé de l'Etat ont concerné une superficie globale de 22.676 hectares sur la même période. La contribution de l'Etat est plus importante au niveau des projets d'investissement avec une part de 62,9%, suivi de l'habitat avec 35,9% et l'équipement, en dernier lieu, avec 1,1% seulement.

Appui foncier au développement du partenariat dans le domaine agricole

Dans le cadre du partenariat public-privé et en vue d'accompagner le développement du secteur agricole, l'Etat a mobilisé depuis 2004 une superficie de 95.189[82] hectares pour appuyer 534 projets dans le cadre de la location de longue durée. Le montant prévisionnel d'investissement estimé pour ces projets s'élève à 22 milliards de dirhams. Le nombre d'emplois potentiels est estimé à 59.500 postes.

Appui foncier au secteur énergétique

Avec le lancement du programme énergétique au niveau des régions du sud, l'appui de l'Etat a concerné plus de 18.000 hectares, soit une part moyenne de près de 40% de la superficie mobilisée pour le soutien des secteurs productifs : 15.000 hectares ont été mobilisés en 2010 au niveau de El Argoub à Dakhla et 3.241 hectares mobilisés en 2011 au niveau de Foum El Oued à Laâyoune et à Akhfennir à Tarfaya, en vue de promouvoir les énergies renouvelables.

Appui foncier au secteur de l'habitat

A la veille de l'année 2003, le secteur de l'habitat était caractérisé par un déficit important en logement, avec une offre limitée à 90.000 logements/an, incapable de subvenir aux seuls nouveaux besoins estimés à 125.000 logements/an.

Face à l'aggravation du déficit en logement, les Orientations Royales[83] ont placé l'habitat social parmi les priorités nationales. En application de ces Orientations, le gouvernement, à partir de 2003, a mis à la disposition des opérateurs publics et privés, une assiette foncière puisée dans le domaine privé de l'Etat de près de 9.400 hectares, soit une part de 41,6% des cessions de terrains nus, enregistrées sur la période 2002-2011.

Cette contribution de l'Etat, a privilégié l'habitat social (83,2%) suivi de la promotion immobilière (13,6%). Les projets de recasement des bidonvilles et de l'habitat économique ne représentent que 2,5% et 0,7% respectivement.

[82] Concerne uniquement les trois premières tranches du partenariat. 20.000 hectares sont programmés pour la quatrième tranche.

[83] Discours Royal du 20 août 2001, Discours Royal marquant l'ouverture de la législation parlementaire 2002-2003 et Discours du Trône de l'année 2003.

Par région, l'appui foncier de l'Etat au secteur de l'habitat est plus important au niveau de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 28,8%, suivie des régions du Grand Casablanca avec 18,7%, de Chaouia-Ouardigha avec 15,4% et de l'Oriental avec 12,3%.

Dix ans après la mise à contribution de la réserve foncière dans la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion du logement à faible coût, le déficit global en logement a enregistré une diminution considérable. Il est passé de 1,24 million à 840.000 unités entre 2002 et 2011. Le département de tutelle projette de réduire de moitié le déficit, en le ramenant à 400.000 unités, à l'horizon 2016.

La baisse de ce déficit témoigne des résultats encourageants des différentes dispositions de la nouvelle stratégie, en matière de développement d'une offre ascendante et diversifiée et de soutien à la demande en logement.

Appui foncier au secteur du tourisme

Au cours de la période 2002-2011, 8.236 hectares de terrains nus ont été cédés pour la promotion de l'investissement de 150 projets dans le secteur du tourisme, soit une part moyenne de 36,3% de l'ensemble des cessions des terrains nus sur la même période. 45,3% de ces terrains ont été destinés à la réalisation de complexes touristiques, 26,8% pour le Plan Azur et 20% pour des hôtels.

Par région économique, l'appui de l'Etat a concerné aussi bien les régions à vocation touristique, comme les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz (27,7%) et Tanger-Tétouan (19,5%), que le développement des niches dans d'autres régions comme les régions de Guelmim-Es-Semara (20,1%) et l'Oriental (10,1%).

Appui foncier au secteur industriel

Durant la période 2002-2011, 4578,84 ha ont été cédés aux opérateurs du secteur industriel, soit une part de 20,2% des cessions effectuées. 88% de la superficie cédée a été allouée aux zones industrielles (45,5%), aux zones Offshoring (15,2%), aux pôles agro-industriels (14,9%) et aux activités de cimenterie (12,3%).

Le complexe portuaire de Tanger-Med occupe la première place avec une part moyenne de 22,2% dans le total de la superficie du secteur industriel, suivi du parc industriel de Jorf Lasfar (11%), de la zone Offshoring de Oujda (10,9%) et du pôle agro-industriel de Meknès (10,2%).

Appui foncier au secteur de l'enseignement privé

Le secteur de l'enseignement privé a bénéficié de 34 cessions pour une superficie globale de 58,76 ha sur la période 2002-2011. Les cessions de terrains pour ce secteur ont, particulièrement, bénéficié à des projets d'investissement (97,1% contre 2,9% pour des équipements publics). Les universités privées ont bénéficié de 72,2% et les écoles privées de 26,5%.

Au cours de ces dernières années l'effort de soutien de l'Etat aux activités économiques à travers ces différents instruments a été très important, ce qui a, certes, permis d'améliorer la situation économique en termes de croissance et d'emploi. Néanmoins, un effort d'optimisation et de ciblage s'impose au regard des évolutions et des priorités que les changements en cours dans l'économie nationale et dans son environnement mondial et régional. Une analyse des différents instruments d'aides publiques permettrait d'identifier les pratiques porteuses d'incohérences et de risques d'inefficience voire d'inéquité. Elle permettrait, aussi, d'induire plus de rationalité dans le choix des interventions publiques, en éliminant les incompatibilités et les cumuls des avantages et en réinterrogeant le niveau des aides voire même le principe de leur octroi.

Ceci permettra, aussi, aux pouvoirs publics de se donner les moyens d'arbitrer entre les types de soutien à employer et d'optimiser ainsi les dépenses nécessaires à la concrétisation de sa politique économique et de concevoir les actions de réformes, budgétaire et fiscale, dans une vision globale et cohérente alliant efficacité, transparence et équité.

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2013

4.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2013

En 2013, l'évolution de l'économie nationale devrait s'inscrire dans la continuité des performances enregistrées au cours de ces dernières années et capitaliser sur les acquis réalisés, en bénéficiant du modèle économique, basé sur le renforcement de la croissance endogène, l'encouragement de l'investissement, le développement de mécanismes de solidarité et de protection sociale et la mise en place d'un développement intégré, équilibré et durable à dimension territoriale.

Le cadre macroéconomique de l'économie nationale, pour l'année 2013, a été élaboré en prenant en considération le contexte conjoncturel national et international, les transformations structurelles de l'économie nationale, observées au cours de ces dernières années et les orientations avancées dans la déclaration du Gouvernement. Le taux de croissance, aux prix constants, de l'économie nationale serait de 4,5% contre 3,4% en 2012, soit un gain de 1,1 point.

4.1.1. *Contexte international en 2013 : reprise graduelle mais fragile menacée par une contagion de la crise de la zone euro*

La croissance économique mondiale devrait se redresser en 2013, pour s'établir à 3,6% contre 3,3% en 2012 et 3,8% en 2011, selon le FMI. Elle reste, toutefois, fragile, déséquilibrée et menacée par des risques de dégradation élevés.

Les ***économies avancées*** devraient enregistrer une légère reprise, estimée à 1,5% après 1,3% en 2012. Aux ***Etats-Unis***, l'activité devrait se renforcer de 2,1% après 2,2% en 2012, soutenue par l'amélioration du revenu des ménages, la reprise du marché immobilier et l'allègement des tensions sur les cours des produits pétroliers. Toutefois, un durcissement brutal de la politique budgétaire pourrait freiner la croissance. Au ***Japon***, la croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré de 1,2% après 2,2% en 2012, affectée par l'essoufflement des efforts de la reconstruction du pays. L'économie nipponne reste menacée par la hausse du yen, les pressions déflationnistes et les déséquilibres persistants des finances publiques.

Dans la ***zone euro***, les perspectives économiques restent incertaines. Après une récession en 2012 (-0,4%), cette région devrait enregistrer une croissance faible, limitée à 0,4%, affectée par les effets de l'austérité budgétaire, la montée du taux de chômage et le désendettement des secteurs privés (financiers et non financiers). Une relative résilience des économies du centre de la zone euro, comme l'Allemagne (0,9%) et la France (0,4%), contraste, toutefois, avec une récession persistance dans plusieurs pays du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). Les risques liés à une aggravation de la crise de la dette souveraine constituent une menace sérieuse pour l'économie réelle et pour le secteur bancaire de la zone euro.

Les ***pays émergents et en développement*** continueront de mener l'économie mondiale, avec une croissance relativement solide, de l'ordre de 5,6%, après 5,3% en 2012. Les rythmes de croissance restent très variables entre les pays et régions, avec une meilleure performance pour les pays de l'Asie émergente (7,2%), en particulier la Chine (8,2%) et l'Inde (6,0%), grâce à une demande intérieure robuste. Les perspectives des économies émergentes sont menacées par la faiblesse de la demande en provenance des pays avancés, la montée de l'aversion au risque et son impact sur la volatilité des flux de capitaux. Toutefois, dans un contexte de modération de l'inflation et de la baisse des cours des matières premières, la plupart des pays émergents disposent d'importantes marges de manœuvre budgétaires et monétaires pour maintenir une croissance vigoureuse.

Dans les pays ***d'Afrique subsaharienne***, l'activité devrait rester relativement vigoureuse, avec une progression du PIB de 5,7% après 5,0% en 2012. Cette expansion est liée à une augmentation de la production de pétrole brut et de minéraux, à des politiques macroéconomiques accommodantes et à une réorientation engagée des liens économiques de la région vers des zones à croissance plus forte

comme l'Asie. Toutefois, les perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne sont menacées par une détérioration des perspectives mondiales et son impact, notamment, sur les prix des matières premières exportées, les transferts de fonds, l'aide internationale, les investissements étrangers et les recettes du tourisme.

Au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, la croissance devrait s'accélérer à 5,3% en 2012 après avoir ralenti à 3,3% en 2011. La croissance des principaux pays exportateurs de pétrole est soutenue par l'augmentation de leur production pétrolière et de leur demande intérieure, tandis que l'activité en Libye rebondit fortement après les troubles de 2011. En revanche, la situation économique reste difficile en 2012 dans la plupart des pays importateurs de pétrole de la région, dans un contexte marqué par les troubles sociaux, les incertitudes géopolitiques et la morosité de l'activité dans la zone euro. En 2013, la reprise de l'activité devrait se renforcer pour ce groupe de pays (3,6%), avec, notamment, un net redressement attendu en Egypte (3,0% après 2,0% en 2012) et en Tunisie (3,3% après 2,7%). Ces économies seraient soutenues par la reprise graduelle de l'activité dans la zone euro et la baisse des cours des matières premières, mais restent entourées d'incertitudes liées au processus de transition démocratique. S'agissant de l'économie marocaine, le FMI table sur une croissance du PIB de l'ordre de 5,5%, soit l'une des prévisions les plus élevées dans la région MENA.

En somme, les perspectives économiques mondiales devraient se redresser en 2013, mais restent encore fragiles, menacées, notamment, par une aggravation de la crise de la zone euro. Parmi les autres risques baissiers pour la croissance mondiale figure un resserrement budgétaire excessif dans les pays développés, en particulier les Etats-Unis, une déstabilisation des marchés mondiaux d'obligations et de change, du fait des déséquilibres des finances publiques au Japon et aux États-Unis, ainsi qu'un retournement brutal de l'activité économique en Chine ou dans d'autres grands pays émergents.

4.1.2. *Croissance soutenue de l'économie nationale en 2013*

La croissance de l'économie nationale, aux prix constants, devrait se renforcer en 2013 pour atteindre 4,5% après 3,4% en 2012, boostée par la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activité et par la consolidation de la demande intérieure.

4.1.2.1. Hypothèses retenues pour les prévisions économiques 2013

Les prévisions économiques pour l'année 2013 sont établies en prenant en compte un ensemble d'hypothèses relatives à l'environnement national et international.

S'agissant des prix de l'énergie, ces prévisions tablent sur un cours de pétrole de 105 dollars le baril en 2013. En effet, le baril du Brent a atteint un creux de 18 mois à 96 dollars en juin, en baisse de 23% depuis son pic de mars, avant de repasser à 114 dollars le 10 août. Les pressions baissières sur les prix sont accentuées par les niveaux élevés de la production (OPEP)[84] et des stocks (OCDE). Selon l'édition d'octobre 2012 du rapport du FMI sur les perspectives économiques, le cours de pétrole se situerait à 105,1 dollar le baril en 2013 après 106,2 en 2012.

En matière de change, depuis le début de l'année 2012, il a été constaté un fort repli de l'euro par rapport au dollar, en lien avec la faible performance économique de la Zone-Euro et la défiance des investisseurs face à des risques de propagation de la crise grecque des finances publiques dans d'autres pays européens. Pour l'année 2013, le taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar est pris à 1,25.

Sur le plan des débouchés à l'extérieur, après une progression modérée de 0,7% en 2012, sous l'effet, principalement, de l'atonie de la demande au sein de la zone euro, la demande étrangère adressée au

[84] L'OPEP a décidé, le 14 juin, de laisser inchangé son plafond de production, fixé depuis décembre à 30 millions de barils par jour (mbj) pour l'ensemble de ses Etats membres.

Maroc en biens manufacturés devrait maintenir un rythme d'accroissement modéré, légèrement supérieur en 2013 (1%).

Sur le plan national, une hypothèse pour la production céréalière de 65 millions de quintaux a été retenue. En considérant les transformations en cours de l'agriculture marocaine, la valeur ajoutée agricole devrait progresser de 5% après une baisse de 5,8% en 2012.

En matière de finances publiques, les projections sont établies en tenant compte de l'environnement macroéconomique et du contexte d'exécution de la Loi de Finances 2012.

L'exercice de prévision a pris, également, en considération les éléments d'incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture, en lien avec les inquiétudes qui entourent la reprise de l'activité dans la zone euro, notre principal partenaire économique, et ses répercussions sur l'activité de nos hôtels et restaurants et sur les transferts des résidents marocains à l'étranger.

4.1.2.2. De bonnes performances attendues au niveau des différentes activités sectorielles en 2013

L'année 2013 sera marquée par un rebond de la production agricole après une mauvaise année 2012, et par la mise en œuvre de grands projets d'investissement dans le secteur manufacturier, notamment celui de l'automobile et de la construction. Ainsi, le produit intérieur brut non agricole devrait afficher une progression de 4,5%, égale à celle enregistrée en 2012.

Les performances des différentes **filières agricoles** devraient être consolidées en 2013 bénéficiant des efforts déployés dans le cadre du Plan Maroc Vert. Le secteur agricole enregistrerait une croissance de près de 5% en 2013 tirée par une hausse significative de la valeur ajoutée céréalière de 27,8%, mais également par la consolidation de la croissance des autres filières, notamment, l'élevage (30,4% de la valeur ajoutée agricole en 2012) de 2,1%, les cultures maraîchères (21,3% de la valeur ajoutée agricole en 2012) de 0,8% et l'arboriculture (25,2% de la valeur ajoutée agricole en 2012) de 0,9%.

Le secteur secondaire devrait renforcer son rythme d'évolution, en termes réels, progressant de 4,1% en 2013, après 3,7% en 2012. ***Les activités extractives*** qui représentent 5,6% de la valeur ajoutée totale, aux prix courants en 2011, et dominées à 94% par la production de phosphate, verraient leur valeur ajoutée croître de 6% après 4% en 2012, en relation avec la poursuite du dynamisme de la demande des principales puissances agricoles, à l'instar de l'Inde et du Brésil ainsi qu'aux choix stratégiques pris par le Groupe OCP visant à renforcer la part des engrais dans ses exportations. Parmi ces choix, il convient de citer l'inauguration de la nouvelle unité *«Bunge Maroc Phosphore»*, dans la plateforme industrielle de Jorf Lasfar, qui découle du partenariat stratégique entre l'OCP et le Brésilien Bunge Fertilizantes[85], la conclusion d'un accord de partenariat global entre l'OCP et Yara international (leader mondial des engrais azotés et acteur majeur de la distribution d'engrais au Brésil), la signature d'un contrat d'achat avec la Société chinoise Sinochem Corporation, portant sur 500.000 tonnes de DAP par an à l'horizon 2014.

S'agissant de ***l'industrie de transformation,*** représentant 15,4% de la valeur ajoutée totale en 2011, elle devrait progresser de 2,8% après 2,3% en 2012. Cette évolution positive devrait être tirée par la dynamique de l'ensemble des branches. Le secteur alimentaire et de tabac devrait profiter de la poursuite du comportement positif de ses sous-branches orientées vers le marché intérieur (en moyenne 68% de la production), en l'occurrence les industries laitière, de boisson et de transformation des céréales et de viande. De même, le secteur de la chimie-parachimie devrait profiter du dynamisme de l'industrie des dérivés de phosphate, en relation, avec la demande soutenue des principales puissances agricoles et démographiques et le repositionnement stratégique de l'OCP sur la production et l'exportation des engrais.

[85] 2,7 milliards de DH d'investissement et comporte une unité de production d'acide phosphorique de 375.000 tonnes par an et une unité de production d'engrais d'une capacité de 610.000 tonnes par an.

En outre, le secteur de l'industrie mécanique, métallurgique et électronique devrait profiter de la mise en œuvre du grand projet Renault à Tanger avec la production de 170.000 véhicules comme première étape avant d'atteindre 400.000 unités à terme. Il devrait également bénéficier de l'essor remarquable de l'industrie aéronautique. A citer, également, l'entrée en service d'un ensemble de projets structurants à l'instar du projet « Bombardier », 3ème constructeur mondial, portant sur un investissement de 200 millions de dollars (1,6 milliard de dirhams) et dont l'activité est prévue courant 2013. Par ailleurs, le secteur de la métallurgie devrait consolider sa place importante et son dynamisme, comme en témoigne le récent investissement de Maghreb Steel, qui a nécessité un investissement colossal de 5,7 milliards de dirhams et devant employer plus de 2.000 personnes.

Par ailleurs, les activités secondaires devraient être tirées par le bon comportement du bâtiment et des travaux publics avec une croissance annuelle de 5,5% après 5,2% en 2012, tirée, principalement, par la relance de la composante sociale qui représente plus de 60% de la production immobilière.

Le secteur tertiaire, qui contribue de 54,3% dans la valeur ajoutée totale aux prix courants en 2011, devrait maintenir en 2013 son rythme de croissance de 2012 de 4,6%, soutenue par les bons comportements des activités agricoles et secondaires, ainsi que par la consolidation de la performance de l'activité des télécommunications, du commerce et des transports.

Les activités ***du commerce***, représentant 10,4% de la valeur ajoutée totale nominale en 2011, continueraient de soutenir l'activité tertiaire, en enregistrant une croissance de 4% après 3% en 2012, grâce, notamment, aux effets d'entraînement de l'expansion des revenus agricoles et non agricoles, au maintien de l'activité économique et à la poursuite de la modernisation de ce secteur. En effet, ce secteur d'appui, arrimé à l'activité de l'économie globale, a fait preuve, particulièrement plus que d'autres, d'une certaine résilience liée, en grande partie, à une stimulation de la demande intérieure qui devrait le conforter en 2013. L'activité du secteur devrait, également, tirer profit de l'arrivée à maturité du plan d'action Rawaj 2008-2012 et du développement du secteur des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Le ***secteur des Hôtels et Restaurants***, représentant 2,5% de la valeur ajoutée totale de 2011, devrait afficher un redressement progressif de 4%, après 2% en 2012 et une contraction de l'ordre de 2% en 2011. En 2013, les arrivées touristiques devraient maintenir une croissance au même niveau de celle de l'année courante et ce, malgré la détérioration des conditions financières mondiales et l'incertitude quant à la crise de la dette dans la zone euro et les mesures d'austérité qui risquent d'affecter le budget des ménages alloué aux loisirs. En effet, l'instabilité chez les pays concurrents de la rive sud (Tunisie et Egypte) et l'austérité chez les pays concurrents de la rive nord de la méditerranée (hausse prévue de la TVA en Espagne, notamment, des nuitées et des produits alimentaires et instabilité à chypre et en Grèce) plaident pour un positionnement plus prononcé pour le Maroc.

Le secteur ***des transports***, représentant, en 2011, environ 3,8% de la valeur ajoutée totale, devrait enregistrer une croissance de 5% après 4% en 2012. Ce dynamisme est attribuable à l'impact positif de la campagne agricole précédente, à la reprise des activités non agricoles et au redressement du commerce extérieur. Le secteur de transport devrait également tirer profit de l'entrée en service en juillet 2011 de l'autoroute Fès-Oujda sur une distance de 320 km et de l'achèvement des travaux d'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute Casablanca–Rabat. Le secteur profiterait également de la mise en œuvre du contrat programmes de l'ONCF d'un montant de 32,5 milliards de dirhams dont 20 milliards de dirhams pour la LGV Tanger-Casablanca. Aussi, le groupe Alstom prévoit de se doter d'une base industrielle au Maroc et de créer 5.000 emplois, en relation avec les marchés du TGV et du tramway. Par ailleurs, l'ONCF a prévu une valeur ajoutée du secteur de transport ferroviaire en croissance de respectivement 5,9% et 6,1% en 2012 et 2013.

Le secteur des Postes et Télécommunications, représentant 3% de la valeur ajoutée totale en 2011, devrait progresser de 7,5% au lieu de 12% en 2012, profitant des actions inscrites dans le cadre du programme « Maroc Numérique 2013», notamment, celles ayant trait à l'accessibilité des citoyens

à l'Internet Haut débit (équipement de 100% des établissements scolaires publics en 2013 contre 10% en 2008[86] et accès de 1 foyer sur 3 à Internet en 2013 au lieu d'un foyer sur 10 en 2008), l'informatisation des PME (3000 PME en 2013 dans les secteurs à fort enjeu pour le PIB équipées en solutions métier) et le développement du e-gouvernement (89 projets et services e-gouvernement en 2013 contre 16 en 2008).

4.1.2.3. Croissance soutenue par la demande intérieure

En 2011, la demande intérieure, soutenue par le dynamisme continu de la consommation finale et de l'investissement, a connu une progression plus marquée confirmant, ainsi, son rôle de levier surtout en période de retournement de la conjoncture internationale.

Les indicateurs conjoncturels disponibles pour l'année 2012 révèlent une bonne orientation des éléments de la demande intérieure. Ainsi, la consommation des ménages s'est bien comportée comme en atteste la bonne tenue des recettes de la TVA intérieure avant remboursements qui ont progressé de 4,7% à fin août 2012, de celle de l'encours des crédits à la consommation (+16,5% à fin août), de l'évolution modérée des prix à la consommation (+1% à fin août), en plus des effets positifs du dialogue social (augmentations salariales). Par ailleurs, l'investissement préserverait une évolution soutenue, en ligne avec le dynamisme des importations des biens d'équipement (+9% en valeur à fin août).

Pour ce qui est des perspectives d'évolution en 2013, les performances de la demande intérieure devraient se consolider en relation, en particulier, avec la progression vigoureuse de la consommation des ménages dont la contribution à la croissance réelle passerait de 1,9 point à 2,4 point et avec la bonne tenue de la FBCF qui devrait maintenir sa contribution au PIB à 1,8 point après 1,7 point en 2012.

Ce rebond de la demande intérieure devrait s'accompagner d'une amélioration sensible des exportations des biens et services. Toutefois, l'insuffisance de l'offre au niveau local serait à l'origine d'une amélioration des importations. Au total, la contribution du solde des échanges extérieurs en biens et services à la croissance réelle serait négative, et devrait se situer à 1,1 point après 0,9 point enregistré en 2012.

En termes d'évolution, la consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 4% après 3,6% en 2012 tirant profit essentiellement de l'amélioration de la consommation des ménages qui devrait progresser de 4,2% au lieu de 3,2% en 2012. Le soutien à la consommation des ménages serait assuré, notamment, par la mise en place d'une politique d'élargissement et de renforcement des classes moyennes en favorisant les facteurs de la promotion sociale, l'élargissement de la protection sociale en matière de couverture médicale et de retraite, la création du fonds d'appui a la cohésion sociale destiné à financer et à renforcer les actions sociales ciblant les populations démunies (RAMED, TAYSSIR, personnes à besoins spécifiques…), le développement de l'économie sociale et solidaire et des activités génératrices de revenus pour lutter contre la pauvreté.

Au niveau de l'investissement, la formation brute de capital fixe devrait capitaliser sur les acquis réalisés en préservant son rythme de progression, en volume, en passant de 5,5% en 2012 à 5,9% en 2013 en lien avec la poursuite des grands chantiers et l'amélioration de l'environnement des affaires. Ainsi, l'investissement devrait profiter de l'accélération des investissements publics selon une approche intégrée et rénovée, de la validation par la commission interministérielle des investissements de 35 projets d'investissements (19,4 MMDH/+4 700 postes d'emploi stables et directs), du renforcement de l'attractivité des investissements directs étrangers, ainsi que de la mise en place d'une commission de suivi des investissements afin d'identifier les entraves à l'origine du retardement du rythme d'exécution des investissements. En pourcentage du PIB réel,

[86] Selon l'enquête de l'ANRT « Enquête de collecte des indicateurs TIC 2010 » publié le 16/05/2011, le taux de pénétration d'internet dans les ménages en 2008 était de 14% et 25% en 2010.

l'investissement brut, composé de la FBCF et de la variation de stocks, se situerait autour de 33,1% au lieu de 32,6% en 2012.

Sur le plan des échanges de biens et services avec le reste du monde, la progression des exportations des biens et services (6,1% après 2,6% en 2012) à un rythme inférieur à celui des importations (6,5% au lieu de 3,7% en 2012) se traduirait par une légère détérioration du déficit de la balance extérieure des biens et services en pourcentage du PIB réel qui se situerait à 6,6% en 2013 au lieu de 6,3% en 2012.

Le revenu national brut disponible, aux prix courants, devrait enregistrer une hausse de l'ordre de 7,9% après 5,9% en 2012. A l'origine de ce redressement, la hausse du PIB nominal de 7,1% après 5,8% en 2012 et l'amélioration des revenus nets en provenance du reste du monde, en lien avec le redressement des transferts des résidents marocains à l'étranger.

L'amélioration de l'épargne nationale brute de 1,5 point du PIB, passant de 27,9% en 2012 à 29,4% en 2013, serait insuffisante pour répondre aux besoins d'investissements dont le taux se situerait à 37,8% du PIB en 2013 au lieu de 36,6% en 2012.

4.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2013

Le Projet de Loi de Finances 2013 s'inscrit dans la lignée des efforts du pays orientés vers la consolidation de la construction démocratique et du développement économique et social. Il participe d'une logique d'activation de réformes profondes interpellées par la nouvelle Constitution, les orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans ses discours à l'occasion de la fête du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple de cette année, et celles retenues dans le programme du Gouvernement. Dans ce sens, la feuille de route proposée par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2013 vise l'atteinte des objectifs prioritaires, à savoir l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, le renforcement de l'appareil productif et le développement des instruments liés à la promotion de l'emploi, la réduction des disparités sociales et spatiales et la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles et le rétablissement progressif des équilibres macro-économiques.

4.2.1. *Amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, renforcement de l'appareil productif et développement des instruments de promotion de l'emploi*

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2013, le Gouvernement poursuivra sa politique volontariste de renforcement et de valorisation de l'investissement public, suivant une démarche intégrée qui tient compte des impératifs de développement spatial durable et équilibré, tout en assurant un meilleur ciblage des choix d'investissement au regard de l'impérieuse nécessité de valoriser les investissements réalisés ou en cours et de répondre aux besoins nouveaux d'investissement avec un souci permanent d'efficience, d'équité et de rentabilité. En parallèle, le Gouvernement mettra l'accent sur la dynamisation de l'investissement privé, le développement de nouvelles filières industrielles à forte valeur ajoutée, particulièrement les nouveaux métiers mondiaux orientés vers l'export, ainsi que l'exploitation optimale des nouveaux pôles agricoles, des zones industrielles intégrées et des stations balnéaires.

Une attention particulière sera accordée à la mise en place des mesures d'accompagnement relatives au financement, à la formation, aux infrastructures, à la logistique, à la sous-traitance industrielle, au transfert de technologie et à l'intégration industrielle.

Sur le plan de la dynamisation du secteur financier et le développement de l'épargne, le PLF 2013 retient :

- La prorogation du bénéfice de la réduction de l'IS pour les opérations d'introduction en bourse par ouverture ou augmentation de capital, réalisées entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 ;
- L'exonération totale, de l'IR, des revenus et profits de capitaux mobiliers réalisés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise (PEE), sous certaines conditions ;
- L'exonération des droits d'enregistrement au profit des actes de constitution et d'augmentation du capital des sociétés ayant le statut CFC (Casablanca Finance City).

Parallèlement, les efforts seront déployés pour la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et de la Très Petite Entreprise (TPE), à travers l'amélioration de la productivité et la facilitation de l'accès au financement et aux marchés nationaux et internationaux. Ainsi, le Projet de Loi de Finances 2013 propose :

- L'institution d'un taux de 10% au titre de l'IS pour les sociétés qui réalisent un bénéfice inférieur ou égal à 200.000 dirhams, à compter du 1er janvier 2013 ;
- la prorogation du délai d'application des mesures d'encouragement en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel afin de s'intégrer dans le tissu économique formel jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- l'annulation totale des majorations et pénalités de retard en vue d'encourager les contribuables à régler leurs arriérés d'impôts, droits et taxes et ce, durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;
- l'octroi, au profit des entreprises nationales, d'au moins 20% des marchés publics.

Erigé en priorité, la promotion de l'emploi et l'auto-emploi bénéficiera d'un appui conséquent de la part du Gouvernement. Il s'agit, en particulier, du programme « Moubadara » qui consiste à encourager l'emploi dans les associations œuvrant dans différents domaines sociaux-éducatifs, et du programme « Taatir » destiné aux diplômés chômeurs de longue durée dans la perspective d'encadrer 50.000 diplômés par an. Dans le même sillage, le Projet de Loi de Finances 2013 prévoit des mesures fiscales incitatives. Il s'agit, notamment, de la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2016, du délai d'exonération, de l'IR, de l'indemnité de stage brute, plafonnée à 6.000 dirhams, versée aux stagiaires lauréats de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, ainsi que de la prorogation du délai d'exonération des associations de micro-crédit de la TVA sans droit à déduction jusqu'au 31 décembre 2016 et ce, afin de soutenir le développement de la micro finance et encourager les micros entrepreneurs à développer leurs propres activités et réussir leur insertion économique.

Enfin, le Gouvernement s'assigne comme objectif l'enrichissement de l'apport de la croissance économique en termes d'emploi et ce, à travers une meilleure sélectivité dans le choix des investissements créateurs de richesses et d'emploi, l'amélioration de la qualification des jeunes et le développement de l'économie sociale.

4.2.2. *Réduction des disparités sociales et spatiales et lutte contre la pauvreté*

Le Gouvernement se fixe, également, comme objectif la réhabilitation du système de l'éducation et de l'enseignement, en adoptant une nouvelle logique fondée sur la réactivité des apprenants, et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité.

Les efforts seront également intensifiés pour la lutte contre l'analphabétisme, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès des citoyens au logement et aux services de santé dans le respect des principes de solidarité et d'égalité des chances.

En matière d'habitat, le Projet de Loi de Finances élargit les attributions du Fonds de solidarité habitat et intégration urbaine pour couvrir les habitats menaçant ruines et renforce ses ressources

financières. Il proroge, également, les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière, destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre, jusqu'au 31 décembre 2020.

S'agissant du monde rural et des zones de montagne, et en sus des efforts entrepris en matière de renforcement des infrastructures de base, d'électrification rurale et d'adduction d'eau potable, il est proposé de renforcer les moyens financiers du Fonds pour le développement rural qui passeront de 1 milliard à 1,5 milliard de dirhams, afin d'assurer la cohérence et l'intégration territoriale des projets et programmes mis en œuvre dans ce cadre.

La priorité sera accordée, également, au renforcement des mécanismes de ciblage des populations démunies et vulnérables, à travers la pérennisation des ressources du Fonds d'appui à la cohésion sociale. Ce fonds devrait bénéficier à une population plus large qui comprendra, notamment, les familles des personnes en situation d'handicap. Il permettra, également, d'accélérer la généralisation du programme RAMED et d'élargir la population des bénéficiaires du programme Tayssir.

Une attention particulière est accordée à la mise en œuvre des programmes de la seconde phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, notamment les activités génératrices de revenus et aux actions visant le développement des zones pauvres et enclavées du monde rural et des zones montagneuses.

4.2.3. *Mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles*

Le Gouvernement poursuivra, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2013, le processus de modernisation institutionnelle, de renforcement de la bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit. A cet effet, une attention particulière est accordée à l'accélération de la production des différentes lois organiques et des lois portant création des nouvelles institutions prévues par la nouvelle Constitution.

En outre, les réformes institutionnelles et structurelles nécessaires seront mises en œuvre suivant une démarche participative et ouverte. Lesdites réformes portent, notamment, sur la justice, la régionalisation avancée, la déconcentration, la Loi Organique relative à la Loi de Finances et la loi portant organisation des marchés publics.

4.2.4. *Rétablissement progressif des équilibres macro-économiques*

En vue de prévenir le risque de dégradation de la position budgétaire à moyen terme, le Gouvernement a pris l'engagement de lever l'ensemble des défis posés dans le but de réduire, progressivement, le déficit budgétaire, dans la perspective de le ramener à 3% du PIB à l'horizon 2016. Dans ce cadre, plusieurs mesures sont envisagées.

Au niveau des recettes, les actions envisagées portent sur trois principaux axes. Le premier axe consiste à poursuivre la réforme fiscale, en privilégiant une approche concertée dans le cadre des assises fiscales programmées pour 2013.

Le deuxième axe comprend l'amélioration des contributions nettes des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) à travers, notamment, l'amélioration des produits provenant des EEP et la rationalisation des transferts de l'Etat aux EEP. La modernisation des EEP passe, également, par la généralisation de la contractualisation des relations entre l'Etat et ces entités et le développement des Partenariats Public Privé (PPP).

Enfin, le troisième axe porte sur la valorisation du domaine privé de l'Etat et l'adoption d'une logique innovante en matière de gestion du patrimoine de l'Etat, à travers l'alignement de l'offre foncière avec les plans de développement sectoriels et les programmes d'équipements publics, la mise en œuvre d'une gestion optimisée du portefeuille foncier et immobilier affecté aux départements ministériels, l'amélioration de la valeur vénale dans le cadre des projets de plans d'aménagements urbains, la prise de participation dans des projets à forte valeur ajoutée,

l'amélioration du recouvrement des revenus domaniaux et l'exploration de nouvelles niches de recettes et de rémunération des prestations.

Au niveau des dépenses, les principales actions prévues comprennent, en plus de la poursuite de la rationalisation du train de vie de l'Etat et du renforcement du partenariat public privé, la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances, la réforme de la réglementation des marchés publics et la réforme de la compensation.

La réforme de la réglementation de marchés publics serait poursuivie à travers une démarche participative, dans le cadre des chantiers de modernisation, engagés en matière de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et de simplification des procédures.

Concernant la réforme de la compensation, elle serait poursuivie dans le sens d'une meilleure efficacité/équité et d'une maîtrise de la charge pour la sauvegarde des équilibres macroéconomiques, consacrée dans la nouvelle constitution et ce, à travers l'instauration d'un mécanisme de ciblage adapté, la mise en place d'un mécanisme de couverture contre le risque de volatilité des prix des produits énergétiques et le plafonnement de la charge de compensation à un pourcentage fixe du PIB.

Dans le même sillage, la conception d'un nouveau modèle de la protection sociale ciblé et intégré passe par un ensemble de mesures dont, notamment, l'assainissement des filières, en vue d'ajuster les structures des prix et de réduire les coûts tout en renforçant les actions de contrôle des dépenses de compensation.

4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2013

4.3.1. *Ressources financières*

Les recettes ordinaires, hors recettes de privatisation et celles du fonds de soutien des prix et du fonds spécial routier, sont évaluées à près de 207,4 milliards de dirhams en 2013. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 10,9% par rapport à la Loi de Finances 2012, en rapport, notamment, avec la progression de 5,1% des recettes fiscales et de 43,1% des recettes non fiscales.

Impôts directs

Les recettes des impôts directs se situeraient à 77,5 milliards de dirhams en 2013, en renforcement de 5,6% par rapport aux prévisions initiales de la Loi de Finances 2012. Par catégorie d'impôt, les recettes relatives à l'IS progresseraient de 2,4%, pour se chiffrer à 42,5 milliards de dirhams, soit 4,7% du PIB. Pour leur part, les recettes de l'impôt sur le revenu sont estimées à 32,9 milliards de dirhams, en progression de 13,8% par rapport à la Loi de Finances 2012. En pourcentage de PIB, ces recettes atteindraient 3,6%. Cette évolution s'explique par l'impact structurel positif de la réforme entamée au cours des dernières années, l'amélioration des revenus salariaux et de la composante non salariale, imputable notamment à l'activité au niveau du secteur immobilier.

Impôts indirects

Estimées à 78,9 milliards de dirhams, les recettes globales des impôts indirects se consolideraient de 4,4% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2012. Cette évolution serait le fruit de la bonne tenue des recettes de la TVA et de la TIC.

Les recettes de la TVA atteindraient près de 56,2 milliards de dirhams, en renforcement de 5,1% par rapport à la Loi de Finances 2012. Par catégorie, les recettes de la TVA intérieure sont prévues à 22,2 milliards de dirhams, soit une hausse de 6,4% par rapport à 2012, en lien, notamment, avec une progression prévue de la consommation des ménages de 6,3%. Cette évolution tient compte de l'augmentation des remboursements de 1 milliard de dirhams suite, notamment, au développement attendu au titre du logement social. Les recettes de la TVA à l'importation se situeraient à près de 34 milliards de dirhams, en hausse de 4,2% par rapport à la Loi de Finances 2012, en lien, notamment, avec l'évolution attendue en 2013 des importations.

Les recettes de la TIC seraient en hausse de 2,7% pour atteindre 22,8 milliards de dirhams, soit 7,9 milliards de dirhams au titre de la TIC sur les tabacs(+5,7%), 13,3 milliards de dirhams pour la TIC sur produits pétroliers (+1%) et 1,5 milliard de dirhams pour les autres TIC (+2,5%).

Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes de l'enregistrement et de timbre sont prévues à 13,8 milliards de dirhams, compte tenu des effets des mesures au titre de la TSAVA qui rapporteraient 215 millions de dirhams, de l'impact de certaines mesures votées par la Loi de Finances 2012, notamment le relèvement du taux d'enregistrement de 3% à 4% et de l'augmentation des frais de la première immatriculation des véhicules, pour un montant de 440 millions de dirhams et d'une recette additionnelle de 900 millions de dirhams en 2013, générée par la fusion ONE-ONEP, après 1 milliard attendu en 2012.

Droits de douane

Dans un contexte marqué par l'arrivée à l'échéance du démantèlement tarifaire avec l'Union européenne, d'une part, et par la fin du processus de la réforme tarifaire, d'autre part, les recettes des droits de douane sont estimées à 9,1 milliards de dirhams, soit une baisse de 8,2% par rapport à la Loi de Finances 2012.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont arrêtées à près de 28 milliards de dirhams, en hausse de 43,1% et représenteraient 13,5% du total des recettes ordinaires. Parmi ces recettes, celles des monopoles, sont évaluées à près de 12,6 milliards de dirhams. Ces produits représenteraient 1,4% du PIB et 6,1% des recettes ordinaires du Budget Général de l'Etat. Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 15,4 milliards de dirhams, en forte amélioration par rapport à la Loi de Finances 2012 de près de 10,5 milliards de dirhams.

4.3.2. *Dépenses de l'Etat*

Les dépenses ordinaires, hors fonds de soutien des prix, sont estimées à 209,7 milliards de dirhams en 2013, soit une hausse de 8,6% par rapport à la Loi de Finances 2012. En pourcentage de PIB, ces dépenses représenteraient 23%.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 148,3 milliards de dirhams, en hausse de 4,9% par rapport à 2012. Cette évolution s'explique par une dépense de 98 milliards de dirhams au titre de la masse salariale, et ce compte tenu, notamment, de la création de plus de 24.000 postes budgétaires et la progression de 5,1% des dépenses de matériel et dépenses diverses qui s'établiraient à 50,3 milliards de dirhams.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 22,4 milliards de dirhams, en hausse de 10,6% par rapport à 2012, atteignant 2,5% du PIB. La hausse de cette charge est le résultat conjugué de la progression de la charge des intérêts de la dette intérieure de 8,2% et des intérêts de la dette extérieure de 25,6%.

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix) est projetée à un niveau de 4,4% du PIB, soit une dépense de 40 milliards de dirhams et ce, sur la base d'un prix moyen du baril de 105 dollars et d'un taux de change de 8,5 dirhams par dollar.

En matière d'investissement du budget de l'Etat, le Projet de Loi de Finances 2013 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique. Pour ce faire, des émissions d'un montant de 47,5 milliards de dirhams (y compris le fonds spécial routier) seraient mobilisées, soit 5,2% du PIB.

Globalement, il convient de préciser que l'effort d'investissement global du secteur public (Budget Général, Comptes Spéciaux du Trésor, SEGMA, Collectivités Locales et Entreprises et Etablissements Publics) serait consolidé en 2013.

4.3.3. *Déficit budgétaire et son financement*

Compte tenu des évolutions prévues des recettes et des dépenses globales pour l'année 2013, le déficit budgétaire se situerait à 43,5 milliards de dirhams ou 4,8% du PIB, soit une réduction prometteuse par rapport à la Loi de Finances 2012.

Ainsi, le besoin de financement du Trésor atteindrait 33,5 milliards de dirhams, en relation avec une reconstitution du stock des arriérées de 10 milliards de dirhams. Eu égard à des flux extérieurs nets positifs de 23,6 milliards de dirhams, le Trésor serait appelé à mobiliser près de 9,9 milliards de dirhams sur le marché intérieur.

Conclusion générale

Le Projet de loi de Finances 2013 s'inscrit dans la continuité de la construction démocratique et de la consolidation du développement économique, social et humain de notre pays et de la mise en œuvre active des réformes profondes engagées à la lumière de la nouvelle constitution et permettra de consolider les fondements du choix du modèle de développement économique du Maroc. Ce modèle est basé essentiellement sur la préservation de la souveraineté de la décision économique, le renforcement de la croissance endogène, l'encouragement de l'investissement et la création d'emplois, le développement de mécanismes de solidarité et de protection sociale et la mise en place d'un développement équilibré, durable et inclusif sur les plans social et territoriale.

La préparation du PLF 2013 intervient dans un contexte mondial et régional perturbé, marqué par une crise économique mondiale plus profonde que prévue, une forte volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux et une compétitivité plus affirmée des nouvelles puissances économiques.

Au niveau national, le PLF 2013 intervient dans un contexte où le Maroc a sécurisé sa transition démocratique, mais où il reste confronté à plusieurs défis. Outre un environnement mondial peu accommodant, le Maroc devrait répondre aux aspirations et aux fortes attentes des citoyennes et citoyens à un moment, où les marges de manœuvres budgétaires classiques sont de plus en plus réduites.

A cet égard, le pays est appelé, tout d'abord, à s'appuyer sur les acquis précieux de sa transition démocratique et du dynamisme économique qui l'a accompagnée, tout en s'attaquant aux fragilités structurelles qui limitent, aujourd'hui, son ambition en terme de compétitivité, d'équilibres macro-économiques, de création d'emplois, d'équité et d'inclusion des jeunes, des femmes et des territoires toujours en quête de progrès économique et social.

A l'évidence, ces préoccupations font figure aujourd'hui d'analyses partagées dans le pays. Elles marquent fortement les axes stratégiques retenus dans le cadre du PLF 2013 dans le sens où ses dispositions visent à renforcer davantage la compétitivité économique du pays, à appuyer l'investissement productif, à améliorer les mécanismes d'emploi, à réduire les inégalités et les disparités sociales et territoriales et à accélérer les réformes structurelles nécessaires pour asseoir les jalons d'une bonne gouvernance, tout en préservant les équilibres macro-économique et financiers.

L'implémentation de ces mesures nécessite, plus qu'avant, l'accélération des réformes dans le sens du renforcement de l'ancrage démocratique du Maroc et celui de la dynamisation de son modèle de développement, de telle sorte à répondre progressivement aux aspirations des populations en termes de liberté, de dignité et de bien être et d'assurer un développement économique soutenu et durable.

ANNEXES

Annexe 1- Environnement international

	Moyenne						Prévisions	
	2000-06	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.1 Croissance économique selon le FMI (En %)								
Monde	4,0	5,4	2,8	-0,6	5,1	3,8	3,3	3,6
Economies avancées (1)	2,6	2,8	0,1	-3,5	3,0	1,6	1,3	1,5
Dont: États-Unis	2,7	1,9	-0,3	-3,1	2,4	1,8	2,2	2,1
Japon	1,4	2,2	-1,0	-5,5	4,5	-0,8	2,2	1,2
Zone euro	2,1	3,0	0,4	-4,4	2,0	1,4	-0,4	0,2
Dont: France	2,0	2,3	-0,1	-3,1	1,7	1,7	0,1	0,4
Espagne	3,6	3,5	0,9	-3,7	-0,3	0,4	-1,5	-1,3
Allemagne	1,4	3,4	0,8	-5,1	4,0	3,1	0,9	0,9
Europe Centrale et Orientale	4,9	5,4	3,2	-3,6	4,6	5,3	2,0	2,6
Turquie	5,2	4,7	0,7	-4,8	9,2	8,5	3,0	3,5
Asie en développement (2)	8,0	11,4	7,9	7,0	9,5	7,8	6,7	7,2
Dont: Inde	6,7	10,0	6,9	5,9	10,1	6,8	4,9	6,0
Philippines	4,7	6,6	4,2	1,1	7,6	3,9	4,8	4,8
Corée du sud	5,2	5,1	2,3	0,3	6,3	3,6	2,7	3,6
Chine	10,0	14,2	9,6	9,2	10,4	9,2	7,8	8,2
Amérique Latine	3,3	5,8	4,2	-1,5	6,2	4,5	3,2	3,9
Dont: Argentine	2,5	8,7	6,8	0,9	9,2	8,9	2,6	3,1
Brésil	3,2	6,1	5,2	-0,3	7,5	2,7	1,5	4,0
Chili	4,6	5,2	3,1	-0,9	6,1	5,9	5,0	4,4
Colombie	4,0	6,9	3,5	1,7	4,0	5,9	4,3	4,4
Mexique	2,7	3,2	1,2	-6,0	5,6	3,9	3,8	3,5
Uruguay	0,7	6,5	7,2	2,4	8,9	5,7	3,5	4,0
Venezuela	3,7	8,8	5,3	-3,2	-1,5	4,2	5,7	3,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,3	5,7	4,5	2,6	5,0	3,3	5,3	3,6
Dont: Egypte	4,4	7,1	7,2	4,7	5,1	1,8	2,0	3,0
Jordanie	6,3	8,2	7,2	5,5	2,3	2,6	3,0	3,5
Maghreb	2,6	3,5	3,7	2,4	3,5	-1,9	19,0	6,0
Dont : Maroc	4,9	2,7	5,6	4,8	3,6	5,0	2,9	5,5
Algérie	4,1	3,0	2,4	2,4	3,3	2,4	2,6	3,4
Tunisie	4,6	6,3	4,5	3,1	3,1	-1,8	2,7	3,3
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)								
Principaux pays industrialisés (3)	1,5	1,6	-1,0	-4,4	2,2	0,9	0,9	0,9
Dont: États-Unis	1,7	0,9	-1,3	-3,9	1,6	1,1	1,4	1,2
Japon	1,3	2,1	-1,1	-5,5	4,5	-0,6	2,5	1,4
Zone euro	1,6	2,4	-0,2	-4,8	1,7	1,1	-0,7	-0,1
Dont: Allemagne	1,4	3,5	1,0	-4,8	4,2	3,1	0,9	1,1
Espagne	2,2	1,6	-0,7	-4,4	-0,6	0,3	-1,8	-1,8
France	1,3	1,6	-0,6	-3,7	1,1	1,2	-0,3	-0,1
Asie en développement (2)	6,9	10,4	7,0	6,0	8,6	6,9	5,8	6,3
Amérique Latine	2,0	4,3	2,9	-2,8	4,9	3,3	2,1	2,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	2,2	2,6	1,7	-0,3	2,6	1,9	3,2	1,6
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)								
Principaux pays industrialisés (3)	2,3	1,7	-0,9	-3,8	2,7	1,3	1,3	1,4
Dont:Etats Unis	2,9	1,2	-1,5	-4,0	2,8	1,7	2,1	2,0
Japon	1,0	1,1	-1,3	-4,0	2,8	0,1	2,8	1,1
Zone euro	1,9	2,8	0,3	-3,8	1,3	0,5	-1,7	-0,3
Dont: Allemagne	0,4	1,9	1,2	-2,5	2,6	2,6	0,1	0,9
Espagne	4,4	4,1	-0,5	-6,2	-0,6	-1,9	-4,0	-3,3
France	2,3	3,2	0,3	-2,6	1,6	1,7	-0,2	0,5
Autres économies avancées (1)	3,4	4,9	1,5	-2,9	5,6	2,7	2,5	2,8

Source : World Economic Outlook, FMI - Octobre 2012
(p) Prévisions
(1) Les "Economies avancées" sont: Zone euro, Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Japon, Australie, Chypre, Danemark,Hong-Kong,Island, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour,Suède, Suisse et Taiwan
(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et
(3) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

Annexe 1- Environnement international (Suite 1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
1.4 Croissance de la FBCF (En %)								
Principaux pays industrialisés (1)	2,2	1,2	-3,5	-13,4	1,4	2,8	3,3	3,9
Dont: États-Unis	2,8	-1,4	-5,1	-15,3	-0,3	3,4	6,2	6,2
Japon	-0,4	0,3	-4,1	-10,6	0,1	0,8	3,5	1,2
Zone euro	2,3	4,7	-1,1	-12,8	-0,1	1,4	-3,1	0,2
Dont: Allemagne	0,0	4,7	1,3	-11,6	5,9	6,2	-0,7	1,5
Espagne	5,8	4,5	-4,7	-18,0	-6,2	-5,3	-8,9	-4,1
France	3,0	6,3	0,4	-10,6	1,3	3,6	0,7	0,4
1.5 Echanges extérieurs								
Commerce mondial	7,0	7,8	3,0	-10,4	12,6	5,8	3,2	4,5
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)								
Monde	6,9	7,7	2,8	-10,0	12,6	5,8	2,9	4,4
Principaux pays industrialisés (1)	5,2	5,8	1,9	-13,2	12,3	5,5	3,0	3,2
Dont: États-Unis	3,8	9,3	6,1	-9,1	11,1	6,7	4,3	4,3
Japon	7,4	8,7	1,4	-24,2	24,3	-0,1	2,7	4,2
Zone euro	6,1	6,8	1,3	-12,7	10,9	6,2	2,2	2,5
Dont: Allemagne	8,2	8,0	2,8	-12,8	13,7	7,8	3,9	3,1
Espagne	5,2	6,7	6,7	-10,0	11,3	7,6	2,4	3,5
France	3,9	2,4	-0,3	-12,1	9,6	5,3	2,3	1,2
Europe centrale et orientale	11,4	10,4	6,7	-8,8	10,5	7,9	2,8	4,6
Asie en développement (2)	13,5	14,4	5,6	-7,8	22,1	8,3	5,1	7,3
Amérique Latine	6,1	4,8	0,8	-9,6	10,4	5,7	3,4	6,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,8	5,8	4,3	-3,4	3,3	1,9	2,5	2,7
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)								
Monde	7,0	8,0	3,3	-10,7	12,5	5,9	3,6	4,5
Principaux pays industrialisés (1)	5,5	3,2	-0,5	-12,0	11,2	4,8	2,4	3,0
Dont: États-Unis	5,8	2,4	-2,7	-13,5	12,5	4,8	3,5	3,6
Japon	4,6	2,3	0,3	-15,7	11,2	6,3	5,7	4,3
Zone euro	5,7	6,7	1,9	-11,4	9,2	4,1	-0,5	1,8
Dont: Allemagne	5,9	5,4	3,4	-8,0	11,1	7,4	2,8	3,6
Espagne	7,6	10,2	8,0	-17,2	9,2	-0,9	-5,7	-2,8
France	5,1	5,5	0,9	-9,6	8,9	4,9	1,2	1,6
Europe Centrale et Orientale	10,3	15,1	4,6	-15,9	12,1	8,5	3,7	4,4
Asie en développement (2)	12,6	11,9	5,7	-1,3	18,7	8,9	8,2	7,9
Amérique Latine	5,8	13,8	8,7	-16,5	23,0	10,0	3,4	5,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	9,3	19,2	16,2	-1,2	1,2	0,9	9,2	5,5
Termes de l'échange (biens et services)								
Economies avancées (3)	-0,4	0,4	-1,8	2,4	-0,9	-1,6	-0,8	0,1
Dont: États-Unis	-0,7	-0,2	-5,3	5,8	-1,4	-1,3	-0,6	-0,8
Japon	-3,5	-4,0	-9,6	12,8	-5,5	-7,0	0,4	4,7
Zone Euro	-0,5	0,8	-0,8	2,9	-1,9	-2,2	-0,9	0,1
Economies émergentes et pays en développement (4)	2,4	1,7	3,3	-4,8	2,3	3,5	0,5	-0,4
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (5)	**6,3**	**7,3**	**0,3**	**-13,0**	**12,0**	**4,4**	**1,0**	**1,0**
Union européenne	6,4	6,1	-1,5	-14,0	10,5	3,5	-0,1	0,1
Hors Union européenne	6,0	13,0	7,9	-9,2	17,1	8,0	7,6	7,2

Source : World Economic Outlook, FMI - Octobre 2012

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud,

(3) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(4) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupent tous les pays en développement et émergents du monde

(5) Source Société Générale; Calculs DEPF

Annexe 1- Environnement international (Suite 2)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB								
Principaux pays industrialisés (1)	-1,6	-1,2	-1,3	-0,6	-0,8	-1,1	-1,3	-1,2
Dont: États-Unis	-4,9	-5,1	-4,7	-2,7	-3,0	-3,1	-3,1	-3,1
Japon	3,1	4,9	3,3	2,9	3,7	2,0	1,6	2,3
Zone euro	0,4	0,4	-0,7	0,1	0,4	0,4	1,1	1,3
Dont: Allemagne	2,6	7,5	6,2	5,9	6,0	5,7	5,4	4,7
Espagne	-5,2	-10,0	-9,6	-4,8	-4,5	-3,5	-2,0	-0,1
France	0,7	-1,0	-1,7	-1,3	-1,6	-2,0	-1,7	-1,7
Europe Centrale et Orientale	-4,5	-8,3	-8,3	-3,1	-4,7	-6,1	-5,0	-5,0
Turquie	-2,7	-5,9	-5,7	-2,2	-6,4	-10,0	-7,5	-7,1
Asie en développement (2)	2,9	6,6	5,4	3,7	2,4	1,6	0,9	1,1
Dont: Corée du sud	2,3	2,1	0,3	3,9	2,9	2,4	1,9	1,7
Chine	3,8	10,1	9,1	5,2	4,0	2,8	2,3	2,5
Inde	0,0	-0,7	-2,5	-2,0	-3,2	-3,4	-3,8	-3,3
Philippines	0,4	4,8	2,1	5,6	4,5	3,1	3,0	2,6
Amérique Latine	-0,2	0,4	-0,8	-0,5	-1,2	-1,3	-1,7	-1,9
Dont: Argentine	2,6	2,6	1,8	2,5	0,7	-0,1	0,3	-0,1
Brésil	-0,6	0,1	-1,7	-1,5	-2,2	-2,1	-2,6	-2,8
Chili	0,6	4,1	-3,2	2,0	1,5	-1,3	-3,2	-3,0
Colombie	-0,9	-2,8	-2,8	-2,1	-3,1	-3,0	-2,9	-2,9
Mexique	-1,5	-1,1	-1,6	-0,6	-0,4	-1,0	-0,9	-1,1
Uruguay	-0,6	-0,9	-5,7	-1,5	-2,2	-3,1	-3,0	-1,9
Venezuela	11,5	8,7	11,9	2,6	4,9	8,6	6,7	5,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	10,0	14,5	15,3	2,6	7,7	14,2	12,2	10,6
Dont: Egypte	1,6	1,7	0,5	-2,3	-2,0	-2,6	-3,4	-3,3
Jordanie	0,2	-17,2	-9,3	-4,9	-7,1	-12,0	-14,1	-9,9
Maghreb	10,0	12,0	16,3	1,1	4,4	2,2	4,4	2,9
Dont: Algérie	15,5	22,8	20,1	0,3	7,5	10,0	6,2	6,1
Maroc	1,9	-0,1	-5,2	-5,4	-4,5	-8,0		
Tunisie	-2,8	-2,4	-3,8	-2,8	-4,8	-7,3	-7,9	-7,7
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de $)								
Asie en émergence	76,5	205,0	80,4	192,3	407,4	302,6	113,3	182,5
Amérique latine	31,6	85,8	79,5	74,3	126,2	186,4	131,0	125,3
Afrique Subsaharienne	6,6	19,0	10,6	17,5	-13,2	6,2	22,6	35,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	8,0	72,3	38,4	90,3	28,2	-16,8	-22,3	13,4
Pays de l'Europe centrale et orientale	53,0	182,5	153,5	25,6	78,9	88,9	79,6	82,7
Total pays émergents et pays en développement	189,0	694,4	264,5	337,1	604,7	503,0	268,3	399,6
Investissements directs net	201,2	440,8	484,8	317,0	392,0	462,4	393,8	409,0
Investissements de portefeuille	6,1	108,6	-61,9	124,8	240,8	129,7	133,0	150,9
Autres flux nets de capitaux privés	-18,4	145,0	-158,4	-104,7	-28,1	-89,1	-258,6	-160,2
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)								
Principaux pays industrialisés (1)	-3,2	-2,1	-4,5	-10,1	-9,0	-7,8	-7,2	-6,1
Dont: États-Unis	-2,4	-2,7	-6,7	-13,3	-11,2	-10,1	-8,7	-7,3
Japon	-6,3	-2,1	-4,1	-10,4	-9,4	-9,8	-10,0	-9,1
Zone euro	-2,1	-0,7	-2,1	-6,4	-6,2	-4,1	-3,3	-2,6
Dont: Allemagne	-2,6	0,2	-0,1	-3,2	-4,1	-0,8	-0,4	-0,4
France	-2,8	-2,8	-3,3	-7,6	-7,1	-5,2	-4,7	-3,5
Italie	-3,2	-1,6	-2,7	-5,4	-4,5	-3,8	-2,7	-1,8
Espagne	0,0	1,9	-4,2	-11,2	-9,4	-8,9	-7,0	-5,7
1.9 Taux d'intérêt (3)								
A court terme (En %)								
États-Unis	3,36	4,82	1,43	0,25	0,30	0,58	0,30	0,30
Japon	0,21	0,85	0,74	0,46	0,34	0,34	0,35	0,35
Zone euro	3,06	4,68	2,89	0,70	1,01	1,36	0,20	0,20
A long terme (En %)								
États-Unis	4,51	4,04	2,25	3,84	3,31	1,88	1,65	1,85
Japon	1,42	1,50	1,18	1,28	1,12	0,99	1,00	1,20
Zone euro	4,18	4,32	2,94	3,38	2,89	1,83	1,50	1,60

Source : World Economic Outlook, FMI - Octobre 2012

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) BNP PARIBAS

Annexe 1- Environnement international (Fin)

	Moyenne						Prévisions	
	2000-06	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.10 Taux de chômage (En %)								
Economies avancées (1)	6,3	5,5	5,8	8,0	8,3	7,9	8,0	8,1
Dont: États-Unis	5,1	4,6	5,8	9,3	9,6	9,0	8,2	8,1
Japon	4,8	3,8	4,0	5,1	5,0	4,6	4,5	4,4
Corée du Sud	3,7	3,3	3,2	3,7	3,7	3,4	3,3	3,3
Zone euro	8,8	7,6	7,7	9,6	10,1	10,2	11,2	11,5
Dont: Allemagne	9,5	8,8	7,6	7,7	7,1	6,0	5,2	5,3
France	9,0	8,4	7,8	9,5	9,7	9,6	10,1	10,5
Espagne	10,9	8,3	11,3	18,0	20,1	21,7	24,9	25,1
1.11 Inflation (Prix à la consommation)								
Principaux pays industrialisés (2)	2,0	2,2	3,2	-0,1	1,4	2,6	1,8	1,5
Dont: États-Unis	2,8	2,9	3,8	-0,3	1,6	3,1	2,0	1,8
Japon	-0,4	0,1	1,4	-1,3	-0,7	-0,3	0,0	-0,2
Zone euro	2,2	2,1	3,3	0,3	1,6	2,7	2,3	1,6
Dont: Espagne	3,3	2,8	4,1	-0,2	2,0	3,1	2,4	2,4
France	1,8	1,5	2,8	0,1	1,5	2,1	1,9	1,0
Europe Centrale et Orientale	14,3	6,0	8,1	4,7	5,3	5,3	5,6	4,4
Turquie	27,9	8,8	10,4	6,3	8,6	6,5	8,7	6,5
Asie en développement (3)	3,1	5,4	7,4	3,0	5,7	6,5	5,0	4,9
Dont: Chine	1,2	4,8	5,9	-0,7	3,3	5,4	3,0	3,0
Corée du sud	3,0	2,5	4,7	2,8	2,9	4,0	2,2	2,7
Inde	4,3	6,4	8,3	10,9	12,0	8,9	10,3	9,6
Philippines	4,8	2,9	8,2	4,2	3,8	4,7	3,5	4,5
Amérique Latine	7,4	5,4	7,9	6,0	6,0	6,6	6,0	5,9
Dont: Argentine	8,6	8,8	8,6	6,3	10,5	9,8	9,9	9,7
Colombie	6,5	5,5	7,0	4,2	2,3	3,4	3,2	2,8
Chili	2,9	4,4	8,7	1,5	1,4	3,3	3,1	3,0
Mexique	5,4	4,0	5,1	5,3	4,2	3,4	4,0	3,5
Uruguay	8,8	8,1	7,9	7,1	6,7	8,1	7,9	7,6
Venezuela	18,9	18,7	30,4	27,1	28,2	26,1	23,3	28,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,5	10,2	13,5	6,6	6,9	9,7	10,4	9,1
Dont: Egypte	4,5	11,0	11,7	16,2	11,7	11,1	8,7	10,7
Jordanie	2,7	4,7	13,9	-0,7	5,0	4,4	4,5	3,9
Maghreb	-0,4	3,0	5,5	3,7	3,1	4,0	6,4	3,6
Dont: Algérie	2,3	3,6	4,9	5,7	3,9	4,5	8,4	5,0
Maroc (4)	1,7	2,5	3,7	1,0	0,9	0,9		
Tunisie	2,9	3,4	4,9	3,5	4,4	3,5	5,0	4,0
1.12 Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole ($/bbl) (5)	37,4	71,1	97,0	61,8	79,0	104,0	106,2	105,1
Phosphates bruts ($/t)	42,0	70,9	345,6	121,7	123,0	185,0	185,0	170,0
Blé dur Etats Unis ($/t)	148,1	255,2	326,0	224,1	224,0	316,0	310,0	290,0
Sucre (free market) (cents/kg)	19,7	22,2	28,2	40,0	46,9	57,3	48,0	45,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	2,3	5,0	-0,8	-17,0	33,2	22,7	-12,9	-2,1
Métaux (taux de variation annuel)	17,8	17,4	-7,8	-19,2	48,2	13,5	-16,5	-4,5

Source : World Economic Outlook, FMI- Octobre 2012, Banque Mondiale-Commodity prices data
(p) Prévisions
(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"
(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni
(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan
(4) Source: Haut Commissariat au Plan
(5) Moyenne annuelle des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
2.1 - PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	**4,9**	**2,7**	**5,6**	**4,8**	**3,6**	**5,0**	**3,4**	**4,5**
Valeurs ajoutées par branche en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)								
Secteur primaire	**5,7**	**-20,0**	**16,6**	**28,9**	**-2,3**	**5,1**	**-3,2**	**4,7**
Agriculture, chasse et services annexes	7,0	-20,8	16,3	30,4	-1,9	5,6	-5,8	5,0
Pêche, aquaculture	-6,7	-10,1	19,0	12,2	-9,5	-1,5		
Secteur secondaire	**4,2**	**6,6**	**3,6**	**-4,7**	**6,4**	**4,0**		
Industrie d'extraction	4,3	9,1	-5,9	-23,8	38,6	5,9		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	3,4	3,8	2,1	0,9	3,1	2,3		
Industrie alimentaire et tabac	2,9	1,4	3,9	2,7	1,4	4,0		
Industrie du textile et du cuir	1,3	2,4	-0,4	-1,0	3,9	0,5		
Industrie chimique et parachimique	0,8	-1,3	3,9	2,5	5,2	1,2		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	6,8	6,7	-0,5	1,1	6,3	1,1		
Autres industries manufacturières	4,4	8,9	4,6	-0,8	-0,1	3,6		
Energie	3,7	8,7	5,3	-0,7	5,6	8,8		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-21,8	41,9	-5,8	-70,7	-21,5	28,5		
Electricité et eau	6,8	5,8	5,9	3,5	7,1	6,0		
Bâtiment et travaux publics	7,0	11,7	9,4	3,4	2,6	4,2		
Secteur tertiaire (1)	**5,1**	**6,1**	**4,1**	**3,6**	**3,3**	**6,0**		
Commerce	3,5	2,5	4,5	3,5	-0,4	4,7		
Hôtels et restaurants	4,1	4,1	0,8	-1,2	8,0	-2,0		
Transports	5,2	8,4	2,6	2,8	7,2	5,9		
Postes et télécommunications	17,6	10,4	8,7	2,8	4,4	19,0		
Activités financières et assurances	5,3	18,7	3,9	1,1	0,5	7,6		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	6,3	8,3	0,5	1,9	2,6	4,4		
Autres services non financiers	2,8	3,9	1,7	2,3	1,1	1,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	3,0	2,4	3,9	9,3	2,9	5,8		
Education, santé et action sociale	4,4	8,0	8,7	3,2	4,8	8,4		
Branche fictive	4,5	17,5	3,2	1,5	-2,2	8,3		
PIB non agricole	**4,5**	**6,5**	**4,2**	**1,2**	**4,5**	**4,9**	**4,5**	**4,5**
Contribution des principales branches à la croissance du PIB en volume (En nombre de points de la croissance)								
PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	**4,9**	**2,7**	**5,6**	**4,8**	**3,6**	**5,0**	**3,4**	**4,5**
Secteur primaire	**0,9**	**-3,0**	**2,0**	**3,8**	**-0,3**	**0,7**		
Agriculture, chasse et services annexes	1,0	-2,9	1,8	3,7	-0,3	0,7		
Pêche, aquaculture	-0,1	-0,1	0,2	0,1	-0,1	0,0		
Secteur secondaire	**1,1**	**1,6**	**0,9**	**-1,3**	**1,6**	**1,1**		
Industrie d'extraction	0,1	0,2	-0,1	-1,6	0,9	0,2		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	0,5	0,5	0,3	0,1	0,4	0,3		
Industrie alimentaire et tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2		
Industrie du textile et du cuir	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0		
Industrie chimique et parachimique	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0		
Autres industries manufacturières	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1		
Energie	0,1	0,2	0,1	0,0	0,2	0,3		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,1		
Electricité et eau	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2		
Bâtiment et travaux publics	0,3	0,7	0,6	0,2	0,2	0,3		
Secteur tertiaire (1)	**2,5**	**3,1**	**2,1**	**1,8**	**1,6**	**3,0**		
Commerce	0,4	0,3	0,5	0,4	0,0	0,4		
Hôtels et restaurants	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	-0,1		
Transports	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2		
Postes et télécommunications	0,4	0,3	0,3	0,1	0,1	0,6		
Activités financières et assurances	0,3	1,0	0,2	0,1	0,0	0,4		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	0,6	0,9	0,1	0,2	0,3	0,5		
Autres services non financiers	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,3	0,2	0,3	0,7	0,2	0,5		
Education, santé et action sociale	0,4	0,7	0,8	0,3	0,4	0,7		
Branche fictive	-0,2	-0,8	-0,2	-0,1	0,1	-0,4		
PIB non agricole	**3,9**	**5,5**	**3,7**	**1,0**	**3,8**	**4,2**		

Source : Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2011 et estimation et prévision de la DEPF pour 2012 et 2013.

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
2.2 - PIB aux prix courants (En millions DH)	**478895**	**616254**	**688843**	**732449**	**764031**	**802607**	**849456**	**909957**
Total des valeurs ajoutées (En millions DH)	**428261**	**545693**	**619632**	**653157**	**687722**	**742419**		
Secteur primaire	**69355**	**74928**	**90690**	**107050**	**105534**	**114866**		
Agriculture, chasse et services annexes	63348	68716	82969	100757	98991	106342		
Pêche, aquaculture	6007	6212	7721	6293	6543	8524		
Secteur secondaire	**119672**	**149052**	**187866**	**186742**	**204075**	**224556**		
Industrie d'extraction	8775	13155	45121	16925	29579	41355		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	71187	82074	86996	104004	105250	114338		
Industrie alimentaire et tabac	18489	18601	21327	30255	28676	30850		
Industrie du textile et du cuir	16124	16892	16586	17670	17835	17238		
Industrie chimique et parachimique	7742	10230	11981	15208	15677	24060		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	15654	19708	20183	20965	23113	22953		
Autres industries manufacturières	13178	16643	16919	19906	19949	19237		
Energie	14278	16590	17086	20037	22161	20922		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	1450	841	963	1084	2799	1960		
Electricité et eau	12828	15749	16123	18953	19362	18962		
Bâtiment et travaux publics	25432	37233	38663	45776	47085	47941		
Secteur tertiaire (1)	**239234**	**321713**	**341076**	**359365**	**378113**	**402997**		
Commerce	53885	65058	70597	72054	72815	76977		
Hôtels et restaurants	10738	16294	16278	16775	19446	18852		
Transports	17459	23264	23897	25795	27480	28424		
Postes et télécommunications	13630	19887	21365	22097	23065	22473		
Activités financières et assurances	23787	36444	39133	40107	40595	44030		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	50049	77010	80645	85169	88824	93424		
Autres services non financiers	7044	8664	9126	9502	10566	10650		
Administration publique générale et sécurité sociale	41850	51910	54000	59875	62600	69611		
Education, santé et action sociale	41473	54271	59360	62293	66604	75512		
Branche fictive	-20682	-31089	-33325	-34302	-33882	-36956		
VA non agricole	**358906**	**470765**	**528942**	**546107**	**582188**	**627553**		
Structure par rapport au total des valeurs ajoutées aux prix courants (En %)								
Secteur primaire	**16,2**	**13,7**	**14,6**	**16,4**	**15,3**	**15,5**		
Agriculture, chasse et services annexes	14,8	12,6	13,4	15,4	14,4	14,3		
Pêche, aquaculture	1,4	1,1	1,2	1,0	1,0	1,1		
Secteur secondaire	**27,9**	**27,3**	**30,3**	**28,6**	**29,7**	**30,2**		
Industrie d'extraction	2,0	2,4	7,3	2,6	4,3	5,6		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	16,6	15,0	14,0	15,9	15,3	15,4		
Industrie alimentaire et tabac	4,3	3,4	3,4	4,6	4,2	4,2		
Industrie du textile et du cuir	3,8	3,1	2,7	2,7	2,6	2,3		
Industrie chimique et parachimique	1,8	1,9	1,9	2,3	2,3	3,2		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,7	3,6	3,3	3,2	3,4	3,1		
Autres industries manufacturières	3,1	3,0	2,7	3,0	2,9	2,6		
Energie	3,3	3,0	2,8	3,1	3,2	2,8		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3		
Electricité et eau	3,0	2,9	2,6	2,9	2,8	2,6		
Bâtiment et travaux publics	5,9	6,8	6,2	7,0	6,8	6,5		
Secteur tertiaire (1)	**55,9**	**59,0**	**55,0**	**55,0**	**55,0**	**54,3**		
Commerce	12,6	11,9	11,4	11,0	10,6	10,4		
Hôtels et restaurants	2,5	3,0	2,6	2,6	2,8	2,5		
Transports	4,1	4,3	3,9	3,9	4,0	3,8		
Postes et télécommunications	3,2	3,6	3,4	3,4	3,4	3,0		
Activités financières et assurances	5,6	6,7	6,3	6,1	5,9	5,9		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	11,7	14,1	13,0	13,0	12,9	12,6		
Autres services non financiers	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4		
Administration publique générale et sécurité sociale	9,8	9,5	8,7	9,2	9,1	9,4		
Education, santé et action sociale	9,7	9,9	9,6	9,5	9,7	10,2		
Branche fictive	-4,8	-5,7	-5,4	-5,3	-4,9	-5,0		
VA non agricole	**83,8**	**86,3**	**85,4**	**83,6**	**84,7**	**84,5**		

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2011 et estimation et prévision de la DEPF pour 2012 et 2013.

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
2.3 - Équilibre ressources-emplois en volume (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	4,9	2,7	5,6	4,8	3,6	5,0	3,4	4,5
Importations de biens et services	7,1	15,0	12,2	-6,0	3,6	5,0		
Consommation finale intérieure	3,8	3,9	5,7	6,3	1,5	6,7		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	2,8	4,3	4,8	12,1	-0,9	4,6		
Dépenses de consommation finale des ménages	4,1	3,8	6,0	4,6	2,2	7,4		
Formation brute du capital fixe	6,3	14,3	11,5	2,6	-0,7	2,5		
Exportations de biens et services	8,4	5,2	7,3	-14,8	16,6	2,1		
Contribution des éléments de la demande à la croissance en volume (en points)								
Produit intérieur brut	4,9	2,7	5,6	4,8	3,6	5,0	3,4	4,5
Importations de biens et services	2,5	6,0	5,5	-3,1	1,4	2,2		
Consommation finale intérieure	2,9	3,0	4,4	4,7	1,1	5,0		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	0,5	0,8	0,9	2,1	-0,2	0,8		
Dépenses de consommation finale des ménages	2,4	2,2	3,5	2,7	1,3	4,2		
Formation brute du capital fixe	1,6	4,0	3,6	0,9	-0,2	0,8		
Exportations de biens et services	2,5	1,8	2,6	-5,5	4,8	0,7		
2.4 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de DH)								
Produit intérieur brut	478895	616254	688843	732449	764031	802607	849456	909957
Importations de biens et services	166260	276477	350409	290725	329053	390755	413802	449355
Consommation finale intérieure	366629	472242	518527	551858	571485	619270	655611	695731
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	89010	112234	118132	133397	133938	146332	158121	166675
Dépenses de consommation finale des ménages	277619	360008	400395	418461	437547	472938	497490	529056
Formation brute du capital fixe	125813	192573	227465	226177	234407	246394	263834	285713
Variation de stocks	6596	7614	35095	34898	33251	42168	47084	58429
Exportations de biens et services	146118	220302	258165	210241	253941	285530	296729	319440
Taux de croissance des éléments de la demande aux prix courants (En %)								
Produit intérieur brut	5,8	6,7	11,8	6,3	4,3	5,0	5,8	7,1
Importations de biens et services	10,3	20,7	26,7	-17,0	13,2	18,8	5,9	8,6
Consommation finale intérieure	5,3	7,6	9,8	6,4	3,6	8,4	5,9	6,1
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	6,2	4,8	5,3	12,9	0,4	9,3	8,1	5,4
Dépenses de consommation finale des ménages	5,0	8,4	11,2	4,5	4,6	8,1	5,2	6,3
Formation brute du capital fixe	7,5	18,5	18,1	-0,6	3,6	5,1	7,1	8,3
Exportations de biens et services	9,8	11,6	17,2	-18,6	20,8	12,4	3,9	7,7
Eléments de la demande en % du PIB nominal								
Importations de biens et services	34,7	44,9	50,9	39,7	43,1	48,7	48,7	49,4
Consommation finale intérieure	76,7	76,6	75,3	75,3	74,8	77,2	77,2	76,5
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	18,6	18,2	17,1	18,2	17,5	18,2	18,6	18,3
Dépenses de consommation finale des ménages	58,1	58,4	58,1	57,1	57,3	58,9	58,6	58,1
Formation brute du capital fixe	25,9	31,2	33,0	30,9	30,7	30,7	31,1	31,4
Variation des stocks	1,4	1,2	5,1	4,8	4,4	5,3	5,5	6,4
Exportations de biens et services	29,7	35,7	37,5	28,7	33,2	35,6	34,9	35,1
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	**32,2**	**40,3**	**44,2**	**34,2**	**38,2**	**42,1**	**41,8**	**42,2**
Taux de pénétration (En %) (2)	**33,3**	**41,1**	**44,9**	**35,8**	**39,2**	**43,0**	**42,8**	**43,2**
Taux d'investissement brut (3)	**27,3**	**32,5**	**38,1**	**35,6**	**35,0**	**36,0**	**36,6**	**37,8**

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2011 et estimation et prévision de la DEPF pour 2012 et 2013.

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté à 2 x PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

(3) (FBCF + V stocks)/PIB

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
2.5 - Formation brute du capital fixe en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	**6,3**	**14,3**	**11,5**	**2,6**	**-0,7**	**2,5**	**5,5**	**5,9**
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-7,3	-10,1	15,1	4,4	0,3	9,1		
Produits de l'industrie	8,0	15,1	14,7	1,1	-5,3	-1,3		
Produits du bâtiment et travaux publics	5,9	15,6	9,2	3,5	2,7	4,1		
Produits des Services	5,3	7,2	6,5	5,0	3,0	10,4		
Contribution des produits à la croissance de la FBCF en volume (En nombre de points de la croissance)								
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-0,2	-0,2	0,3	0,1	0,0	0,2		
Produits de l'industrie	3,3	6,2	6,1	0,5	-2,2	-0,5		
Produits du bâtiment et travaux publics	3,0	7,9	4,7	1,7	1,4	2,1		
Produits des Services	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,7		
2.6 - Formation brute du capital fixe aux prix courants (En millions de DH)	**125813**	**192573**	**227465**	**226177**	**234407**	**246394**	**263834**	**285713**
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	3332	3225	4181	4364	4281	4989		
Produits de l'industrie	50915	80166	98053	93686	94059	95424		
Produits du bâtiment et travaux publics	64509	97526	111663	113644	120906	129183		
Produits des Services	7056	11656	13568	14483	15161	16798		
Taux de croissance (En %)	**7,5**	**18,5**	**18,1**	**-0,6**	**3,6**	**5,1**	**7,1**	**8,3**
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-1,3	-8,1	29,6	4,4	-1,9	16,5		
Produits de l'industrie	6,6	19,5	22,3	-4,5	0,4	1,5		
Produits du bâtiment et travaux publics	9,0	19,2	14,5	1,8	6,4	6,8		
Produits des Services	6,4	15,8	16,4	6,7	4,7	10,8		
Structure (En %)								
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	2,6	1,7	1,8	1,9	1,8	2,0		
Produits de l'industrie	40,5	41,6	43,1	41,4	40,1	38,7		
Produits du bâtiment et travaux publics	51,3	50,6	49,1	50,2	51,6	52,4		
Produits des Services	5,6	6,1	6,0	6,4	6,5	6,8		
2.7 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de DH)	**510861**	**671621**	**745150**	**773059**	**804821**	**843224**	**893015**	**963425**
Ressources								
Revenu national brut	**469502**	**608224**	**677436**	**713209**	**743276**	**777597**		
PIB	478895	616254	688843	732449	764031	802607	849456	909957
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-9394	-8030	-11407	-19240	-20755	-25010		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	**41359**	**63397**	**67714**	**59850**	**61545**	**65627**		
Emplois								
Dépenses de consommation finale	366629	472242	518527	551858	571485	619270	655611	695731
Ménages	277619	360008	400395	418461	437547	472938	497490	529056
Administrations publiques	89010	112234	118132	133397	133938	146332	158121	166675
Epargne nationale brute	144233	199379	226623	221201	233336	223954	237404	267694
Taux de croissance du revenu national brut disponible	**6,0**	**7,5**	**10,9**	**3,7**	**4,1**	**4,8**	**5,9**	**7,9**
Ressources								
Revenu national brut	**5,9**	**6,9**	**11,4**	**5,3**	**4,2**	**4,6**		
PIB	5,8	6,7	11,8	6,3	4,3	5,0	5,8	7,1
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-2,4	-2,3	42,1	68,7	7,9	20,5		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	**14,8**	**14,1**	**6,8**	**-11,6**	**2,8**	**6,6**		
Emplois								
Dépenses de consommation finale	5,3	7,6	9,8	6,4	3,6	8,4	5,9	6,1
Ménages	5,0	8,4	11,2	4,5	4,6	8,1	5,2	6,3
Administrations publiques	6,2	4,8	5,3	12,9	0,4	9,3	8,1	5,4
Epargne nationale brute	10,0	7,4	13,7	-2,4	5,5	-4,0	6,0	12,8

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2011 et estimation et prévision de la DEPF pour 2012 et 2013.

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Fin)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Structure du revenu national brut disponible (En %)								
Propension moyenne à consommer (1)	71,8	70,3	69,6	71,4	71,0	73,4	73,4	72,2
Ménages	54,3	53,6	53,7	54,1	54,4	56,1	55,7	54,9
Administrations publiques	17,4	16,7	15,9	17,3	16,6	17,4	17,7	17,3
Epargne nationale brute	28,2	29,7	30,4	28,6	29,0	26,6	26,6	27,8
Epargne nationale brute en % du PIB	30,1	32,4	32,9	30,2	30,5	27,9	27,9	29,4
2.8 - Compte capital de la nation (En millions de DH)								
Ressources	**144157**	**199353**	**226608**	**221197**	**233335**	**223952**		
Epargne nationale brute	144233	199379	226623	221201	233336	223954	237404	267694
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-76	-26	-15	-4	-1	-2		
Emplois	**144157**	**199353**	**226608**	**221197**	**233335**	**223952**		
Formation brute du capital fixe	125813	192573	227465	226177	234407	246394	263834	285713
Variation des stocks	6596	7614	35095	34898	33251	42168	47084	58429
Besoin de financement	11748	-834	-35952	-39878	-34323	-64610		
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	**2,4**	**-0,1**	**-5,2**	**-5,4**	**-4,5**	**-8,1**		

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2011 et estimation et prévision de la DEPF pour 2012 et 2013.
(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

	Moyenne 2000-06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
3.1 - Agriculture et pêche							
Agriculture							
Moyenne des précipitations nationales (En mm)	**386,1**	**223,1**	**267,2**	**543,6**	**604,8**	**455,0**	**221,0**
Superficie cultivée selon les principales cultures agricoles (En milliers ha)							
Céréales	**5389**	**4845**	**5309**	**5435**	**5058**	**5114**	
Blé dur	1038	843	928	969	901	957	957
Blé tendre	1869	1729	1930	2009	1951	2131	2166
Orge	2191	1993	2181	2183	1922	2026	1914
Maïs	248	228	219	224	230	190	
Légumineuses	**352**	**371**	**373**	**376**	**398**	**425**	
Oléagineuses	**77**	**58**	**48**	**66**	**86**	**56**	
Tournesol	56	36	26	43	62	37	
Arachides	20	20	21	23	30	23	
Cultures industrielles	**197**	**168**	**172**	**137**	**137**	**135**	
Betterave	59	51	58	50	51	46	
Canne à sucre	15	19	17	12	15	13	
Superficie Cultivée totale	**7055**	**6468**	**6984**	**7161**	**7817**	**7608**	
Superficie Cultivable	**9006**	**8960**	**8981**	**9003**	**8988**	**9104**	
Superficie Cultivée / Cultivable	**78,3**	**72,2**	**77,8**	**79,5**	**87,0**	**83,6**	
Production des principales cultures (En milliers de qx)							
Céréales	**59858**	**24960**	**53219**	**104490**	**78254**	**83354**	**50700**
Blé dur	13321	5138	12400	20330	16328	18480	11300
Blé tendre	26836	10688	25295	43384	32433	41699	27400
Orge	17584	7625	13532	37860	25664	23176	12000
Maïs	1497	949	1210	2045	2792	2213	
Légumineuses	**2046**	**1418**	**1956**	**2753**	**2824**	**3392**	
Oléagineuses	**771**	**840**	**747**	**1019**	**1100**	**890**	
Tournesol	359	322	323	502	593	487	
Arachides	411	496	410	517	655	397	
Cultures industrielles	**40465**	**35483**	**38383**	**35422**	**30682**	**37991**	
Betterave	30255	24840	29257	27513	24359	30351	
Canne à sucre	10208	9339	9126	7910	6323	7639	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)							
Céréales	**11,0**	**5,2**	**10,0**	**19,2**	**15,5**	**16,1**	
Blé dur	12,7	6,1	13,4	21,0	18,1	19,3	11,8
Blé tendre	14,2	6,2	13,1	21,6	16,6	19,6	12,6
Orge	8,0	3,8	6,2	17,3	13,4	11,4	6,3
Maïs	6,0	4,2	5,5	9,2	12,1	11,6	
Légumineuses	**5,9**	**3,8**	**5,2**	**7,3**	**7,1**	**7,6**	
Oléagineuses	**10,2**	**14,4**	**15,6**	**15,5**	**12,8**	**16,0**	
Tournesol	5,7	8,9	12,7	11,7	9,6	13,3	
Arachides	20,2	25,2	19,7	22,8	21,7	17,6	
Cultures industrielles	**209,2**	**211,7**	**222,9**	**258,7**	**224,0**	**281,6**	
Betterave	517,1	491,4	508,8	545,9	476,3	658,4	
Canne à sucre	668,3	485,6	540,0	653,7	424,9	569,2	
Production des cultures maraîchères (En milliers de tonnes)	**5752**	**6878**	**6913**	**6931**	**6699**	**7549**	
dont (En %) :							
Tomates	16,9	18,0	19,0	17,7	15,2	16,1	
Pomme de terre	24,2	20,9	22,2	17,8	20,3	22,8	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Haut commissariat au Plan

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Elevage						
Effectif du cheptel (passage mars-avril) (En milliers de têtes)	**24885**	**25049**	**25010**	**25489**	**25163**	**26883**
Bovins	2698	2781	2814	2861	2788	2949
Ovins	16958	16984	17078	17476	17082	18429
Caprins	5228	5284	5118	5152	5293	5505
Poids de la viande des abattages contrôlés (En milliers de tonnes)	**201**	**200**	**206**	**203**	**215**	**220**
Bovins	134	143	148	149	159	159
Ovins	39	41	42	36	38	39
Caprins	13	14	13	14	15	16
Pêche maritime						
Etat de la flotte de la pêche nationale						
Nombre de bateaux (En nombre)	**2952**	**2993**	**3013**	**3016**	**3020**	
dont Pêche côtière (En %)	84,9	85,0	85,0	85,0	85,1	
Tonnage (mille tonnes de jauge brute)	**240,7**	**259,8**	**263,6**	**265,3**	**266,0**	
dont Pêche côtière (En %)	39,8	44,3	44,6	45,0	45,3	
Production halieutique nationale						
Quantité (En milliers de tonnes)	**962**	**995**	**1019**	**1161**	**1137**	**957**
Part de la pêche côtière (En %)	89,7	82,7	92,6	91,9	95,5	94,9
Valeur (En millions dh)	**6039**	**6548**	**8418**	**7164**	**6725**	
Part de la pêche hauturière (En %)	43,5	37,3	42,6	36,7	33,6	
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	**6,3**	**6,6**	**8,3**	**6,2**	**5,9**	
Pêche côtière	3,5	4,4	4,7	4,0	3,9	5,5
Pêche hauturière	40,7	49,2	56,0	32,8	38,8	
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)						
Consommation locale	36,0	39,2	34,3	33,9	37,4	36,7
Conserve	17,1	16,7	13,0	10,2	16,8	12,9
Congélation	9,4	4,1	23,7	22,3	19,2	28,8
Sous produits	35,6	21,8	27,6	32,2	25,6	20,9
3.2- Mines						
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)						
Production marchande	24196	27834	24861	18307	26628	28052
Ventes locales	12457	14007	12034	12569	16444	18403
Exportation	11729	13917	11644	5725	10254	9421
Production et exportation de l'acide phosphorique						
Production (En milliers de tonnes)	3065	3456	2771	3077	4100	4 488
Exportation (En milliers de tonnes)	1804	2265	1629	1909	2347	2179
Exportation (En millions de dh)	5358	9069	22831	8051	13753	17114
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	2953	4004	14013	4217	5861	7854
Taux d'exportation des phosphates (1)	**48,5**	**50,0**	**46,8**	**31,3**	**38,5**	**33,6**
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	**14101**	**22269**	**51378**	**18743**	**35631**	**48434**
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	70,1	72,8	65,5	72,5	74,8	74,0
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	**4,8**	**4,0**	**-1,4**	**-13,4**	**15,8**	**4,1**
Minerais métalliques	-6,7	-5,2	-2,0	3,3	-6,3	-0,7
Minerais non métalliques	5,8	4,4	-1,4	-14,1	17,0	4,3

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- OCP

(1) Rapport de l'exportation à la production marchande.

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
3.3- Énergie et eau						
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)						
Production locale	**379**	**365**	**374**	**819**	**1133**	
Structure (En %)						
Electricité hydraulique	71,9	64,4	63,6	81,6	79,6	
Electricité éolienne	12,0	19,2	20,6	12,5	15,1	
Charbon	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pétrole brut + Gaz naturel	14,0	16,5	12,2	6,0	5,3	
Importation	**12160**	**15360**	**14769**	**15257**	**15500**	
Structure (En %)						
Electricité	3,4	5,9	7,5	7,9	6,6	
Charbon	28,2	26,5	24,9	22,6	22,6	
Pétrole brut	49,3	38,0	34,9	29,2	31,4	
Produits pétroliers	19,1	27,7	32,8	40,3	39,4	
Consommation totale	**11157**	**13734**	**14764**	**15139**	**16150**	
Structure (En %)						
Electricité hydraulique	6,6	8,8	9,6	13,0	13,0	
Charbon	30,8	28,5	25,3	23,0	21,7	
Produits pétroliers	61,3	58,8	61,4	60,1	61,4	
Gaz naturel	1,3	3,9	3,6	3,9	3,9	
Déficit énergétique	**10779**	**13369**	**14390**	**14320**	**15017**	
Taux de dépendance énergétique (En %) (1)	**96,6**	**97,3**	**97,5**	**94,6**	**93,0**	
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	**8,3**	**-3,3**	**2,9**	**3,0**	**10,8**	**6,5**
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	**17088**	**22608**	**24004**	**25016**	**26531**	**28752**
Part de l'ONE (En %)	31,9	26,9	27,9	30,1	38,9	39,5
Dont Thermique (En %)	25,3	23,0	24,0	19,4	24,2	30,8
Production concessionnelle	58,3	57,6	54,3	51,1	45,9	43,9
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	**15538**	**20502**	**21638**	**22392**	**23749**	**25634**
Dont (En %) :						
Distribué par l'ONE	50,3	54,9	55,2	55,0	56,1	57,5
Ventes totales aux distributeurs	49,7	45,1	44,8	45,0	43,9	42,5
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	**7860**	**11284**	**11936**	**12325**	**13323**	**14741**
Haute et moyenne tension	5098	7118	7481	7612	8187	9152
Basse tension	2762	4166	4455	4713	5136	5589
Exploitation de l'eau potable en milieu urbain						
Production de l'ONEP (En millions de m^3)	**705**	**794**	**828**	**861**	**910**	
Ventes aux régies distributrices (En millions de m^3)	**483**	**507**	**528**	**539**	**558**	
Taux de remplissage des barrages (En %)	**53,8**	**45,7**	**61,2**	**78,1**	**76,3**	**71,0**
Al wahda	70,1	66,7	82,8	78,7	50,6	49,6
Al Massira	24,5	15,5	18,2	71,9	93,6	91,2
Bine El ouidane	44,6	45,7	53,4	71,6	76,7	79,0
Idriss 1er	62,5	44,2	77,1	81,3	60,2	59,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut Commissariat au Plan
- ONE, ONEP

(1) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie
Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
3.4 Industries de transformation						
Production industrielle totale : (En millions de dh)	**190130**	**268996**	**315254**	**265661**	**342588**	
Taux de croissance (En %) :	**6,1**	**11,3**	**17,2**	**-15,7**	**29,0**	
Structure selon les branches d'activité (En %) :						
Agro-alimentation	31,6	28,4	27,3	31,8	32,5	
Textile et cuir	13,9	10,4	9,1	9,1	7,4	
Chimie et parachimie	37,0	39,0	41,9	35,7	39,6	
Mécanique et métallurgique	12,0	14,5	15,2	16,3	14,0	
Électricité et électronique	5,5	7,7	6,5	7,1	6,5	
Taux de valeur ajoutée par branche d'activité (En %) (1)	**31,0**	**27,5**	**24,6**	**29,4**	**33,1**	
Agro-alimentation	31,6	29,4	26,1	31,2	43,0	
Textile et cuir	38,6	36,0	34,7	36,7	36,1	
Chimie et parachimie	28,6	26,6	22,5	29,4	29,4	
Mécanique et métallurgique	28,6	22,9	22,6	23,7	21,5	
Électricité et électronique	30,4	22,6	22,5	24,6	27,8	
Taux d'investissement par branche d'activité (En %) (2)	**20,3**	**24,3**	**32,0**	**31,0**	**18,4**	
Agro-alimentation	15,7	15,4	20,1	17,2	10,7	
Textile et cuir	16,9	16,5	17,3	11,3	9,8	
Chimie et parachimie	25,6	36,7	45,0	51,6	24,5	
Mécanique et métallurgique	22,1	17,3	34,8	32,3	37,1	
Électricité et électronique	22,9	23,3	32,1	20,8	19,7	
Taux d'exportation par branche d'activité (En %) (3)	**26,8**	**27,5**	**27,0**	**24,8**	**25,6**	
Agro-alimentation	16,5	15,4	14,9	13,8	10,6	
Textile et cuir	66,4	64,4	63,1	61,1	63,1	
Chimie et parachimie	20,5	23,1	26,4	23,1	27,5	
Mécanique et métallurgique	10,9	16,2	15,0	14,9	16,6	
Électricité et électronique	61,8	66,0	60,0	58,4	65,3	
Variation de l'indice de la production industrielle (En %)	**4,4**	**4,5**	**2,2**	**0,2**	**2,0**	**2,5**
Dont :						
Produits des industries alimentaires	3,6	1,2	4,0	2,0	1,3	4,0
Produits de l'industrie textile	2,5	0,2	-2,6	-0,9	0,0	1,8
Produits chimiques	3,9	-1,2	3,5	2,5	5,1	1,1
Produits métalliques	8,7	7,4	-7,2	3,3	-6,3	0,1
Produits de l'industrie automobile	6,4	23,3	1,9	-0,7	9,2	3,7
Machines et appareils électriques	4,5	5,1	1,6	-1,3	-0,6	-1,0
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)						
Traitement des plantes sucrières	3971	3401	3838	3501	3068	
dont betteraves	2966	2468	2926	2698	2436	
Production de sucre d'origine locale	476	424	468	410	379	
dont sucre à base de la canne à sucre	93	94	84	73	64	
Importation du sucre raffiné	581	746	751	976	798	884
Consommation de sucre	1032	1119	1142	1161	1171	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
- Haut Commissariat au Plan

(1) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur
(2) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée
(3) Valeur des exportations rapportée à la production

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)						
Ecrasement du blé	39325	43280	45962	48000	48759	
dont Blé tendre	32660	35504	39688	42604	43369	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)						
Production	57857	75000	85000	85000	160000	
Exportation	11819	5500	4500	5800	21100	
Taux d'exportation en volume (En %)	**18,2**	**7,3**	**5,3**	**6,8**	**13,2**	
Activité de l'industrie laitière						
Capacité (En Milliers de litres)	4043	10000	10000	10000		
Production du lait frais (En millions de litres)	1294	1500	1800	1960		
Volume du lait traité (En millions de litres)	801	1162	1400	1560		
En % de la production totale	61,6	77,5	77,8	79,6		
3.5 - Bâtiment et travaux publics						
Activité des cimenteries						
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	99	358	531	150	435	185
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	9249	12787	14048	14520	14571	16130
Autorisations de construire (En nombre)	**45076**	**54065**	**52055**	**49886**	**57296**	**42802**
Structure (En %)						
Immeubles	15,0	14,4	12,3	11,6	10,1	
Villas	6,3	4,5	3,9	3,8	3,4	
Habitation type marocain	69,7	73,4	76,5	77,5	77,7	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	7,7	6,7	6,7	6,5	6,3	
Bâtiments administratifs	0,4	0,5	0,2	0,3	0,4	
Autres	0,9	0,5	0,4	0,4	0,5	
Prix moyen du m² couvert (En DH)	**1202**	**1151**	**1170**	**1414**	**1420**	
Immeubles	1212	1174	1255	1424	1458	
Villas	1440	1513	1442	1964	1962	
Habitation type marocain	1167	1113	1155	1373	1384	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1282	1152	1265	1455	1473	
Bâtiments administratifs	1642	1596	1600	1398	1767	
Autres	1381	1324	1279	1610	1574	
Surface bâtie (En milliers de m²)	**5341**	**6248**	**5936**	**5082**	**6 614**	
Surface du plancher (En milliers de m²)	**15135**	**17056**	**15720**	**13888**	**16 033**	
Valeur prévue (En millions de DH)	**19624**	**22239**	**21306**	**18895**	**20537**	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
- Haut Commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite5)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
3.6- Transports						
Réseau routier revêtu (En milliers de Km)	**34,4**	**35,9**	**35,9**	**40,9**	**41,1**	
Parc des véhicules (En milliers)	**1887**	**2284**	**2436**	**2625**	**2791**	**2954**
Part des voitures de tourisme (En %)	73,0	71,9	71,5	71,0	70,8	70,5
Trafic autoroutier						
Longueur des autoroutes (En Km)	519	827	866	916	1097	1417
Investissements engagés(En millions DH)	1613	3370	4404	5700	7479	
Chiffre d'affaires (En millions DH)	527	1066	1250	1442	1677	
Trafic journalier moyen (en vehicules / jour)		11087	11367	12271	12514	
Trafic de voyageurs (En milliers)						
Transport ferroviaire	17281	26120	27527	29600	30910	33879
Transport aérien	7879	12248	12866	13486	15499	15802
Part des vols charters (En %)	20,5	12,2	8,7	6,6	5,4	
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)						
Transport ferroviaire	31112	35859	31703	25000	35669	37178
Transport maritime	59981	72717	67715	61085	72016	73759
Transport aérien	53	67	63	59	55	55
Accidents de la circulation (En nombre)	**51756**	**58924**	**64715**	**66958**	**65461**	**67082**
Taux de gravité des accidents de circulation (En %)	**33,7**	**27,6**	**26,5**	**24,7**	**23,2**	**24,9**
Nombre de victimes	**83474**	**93102**	**103069**	**106785**	**102250**	**106233**
Tuées	3739	3838	4162	4042	3778	4222
Blessés graves	13698	12406	12992	12479	11414	12482
Blessés Légers	66036	76858	85915	90264	87058	89529
3.7- Tourisme						
Capacité hôtelière (En lits)	**111520**	**143221**	**152927**	**164612**	**173133**	**184125**
Taux d'occupation (En %)	**45,6**	**48,0**	**45,0**	**41,0**	**43,0**	**44,0**
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	**2626**	**4031**	**4212**	**4293**	**4378**	**4934**
Taux de croissance (En %)	**7,9**	**12,8**	**4,5**	**1,9**	**14,4**	**0,5**
Structure selon les principaux pays (En %)						
France	40,1	39,8	40,5	39,6	36,2	35,7
Espagne	10,7	13,4	14,1	15,0	22,0	21,0
Allemagne	6,5	4,0	4,3	4,1	5,3	5,7
Italie	4,7	4,0	3,9	4,1	4,1	3,8
Etats-Unis	3,4	2,7	2,6	2,8	2,1	2,0
Pays arabes	6,2	5,6	5,9	5,9	5,6	6,3
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	**5113**	**7408**	**7879**	**8341**	**9288**	**9342**
Dont (En %) :						
Marocains résidents à l'étranger	44,4	45,5	45,6	46,5	47,1	47,2
Touristes étrangers	49,9	54,5	54,4	53,5	52,9	52,8
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	**13348**	**16894**	**16462**	**16239**	**18020**	**16869**
Structure (En %)						
Tourisme étranger	79,9	81,1	79,4	77,1	77,4	73,6
Tourisme interne	20,1	18,9	20,6	22,9	22,6	26,4
Recettes touristiques (En millions de dh)	**34164**	**58674**	**55551**	**52834**	**56422**	**59115**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère du Tourisme
- Haut Commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer,
- Office National des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sûreté Nationale

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Fin)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
3.8- Télécommunications						
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	**8422**	**20029**	**22816**	**25311**	**31982**	**36554**
Taux de pénétration (%)	28,3	65,7	74,0	81,2	101,5	113,6
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	**1268**	**2394**	**2991**	**3516**	**3749**	**3566**
Taux de pénétration (%)	4,3	7,9	9,7	11,3	11,9	11,1
Parc Internet (milliers)	**138**	**526**	**757**	**1187**	**1867**	**3182**
Taux de pénétration (%)	0,47	1,71	2,43	3,76	5,85	9,87
3.9- Assurances						
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	**12238**	**17721**	**19855**	**20940**	**21873**	**23894**
Assurance vie et capitalisation (En %)	27,9	33,1	33,0	31,7	30,1	32,0
Assurance non vie (En %)	72,0	66,6	66,4	67,6	69,3	67,3
Dont : - Automobile	34,7	30,6	30,2	31,5	32,3	31,5
- Accidents corporels	12,0	12,6	12,4	12,5	12,5	11,7

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère du Tourisme
- Haut Commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

Annexe 4- Échanges extérieurs

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
4.1 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	**89221**	**125517**	**155740**	**113020**	**149583**	**173977**
Taux de croissance (En %)	**5,5**	**12,1**	**24,1**	**-27,4**	**32,4**	**16,3**
Alimentation	5,2	14,1	8,4	-3,8	6,4	-1,7
Dont : - Agrumes	1,3	5,3	6,9	-22,1	27,8	-2,3
- Produits de la mer (1)	5,2	5,9	9,8	-7,1	1,1	-4,5
Énergie et lubrifiants	0,9	33,0	19,6	-21,6	-39,6	351,1
Produits bruts	6,4	6,6	85,3	-58,9	85,4	27,8
Demi-produits	11,0	20,4	43,3	-48,3	65,0	21,7
Groupe OCP (2)	4,1	26,4	130,4	-64,8	98,0	34,0
Produits finis d'équipement	3,2	17,4	26,8	-10,2	44,3	13,5
Produits finis de consommation	2,6	2,9	-6,8	-2,3	7,1	7,9
Produits manufacturés (3)	5,6	11,9	19,5	-26,6	35,3	15,0
Structure (En %) :						
Alimentation	20,0	19,2	16,8	22,3	17,9	15,1
Dont : - Agrumes	2,7	2,4	2,1	2,2	2,1	1,8
- Produits de la mer	10,5	8,8	7,8	10,0	7,6	6,3
Énergie et lubrifiants	2,6	2,2	2,2	2,3	1,1	4,1
Produits bruts	9,5	10,2	15,3	8,6	12,1	13,3
Demi-produits	24,1	28,3	32,7	23,3	29,0	30,3
Groupe OCP	15,7	17,8	33,0	16,0	24,0	27,6
Produits finis d'équipement	7,5	11,2	11,4	14,2	15,4	15,1
Produits finis de consommation	36,1	28,7	21,6	29,0	23,5	21,8
Produits manufacturés	67,7	68,2	65,7	66,5	67,9	67,2
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (27 pays)	74,5	72,0	59,2	66,0	59,7	57,5
dont : - France	32,4	27,9	20,2	24,9	22,4	20,5
- Espagne	17,0	20,4	17,9	20,9	16,9	18,2
- Grande-Bretagne	7,6	5,1	3,4	3,3	2,9	2,5
- Italie	5,4	5,2	4,7	4,7	4,5	4,2
- Allemagne	3,9	3,0	2,6	3,4	3,1	2,8
Inde	3,6	3,9	6,8	5,2	6,1	6,8
États-unis	3,1	2,4	3,9	3,1	3,6	4,3
Union du Maghreb Arabe	1,7	1,6	1,6	2,2	2,2	2,2
Japon	2,1	1,0	1,1	1,2	0,7	0,7

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2011

(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

Annexe 4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Évolution des importations globales (En millions de dh)	**152368**	**261288**	**326042**	**263982**	**297963**	**357987**
Taux de croissance (En %)	**10,1**	**24,1**	**24,8**	**-19,0**	**12,9**	**20,1**
Alimentation	4,2	73,3	19,2	-24,0	20,2	33,2
Dont Blé	-3,0	204,5	32,1	-55,9	34,9	55,8
Énergie et lubrifiants	19,4	20,2	34,7	-25,5	26,5	32,4
Dont pétrole	15,9	4,3	16,9	-44,1	46,2	25,2
Produits bruts	7,8	24,9	68,4	-48,4	15,5	40,9
Demi-produits	12,2	21,0	14,7	-22,0	17,3	21,8
Produits finis d'équipement	7,2	18,9	30,0	-9,9	0,8	3,4
Produits finis de consommation	7,6	19,2	9,4	-1,2	5,4	10,2
Structure (En %) :						
Alimentation	9,8	10,2	9,8	9,2	9,8	10,8
Dont Blé	3,4	3,6	3,8	2,1	2,5	3,2
Énergie et lubrifiants	18,0	20,7	22,3	20,5	23,0	25,3
Dont pétrole	10,6	10,0	9,4	6,5	8,4	8,8
Produits bruts	6,7	6,1	8,2	5,2	5,3	6,3
Demi-produits	22,1	22,9	21,0	20,3	21,1	21,3
Produits finis d'équipement	21,0	21,4	22,3	24,8	22,1	19,1
Produits finis de consommation	22,5	18,7	16,4	20,0	18,7	17,2
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (27 pays)	56,5	52,9	51,9	52,4	49,2	47,6
dont : - France	20,3	15,9	15,0	15,6	15,6	14,3
- Espagne	11,2	11,1	11,2	12,2	10,6	10,9
- Italie	6,0	6,4	6,7	6,5	6,0	5,2
- Allemagne	5,1	4,9	4,7	5,5	4,6	4,5
- Grande-Bretagne	4,0	2,7	2,8	1,8	2,1	2,0
États-unis	4,2	5,9	5,1	7,2	7,0	8,1
Arabie Saoudite	5,6	5,5	6,7	4,4	6,0	6,9
Union du Maghreb Arabe	2,4	3,5	3,1	3,0	3,2	3,1
Taux de couverture de biens et services (En%)	**86,4**	**78,9**	**72,3**	**70,7**	**75,4**	**71,6**
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	**59,9**	**48,0**	**47,8**	**42,8**	**50,2**	**48,6**
Balance commerciale hors énergie	71,1	59,2	60,2	52,6	64,5	62,4
Balance commerciale des produits alimentaires	125,1	90,4	82,2	104,0	92,1	68,0
Balance commercial des demi-produits	65,2	59,4	74,2	49,1	69,1	69,1
Balance commercial des produits finis d'équipement	21,1	25,2	24,5	24,5	35,0	38,4
Balance commercial des produits finis de consommation	96,2	73,7	62,8	62,0	63,0	61,7
Déficit commercial global en % du PIB	**12,8**	**22,0**	**24,7**	**20,6**	**19,4**	**22,9**
Facture énergétique en % du PIB	**5,7**	**8,8**	**10,6**	**7,4**	**9,0**	**11,3**
Facture énergétique en % des exportations globales	**30,4**	**43,0**	**46,7**	**47,9**	**45,8**	**52,1**
Importations des biens d'équipement en % du PIB	**6,6**	**9,1**	**10,5**	**8,9**	**8,6**	**8,5**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes.

Annexe 4- Échanges extérieurs (Fin)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
4.2 - Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant	1,9	-0,1	-5,2	-5,4	-4,5	-8,0
Recettes voyages	7,3	9,5	8,1	7,2	7,4	7,4
Revenus nets des investissements	-1,5	-0,5	-0,6	-1,6	-1,6	-2,1
Transferts courants nets	8,7	10,2	9,8	8,1	8,0	8,2
Solde du compte capital et des opérations financières	-1,9	-0,1	5,7	6,0	4,9	8,3
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	**23377**	**41379**	**35291**	**31133**	**39281**	**30441**
Part des investissements directs (En %) :	80,0	91,7	79,2	81,1	89,3	84,2
Taux de croissance (En %)	**44,3**	**38,1**	**-14,7**	**-11,8**	**26,2**	**-22,5**
Structure des investissements directs selon les principaux pays (En %) :						
France	41,3	37,6	37,7	51,3	58,4	33,3
Espagne	21,0	16,1	9,4	6,1	5,4	6,0
Emirats arabes unis	3,0	10,0	16,9	4,6	7,4	17,4
U.S.A.	4,1	4,1	3,0	2,9	1,8	4,4
UEBL	3,7	3,5	3,7	3,4	3,1	5,2
Autres	26,9	28,7	29,4	31,7	23,8	33,5
Structure des investissements directs selon les principaux secteurs (En %) :						
Tourisme	12,9	32,7	20,3	11,4	9,4	10,2
Immobilier	15,7	20,0	32,7	22,0	21,1	32,0
Industrie	26,9	8,7	6,4	10,8	9,5	24,0
Télécommunication	18,8	8,1	0,8	21,2	29,3	0,7
Banques	6,0	4,8	17,7	25,5	11,9	5,9
Autres	19,7	25,6	22,0	9,2	18,7	27,2
4.4 - Dette extérieure						
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	29,0	19,8	19,4	20,8	22,7	23,6
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	18,5	10,7	9,9	10,7	12,1	12,4
Dette garantie en % du PIB	10,5	9,1	9,5	10,0	10,7	11,2

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes.

Annexe 5- Monnaie, crédits et prix

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
5.1 - Monnaie						
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	**427189**	**705944**	**800381**	**857019**	**898339**	**956662**
Circulation fiduciaire	78626	120045	128091	136664	144660	158288
Monnaie scripturale	193970	337138	360796	388726	404828	428489
Placements à vue	49208	72421	79869	87336	94026	102914
Autres actifs Monétaires	105385	176339	231625	244293	254825	266970
Évolution des placements liquides (En millions de dh)		**246744**	**258573**	**267318**	**334472**	**356569**
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)		**952687**	**1058954**	**1124336**	**1232811**	**1313231**
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	**11,9**	**17,5**	**13,4**	**7,1**	**4,8**	**6,5**
Circulation fiduciaire	9,8	10,0	6,7	6,7	5,9	9,4
Monnaie scripturale	14,8	22,1	7,0	7,7	4,1	5,8
Placements à vue	10,2	10,7	10,3	9,3	7,7	9,5
Autres actifs Monétaires	9,8	17,6	31,4	5,5	4,3	4,8
Taux de croissance des placements liquides (En %)		**-4,3**	**4,8**	**3,4**	**25,1**	**6,6**
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)		**11,0**	**11,2**	**6,2**	**9,6**	**6,5**
Structure de l'agrégat M3 (En %)						
Circulation fiduciaire	18,4	17,0	16,0	15,9	16,1	16,5
Monnaie scripturale	45,4	47,8	45,1	45,4	45,1	44,8
Placements à vue	11,5	10,3	10,0	10,2	10,5	10,8
Autres actifs Monétaires	24,7	25,0	28,9	28,5	28,4	27,9
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)						
Avoirs extérieurs nets		8,6	-5,3	-2,2	-0,1	-12,5
Créances nettes sur l'AC		5,7	-2,6	-9,3	2,4	24,6
Créances sur l'économie		28,9	25,8	11,5	10,8	10,3
Ressources à caractère non monétaire		-2,9	24,9	29,8	1,2	-8,2
Autres postes nets		28,5	105,0	28,5	35,6	21,4
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)						
Avoirs extérieurs nets		29,5	24,6	22,5	21,4	17,6
Créances nettes sur l'AC		13,4	11,5	9,8	9,5	11,2
Créances sur l'économie		65,4	72,6	75,7	80,0	82,9
Ressources à caractère non monétaire		4,2	4,7	5,7	5,5	4,7
Autres postes nets		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)		**56,3**	**45,7**	**45,2**	**45,2**	**51,0**
Concours à l'économie en % du PIB	**53,8**	**75,0**	**84,4**	**88,5**	**94,0**	**98,8**
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales		**9,6**	**7,3**	**8,8**	**7,8**	**5,6**
Taux de liquidité globale de l'économie (1)		**154,6**	**153,7**	**153,5**	**161,4**	**163,6**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal.

Annexe 5- Monnaie, crédits et prix (suite 1)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
5.2 - Marchés de capitaux						
Capitalisation boursière (En millions de DH)	**185452**	**586328**	**531750**	**508893**	**579020**	**516222**
Taux de croissance (En %)	**17,1**	**40,6**	**-9,3**	**-4,3**	**13,8**	**-10,8**
Capitalisation boursière/PIB (En %)	**38,7**	**95,1**	**77,2**	**69,5**	**75,8**	**64,3**
Dividendes distribuées (En millions de DH)	**6649**	**14707**	**19652**	**21200**	**20800**	**20400**
Rendement moyen général (1) (En %)	**3,59**	**2,51**	**3,70**	**4,17**	**3,59**	**3,95**
Nombre de sociétés cotées	**55**	**73**	**77**	**76**	**74**	**76**
Indices de la bourse						
Variation du MASI (2)	20,0	33,9	-13,5	-4,9	21,2	-12,9
Variation du MADEX (2)	21,2	35,1	-13,4	-6,6	22,1	-12,8
Volume des transactions (En millions de dh)	**58242**	**326125**	**217736**	**127948**	**182150**	**59897**
Marché central	32485	213797	159076	78668	116608	40143
Actions	29540	211985	156671	71887	103981	35211
Obligations	3092	1812	2405	6781	12627	4932
Marché de blocs	25757	112328	58660	49279	65542	19753
Actions	25461	109442	45437	38878	59459	16089
Indicateurs des O.P.C.V.M.						
Actif net (En millions de dh)	72311	132139	162039	192937	224858	229480
Encours des titres de créances négociables (En millions de DH)						
Bons du Trésor	195603	259625	252677	257937	277415	314956
Certificats de dépôts	3244	12449	27156	31727	44500	57798
Bons des sociétés de financement	5710	3556	3527	8450	12459	16889
Billets de Trésorerie	1106	1258	1825	2684	1795	2897
5.4 - Prix						
Indice des prix à la consommation (base 100 =2006) (3)	**94,5**	**102,5**	**106,3**	**107,4**	**108,4**	**109,4**
Alimentation	**94,2**	104,5	111,9	113,0	114,4	115,9
Habillement	**97,0**	101,0	102,8	103,8	104,3	106,0
Habitation	**95,2**	102,1	103,0	103,8	104,3	104,8
Equipements ménagers	**96,9**	101,9	103,4	105,4	106,2	107,1
Soins médicaux	**96,3**	100,7	101,0	101,9	102,8	103,1
Transports et communications	**89,2**	100,3	101,3	100,4	100,2	98,9
Indice des prix à la consommation hors produits alimentaires	**94,8**	101,1	102,4	103,3	104,2	104,8
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (En %	**1,7**	**2,5**	**3,7**	**1,0**	**0,9**	**0,9**
Alimentation	1,7	4,5	7,1	1,0	1,2	1,3
Habillement	1,3	1,0	1,8	1,0	0,5	1,6
Habitation	1,7	2,1	0,9	0,8	0,5	0,5
Equipements ménagers	0,7	1,9	1,5	1,9	0,8	0,8
Soins médicaux	1,2	0,7	0,3	0,9	0,9	0,3
Transports et communications	3,2	0,3	1,0	-0,9	-0,2	-1,2
Indice des prix à la consommation hors produits alimentaires	1,8	1,1	1,3	0,9	0,9	0,6
Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur						
Industries extractives	**1,2**	**23,4**	**6,1**	**-1,1**	**0,9**	**1,4**
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	6,6	8,1	34,9	-13,7	10,1	1,7
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	3,8	16,7	18,0	0,0	0,0	0,0
Autres industries extractives	0,5	25,3	2,9	-1,3	1,1	1,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et de l'eau	**-0,9**	**2,7**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	-3,2	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Captage, traitement et distribution de l'eau	2,5	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries	**3,9**	**1,8**	**18,2**	**-15,2**	**6,4**	**14,8**
Industrie agroalimentaire	1,2	-0,1	7,9	-0,4	-0,5	3,3
Industrie textile et cuir	-0,6	-0,8	0,4	0,7	1,0	0,5
Industrie chimique et parachimique	3,4	5,7	52,6	-30,2	-10,6	37,4
Industrie mécanique et métallurgique	0,4	-0,1	0,6	0,8	0,5	0,2
Industrie électrique et électronique	-0,3	3,5	2,6	-2,0	-1,0	2,3

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Total des dividendes distribuées rapporté à la capitalisation boursière de toutes les sociétés cotées.
(2) la moyenne du MASI et du MADEX concerne seulement la période 2001-2006
(3) Pour la période 2000-2006, il s'agit de l'indice du coût de la vie raccordé à la base 2006.

Annexe 5- Monnaie, crédits et prix (Fin)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Cours de change des principales devises par rapport au dirham (Achat)						
1 euro	10,572	11,184	11,320	11,215	11,117	11,216
1 $ USA	9,843	8,171	7,713	8,065	8,398	8,062
1 livre sterling	16,119	16,349	14,270	12,592	12,958	12,923
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)						
24 heures	-	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
7 jours	3,64	3,25	3,50	3,25	3,25	3,25
Taux créditeurs (En %) (1)						
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	3,82	3,48	3,96	3,32	3,37	3,36
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	4,09	3,76	4,34	3,66	3,85	3,89
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	3,95	3,68	4,19	3,56	3,67	3,73
Taux des comptes sur carnets	3,24	2,41	3,10	3,11	3,11	2,96
Taux des livrets CEN	2,63	1,20	1,90	1,90	1,80	1,85
Taux d'intérêt des bons du trésor émis par adjudication (En %) (2)						
13 Sem.	3,41	3,32	3,50	3,34	3,36	3,31
26 Sem.	3,58	3,30	3,62	3,41	3,42	3,33
52 Sem.	3,86	3,23	3,68	3,46	3,54	3,47
2 Ans	4,25	3,33	3,68	3,64	3,68	3,64
5 Ans	4,95	3,36	3,86	3,82	3,90	3,86
10 Ans	5,60	3,40			4,17	4,14
15 Ans	6,06	3,65			4,34	4,34
20 Ans		3,81			4,45	4,42

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Bank Al-Maghrib
- Haut Commissariat au Plan

(1) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.
(2) Taux sur le marché des adjudications sont des taux moyens pondérés.

Annexe 6 - Finances publiques (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**LF 2012**	**PLF 2013**
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	**107590**	**156788**	**186300**	**172596**	**174145**	**191297**	**193461**	**210613**
Recettes ordinaires (n.c FSR et FSP)	**104740**	**153604**	**183545**	**168978**	**170255**	**188081**	**190261**	**207413**
Recettes fiscales	**88295**	**135204**	**167276**	**150853**	**154005**	**162799**	**170700**	**179414**
Impôts directs	35607	60308	81827	71734	65004	69782	73414	77546
IR	18344	28009	33312	26728	26928	27525	28959	32947
IS	15524	30013	46290	42395	35114	40250	41543	42538
Taxe professionnelle	295	278	213	180	205	212	264	279
Taxe d'habitation	78	71	31	29	30	32	39	41
Majorations	624	1865	1885	2315	2650	1681	2561	1191
Autres impôts directs	116	72	96	87	77	82	48	50
Impôts indirects	35218	52151	61568	58185	66767	72160	75623	78932
TVA	19588	34811	42875	38555	45635	50300	53457	56168
Intérieure	8392	14495	18072	15739	18731	19409	20867	22197
Importation	11195	20316	24803	22816	26904	30891	32590	33971
TIC	15631	17340	18693	19630	21132	21860	22166	22764
Tabacs	5474	6133	6983	6865	7502	7494	7500	7931
Produits énergétiques	9071	10159	10639	11708	12307	12943	13200	13330
Autres	1085	1047	1071	1057	1323	1423	1466	1503
Droits de douane	12033	13415	13706	11830	12242	10286	9913	9099
Enregistrement et Timbre	5437	9331	10175	9104	9992	10571	11750	13837
Recettes non fiscales	**16445**	**18400**	**16269**	**18125**	**16250**	**25282**	**19561**	**27999**
Dont : Monopoles	5689	7758	7782	10588	8883	10483	11380	12563
Recettes de certains CST	**2850**	**3184**	**2755**	**3618**	**3890**	**3216**	**3200**	**3200**
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	**121699**	**153309**	**183230**	**188496**	**209909**	**241399**	**237077**	**254132**
Dépenses globales (n.c FSR et FSP) (2)	**118849**	**150125**	**180475**	**184878**	**206019**	**238183**	**233877**	**250932**
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	**103382**	**134435**	**157036**	**152733**	**162020**	**193529**	**194085**	**210661**
Dépenses ordinaires (n.c FSP)	**101725**	**133406**	**156492**	**152139**	**161140**	**193050**	**193085**	**209661**
Biens et Services	77940	98824	107355	122131	117251	126465	141315	148262
Personnel	53341	65665	70315	75527	78768	88562	93508	98000
Autres	24599	33159	37040	46604	38483	37903	47807	50262
Dette publique	17974	19261	18231	17326	17574	18234	20244	22399
Intérieure	14118	16552	15389	14463	15245	15198	17356	18772
Extérieure	3855	2709	2842	2863	2329	3036	2888	3627
Compensation	7468	16350	31450	13276	27195	48830	32525	40000
dont Fonds de soutien des prix	1657	1029	544	594	880	479	1000	1000
Solde du budget ordinaire (y.c FSP)	**4208**	**22353**	**29264**	**19863**	**12125**	**-2232**	**-624**	**-49**
Solde du budget ordinaire (n.c FSP)	**3014**	**20198**	**27053**	**16839**	**9115**	**-4969**	**-2824**	**-2249**
Solde des comptes spéciaux (y.c FSR et FSP)	2395	9602	11562	10803	-610	1944	3000	4000
Solde des comptes spéciaux (n.c FSR et FSP)	2380	9338	11546	10456	-858	2048	3000	4000
Dépenses d'investissement	**20697**	**28212**	**37740**	**46219**	**47031**	**49918**	**45992**	**47471**
dont Fonds spécial routier	1179	1891	2195	2677	2762	2841	2200	2200
Solde du budget	**-15914**	**3479**	**3070**	**-15900**	**-35764**	**-50102**	**-43616**	**-43520**
Solde du budget hors compensation	**-8446**	**19829**	**34520**	**-2624**	**-8569**	**-1272**	**-11091**	**-3520**

Source : Ministère de l'Economie et des Finances
(1) Hors TVA des collectivités locales
(2) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)
FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix
LF : Loi de finances.
PLF : Projet de Loi de finances.

Annexe 6- Finances publiques (suite1) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**LF 2012**	**PLF 2013**
6.2- Charges et ressources du Trésor : Croissance en %								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	**5,5**	**15,8**	**18,8**	**-7,4**	**0,9**	**9,8**	**1,1**	**8,9**
Recettes ordinaires (n.c FSR et FSP)	**5,2**	**16,0**	**19,5**	**-7,9**	**0,8**	**10,5**	**1,2**	**9,0**
Recettes fiscales	**6,5**	**19,0**	**23,7**	**-9,8**	**2,1**	**5,7**	**4,9**	**5,1**
Impôts directs	9,6	19,1	35,7	-12,3	-9,4	7,4	5,2	5,6
Dont : IR	11,8	14,9	18,9	-19,8	0,7	2,2	5,2	13,8
IS	12,4	24,1	54,2	-8,4	-17,2	14,6	3,2	2,4
Taxe professionnelle	0,7	-0,7	-23,4	-15,5	13,9	3,4	24,5	5,7
Taxe d'habitation	4,1	-9,0	-56,3	-6,5	3,4	6,7	21,9	5,1
Majorations	26,3	14,9	1,1	22,8	14,5	-36,6	52,3	-53,5
Impôts indirects	5,4	20,2	18,1	-5,5	14,7	8,1	4,8	4,4
TVA	10,0	27,2	23,2	-10,1	18,4	10,2	6,3	5,1
Intérieure	9,1	24,8	24,7	-12,9	19,0	3,6	7,5	6,4
Importation	10,8	29,0	22,1	-8,0	17,9	14,8	5,5	4,2
TIC	0,0	8,1	7,8	5,0	7,6	3,4	1,4	2,7
Tabacs	0,4	9,2	13,9	-1,7	9,3	-0,1	0,1	5,7
Produits énergétiques	-0,6	10,4	4,7	10,1	5,1	5,2	2,0	1,0
Autres	4,2	-14,2	2,3	-1,3	25,1	7,6	3,0	2,5
Droits de douane	-0,3	8,7	2,2	-13,7	3,5	-16,0	-3,6	-8,2
Enregistrement et Timbre	8,9	29,7	9,0	-10,5	9,8	5,8	11,2	17,8
Recettes non fiscales	**-0,6**	**-2,5**	**-11,6**	**11,4**	**-10,3**	**55,6**	**-22,6**	**43,1**
Dont : Monopoles	-9,6	0,4	0,3	36,1	-16,1	18,0	8,6	10,4
Recettes de certains CST		**8,7**	**-13,5**	**31,3**	**7,5**	**-17,3**	**-0,5**	**0,0**
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	**7,0**	**5,4**	**19,5**	**2,9**	**11,4**	**15,0**	**-1,8**	**7,2**
Dépenses globales (n.c FSR et FSP) (2)	**6,7**	**5,4**	**20,2**	**2,4**	**11,4**	**15,6**	**-1,8**	**7,3**
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	**6,4**	**7,5**	**16,8**	**-2,7**	**6,1**	**19,4**	**0,3**	**8,5**
Dépenses ordinaires (n.c FSP)	**7,1**	**7,7**	**17,3**	**-2,8**	**5,9**	**19,8**	**0,0**	**8,6**
Biens et Services	7,0	6,0	8,6	13,8	-4,0	7,9	11,7	4,9
Personnel	6,9	4,0	7,1	7,4	4,3	12,4	5,6	4,8
Autres	6,3	10,2	11,7	25,8	-17,4	-1,5	26,1	5,1
Dette publique	8,2	3,3	-5,3	-5,0	1,4	3,8	11,0	10,6
Intérieure	0,8	2,1	-7,0	-6,0	5,4	-0,3	14,2	8,2
Extérieure	5,4	11,0	4,9	0,7	-18,7	30,4	-4,9	25,6
Compensation	-12,8	24,4	92,4	-57,8	104,8	79,6	-33,4	23,0
dont Fonds de soutien des prix		-9,7	-47,1	9,2	48,1	-45,6	108,8	0,0
Dépenses d'investissement	**4,7**	**18,3**	**33,8**	**22,5**	**1,8**	**6,1**	**-7,9**	**3,2**
dont Fonds spécial routier		13,2	16,1	22,0	3,2	2,9	-22,6	0,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances
(1) Hors TVA des collectivités locales
(2) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

Annexe 6- Finances publiques (suite2) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**LF 2012**	**PLF 2013**
6.3- Indicateurs des finances publiques : Structures								
Recettes ordinaires (En millions de dh) (2)	**107590**	**156788**	**186300**	**172596**	**174145**	**191297**	**193461**	**210613**
Structure (En %)								
Recettes fiscales	**82,1**	**86,2**	**89,8**	**87,4**	**88,4**	**85,1**	**88,2**	**85,2**
Impôts directs	33,1	38,5	43,9	41,6	37,3	36,5	37,9	36,8
Dont : IR	17,0	17,9	17,9	15,5	15,5	14,4	15,0	15,6
IS	14,4	19,1	24,8	24,6	20,2	21,0	21,5	20,2
Taxe professionnelle	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxe d'habitation	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,6	1,2	1,0	1,3	1,5	0,9	1,3	0,6
Impôts indirects	32,7	33,3	33,0	33,7	38,3	37,7	39,1	37,5
TVA	18,2	22,2	23,0	22,3	26,2	26,3	27,6	26,7
Intérieure	7,8	9,2	9,7	9,1	10,8	10,1	10,8	10,5
Importation	10,4	13,0	13,3	13,2	15,4	16,1	16,8	16,1
TIC	14,5	11,1	10,0	11,4	12,1	11,4	11,5	10,8
Tabacs	5,1	3,9	3,7	4,0	4,3	3,9	3,9	3,8
Produits énergétiques	8,4	6,5	5,7	6,8	7,1	6,8	6,8	6,3
Autres	1,0	0,7	0,6	0,6	0,8	0,7	0,8	0,7
Droits de douane	11,2	8,6	7,4	6,9	7,0	5,4	5,1	4,3
Enregistrement et Timbre	5,1	6,0	5,5	5,3	5,7	5,5	6,1	6,6
Recettes non fiscales	**15,3**	**11,7**	**8,7**	**10,5**	**9,3**	**13,2**	**10,1**	**13,3**
Dont : Monopoles	5,3	4,9	4,2	6,1	5,1	5,5	5,9	6,0
Dépenses totales (En millions de dh) (3)	**121699**	**153309**	**183230**	**188496**	**209909**	**241399**	**237077**	**254132**
Structure (En %)								
Biens et Services	64,0	64,5	58,6	64,8	55,9	52,4	59,6	58,3
Personnel	43,8	42,8	38,4	40,1	37,5	36,7	39,4	38,6
Autres	20,2	21,6	20,2	24,7	18,3	15,7	20,2	19,8
Dette publique	14,8	12,6	9,9	9,2	8,4	7,6	8,5	8,8
Intérieure	11,6	10,8	8,4	7,7	7,3	6,3	7,3	7,4
Extérieure	3,2	1,8	1,6	1,5	1,1	1,3	1,2	1,4
Compensation	6,1	10,7	17,2	7,0	13,0	20,2	13,7	15,7
dont Fonds de soutien des prix	1,4	0,7	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4
Investissement	17,0	18,4	20,6	24,5	22,4	20,7	19,4	18,7
dont Fonds spécial routier	1,0	1,2	1,2	1,4	1,3	1,2	0,9	0,9

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec dépenses du Fonds spécial routier et Fonds du soutien des prix et avec solde net des autres comptes spéciaux du Trésor

Annexe 6- Finances publiques (suite3) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	2000-06	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**LF 2012**	**PLF 2013**
6.4- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	**22,5**	**25,4**	**27,0**	**23,6**	**22,8**	**23,8**	**22,2**	**23,2**
Recettes ordinaires (n.c FSR et FSP)	**21,9**	**24,9**	**26,6**	**23,1**	**22,3**	**23,4**	**21,9**	**22,8**
Recettes fiscales	**18,4**	**21,9**	**24,3**	**20,6**	**20,2**	**20,3**	**19,6**	**19,8**
Impôts directs	7,4	9,8	11,9	9,8	8,5	8,7	8,4	8,5
IR	3,8	4,5	4,8	3,6	3,5	3,4	3,3	3,6
IS	3,2	4,9	6,7	5,8	4,6	5,0	4,8	4,7
Taxe professionnelle	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1
Impôts indirects	7,4	8,5	8,9	7,9	8,7	9,0	8,7	8,7
TVA	4,1	5,6	6,2	5,3	6,0	6,3	6,1	6,2
Intérieure	1,8	2,4	2,6	2,1	2,5	2,4	2,4	2,4
Importation	2,3	3,3	3,6	3,1	3,5	3,8	3,7	3,7
TIC	3,3	2,8	2,7	2,7	2,8	2,7	2,5	2,5
Tabacs	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9
Produits énergétiques	1,9	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5
Autres	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Droits de douane	2,5	2,2	2,0	1,6	1,6	1,3	1,1	1,0
Enregistrement et Timbre	1,1	1,5	1,5	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5
Recettes non fiscales	**3,4**	**3,0**	**2,4**	**2,5**	**2,1**	**3,1**	**2,2**	**3,1**
Dont : Monopoles	1,2	1,3	1,1	1,4	1,2	1,3	1,3	1,4
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	**25,4**	**24,9**	**26,6**	**25,7**	**27,5**	**30,1**	**27,2**	**28,0**
Dépenses globales (n.c FSR et FSP) (2)	**24,8**	**24,4**	**26,2**	**25,2**	**27,0**	**29,7**	**26,9**	**27,6**
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	**21,6**	**21,8**	**22,8**	**20,9**	**21,2**	**24,1**	**22,3**	**23,2**
Dépenses ordinaires (n.c FSP)	**21,2**	**21,6**	**22,7**	**20,8**	**21,1**	**24,1**	**22,2**	**23,1**
Biens et Services	16,3	16,0	15,6	16,7	15,3	15,8	16,2	16,3
Personnel	11,1	10,7	10,2	10,3	10,3	11,0	10,7	10,8
Autres	5,1	5,4	5,4	6,4	5,0	4,7	5,5	5,5
Dette publique	3,8	3,1	2,6	2,4	2,3	2,3	2,3	2,5
Intérieure	2,9	2,7	2,2	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1
Extérieure	0,8	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Compensation	1,6	2,7	4,6	1,8	3,6	6,1	3,7	4,4
Fonds spécial du soutien des prix	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Investissement	4,3	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	5,3	5,2
Fonds spécial routier	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2
Solde ordinaire (y.c FSP)	**0,9**	**3,6**	**4,2**	**2,7**	**1,6**	**-0,3**	**-0,1**	**0,0**
Solde ordinaire (n.c FSP)	**0,6**	**3,3**	**3,9**	**2,3**	**1,2**	**-0,6**	**-0,3**	**-0,2**
Solde primaire	**0,4**	**3,7**	**3,1**	**0,2**	**-2,4**	**-4,0**	**-2,7**	**-2,3**
Solde du budget	**-3,3**	**0,6**	**0,4**	**-2,2**	**-4,7**	**-6,2**	**-5,0**	**-4,8**
Solde du budget hors compensation	**-1,8**	**3,2**	**5,0**	**-0,4**	**-1,1**	**-0,2**	**-1,3**	**-0,4**
Pression fiscale (3)	**20,2**	**24,4**	**27,0**	**22,9**	**22,7**	**23,0**	**22,2**	**22,4**

Source : Calcul de la DEPF

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(3) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

Annexe 6- Finances publiques (fin)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
6.5- Endettement public						
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	16,7	12,3	9,8	10,0	10,1	9,5
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	13,1	10,6	8,3	8,4	8,8	7,9
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	3,6	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	14,8	12,6	9,9	9,2	8,4	7,6
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	2,7	1,8	1,4	0,7	0,7	0,8
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	15,4	9,0	6,6	4,5	4,6	5,1
Charges dette extérieure/PIB	3,5	2,3	1,8	1,1	1,1	1,2
Taux d'endettement direct du Trésor	**62,5**	**53,5**	**47,3**	**47,1**	**50,3**	**53,7**
Encours dette intérieure/PIB	43,7	42,8	37,4	36,4	38,3	41,3
Encours dette extérieure/PIB	18,8	10,7	9,9	10,7	12,1	12,4
6.6- Émissions de la TGR :						
Dépenses d'investissement (En millions dh)	**19429**	**26357**	**36629**	**44248**	**53785**	**53859**
Taux de croissance (En %)	**-0,6**	**19,9**	**39,0**	**20,8**	**21,6**	**0,1**
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Economie et Finances	32,0	34,6	34,2	27,6	27,0	30,4
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	10,4	10,3	11,4	11,6	10,3	10,8
Agriculture et pêche	9,3	6,4	5,1	10,1	10,3	12,1
Éducation nationale et enseignement supérieur	9,8	10,0	7,3	12,3	9,4	7,5
Intérieur	4,0	4,4	4,6	4,8	5,2	5,4
Santé Publique	4,3	4,7	3,9	3,0	3,3	3,3
Justice	0,9	0,7	0,9	0,5	0,6	1,1
Affaires Étrangères et coopération	0,3	0,2	0,0	0,6	0,2	0,2
Autres (y.c Budgets annexes)	29,0	28,6	32,6	29,7	33,8	29,1
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	**80345**	**112900**	**140921**	**143841**	**136913**	**151994**
Taux de croissance (En %)	**9,8**	**6,8**	**24,8**	**2,1**	**-4,8**	**11,0**
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Economie et Finances	18,1	25,5	36,4	31,5	21,0	25,4
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,1	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
Agriculture et pêche	2,6	1,9	1,3	1,3	1,6	1,3
Éducation nationale et enseignement supérieur	31,7	30,5	25,5	27,2	29,6	29,0
Intérieur	9,1	8,9	7,6	8,7	9,8	10,8
Santé Publique	5,7	5,6	5,0	5,5	6,0	6,0
Justice	2,2	2,2	1,7	1,5	1,9	1,7
Affaires Étrangères et coopération	1,8	1,5	1,0	1,3	1,4	1,2
Autres (y.c Budgets annexes)	27,7	23,2	20,9	22,5	28,2	24,2

Source : - Calcul de la DEPF.
- HCP Pour le PIB

Annexe 7- Indicateurs sociaux

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011	2012
7.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	**29504**	**30850**	**31195**	**31543**	**31894**	**32245**	**32597**
Taux d'urbanisation (en %)	55,0	56,5	56,9	57,4	57,8	58,3	58,8
Taux de féminité (en %)	50,3	50,6	50,6	50,7	50,8	50,8	50,9
Structure selon les grands groupes d'âges (En %)							
National							
0 - 14 ans	30,9	29,1	28,6	28,0	27,5	27,1	26,7
15 - 24 ans	20,9	20,4	20,3	20,1	19,9	19,7	19,4
25 - 59 ans	40,5	42,5	43,1	43,7	44,3	44,7	45,1
60 ans et plus	7,7	8,0	8,0	8,1	8,3	8,5	8,8
Urbain							
0 - 14 ans	27,5	26,4	26,0	25,5	25,2	24,9	24,6
15 - 24 ans	20,0	19,4	19,2	18,9	18,5	18,2	17,9
25 - 59 ans	45,1	46,1	47,1	47,6	48,0	48,4	48,6
60 ans et plus	7,5	8,0	7,8	8,0	8,3	8,6	8,9
Effectif des ménages (2)	**5609**	**6111**	**6239**	**6368**	**6517**	**6665**	**6813**
Urbain (En %)	63,0	62,4	63,0	63,5	64,0	64,5	65,0
Taille moyenne des ménages	**5,3**	**5,0**	**5,0**	**4,9**	**4,9**	**4,8**	**4,8**
Urbain	4,6	4,6	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3
Rural	6,4	5,9	5,8	5,8	5,7	5,7	5,6
	2004	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011(*)**
Indice synthétique de fécondité (3)	**2,50**	**2,37**	**2,33**	**2,30**	**2,23**	**2,19**	**2,59**
Urbain	2,10	2,03	2,01	2,00	2,00	1,80	2,15
Rural	3,10		2,77	2,70		2,70	3,20
	2000-06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**	**10/11**	**11/12**
Taux brut de natalité (pour mille)	21,1	19,8	19,5	19,2	18,8	18,7	18,5
Urbain	19,0	17,8	17,7	17,6	16,2	16,4	16,3
Rural	23,7	22,3	21,9	21,4	22,8	21,9	21,6
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,7	5,5	5,5	5,7	5,6	5,1	
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	15,4	14,3	14,0	13,5	13,2	13,6	
	2000-06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**	**10/11**	**11/12**
7.2- Education et formation							
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (4)	87,8	79,1	84,6	90,0	94,9	97,5	97,9
Rural	81,8	69,5	76,7	83,8	94,0	95,4	95,9
Filles	76,3	62,1	70,4	78,7	91,8	93,6	94,8
Effectif des préscolarisés	731365	702522	669365	721835	673759	740196	682701
Dont préscolaire moderne (En %)	14,0	18,9	21,9	28,1	33,5(5)	33,3	33,9
Effectif des élèves et des étudiants							
Enseignement primaire	3954053	######	3878640	3863838	3945201	4001313	4016934
Dont public (En %)	94,5	91,6	91,1	90,4	89,2	88,2	87,1
Enseignement secondaire collégial	1137338	######	1438102	1447354	1433089	1456849	1488659
Dont public (En %)	97,9	96,5	95,9	94,8	94,1	93,4	92,8
Enseignement secondaire qualifiant	560095	681369	713633	784935	861516	921527	960503
Dont public (En %)	94,3	93,7	94,1	93,2	92,5	92,0	91,5
Enseignement supérieur (Public et privé) (6)	290857	295034	315844	344543	341713	350822	
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public							
Enseignement primaire	131422	129123	128148	127495	127823	127100	128458
Enseignement secondaire collégial	53949	54391	54716	54875	55176	56521	56918
Enseignement secondaire qualifiant	33978	34810	35779	36210	38583	41213	44931
Enseignement supérieur universitaire (personnel permanent)	10087	9867	9995	10095	10467	10469	

Source : - Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
- Haut Commissariat au Plan (*) EPSF 2011 (Ministère de la Santé)

(1) Rétroprojections du CERED 2006
(2) Les ménages nomades ne sont pas inclus
(3) Source : RGPH pour 1994 et 2004, ENPS II pour 1990, ENNVM 1998/1999 pour 1998
(4) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.
(5) Ycompris le préscolaire public (dont la part est de 7,8%)
(6) non compris la formation des cadres et la formation professionnelle post-bac.

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 1)

	Moyenne 2000-06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Effectif en formation pédagogique	9610	4133	4487	3745	6288	6836	6802
Instituteurs (%)	64,5	29,4	32,9	23,9	31,8	35,7	43,9
Professeurs 1er cycle (%)	20,1	31,6	34,1	29,9	34,4	27,7	41,5
Professeurs 2ème cycle (%)	10,0	24,5	24,7	37,3	29,5	31,8	10,9
Agrégés (%)	5,4	14,6	8,3	8,9	4,3	4,8	3,8
Effectif en formation professionnelle (1)	**151928**	**203829**	**224235**	**251607**	**262988**	**272226**	**293447**
Technicien (%)	45,7	57,3	60,0	60,9	62,5	63,0	64,1

	1982	1994	1998	2004	2008	2009	2010
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	**65,0**	**54,9**	**48,3**	**44,1**	**40,5**	**39,7**	**30,0**
Masculin	51,0	41,7	33,8	32,1	28,6	28,1	23,5
Féminin	78,0	67,5	61,9	55,8	51,9	50,8	38,0

	2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (5)	**25648**	**34451**	**35970**	**39067**	**40545**	**44004**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	31,7	30,5	25,5	27,2	29,6	29,0
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (5)	**1889**	**2645**	**2666**	**5421**	**5036**	**4066**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	9,9	10,0	7,3	12,3	9,4	7,5
Budget global du MEN (En millions dh)(5)	**27538**	**37096**	**38635**	**44488**	**45580**	**48070**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	27,5	26,6	21,8	23,7	23,9	23,4
7.3-Emploi et salaires						
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)						
Population active 15 ans et plus (En milliers)	**10553**	**11148**	**11267**	**11314**	**11415**	**11538**
Urbain	5364	5746	5874	5916	5966	6089
Rural	5189	5402	5393	5398	5449	5448
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	25,0	22,3	21,8	20,7	20,1	19,2
25 - 44 ans	51,0	50,6	50,6	50,7	50,9	51,7
45 - 59 ans	17,9	21,1	21,7	22,7	22,8	23,2
Urbain						
15 - 24 ans	19,5	17,9	17,3	15,8	15,4	14,3
25 - 44 ans	58,3	56,5	56,3	56,4	56,4	57,3
45 - 59 ans	18,6	22,1	23,0	24,4	24,7	25,0
Taux d'activité (En %)						
National	51,7	51,0	50,6	49,9	49,6	49,2
Masculin	77,3	76,1	75,9	75,3	74,7	74,3
Féminin	27,1	27,1	26,6	25,8	25,9	25,5
Urbain	45,4	44,9	44,7	44,0	43,6	43,3
Masculin	72,1	71,5	71,6	70,8	70,3	70,1
Féminin	20,2	19,6	19,3	18,6	18,4	18,1
Rural	60,3	59,7	59,0	58,4	58,4	58,0
Masculin	84,2	82,6	82,0	81,9	81,1	80,5
Féminin	36,8	37,7	37,0	36,1	36,9	36,6

Source : - Ministère de l'Economie et des Finances
- Haut Commissariat au Plan

(1) Public et Privé
(2) Source : RGPH pour 1982, 1994 et 2004, ENNVM 1998/1999
(3) Rapport National 2009 sur les OMD (HCP)
(4)HCP
(5) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Population active occupée (En milliers)	**9350**	**10056**	**10189**	**10284**	**10405**	**10509**
Urbain	4362	4860	5013	5101	5169	5272
Rural	4989	5196	5176	5184	5235	5237
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	23,3	20,5	19,7	18,7	18,2	17,3
25 - 44 ans	50,2	50,1	50,4	50,4	50,7	51,4
45 - 59 ans	19,6	22,8	23,4	24,4	24,4	24,9
Urbain						
15 - 24 ans	16,8	17,3	17,0	15,7	15,5	14,5
25 - 44 ans	58,1	56,5	56,4	56,5	56,5	57,1
45 - 59 ans	21,8	25,2	26,0	27,4	27,6	28,1
Rural						
15 - 24 ans	31,3	28,5	27,7	27,0	26,5	25,8
25 - 44 ans	43,4	44,2	44,5	44,5	45,0	45,6
45 - 59 ans	17,6	20,6	20,9	21,4	21,3	21,7
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %)						
Agriculture, forêt et pêche	5,1	5,6	5,5	5,0	4,8	4,9
Industrie	22,5	20,9	20,9	20,2	20,2	19,5
Bâtiments et travaux publics	9,3	10,7	11,2	11,8	12,4	12,5
Commerce de gros et de détail	21,3	20,0	19,9	20,0	20,2	20,6
Transports, entrepôts et communications	5,8	6,4	6,8	6,7	6,9	7,1
Services+Administration générale	35,7	36,1	35,6	36,1	35,4	35,2
Activités mal désignées	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Population active en chômage (En milliers)	**1202**	**1092**	**1078**	**1029**	**1037**	**1028**
Urbain	1002	886	861	816	823	817
Rural	200	206	217	214	214	211
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	**27,1**	**27,3**	**27,5**	**27,6**	**28,3**	**30,6**
Urbain	30,0	30,3	30,8	31,3	31,3	34,0
Rural	12,9	14,3	14,7	13,4	16,7	17,7
Taux de chômage selon le sexe (En %)						
National	11,4	9,8	9,6	9,1	9,1	8,9
Masculin	11,3	9,8	9,5	9,0	8,9	8,4
Féminin	11,6	9,8	9,8	9,5	9,6	10,2
Urbain	18,7	15,4	14,7	13,8	13,7	13,4
Masculin	17,0	13,9	13,0	12,1	12,1	11,3
Féminin	24,5	20,8	20,3	19,8	19,8	21,2
Rural	3,9	3,8	4,0	4,0	3,9	3,9
Masculin	4,9	4,8	5,1	5,0	4,8	4,7
Féminin	1,6	1,7	1,8	1,7	2,0	2,1
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)						
15-24 ans	34,2	31,6	31,8	31,8	31,3	32,2
25-44 ans	19,2	15,8	14,7	14,0	13,5	13,3
45-59 ans	4,3	3,4	3,4	3,1	3,4	2,9
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)						
15-24 ans	6,4	7,0	8,7	8,7	8,4	8,6
25-44 ans	3,9	3,7	3,2	3,2	3,2	3,1
45-59 ans	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,1
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	10,9	9,0	8,3	7,7	8,1	7,0
Niveau moyen	25,8	21,2	20,6	19,1	18,5	17,8
Niveau supérieur	25,9	20,3	19,0	17,8	17,5	19,0
Ayant un diplôme	25,8	20,8	20,0	18,6	18,1	18,3
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	2,6	2,6	2,6	2,5	2,4	2,3
Ayant un diplôme	13,0	11,4	12,2	11,8	11,4	11,1

Source : - Haut Commissariat au Plan

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
7.4- Santé						
Nombre d'habitants par médecin (public et privé) (2)	2102	1850		1637		1630
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base (2)	12243	12006		12002		11970
Total des journées d'hospitalisation (En milliers) (2)	4424	4292		4607		4747
Nombre d'habitants par infirmier (2)	1126	1173		1134		1109
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre)	2422	2592		2626		2689
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	70,9	72,5	72,6	72,8	73,1	73,3
Masculin	69,3	71,2	71,4	71,6	71,8	72,0
Féminin	72,7	73,7	73,9	74,2	74,4	74,7

	1995	1997	1998	2003	2011
Taux de prévalence contraceptive (En %) (3)	50,3	58,4	58,8	63,0	67,4
Urbain	64,2	65,8	65,8	65,5	68,9
Rural	39,2	51,7	50,7	59,7	65,5

	1985	1994	2004	2007(4)	2008 (5)
7.5- Niveau de vie et Equipements de base					
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	21,0	16,5	14,2	8,9	8,8
Urbain	13,3	10,4	7,9	4,8	4,7
Rural	26,8	23,0	22,0	14,4	14,2

	1991	1998	2001	2007	2008 (5)
Déciles de la dépense totale par ménage (6)					
10% des ménages les moins aisés	2,1	2,6	2,6	2,6	2,6
10% des ménages les plus aisés	29,2	28,8	32,1	33,1	33,0
Écart entre les deux déciles	13,9	11,8	12,3	12,7	12,0

	1998	2001	2004	2007	2008	2009	2010
Ménages disposant de l'électricité (En %)	55,9	65,2	71,6	87,2	90,4	92,4	93,7
Urbain	86,1	91,4	89,9	96,3	97,4	97,4	97,9
Rural	15,6	25,8	43,2	72,6	80,0	83,9	86,4

	Moyenne 2000-06	2007	2008	2009	2010	2011
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	55,5	86,0	87,0	89,0	91,0	92,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée						
Taux d'Electrification Rurale (En %)	64,7	93,0	95,4	96,5	96,8	97,4
Nombre d'abonnés (En milliers)	796	1767	1867	1918	1906	1987
Nombre de villages	12311	31639	34419	35670	33150	37623

Source : - Haut Commissariat au Plan, Ministère de la Santé

(1) Les données de 2007 et 2009 correspondent respectivement à juin 2007 et juin 2009
(2) ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.
(3) ENCDM 2007-2008 EPSF 2011
(4) Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2007. Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement, à 2008, de la tendance des dépenses de consommation, observée entre 2001 et 2007.
(5) RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVM pour 1991, 1998 et 2001

Annexe 8 - Dispositions proposées[1] dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour l'année 2013

En dehors des mesures d'habilitation et de ratification, ci-dessous la liste des principales mesures d'ordre fiscal et douanier contenues dans le Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2013 :

A. Douanes et Impôts indirects

- Non paiement des droits et taxes en cas de régularisation par l'exportation de comptes d'entrepôt privé particulier (EPP) ;
- Apurement des comptes d'admission temporaire pour perfectionnement actif uniquement sur la base des éléments déclarés par le soumissionnaire ;
- L'exportation temporaire pour perfectionnement passif (ETPP) avec recours au régime de l'échange standard ;
- Révision du dispositif répressif douanier (articles 280, 284 et 296 du code des douanes) ;
- Révision de la structure tarifaire applicable aux produits agricoles ;
- Harmonisation du droit d'importation applicable aux tissus d'ameublement ;
- Réforme du système de taxation des tabacs manufacturés ;
- Exonération du droit d'importation en faveur de certains produits originaires ou en provenance de certains pays d'Afrique ;
- Légalisation des avantages octroyés à certaines catégories de personnes ;
- Régularisation des majorations, amendes et pénalités de retard afférentes aux droits et taxes perçus par l'administration des douanes et impôts indirects.

B. Impôts, taxes et diverses mesures fiscales

1. Mesures spécifiques à l'Impôt sur les Sociétés

- Prorogation du bénéfice de la réduction d'impôt sur les sociétés au profit des sociétés qui s'introduisent en Bourse jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- Prorogation du régime transitoire des fusions de sociétés jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- Institution d'un régime de neutralité fiscale au profit des opérations de prêt de titres ;
- Prorogation de la réduction d'impôt sur les sociétés au profit des sociétés qui procèdent à l'augmentation de leur capital social entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013 ;
- Institution d'un taux de 10% pour les sociétés qui réalisent un bénéfice inférieur ou égal à 200 000 dirhams ;

2. Mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu

- Prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 du délai d'exonération de l'indemnité de stage ;
- Prorogation du délai relatif à l'apport du patrimoine professionnel d'une ou de plusieurs personnes physiques à une société passible de l'impôt sur les sociétés ;
- Prorogation des mesures d'encouragement en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel ;
- Harmonisation du mode de détermination du prix d'acquisition à considérer en cas de cession d'immeubles acquis par héritage par rapport à celui acquis par donation ;
- Application du taux de 20% non libératoire au titre des salaires bruts versés aux salariés qui travaillent pour le compte des sociétés ayant le statut « Casablanca Finance City » ;
- Encouragement de l'épargne salariale par l'exonération des revenus et profits générés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ;
- Relèvement du taux applicable en matière d'impôt sur le revenu aux profits de cession de terrains ;

3. Mesures spécifiques à la taxe sur la valeur ajoutée

- Clarification des dispositions relatives à l'importation des aliments destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour ;

[1] Voir la note de présentation pour plus de détails.

- Réduction du taux de TVA de 10% à 7% applicable aux tourteaux servant à la fabrication des aliments de bétail et animaux de basse-cour ;
- Prorogation du délai d'exonération des associations de micro-crédit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- Taxation des opérations de vente et de livraison des biens d'occasion ;
- Abrogation de la taxation à la TVA sur la livraison à soi-même de construction et son remplacement par une contribution de solidarité ;

4. Mesure spécifique aux droits d'enregistrement

- Exonération des actes de constitution et d'augmentation de capital des sociétés ayant le statut CFC (Casablanca Finance City) ;

5. Mesure spécifique à la T.S.A.V.A.

- Mesure spécifique à la T.S.A.V.A en vue de diversifier le mode de recouvrement de ladite taxe ;

6. Mesures communes

- Clarification des obligations de déclaration des produits des actions, parts sociales et revenus assimilés ;
- Clarification des sanctions pour infraction en matière de revenus de capitaux mobiliers ;
- Révision des taux de sanctions pour infraction à l'obligation de déclaration des rémunérations versées à des tiers ;
- Institution d'une procédure simplifiée pour l'application des sanctions en cas de déclaration ne comportant pas les indications prévues par la loi ;
- Institution de dérogations au secret professionnel au profit de certains organismes publics ;
- Prorogation des exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière ;
- Relèvement du taux de l'impôt retenu à la source sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés ;
- Mesure en faveur des fonds de titrisation ;

7. Autres mesures

- Institution d'une contribution de solidarité sur les bénéfices et revenus ;
- Institution d'une contribution de solidarité sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle ;
- Encouragement des contribuables à apurer leurs dettes fiscales ;
- Taxe sur les contrats d'assurances : affecter une part de 25 % du produit de la taxe sur les contrats d'assurances revenant au Fonds de solidarité des assurances ;
- Taxe sur le plastique : institution d'une taxe écologique sur les matières et produits entrant dans la fabrication des plastiques destinés aux emballages ;
- Taxe spéciale sur le fer à béton : création d'une taxe spéciale sur la vente, sortie usine ou à l'importation du fer à béton ;
- Taxe spéciale sur le sable : création d'une nouvelle taxe sur la vente du sable calculée sur la base de 30DH/Tonne ;